# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

# LES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION EN AFRIQUE DE L'OUEST ET LEUR QUÊTE POUR LE POUVOIR D'ÉTAT : LES CAS DU BÉNIN, DU GHANA ET DE LA GUINÉE

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE

PAR ISSAKA SOUARÉ

JUIN 2010

## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

#### Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

#### REMERCIEMENTS

JE tiens à remercier, en premier lieu, ma petite famille, notamment ma conjointe, pour sa compréhension et son soutien inlassable. Je remercie ensuite mes parents pour m'avoir élevé avec l'amour de l'éducation et pour m'avoir soutenu de façons variées afin que j'atteigne ce niveau d'étude. J'exprime aussi toute ma reconnaissance envers l'ambassade de Guinée au Canada et le gouvernement du Québec; l'ambassade m'yant facilité l'obtention d'une « bourse d'exemption » auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du gouvernement du Québec, laquelle bourse a sensiblement réduit mes frais de scolarité durant ce programme de doctorat.

La professeure Chantal Rondeau a dirigé cette thèse avec rigueur, passion et compréhension. Elle a été pour moi plus qu'une simple directrice de thèse. Je ne saurais la remercier suffisamment pour son encadrement exemplaire et ses conseils judicieux tout au long de la conception et de la rédaction de ce projet de recherche. Ou'elle trouve là l'expression de ma profonde gratitude.

Trois autres professeurs ont accepté d'évaluer la thèse et de me faire des remarques et des critiques très constructives. Je veux parler des membres du jury de soutenance qui sont, en plus de Mme Rondeau, les professeurs Jean-Pierre Beaud, de l'UQAM, et Stephen Brown de l'Université d'Ottawa, ainsi que du docteur Aristide Nononsi de l'Université McGill.

S'il est vrai que l'aboutissement de cette recherche a requis de moi d'énormes efforts et de longues heures de travail continu, je n'aurais peut-être pu le faire sans le soutien direct ou indirect de plusieurs personnes autour de moi. Que tout le monde trouve ici l'expression de mes sincères remerciements.

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS		
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES		vii
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS		vii
RÉSUMÉ		xiv
MOTS CLÉ	S	xiv
INTRODU	CTION	1
CHÀPITRI	EI	
PROBLÉM.	ATIQUE, ET CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES	
ET MÉTHO	DOLOGIQUES	15
1.1. PROBL	ÉMATISATION DU SUJET DE RECHERCHE	15
1.1.1. Prob	lématique	15
1.1.2. Ques	stion spécifique de recherche	17
1.1.3. Hyp	othèse	18
1.2 ÉTAT D	DES CONNAISSANCES	19
1.2.1. La d	émocratie	21
1.2.1.1.	Qu'est-ce que la démocratie ?	21
1.2.1.2.	De l'autoritarisme à la démocratie	31
1.2.1.3.	L'état de la démocratie en Afrique	35
1.2.2. Les	partis politiques	44
1.2.2.1.	La conceptualisation des partis politiques	44
1.2.2.2.	Les partis politiques africains	51
1.3. CADF	RE THÉORIQUE	60
1.3.1 L'ap	proche institutionnelle	60
1.3.2 L'ap	proche stratégique ou de choix rationnel	65

1.4.	MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	70
1.4.1.	Recherche documentaire	71
1.4.2.	Approche historique	72
1.4.3.	Enquête de terrain et traitement des données	74
1.4.3.1	. Temps et lieux des entrevues de recherche	75
1.4.3.2	Catégories des informateurs/interlocuteurs	76
1.4.3.3	. Traitement des données	81
СНАР	PITRE II	
LA DE	ÉMOCRATIE, L'AVÈNEMENT ET L'HISTORIQUE DU	
MULT	CIPARTISME EN AFRIQUE DE L'OUEST	83
		0.4
2.1.	SYSTÈMES DE GOUVERNANCE EN TEMPS PRÉCOLONIAI	
2.1.1.	Y avait-il une démocratie en temps précolonial ?	85
2.1.2.	Multipartisme et partis politiques en temps précolonial	90
2.2. QUELLE DÉMOCRATIE À L'ÈRE COLONIALE ?		91
2.2.1.	La « démocratie » des colons	91
2.2.2.	Multipartisme et partis politiques sous l'administration coloniale	94
2.3.	LES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DANS LA PÉRIODE	
	POSTCOLONIALE (1960-1989)	101
2.3.1.	Démocratie et partis politiques dans la « postcolonie »	102
2.3.1.1	L'avènement du parti unique	103
2.3.1.2	2. Caractéristiques des régimes de parti unique et des	
	juntes militaires	105
2.3.1.3	3. Les partis politiques sous les régimes de parti unique et	
	des juntes militaires	109
2.4.	LA SOCIÉTÉ CIVILE : UN RELAIS AU MULTIPARTISME	116
2.4.1.	Définir la « société civile »	117
2.4.2.	La société civile et la démocratisation	120

2.4.3.	3. La société civile comme précurseur de la libéralisation			
	dans les trois pays d'étude	122		
2.5.	LE RÉTABLISSEMENT DU MULTIPARTISME, 1990-2008	128		
2.5.1.	La légalisation des partis politiques	129		
2.5.2.	Les partis politiques dans le processus démocratique, 1990-2008	131		
СНАЕ	TTRE III			
	ADRES INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE LA COMPÉTIT	TION		
	TORALE	139		
LLLC		137		
3.1.	LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA COMPÉTITION			
	POLITIQUE	139		
3.1.1.	Systèmes de partis et candidatures indépendantes	142		
3.1.1.1	. Systèmes de partis	142		
3.1.1.2	. Les candidatures indépendantes	146		
3.1.2.	Limitation du nombre des mandats présidentiels	148		
3.1.2.1	. Lien entre la limitation des mandats et l'alternance			
	en Afrique	149		
3.1.2.2	. Expliquer les divergences de trajectoires des			
	pays d'étude	152		
3.1.3.	Organes de gestion des élections	157		
3.2.	LE CADRE POLITIQUE DE LA COMPÉTITION	164		
3.2.1. L'environnement politique interne de la compétition électorale 165				
3.2.2.	Le poids de l'étranger et l'alternance politique	172		
СНА	PITRE IV			
LES STRATÉGIES DES ACTEURS POLITIQUES ET				
	I 'ALTERNANCE ALL POLIVOIR 180			

4.1. STRATÉGIES	S DES PARTIS AU POUVOIR	180
4.1.1. « Fraude » com	me stratégie de conservation du pouvoir	181
4.1.2. Avantages du po	ouvoir et techniques de campagne	188
4.2. STRATÉGIES	DES PARTIS D'OPPOSITION	194
4.2.1. Formation de co	palitions électorales	194
4.2.1.1. Le cada	re théorique de la formation de coalitions	195
4.2.1.2. La form	nation de coalitions comme stratégie électorale	200
4.2.2. Boycottage des	élections	210
4.2.2.1. Explica	ation du sens et des motifs du boycottage électoral	211
4.2.2.2. Boycot	tage électoral et alternance au pouvoir	215
4.2.3. Techniques de d	campagne électorale	222
CONCLUSION		228
ANNEXES		240
Annexe Ala: Question	maire pour les leaders politiques des pays	
n'ayant	pas connu d'alternance du parti au pouvoir	
par un p	arti d'opposition	240
Annexe A1b: Question	maire pour les membres des partis au pouvoir	243
Annexe A1c: Question	naire pour les candidats indépendants	
(Bénin)	et les membres de la société civile	246
Annexe TA2: Les prin	cipaux partis politiques des trois pays,	
leur hist	orique et leurs programmes politiques	249
Annexe TA3: Les char	ngements de leaders en Afrique, 1990-2008	254
BIBLIOGRAPHIE		262

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

## TABLEAUX

TA.: Les modes de changement de leaders en Afrique, 1990-2008	2
T1.1.: Temps et lieux des entrevues de recherche	76
T1.2.: Personnes interviewées (par parti et par sexe)	81
T2.1.: Les principaux partis politiques ghanéens, 1990-2008	133
T2.2.: Les principaux partis béninois, 1990-2008	135
T2.3.: Les principaux partis guinéens, 1990-2008	136
T3.1.: Les chefs d'État africains « battus » aux élections jusqu'à 2008	150
T3.2. : Récapitulatif sur les principales caractéristiques des organes	
de gestion des élections dans les trois pays d'étude	163
T3.3.: Classement des trois pays selon leur performance de gouvernance	171
T4.1.: Matrice des principaux actes de fraude électorale	183
T4.2. : Les victoires électorales de l'opposition en Afrique, 1990-2008	201
T4.3. : Les cas de boycottage des scrutins présidentiels et législatifs	
dans les trois pays d'étude, 1990-2009	210
FIGURES	
FIG. 1. : Catégories et conceptions de la démocratie de Collier et Levitsky	29
FIG. 2. : Continuum démocratique de Storm	30

## ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADD Alliance pour une démocratie dynamique (coalition de partis

politiques, Bénin)

ANC African National Congress (Congrès national africain,

Afrique du Sud)

ANR Assemblée nationale révolutionnaire (Bénin)

AOF Afrique occidentale française (en temps colonial)

APC All People's Congress (Congrès de tout le peuple, parti

politique, Sierra Leone)

AS Alliance sociale (Maurice)

BAG Bloc africain de Guinée

BOAD Banque ouest-africaine de développement

CEDEAO Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest CMRN Comité militaire de redressement national (junte militaire,

Guinée)

CNDD Conseil national pour le développement et la démocratie

(junte militaire, Guinée)

CPP Convention People's Party (Parti de la convention du peuple,

Ghana)

CTRN Comité transitoire de redressement national (avatar du

CMRN, Guinée)

DPP Democratic Progressive Party (Parti démocratique

progressiste, Malawi)

FARD Front d'action pour le renouveau et le développement

(Mouvement politique, Bénin)

FCBE Force cauris pour un Bénin émergeant (coalition de partis et

mouvements politiques)

FH Freedom House

FLNG Front de libération nationale de la Guinée (Mouvement

d'opposition armé)

FPI Front populaire ivoirien

FREDEBU Front pour la démocratie au Burundi

FRELIMO Frente de libertação de Moçambique (Front de libération du

Mozambique)

GCP Ghana Congress Party (Parti du congrès ghanéen)

HCR Haut conseil de la République (Bénin)

IDH Indices de développement humain du PNUD

KANU Kenyan African National Union (Union nationale africaine du

Kenya)

MADEP Mouvement africain pour le développement et le progrès (parti

politique, Bénin)

MAP Muslim Association Party (Parti de l'association musulmane,

Ghana)

MCP Malawi Congress Party (Parti du congrès malawite)

MDC Movement for Democratic Change (Mouvement pour le

changement démocratique, Zimbabwe)

MDPS Mouvement pour la démocratie et le progrès social (parti

politique, Bénin)

MMD Movement for Multiparty Democracy (Mouvement pour la

démocratie multipartite, Zambie)

MMM Mouvement militant mauricien

MMSM Mouvement militant pour le socialisme malgache

MORAD Mouvement contre le référendum et pour l'alternance politique

(Guinée)

MpD Mouvement pour la démocratie (parti politique, Cap-Vert)

MSA Mouvement socialiste africain (Guinée)

MSM Mouvement socialiste mauricien

NAL National Alliance of Liberals (Alliance nationale des libéraux,

parti politique, Ghana)

NARC National Rainbow Coalition (Coalition nationale arc-en-ciel,

Kenya)

NCC Notre cause commune (Parti politique, Bénin)

NDC National Democratic Congress (Congrès national

démocratique, parti politique, Ghana)

NLB National Liberation Movement (Mouvement national de

libération, parti politique, Ghana)

NLC National Liberation Council (Comité de libération nationale,

junte militaire, Ghana)

NPP New Patriotic Party (Nouveau parti patriotique, Ghana)
 NPP Northern People's Party (Parti du peuple nordiste, Ghana)
 NRM National Resistance Movement (Mouvement national de

résistance, Ouganda)

ODEM Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias

(Bénin)

OGE Organisme de gestion des élections

PAICV Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert

PCT Parti congolais du travail

PDCI Parti démocratique de Côte d'Ivoire

PDG/RDA Parti démocratique de Guinée/Rassemblement démocratique

africain

PDP People's Democratic Party (Parti démocratique du peuple,

Nigeria)

PDS Parti démocratique sénégalais

PFP Popular Front Party (Parti du front populaire, Ghana)

PNC People's National Convention (Convention nationale du

peuple, Ghana)

PNDC Provisional National Defence Council (Conseil national

provisoire de défense, Ghana)

PNDD Parti national pour la démocratie et le développement (Bénin)

PNP People's National Party (Parti national du peuple, Ghana)

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PP Progress Party (Parti progressiste, Ghana)

PRA Parti du regroupement africain (en AOF)

PRD Parti du renouveau démocratique (Bénin)

PRD Parti républicain du Dahomey (Bénin, dissout)

PRP Parti du renouveau et du progrès (Guinée)

PRPB Parti de la révolution populaire du Bénin

PRS Parti du renouveau social (Guinée-Bissau)

PS Parti socialiste (Sénégal)

PSD Parti social-démocrate (Bénin)

PTM Parti travailliste mauricien

PUP Parti de l'unité et du progrès (Guinée)

RB Renaissance du Bénin (parti politique)

RDC Rassemblement démocratique centrafricain

RDD Rassemblement démocratique du Dahomey (Bénin)

RDR Rassemblement des républicains (Côte d'Ivoire)

RPG Rassemblement du peuple de Guinée

SDN Société des Nations (1919-1935[1945])

SLPP Sierra Leone People's Party (Parti du peuple sierra-léonais)

SWAPO South West Africa People's Organisation (Organisation du

peuple du sud-ouest africain, Namibie)

TC Togoland Congress (Congrès de Togoland, Ghana)

TCR Théorie du choix rationnel

TWP True Whig Party (Liberia)

UA Union africaine

UBF Union pour le Bénin du futur

UDD Union démocratique dahoméenne (Bénin)

UDF United Democratic Front (Front démocratique uni, parti

politique malawite)

UDFP Union démocratique des forces du progrès (parti politique,

Bénin)

UE Union européenne

UFDG Union des forces démocratiques de Guinée

UFR Union des forces républicaines (parti politique, Guinée)

UGCC United Gold Coast Convention (Convention unie de la Côte

d'Or, Ghana)

ULD Union pour la liberté et le développement (parti politique,

Bénin)

UNDD Union nationale pour le développement et la démocratie

(Madagascar)

UNIP United National Independent Party (Parti national indépendant

uni, Zambie)

UNR Union pour la nouvelle République (parti politique, Guinée)

UP United Party (Parti uni, Ghana)

UPADS Union panafricaine pour la démocratie sociale (Congo)

UPG Union pour le progrès de la Guinée

UPR Union pour le progrès et le renouveau (parti politique, Guinée)

UPRONA Union pour le progrès national (Burundi)

URR Union des républicains et des résistants (mouvement politique,

France)

UTRD Union pour le triomphe du renouveau démocratique (parti

politique, Bénin)

ZANU-PF Zimbabwe African National Union-Patriotic Front (Union

nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique)

## RÉSUMÉ

AU début des années 1990, après plusieurs décennies de régimes de parti unique et de juntes militaires, la plupart des pays africains ont (r)établi le système multipartite. Des dizaines de partis politiques sont créés ou reconstruits avec l'objectif précis d'accéder au pouvoir exécutif suprême. Cependant, environ deux décennies plus tard, peu de ces partis ont atteint leur objectif de conquête du pouvoir. En effet, sur 73 cas de changements pacifiques de leaders en Afrique entre 1990 et 2008, seulement 18 ont bénéficié aux candidats présentés par les partis politiques de l'opposition. Ce nombre semble décevant par rapport aux immenses espoirs de « véritable alternance » que ces partis politiques ont suscité au début de la décennie 1990. Cette thèse s'emploie à esquisser des éléments de réponse à cette situation dans la période allant de 1990 à décembre 2008.

Afin d'approfondir l'analyse sur cette question, les cas du Bénin, du Ghana et de la Guinée ont été choisis pour mener une étude comparative. Il est vrai qu'il y a eu trois alternances au pouvoir exécutif au Bénin dans la période visée. Mais tous les présidents élus étaient des « candidats indépendants ». La Guinée n'a connu aucune alternance dans la période sous examen, ni de personnalités, et encore moins de partis. Le Ghana est donc le seul pays, parmi les trois, où il y a eu deux alternances au pouvoir par un parti politique de l'opposition. Ceci problématise la situation et conduit à la question suivante : comment expliquer la réussite de deux, partis d'opposition au Ghana et l'échec de leurs homologues dans les autres pays à conquérir le pouvoir exécutif ?

Pour répondre à cette question, il a fallu retracer l'historique et l'évolution du multipartisme et des élections dans les trois pays, analyser leur environnement politique et institutionnel par rapport à la compétition politique, et porter un regard critique sur les stratégies notamment des leaders de l'opposition dans leur quête pour le pouvoir.

Cette démarche a permis d'avancer l'hypothèse suivante : l'alternance au pouvoir par un parti d'opposition n'est possible que dans un système bipartisan ou bipolarisé, quoique la satisfaction de l'une de ces conditions ne soit pas suffisante. Les exceptions à cette observation sont rares en Afrique et sont le résultat d'une rare combinaison de circonstances particulières. Le Ghana a un système bipartisan. Le système bipolarisé est un bipartisme ad hoc créé grâce à la formation d'une coalition des principaux partis d'opposition. Les paysages politiques béninois et guinéen sont caractérisés par une prolifération de partis politiques qui ont jusque-là échoué dans leurs tentatives de former une véritable coalition électorale contre les partis au pouvoir. Le bipartisme relève de l'environnement institutionnel, et la bipolarisation des stratégies des leaders politiques, d'où notre recours aux approches néo-institutionnelle et stratégique (choix rationnel) comme cadres théoriques.

#### MOTS CLÉS

Parti politique; parti d'opposition; alternance au pouvoir; démocratie et démocratisation; élections; formation de coalitions; Bénin; Ghana; Guinée; Afrique de l'Ouest

#### INTRODUCTION

## I. Présentation du sujet de thèse

ETTE thèse porte sur les principaux partis politiques de l'opposition et leurs stratégies de conquérir le pouvoir exécutif dans trois pays d'Afrique de l'Ouest entre 1990 et 2008. Les trois pays sont le Bénin, le Ghana et la Guinée. En effet, au début des années 1990, après plusieurs décennies de régimes de parti unique et de juntes militaires, la plupart des leaders africains furent obligés, par des pressions locales conjuguées avec une pression internationale, de céder aux appels exigeant l'ouverture politique et l'instauration ou l'autorisation du multipartisme. Des dizaines de partis sont créés ou reconstruits dans presque tous les pays de la sous-région, comme ailleurs en Afrique, avec un objectif précis d'accéder au pouvoir exécutif suprême (Bratton et Van de Walle, 1992; Quantin, 1997; Nwokedi, 1997, pp. 193-216; Clark et Gardinier, 1997; Tshiyembe, 2001, pp. 146-147; Diamond, 2007).

Environ deux décennies plus tard, cependant, peu de ces partis ont atteint leur objectif de conquête du pouvoir. En effet, sur 73 cas de changements pacifiques de leaders en Afrique entre 1990 et 2008, seulement 18 ont bénéficié aux candidats présentés par les partis politiques de l'opposition (voir tableaux A1 ci-dessous et TA3 en annexe). Ce nombre semble décevant par rapport aux immenses espoirs de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ces données sont basées sur un calcul de tous les changements de leaders intervenus en Afrique – le Maghreb inclus – entre janvier 1990 et décembre 2008. La Somalie est exclue compte tenu de sa situation politique particulière durant cette période. Les données sont basées sur le total des « arrivées » au pouvoir (102) et non pas les « sorties » (99). Cependant, le nombre des changements pacifiques est calculé par la soustraction du nombre des sorties non pacifiques (23 coups d'État militaires et 6 assassinats) du nombre total des rentrées (29-102=73). Car ce sont ces demières qui permettent de calculer, avec précision, les victoires de l'opposition. Il y a plus de « rentrées » que de

« véritable alternance » que ces partis politiques de l'opposition ont suscité au début de la décennie 1990. Ainsi, le principal objectif de cette thèse est d'essayer de comprendre cette situation et, dans le cas des partis d'opposition qui ont réussi à atteindre leur objectif, comprendre et analyser comment ils y sont parvenus. Ceci dans le cadre d'une étude comparative et empirique.

Tableau A1.: Agrégat du nombre des changements (rentrées) de leaders en Afrique, 1990-2008

Mode de changement	Nombre	Remarques
Coup d'État militaire	18 <sup>2</sup>	
Désignation par le Parlement ou un comité militaire leaders de partage du	34	{dauphins constitutionnels, intérimaires, accords
F. F		pouvoir par rotation} <sup>3</sup>
Victoire électorale du candidat du parti au pouvoir réélections \}^4	12	{sans compter les
Victoire du candidat d'un parti d'opposition	18	
Victoire d'un candidat indépendant	6	
Victoire électorale après une transition	14	{sans la participation du dirigeant de la transition, donc pas de parti au pouvoir}
Total	102	

Source : Données compilées par l'auteur

« sorties » parce que des leaders sont venus au pouvoir dans la période qui nous intéresse et y étaient encore à sa fin.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur les 23 (voir note 1) coups d'État militaires enregistrés dans la période sous examen, 9 (Burundi, 96; Niger, 96, 98; Congo, 97; S/Leone, 97; G-Bissau, 99, 2003; C. d'Ivoire, 99; RCA, 2003; Mauritanie, 2008) sont intervenus après des élections fondatrices, et un est intervenu dans un pays qui était déjà multipartiste (Gambie, 94). Le reste des cas sont intervenus avant les élections de transition.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Presqu'aucune de ces personnes n'était de l'opposition. La grande partie est issue du parti ou la junte au pouvoir, et quelques unes sont issues de la société civile.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> En comparaison avec le nombre de victoires de candidats des partis d'opposition, la performance de ces derniers peut apparaître satisfaisante. Il convient, cependant, de relever que les 12 cas de victoire de candidats des partis au pouvoir ne comprend pas les 31 cas de réélection (25) ou de non élection mais du maintien au pouvoir (Angola, Érythrée, Libye, République arabe sahraouie démocratique (RASD), Soudan, Swaziland) des leaders des 14 pays (voir TA3 en annexe) où il n'y a pas eu de changement de leaders dans la période sous considération. Aussi, les 18 cas de victoire de l'opposition avaient été précédés par 9 cas d'élection ou de réélection des leaders ou candidats du parti au pouvoir (Ghana, 92, 96; C. d'Ivoire, 90, 95; Sénégal, 93; Kenya, 92, 97; S/Leone, 96, 2002) et ont été suivis de 10 cas de réélection de ces mêmes candidats de l'opposition devenus candidats des partis au pouvoir. En effet, c'est seulement au Cap-Vert, au Ghana et à Maurice que l'ancien parti au pouvoir y est revenu. Dans tous les autres pays, le parti d'opposition gagnant s'érige en parti au pouvoir et s'y maintient. Le retour de Dénis Sasso N'Guesso au pouvoir en 1997 au Congo s'est effectué par les armes et non par les urnes.

Sur l'ensemble des 15 pays de l'Afrique de l'Ouest,<sup>5</sup> on notera qu'entre 1990 et 2008, c'est dans seulement six d'entre eux qu'un parti d'opposition a réussi à conquérir le pouvoir exécutif. Ces pays sont le Cap-Vert (en 1991 et 2001), le Ghana (en 2000 et 2008), le Sénégal (en 2000, quoique ce dernier pays ait adopté le multipartisme depuis 1974), la Côte d'Ivoire (2000), la Guinée-Bissau (2000), et la Sierra Leone (2007).

De ce calcul est exclu l'avènement de tout nouveau parti au pouvoir si cela survient après un gouvernement de transition dont les membres n'étaient pas autorisés à se porter candidats. Car dans ce cas, le candidat du parti d'opposition n'aura pas gagné les élections en défaisant un « parti au pouvoir ». C'est le cas par exemple des premières élections multipartites au Mali (avril 1992) et au Niger (mars 1993), des deux élections multipartites au Libéria en 1997 (remportée par le National Patriotic Party de Charles Taylor) et en 2005 (remportée par le Unity Party de Ellen Johnson-Sirleaf), et de l'arrivée au pouvoir d'Ahmed Tejan Kabbah du Sierra Leone People's Party (SLPP) en 1996, ainsi que celle d'Olusegun Obasanjo du People's Democratic Party (PDP) au Nigeria en mai 1999.

L'arrivée au pouvoir d'une personnalité de l'opposition à titre « indépendant » est également écartée de ce calcul, même si cette personnalité est soutenue par un nombre de partis politiques. Ce qui nous intéresse, c'est la victoire d'un candidat de l'opposition « présenté » par un parti politique ou un ensemble de partis politiques dans le cadre d'une coalition préélectorale bien identifiée. Ainsi, le Bénin n'est pas considéré ici comme ayant enregistré une alternance au pouvoir par un parti d'opposition. Il est vrai qu'il y a eu trois changements au pouvoir durant la période sous examen (1991, 1996 et 2006). Mais tous ces changements ont eu lieu entre des personnalités « indépendantes » qui, quoique soutenues par un nombre de partis,

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Par l'Afrique de l'Ouest, nous entendons les 15 pays membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui sont, en décembre 2009, le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

mouvements et personnalités politiques, n'étaient les candidats d'aucune formation particulière.

## II. Délimitations du champ de recherche

Afin de présenter davantage et de justifier le champ de recherche, il faudra procéder à une délimitation périodique et géographique de la recherche et à la justification théorique ou analytique du choix des pays retenus, ainsi que préciser la nature de l'alternance au pouvoir qui nous intéresse.

#### Délimitation périodique

S'agissant de la période couverte, la thèse s'intéresse à la période allant de 1990 jusqu'en décembre 2008. Couvrant deux décennies du processus démocratique, le recul historique que permet cette période semble raisonnable pour esquisser une étude comparative.

Néanmoins, référence est faite, chaque fois que cela s'avère nécessaire, à l'histoire proche et/ou lointaine des trois pays d'étude. En effet, comme l'a dit Maurice Duverger – quoiqu'on puisse relativiser ce propos – concernant les partis politiques : « de même que les hommes portent toute leur vie l'empreinte de leur enfance, ainsi les partis subissent profondément l'influence de leurs origines » (Duverger, 1951 [1973], p. 1). Et c'est là l'apport de l'approche historique à la thèse comme cadre méthodologique.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> On s'est limité à décembre 2008 et non pas 2009 afin d'avoir un peu de recul historique. En effet, l'année 2009 étant la dernière année de rédaction de la thèse, traiter les développements de cette année aurait été plus descriptif qu'analytique. De même, aucun évènement ne s'est passé en 2009 qui a pu altérer notre hypothèse. Ceci dit, nous traitons des évènements de 2009 qui avaient commencé dans la période sous examen et qui sont directement liés à notre problématique ou hypothèse. La tenue du second tour, en janvier 2009, des élections présidentielles ghanéennes de décembre 2008 dans la localité de Tain et son boycottage par le parti au pouvoir sortant est un exemple de ces évènements.

## Délimitation géographique

Pour ce qui est de la délimitation géographique, la recherche est limitée à trois États de la sous-région ouest-africaine : le Bénin, le Ghana, et la Guinée. Mais pourquoi choisir ces trois pays et non pas d'autres pays, étant donné que l'Afrique de l'Ouest géopolitique compte quinze pays ?

Le choix de ces pays s'est opéré en fonction de trois critères. D'abord, les pays qui ont connu des troubles politiques majeurs dans la période retenue ont été exclus d'emblée, parce que ces troubles suspendent généralement tout processus électoral. Or les élections constituent un élément important dans la démonstration de notre hypothèse. Ainsi, la Côte d'Ivoire (en guerre civile entre septembre 2002 et mars 2007)<sup>8</sup>, la Sierra Leone (en guerre civile entre 1991 et 2002), et le Libéria (bouleversé entre 1990 et 1996, puis de 1999 à 2003) ont été écartés.

Nous avons ensuite exclu le Cap-Vert et la Guinée-Bissau pour les problèmes de langue, car ne maîtrisant pas le portugais (la langue officielle de ces deux pays et dans laquelle sont rédigés généralement les documents sur eux). Le troisième critère sur la base duquel les autres pays furent exclus sera plus clair après ou avec la justification du choix des pays retenus.

Commençons donc cette démarche de justification par la Guinée. Nous avons choisi ce pays d'abord parce que nous connaissons bien le terrain, un facteur qui a ses atouts dans toute recherche empirique. Le pays constitue aussi un cas de marque dans l'illustration de l'apparent échec des partis d'opposition à atteindre leur objectif d'alternance à la tête de l'État. La Guinée est donc le pays dont le choix a fait en sorte d'exclure le Burkina Faso, la Gambie, le Nigeria et le Togo, qui se trouvent

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Pour une étude comparative dans le cadre d'une thèse de doctorat, le choix de trois pays semble raisonnable et aller au-delà de ce nombre aurait été ambitieux.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Au moment où nous avons terminé cette thèse, la Côte d'Ivoire ne pouvait pas être considérée comme étant en guerre, ni en paix, car la condition du maintien du cessez-le-feu qui y régnait depuis mars 2007 était la tenue d'élections présidentielles crédibles. Or celles-ci n'avaient toujours pas été organisées. Cependant, nous considérons la date de mars 2007 comme date de fin de la guerre car elle représente la date de signature de l'Accord global de Ouagadougou qui avait établi un régime de cessez-le-feu qui était bien respecté par tous les protagonistes.

dans presque la même situation en ce qui concerne les « infortunes » des partis d'opposition dans la période sous examen.

Le Bénin, le Mali et le Sénégal sont souvent donnés, notamment le dernier, comme pays modèles de démocratisation ou de réussite du multipartisme, non seulement en Afrique de l'Ouest, mais aussi à l'échelle du continent africain (Villalón, 1994; Banégas, 1997, pp. 23-94; Creevy, Ngoma et Vengroff, 2005). Le Bénin et le Mali présentent aussi un autre intérêt pour ce sujet. C'est le fait qu'ils sont (le Mali depuis 2002 et le Bénin depuis 1991) dirigés par des chefs d'État « indépendants » qui n'appartiennent *officiellement* à aucun parti politique. Mais, pour ne pas redoubler les exemples, il fut nécessaire de retenir l'un de ces trois pays, un choix arrêté sur le Bénin, excluant donc le Mali et le Sénégal.

Enfin, le choix du Ghana s'explique par le fait qu'un parti de l'opposition, le New Patriotic Party (NPP), a réussi à gagner les élections présidentielles dans ce pays (en 2000) et l'ancien parti au pouvoir, le National Democratic Congress (NDC), y est revenu (en 2008) après huit années dans l'opposition. Le Ghana a été préféré aussi parce qu'il est un pays « anglophone », ce qui assure la diversité et une « certaine » représentativité de toute la sous-région ouest-africaine.

#### Justification théorique du choix des pays

L'objectif principal d'une étude comparative est de contrôler (vérifier ou infirmer) la validité des généralisations ou hypothèses que le chercheur tient ou avance au début de son étude (Sartori, 1994, pp. 19-36). D'autres soutiennent que la fonction d'une démarche comparative est de faciliter la compréhension, l'explication et l'interprétation des phénomènes à comparer (Ragin, 1987, p. 6). Pour Bertrand Badie (1986, p. 5), l'analyse comparative « cherche à appréhender les systèmes politiques comme des objets de connaissance dotés de propriétés semblables. »

Chacune de ces définitions du but de la démarche comparative présuppose qu'il y a des idées générales que le chercheur doit se faire des entités à comparer avant

d'entamer sa démarche. Or, pour permettre ces généralisations, il faut que les objets à comparer aient des points communs ainsi que des points de divergence. Ainsi, la démarche consiste à essayer de comprendre ces derniers en analysant les facteurs explicatifs de ces divergences par rapport aux points communs.

Sartori (1994, p. 22) explique mieux ce constat lorsqu'il soutient que « comparer est à la fois assimiler et différentier par rapport à un critère. Si deux entités sont semblables en tout point, si toutes leurs caractéristiques s'accordent, alors elles constituent la même entité. Si, d'autre part, deux entités diffèrent à tous les niveaux, alors leur comparaison n'a aucun sens. »

Ainsi, ces trois pays ont été retenus, car ils répondent parfaitement à ce critère. On peut identifier parmi les caractéristiques communes qui les unissent le fait qu'en plus d'avoir de sérieux problèmes économiques lors de l'instauration du multipartisme, chacun des trois pays était dirigé par un chef d'État arrivé au pouvoir à la faveur d'un coup d'État militaire (Mathieu Kérékou en 1972 au Bénin, Jerry Rawlings en 1980 au Ghana et Lansana Conté en 1984 en Guinée). De plus, ils ont tous regagné leur indépendance dans la même période (Ghana en 1957, Guinée en 1958 et le Bénin en 1960) et introduit le système multipartiste presque simultanément au début des années 1990. Enfin, chacun d'entre eux organise, depuis l'instauration du multipartisme, des élections périodiques à tous les niveaux. Ces élections sont ouvertes aux partis politiques de l'opposition, et tous les trois pays ont le même système électoral. Il s'agit du système majoritaire à deux tours pour les scrutins présidentiels qui nous intéressent ici.

Pour ces élections présidentielles, chacun en a organisé au moins trois (le Bénin en 1991, 1996, 2001 et 2006; le Ghana en 1992, 1996, 2000, 2004, et 2008; et la Guinée en 1993, 1998 et 2003)<sup>10</sup>. Suivant Yves Mény (1991, p. 10) dans la

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Nous employons le terme «regagner » et «regain » et non pas «gagner » ou «accéder » à l'indépendance car les peuples africains étaient libres et indépendants avant la colonisation. Le départ des colons a donc constitué un «regain » d'indépendance et non pas un «gain » ou «accès » à celleci.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Les intervalles de quatre et cinq ans reflètent les différences de durée des mandats présidentiels dans les trois pays. En plus, en vertu de la modification constitutionnelle intervenue en Guinée en

justification du choix de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie comme objets de son étude comparative, ces points communs font que la comparaison se fait entre un seul type de régime politique.

Cependant, ils ont des caractéristiques différentes. En effet, la Guinée est un pays où l'alternance politique ne s'est pas matérialisée durant la période sous examen, le Bénin est considéré comme un modèle de démocratie dans la sous-région mais où les présidents successifs depuis l'instauration du multipartisme sont des candidats indépendants, et le Ghana, pour sa part, a non seulement connu deux alternances du parti au pouvoir par des partis d'opposition, mais il est aussi un pays anglophone. Avec ces deux groupes de caractéristiques, il est évident qu'il s'agit là de trois pays dont les systèmes politiques sont suffisamment semblables sans être similaires (pour paraphraser une expression de Mény).

#### La nature d'alternance au pouvoir

De prime abord, l'« alternance au pouvoir » peut s'appliquer à la fois au changement de la composition partisane de la législature (Parlement) ainsi que le remplacement d'une équipe dirigeante de l'exécutif par une autre. Dans ce dernier cas, elle peut signifier simplement le remplacement de l'occupant du plus haut poste exécutif par une autre personnalité. C'est le sens que semble lui donner Jeffrey Herbst dans son état des lieux sur la libéralisation politique en Afrique. Car l'auteur, en parlant des changements de régimes, ne cite que les changements de leaders qui ont perdu des élections et, par conséquent, ont quitté le pouvoir (Herbst, 2001).

<sup>2001,</sup> la durée d'un mandat présidentiel est passée de cinq à sept ans, ce qui signifie que les prochaines élections présidentielles ne sont pas prévues avant décembre 2010. Cependant, suite au coup d'État militaire survenu en Guinée le 23 décembre 2008, et compte tenu des pressions internationales sur la junte militaire en vue de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays, cette date pourrait être rapprochée et la durée des mandats présidentiels pourrait être amendée à la faveur d'une modification constitutionnelle demandée par les acteurs politiques civils. De même, dans sa dernière adresse au Parlement sortant en janvier 2009, John Kufuor, le Chef d'État ghanéen sortant (après le scrutin de décembre 2008), a suggéré de rallonger les mandats présidentiels de quatre à cinq ans. Toutefois, aucun de ces développements, s'ils se matérialisaient, n'aurait un effet sur la présente étude, car situés en dehors de son étendue périodique.

Cependant, l'usage populaire de l'expression en donne un sens qui va au-delà du changement de personnalités d'un même groupe dirigeant à un véritable changement d'équipe gouvernementale. Ainsi, Jean-Louis Quermonne (1988, p. 4) définit l'alternance au pouvoir comme « un changement de rôle entre les forces politiques situées dans l'opposition, qu'une élection au suffrage universel fait accéder au pouvoir, et d'autres forces politiques qui renoncent provisoirement au pouvoir pour entrer dans l'opposition. » C'est la même définition que lui donne Michael Bratton (2004, pp. 147-158) dans son article visant à analyser l'effet de l'alternance sur la perception des Africains de la démocratie (voir aussi Hermet et al., 2005, p. 18).

C'est en ce sens que le terme est employé dans la présente étude, c'est-à-dire le remplacement des anciennes autorités par de nouvelles élites appartenant à un parti de l'opposition ou une coalition de partis d'opposition. Et étant donné que chacun du Bénin, du Ghana et de la Guinée a un système présidentiel, l'alternance ainsi définie ne peut s'effectuer qu'à travers les élections présidentielles. Ceci exclut donc de notre calcul les élections législatives. Mais même en considérant ces dernières, l'analyse des différentes échéances électorales qui ont eu lieu dans les trois pays durant la période examinée montre que le vainqueur du scrutin présidentiel s'est toujours imposé au Parlement (voir tableaux 2.1, 2.2. et 2.3 au chapitre 2).

# III. L'originalité et l'apport de la thèse à la discipline

L'originalité ou la modeste contribution de cette thèse au développement de la discipline peut être appréciée à travers au moins les trois points suivants. Il s'agit de (a) combler une lacune dans la littérature existante sur le sujet d'étude; (b) mener cette étude dans un cadre comparatif; et (c) dans une perspective théorique multidimensionnelle.

Nous sommes conscient du fait que ceci peut se faire également grâce à la victoire d'un candidat indépendant, comme au Bénin; mais nous avons déjà expliqué pourquoi nous l'écartons de notre calcul.

Comme il sera plus évident dans l'état des connaissances (chapitre 1), il s'avère que malgré l'abondance des études faites sur la démocratie et même les partis politiques en Afrique, une lacune apparaît au niveau des études sur les partis de l'opposition et leur quête pour le pouvoir d'État. Les études qui portent sur les partis politiques sont souvent consacrées aux partis au pouvoir, leurs caractéristiques, leurs manières de gouverner et leur chute. Rares sont les études sur les partis politiques « de l'opposition » en Afrique de l'Ouest et les stratégies qu'ils emploient ou qu'ils omettent dans leurs tentatives de conquérir le pouvoir d'État.

Diop (2006), par exemple, dont l'étude porte sur les partis politiques, ne s'intéresse qu'à leur rôle dans le « processus de transition démocratique en Afrique noire, » et non pas à leurs stratégies de conquête du pouvoir.

S'agissant des stratégies des partis d'opposition, nous préconisons la formation de coalitions électorales comme une stratégie incontournable pour effectuer l'alternance dans un système multipartite. Il y a, certes, une abondance d'études théoriques et empiriques portant sur le thème de formation de coalitions dans les pays occidentaux, notamment par les politologues et économistes américains de l'école de la théorie des jeux (Gamson, 1961; Riker, 1962; Chertkoff, 1966; Caplow, 1968; Mazur, 1968; Lemieux, 1998; Haeringer, 2003). Mais ce thème ne semble pas encore avoir attiré l'attention des politologues en études africaines. À cet égard, une étude de Nicolas Van de Walle (2006) constitue une exception.

Une autre remarque sur la littérature existante sur ce sujet est l'absence d'appréciation de l'impact de l'autorisation des candidatures indépendantes aux élections présidentielles sur les chances des partis d'opposition de conquérir le pouvoir. L'importance de ce facteur institutionnel se voit clairement lorsqu'on apprécie la signification qu'accordent les électeurs africains à la personnalité du candidat. Ainsi, dans un pays comme le Bénin, l'alternance au pouvoir s'est faite seulement entre des personnalités « indépendantes » et non pas entre des partis et ce, depuis l'instauration du multipartisme en 1991.

De même, il y a peu de chercheurs qui se sont intéressés, jusqu'alors, aux structures internes et au niveau de démocratie au sein des partis politiques comme variable explicative pour essayer de comprendre leurs succès ou leurs échecs électoraux. Cette faille émanerait généralement, comme le constatent Basedau, Erdmann et Mehler (2007, pp. 7-20), de l'insuffisance des études empiriques sur les partis politiques en Afrique. Notre démarche vise donc à combler cette lacune.

Dans une étude traitant des partis politiques et des élections en Afrique, Gyimah-Boadi (2007, pp. 21-33) parle du système patrimonial da la politique africaine, notamment au Ghana, et de son impact sur les possibilités d'alternance au pouvoir. Il constate, cependant, qu'un nombre de « régimes patrimoniaux » ont été congédiés à travers les urnes, comme l'illustrent les cas de Rawlings au Ghana (2000) et de Daniel arap Moi au Kenya (2002). Mais portant un regard particulier sur le Ghana, il se demande comment un parti d'opposition a pu gagner les élections de décembre 2000 malgré le système ou peut-être à cause de celui-ci. Ainsi, il pose la question suivante: peut-on développer un modèle qui nous permettra de comprendre comment des partis d'opposition peuvent battre les partis au pouvoir en Afrique (Gyimah-Baodi, 2007, p. 30) ? L'auteur ne donne pas de réponse, mais il avance des suggestions tout de même. Il suggère, pour réaliser ce projet, d'entreprendre une étude empirique et comparative bien poussée sur les cas des partis politiques qui ont gagné des élections et comment celles-ci ont été organisées.

Voici le devoir qu'on se donne dans cette thèse et qui manque dans la littérature existante. Mais allant au-delà de « comment les élections ont été organisées, » il sera question de porter un regard critique sur les stratégies de ces partis d'opposition.

Il y a certes eu quelques études ou tentatives d'étude comparative sur les partis politiques ou la démocratisation dans certains des pays qui font l'objet de la présente étude. Toutefois, la tendance de ces études est soit d'effectuer des comparaisons partielles, ou soit elles n'abordent pas les éléments qui nous intéressent ici. Par exemple, Gazibo (2005a) fait une intéressante étude comparative entre les processus démocratiques au Bénin et au Niger de 1989 à 1999. Mais son objectif n'était pas de

se pencher sur les stratégies des partis politiques des deux pays dans leurs efforts de conquérir le pouvoir. Son objectif était de comprendre « pourquoi [ces deux] pays qui, au sortir d'un régime autoritaire, présentent de grandes analogies contextuelles et expérimentent les mêmes modalités de transition vers la démocratie suivent-ils ensuite des trajectoires divergentes » (Gazibo, 2005a, p. 11).

Dans son ouvrage déjà mentionné, Diop (2006, pp. 67-68) fait une étude comparative entre six pays d'Afrique occidentale et centrale, dont le Bénin et la Guinée. Mais son étude a pour problématique centrale de s'interroger sur l'impact des nouveaux dispositifs constitutionnels qu'ont adoptés ses pays-cas sur la redéfinition et la revalorisation des rôles des partis politiques, ainsi que sur l'affirmation et la consolidation du processus de démocratisation. Cette étude est très intéressante pour l'analyse institutionnelle et la compréhension du rôle des « institutions » et l'ensemble des normes juridiques (relatives à la régulation du jeu politique) en vigueur dans deux des trois pays et leur impact sur la problématique de la thèse. Mais l'étude ne s'intéresse pas à la question spécifique de cette thèse. De même, comme on le verra plus loin, la théorie institutionnelle ne peut pas, à elle seule, répondre à toutes les questions de la problématique.

Peut-être le travail le plus ambitieux sur le sujet de notre thèse est celui de Said Adejumobi (2007) portant sur les *Partis politiques en Afrique de l'Ouest*, lequel travail est de surcroît une étude comparative. Mais cette étude présente plusieurs lacunes. D'abord, et peut-être en raison du fait qu'elle est trop ambitieuse, aucune interview n'a été réalisée avec des partis politiques dans sept des 13 pays qu'elle traite, soit 55% du total (Adejumobi, 2007, p. 13). De plus, deux des trois pays retenus dans la présente étude – c'est-à-dire le Bénin et la Guinée – figurent sur la liste de ces sept pays où l'auteur ne s'est pas rendu pour s'entretenir avec les acteurs politiques. La présenté étude a évité ces failles.

## IV. Plan et organisation de la thèse

En plus de la présente introduction et une conclusion générale, la thèse comprend quatre chapitres. Ces chapitres sont conçus en fonction des différents éléments théoriques de la thèse et ceux de la problématique. Dans le premier chapitre, il s'agit de présenter la problématique, la question de recherche et l'hypothèse principale de la thèse, la méthodologie de recherche, le cadre théorique et l'état des connaissances sur le sujet d'étude et des sujets connexes.

Dans le deuxième chapitre, nous nous attardons sur l'avènement du multipartisme et la création ou l'autorisation des partis politiques dans les trois pays à partir de 1990, tout en remontant aussi loin que possible dans l'histoire pour retracer l'origine du multipartisme dans ces pays. Une analyse de l'évolution et des caractéristiques des principaux partis politiques dans les trois pays s'impose également. Cette contextualisation historique nous permet de procéder à la démonstration de l'hypothèse principale de la thèse dans les deux chapitres suivants.

Ainsi, le troisième chapitre se penche sur les contraintes institutionnelles et politiques qui peuvent avoir un impact sur les chances des partis d'opposition de gagner les élections et de conquérir le pouvoir suprême. Ici, l'accent est mis sur les règles formelles et informelles qui régissent le déroulement de la compétition électorale dans les trois pays. D'autre part, un regard critique est porté sur l'impact que peuvent avoir des acteurs étrangers sur les efforts des partis d'opposition en vue d'atteindre leur objectif de conquête du pouvoir.

Dans le quatrième et dernier chapitre, nous tentons de passer en revue les stratégies des acteurs politiques en vue d'accéder ou de se maintenir au pouvoir. Ceci nécessite une analyse des stratégies de campagne électorale des partis politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition. Ces stratégies comprennent aussi bien celles qui sont conformes aux règles constitutionnelles que celles qui essaient de les contourner ou même les violer. Ainsi, la fraude électorale, la formation de coalitions électorales et le boycottage des élections sont analysés dans

la mesure où ils constituent des stratégies auxquelles ont recours les partis politiques.

Nous essayons, dans tout cela, de sortir parfois du cadre des trois pays d'étude et d'élargir l'analyse à d'autres pays africains afin d'entreprendre une véritable analyse. comparative.

#### · CHAPITRE I

# PROBLÉMATIQUE, ET CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

ANS CE CHAPITRE, il s'agit de problématiser le sujet de recherche, c'est-àdire d'expliquer pourquoi il mérite d'être étudié dans le cadre d'une thèse de
doctorat. De cette problématique ressortira une question spécifique de recherche
constituant, en quelque sorte, le fil conducteur de l'étude. Une hypothèse de
recherche complétera cette section. Il sera ensuite question de définir les concepts
clefs de la thèse, avec une revue de l'état des recherches sur le sujet de thèse et des
sujets connexes. Le cadre théorique et la méthodologie de recherche seront
également présentés dans ce chapitre.

#### 1.1. Problématisation du sujet de recherche

Cette partie comprend la problématique et la question spécifique de la recherche. Ces deux éléments sont complétés par l'hypothèse de recherche.

#### 1.1.1. Problématique

Comme on le verra plus loin, l'un des principaux critères auxquels une formation politique doit répondre afin de se qualifier pour le statut de parti politique est d'ambitionner de conquérir le pouvoir. On dirait même que ceci est le principal objectif de tout parti politique. Ainsi, on s'attend, dans un système multipartite où les élections sont régulièrement organisées, que des partis de l'opposition réussissent parfois à conquérir le pouvoir. Pourtant, depuis la réintroduction du multipartisme et

nonobstant la tenue régulière de scrutins présidentiels dans les trois pays d'étude dans des contextes plus ou moins compétitifs, c'est au Ghana seulement que deux partis politiques de l'opposition ont réussi à supplanter le parti au pouvoir. Il s'agit de l'arrivée au pouvoir du New Patriotic Party (NPP) en décembre 2000, suite à la défaite du National Democratic Congress (NDC), et le retour de ce dernier au pouvoir à l'issue des élections présidentielles de décembre 2008, ayant battu le NPP (Nugent, 2001; Gyimah-Boadi, 2001, 2009; Kelly, 2009; Whitfield, 2009; Zounmenou, 2009).

Il est vrai qu'il y a eu des alternances au sommet de l'État au Bénin, mais tous ceux qui sont venus au pouvoir dans ce pays depuis 1991 sont des candidats indépendants qui n'étaient pas présentés par des partis politiques. Et la Guinée était dirigée par le Parti de l'unité et du progrès (PUP) — lequel est d'ailleurs l'avatar de l'ancienne junte militaire à la tête du pays depuis avril 1984 — depuis l'introduction du multipartisme dans le pays en 1991. Ce sont la mort, le 22 décembre 2008, du président Lansana Conté, et la prise du pouvoir, le lendemain, par une junte militaire qui ont mis fin au règne du PUP. C'est pour dire qu'aucun parti d'opposition n'y a réussi à conquérir le pouvoir dans la période considérée. Que dire alors de ces variations ?

Un regard sur l'ensemble du continent africain révèle d'ailleurs qu'il n'y a eu que 18 victoires de l'opposition – incluant, au Ghana, les deux victoires déjà mentionnées – aux élections présidentielles entre janvier 1990 et décembre 2008. Or il y a eu 73 cas de changements pacifiques de leaders, généralement du même parti dirigeant.

Pourquoi en est-il ainsi? Les partis au pouvoir seraient-ils plus solides, mieux organisés, voire plus populaires que les partis d'opposition ? Y aurait-il un déficit organisationnel ou déficience stratégique de la part des partis d'opposition? Pour bon nombre d'observateurs de la politique africaine et presque tous les leaders vaincus de l'opposition, la réponse est simple : les partis au pouvoir s'y maintiennent grâce au truquage des processus électoraux (voir Ninsin, 2006 ; Schedler, 2002 ;

Calingaert, 2006; Case, 2006; Kokoroko, 2009). Ainsi, les partis d'opposition contestent souvent les résultats et crient à la manipulation.

Mais les quelques 18 victoires susmentionnées de partis d'opposition montrent que l'opposition peut bel et bien gagner les élections, malgré le truquage ou tentalive de truquage par le parti au pouvoir (Gyimah-Boadi, 2007; voir aussi le tableau 4.2 au chapitre 4). Ceci est vrai à moins que l'on puisse montrer qu'il y a une parfaite démocratie ou des conditions structurelles favorables dans les 14 pays où ont eu lieu ces 18 victoires de l'opposition par rapport aux autres pays où il n'y a pas encore eu d'alternance par un parti d'opposition. Mais tel n'est pas le cas. En effet, certains de ces 14 pays, comme la Zambie (1991) et le Kenya (2002), ne sont pas considérés comme plus démocratiques que tous les autres où il n'y a pas encore eu la victoire d'un parti d'opposition, comme le Bénin. Comme déjà mentionnée, ce dernier est d'ailleurs considéré comme un pays modèle dans l'expérience démocratique en Afrique.

Ceci étant, l'échec des partis d'opposition de deux des trois pays d'étude dans leur tentative de conquérir le pouvoir – malgré un environnement électoral raisonnablement compétitif – constitue une problématique empreinte d'interrogations qui méritent d'être analysées dans le cadre d'une thèse de doctorat. Il s'agit d'identifier les facteurs qui auraient contribué aux victoires électorales de quelques partis d'opposition opérant dans plus ou moins les mêmes contextes politiques et les raisons de l'échec des autres qui ont jusque-là manqué leur objectif de conquérir le pouvoir.

#### 1.1.2. Question spécifique de recherche

L'ensemble des points soulevés dans cette problématique peut se résumer en une question spécifique de recherche qui est la suivante: pourquoi les partis politiques de l'opposition des trois pays, à l'exception de deux seulement, ont-ils échoué dans

leurs tentatives de conquête du pouvoir exécutif suprême, et comment expliquer la réussite de ces deux partis d'opposition?

## 1.1.3. Hypothèse

Maurice Duverger (1951 [1973], p. 334) soutient que « l'alternance suppose le dualisme, » c'est-à-dire qu'il faut un système bipartisan pour qu'un parti de l'opposition puisse parvenir au pouvoir. D'autres auteurs ont identifié le « système bipolarisé », c'est-à-dire une coalition des partis d'opposition contre le parti au pouvoir, comme un substitut au système bipartisan afin d'effectuer l'alternance (Quermonne, 1988, p. 14).

Ces deux systèmes de parti – c'est-à-dire le bipartisme et la bipolarisation – sont relatifs au cadre institutionnel de la compétition politique (analysé par la théorie institutionnelle) et aux stratégies des acteurs (traitées par la théorie stratégique ou de choix rationnel). À partir de ces deux systèmes, voire conditions, et les postulats théoriques qu'ils sous-entendent, un regard critique sur les 18 cas de réussite de l'opposition en Afrique semble montrer que presque toutes ces victoires ont eu lieu dans des contextes où l'une de ces deux conditions avait été satisfaite, sauf dans deux cas d'exception. De ce fait, nous avons pour hypothèse de recherche que la réussite des partis politiques de l'opposition à conquérir le pouvoir, notamment dans les trois pays d'étude, requiert la satisfaction de l'une de ces deux conditions. Sans que celle-ci ne soit suffisante pour la réussite, l'absence de toutes les deux conditions explique l'échec. Des cas exceptionnels peuvent apparaître à cause d'une rare combinaison de circonstances particulières, comme le mode de scrutin, notamment le pluralitaire à un seul tour, la complaisance du parti au pouvoir envers les électeurs, le poids électoral de l'ethno-régionalisme en faveur d'un parti d'opposition, et la non participation au scrutin par d'autres principaux partis d'opposition.

Fortin (1996, p. 365) considère l'hypothèse de recherche comme « une réponse plausible au problème de recherche. » Ainsi, elle la définit comme « l'énoncé formel

qui prédit la ou les relations attendues entre deux ou plusieurs variables. » Gordon Mace (1988, p. 35) y voit « une réponse anticipée que le chercheur formule à sa question spécifique de recherche. » Horn et Payette (2007, p. 131) ajoutent qu'une hypothèse doit être vérifiable, c'est-à-dire corroborée ou réfutée lors de l'analyse des données ou d'un test empirique ou théorique.

Nous pensons que l'hypothèse ici formulée répond à tous ces critères. Qu'elle se veut une réponse anticipée à la question de recherche est évident. Elle comporte au moins trois variables explicatives : Deux variables interdépendantes qui s'influent mutuellement, c'est-à-dire les stratégies des leaders de l'opposition et le système de parti lors du scrutin présidentiel, selon qu'il est bipartisan ou bipolarisé, ainsi qu'une variable dépendante, c'est-à-dire l'alternance au pouvoir. Les trois variables sont liées dans la mesure où les deux premières s'influe réciproquement tout en contribuant, ensemble, à l'explication de l'alternance ou non au pouvoir. Elle est, enfin, vérifiable ou – dans un langage poppérien – falsifiable.

En effet, la satisfaction de l'une des deux conditions contenues dans les variables interdépendantes ne suffit pas pour effectuer l'alternance. De même, les stratégies des partis au pouvoir – notamment le truquage – peuvent réduire de son efficacité tout autant qu'elles peuvent remettre en cause les stratégies des partis de l'opposition. L'hypothèse a donc une valeur explicative ou de compréhension, car elle nécessite l'analyse des différents facteurs ou éléments pouvant aboutir à la vérification de son énoncé déclaratif.

## 1.2. État des connaissances

Il existe un nombre appréciable de textes sur notre thème de recherche et autres sujets connexes, comme la démocratisation, les processus électoraux et l'histoire générale de la vie politique et socioéconomique de tous les trois pays qui font l'objet de cette recherche. Cette section de la thèse vise à faire un état des connaissances sur les thèmes de «démocratie » et de « parti politique » en Afrique en présentant les

principaux auteurs qui les ont abordés. Ces deux thèmes sont inéluctablement interdépendants. En effet, pour régler le problème de représentation sous-entendu dans la démocratie, les personnes désirant représenter le peuple passent souvent à travers des groupes qui sont constitutionnellement reconnus comme compétents et habiles à déléguer leurs membres aux différents organes du gouvernement d'un pays. Ces groupes sont les partis politiques. C'est pourquoi l'étude des partis politiques a toujours été liée au concept de la démocratie et à la place de ceux-ci (les partis) dans la vie institutionnelle et politique d'un pays (Borella, 2001; Duverger, 1973, p. 2; Seiler, 2000, pp. 8-10). D'ailleurs, Lipset (2000, p. 48) soutient que les partis politiques sont la principale institution de la démocratie et qu'ils sont indispensables pour elle.

L'accent sera mis sur quelques éléments importants auxquels ces auteurs se sont intéressés dans le traitement de ces deux thèmes, c'est-à-dire les grandes tendances de la littérature. Le premier thème est traité dans trois sous-sections tandis que le second est abordé dans deux sous-sections. La première sous-section sur la démocratie l'aborde de façon générale et théorique; la deuxième s'intéresse à la transition de l'autoritarisme à la démocratie selon les spécialistes des sousdisciplines de transitologie et de consolidologie, tandis que la troisième recense des études sur l'état de la démocratie en Afrique postcoloniale. S'agissant du thème de parti politique, il est, dans un premier temps, traité de façon générale et théorique et, dans une seconde sous-section, dans le cadre spécifique de l'Afrique. Nous n'avons ici aucune prétention à l'exhaustivité, tant les études sont nombreuses. De même, dans un souci d'éviter la duplication non nécessaire, des thèmes importants (par exemple les élections et certaines stratégies des partis d'opposition comme le boycottage électoral) sont négligés, car ils sont traités ailleurs dans la thèse. D'autres thèmes sont aussi mis de côté, car ils ne sont pas directement liés à notre problématique ou notre question de recherche.

#### 1.2.1. La démocratie

Comme il a déjà été annoncé, cette section est divisée en trois sous-sections. Cette première traite le thème de la démocratie de façon générale et essentiellement théorique.

### 1.2.1.1. Qu'est-ce que la démocratie?

Presque tous les théoriciens de la «démocratie» renvoient l'origine étymologique du terme aux deux mots grecs (demos + kratos), lesquels signifient littéralement « le pouvoir du peuple ». Cependant, comme le soutient Sartori (1973, p. 3), il ne s'agit pas seulement d'indiquer la signification du mot, ce qui est une démarche purement étymologique. Si l'on se contentait d'une telle démarche, c'est-à-dire la traduction littérale de ces deux mots grecs en d'autres langues, nous n'aurions résolu qu'un problème de terminologie. Or, lorsque le terme est utilisé, une chose ou un système est sûrement sous-entendu. La question n'est donc pas, ou du moins pas seulement : que signifie le mot ? mais aussi : quelle est cette chose ou quel est ce système qui peut être qualifié de « démocratique » ?

Les auteurs diffèrent sur ce point, c'est-à-dire sur ce qu'ils entendent par le concept de « démocratie ». Selon Tocqueville (1981), l'essence de la démocratie est dans « l'égalité des conditions » des citoyens. Pour lui, l'aristocratie, qu'il oppose à la démocratie, avait fait de tous les citoyens une longue chaîne qui remontait du paysan au roi. Or, « la démocratie brise la chaîne et met chaque anneau à part » (Tocqueville, 1981, p. 126). Pour Sartori (1973, p. 24), Schmitter et Karl (1991, pp. 75-88), Touraine (1994, p. 18), Bobbio (1996, pp. 11-12) et Lipset (2000), la démocratie présuppose une liberté dans laquelle le système de relations entre gouvernants et gouvernés est régi par le principe selon lequel l'État est au service du citoyen, et non l'inverse. C'est un système dans lequel les gouvernés choisissent librement leurs gouvernants qui les représentent (Touraine, 1994, p. 18).

Ce dernier insiste sur trois principes qui doivent exister dans tout système démocratique. D'abord, un ensemble de règles qui établissent qui est autorisé à prendre les décisions collectives et selon quelles procédures (donc le choix des gouvernants). Ensuite, des règles qui assurent qu'un plus grand nombre de personnes participent directement ou indirectement à la prise de décision (la garantie du gouvernement du peuple). Il insiste, enfin, qu'il y ait des règles qui garantissent que le choix à faire soit réel, c'est-à-dire la totale liberté des gouvernés dans leur choix de ceux qui les gouvernent ou représentent (Touraine, 1994, p. 19).

Lipset définit la démocratie comme « un mécanisme social qui permet au plus grand nombre possible de la population d'influer sur les décisions importantes les concernant à travers des représentants des partis politiques dûment et librement choisis par eux » (Lipset, 2000, p. 48). <sup>12</sup> Se situant dans le même sens, Jean-François Revel la définit comme une « forme de société qui parvient à concilier l'efficacité de l'État avec sa légitimité, son autorité avec la liberté des individus » (Revel, 1983, p. 11). Quant à Mwayila Tshiyembe, qui égale l'État démocratique à « l'État multinational », ce dernier est « un pouvoir librement accepté et collectivement partagé » par les membres composantes de l'entité (Tshiyembe, 2001, p. 94).

Pour sa part, Legros définit le concept à partir de deux principes : un principe culturel ou social et un principe politique. D'abord, il soutient que l'égalisation des conditions est à la source de la démocratie et que toutes les sociétés prédémocratiques reposent sur un principe d'inégalité des conditions (Legros, 1999, p. 31), ce qui le rapproche de la conception tocquevillienne. D'autre part, il entend par démocratie un système dans lequel le pouvoir « repose sur le principe de la souveraineté du peuple, confondu avec le principe de la souveraineté de la nation » (Legros, 1999, p. 63). Tout système qui n'est pas conforme à ces caractéristiques, selon Legros, est tout sauf démocratique.

Introduisant un aspect spirituel dans la définition, Benda soutient que la nature des principes démocratiques est d'ordre politique et spirituel. Dans l'ordre politique,

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Notre traduction.

la démocratie est caractérisée par le respect de la personne humaine, la volonté de lui conférer, indépendamment de toute considération de classe sociale ou matérielle, un caractère d'inviolabilité. Il suit de cela qu'un État démocratique se met au service des citoyens et non l'inverse (Benda, 1943, pp. 25-29). Pour ce qui est des caractéristiques de la démocratie dans l'ordre spirituel, l'auteur soutient (pp. 57-62) qu'il s'agit là de tenir pour souveraines certaines valeurs « absolues », qui doivent être conçues comme indépendantes de toute condition de temps ou de lieu et supérieures à tout intérêt, individuel ou collectif. Celles-ci sont la justice, la vérité et la raison. Mais, en renvoyant l'origine de ces valeurs morales au christianisme (Benda, 1943, pp. 69-70), l'auteur semble contredire la thèse de l'émanation universelle de ces mêmes valeurs qu'il soutient en parlant de principes démocratiques d'ordre spirituel.

D'autres auteurs tentent d'établir un lien entre la démocratie et la croissance économique (Przeworski et Limongi, 1993; Bollen et Jackman, 1985; Sirowy et Inkeles, 1990). Cette dernière conception ne cadre pas forcément avec la conception procédurale prônée par certains des auteurs précités. Ces deux conceptions de la démocratie mettent en évidence une distinction du phénomène comme question de procédure ou comme « véhicule de progrès social », ce qui en fait une question de substance (voir Ruano, 2004, pp. 8-12). C'est cette seconde conception qui semble être privilégiée par les masses populaires en Afrique. Et ceci a une influence certaine sur les chances des partis d'opposition de conquérir le pouvoir, comme on le verra plus loin (chapitre 4).

Jean-Pascal Daloz s'en est rendu compte en Zambie quand il s'est intéressé aux « perceptions de la 'démocratisation' zambienne dans un quartier populaire de Lusaka » en septembre 1994. Il note que « le mot est très rarement compris selon une acception abstraite. En fait, il est même assez peu appréhendé d'un point de vue strictement politique. » Pour les habitants de ce quartier populaire de la capitale

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Ceci est tiré du sous-titre de son chapitre intitulé « *Can we eat democracy?* » (La démocratie nous sert-elle à manger?).

zambienne – et leurs perceptions ne sont pas différentes de celles de beaucoup d'autres Africains (Wantchekon et Taylor, 2007; Logan, Wolf et Sentamu, 2007; Coulibaly et Diarra, 2004) –, la démocratie, « c'est synonyme d'amélioration des conditions d'existence. La démocratie c'est d'abord, pour les gens du quartier, des magasins qui ne sont plus vides » (Daloz, 1997, p. 250).

Mais les différents pays du monde sont à des niveaux différents de démocratisation et il y a une tendance chez un certain nombre d'auteurs d'appliquer la démocratie à ces différents pays de façon parfois subjective (Cranston, 1953, p. 113). Ces dernières années ont par exemple vu une prolifération des qualificatifs pour les différents systèmes politiques par rapport à la démocratie. Ceci a résulté d'un éventail de « démocraties avec adjectifs, » telles que les « démocraties libérales », les « démocraties incertaines » (O'Donnelll et Schmitter, 1986), les « démocraties illibérales » (Zakaria, 1997; Carothers, 1997), les « semi-démocraties », les « démocraties de façade », les « démocraties électorales », etc. (Collier et Levitsky, 1997; Diamond, 2002; Ottaway, 2003; Ruano, 2004; Hermet, 2009).

Ces qualificatifs ne fournissent pas de critères objectifs pour les différents systèmes politiques, et encore moins de définitions précises pour la démocratie. Il nous semble que le problème, ici, réside dans une imprécision autour de ce qu'on peut appeler le « signifiant » et le « signifié » dans la thématique de la démocratie. Comme nous l'avons déjà vu, tout le monde s'entend que le terme « démocratie » (le signifiant) est employé pour désigner une chose, qui est le système dit « démocratique ». Autrement dit, il y a un « idéal » démocratique et une « pratique » démocratique.

La question est donc de savoir lequel, entre le concept « démocratie » et la chose « démocratique », est antérieur à l'autre ? Si l'on soutient que c'est bien l'idéal, le signifiant qui a précédé la pratique, donc le signifié, on ne retiendra qu'un seul type de démocratie et l'on sera obligé d'écarter toute analyse qui prévoit une multiplicité des types de démocratie. Il faudra ensuite accepter qu'on puisse qualifier un régime

ou une société comme démocratique même avant qu'elle ne réponde parfaitement à toutes les exigences de cet idéal.

Prenons par exemple la définition la plus élémentaire de la démocratie, celle que Sartori qualifie de « démocratie étymologique », c'est-à-dire « le pouvoir du peuple » ou un système dans lequel le peuple exerce le pouvoir. Avec cette définition, il faut aussi définir le « peuple ». S'agit-il de toute la société ? des personnes adultes et/ou libres de la société ? ou la majorité de la société? Quelle que soit la définition qu'on donne au « peuple », la pratique montre que chaque système aujourd'hui dit « démocratique » a, à un moment de son évolution, exclu de la prise de décision une bonne partie du peuple. Par exemple, les femmes ont été exclues du vote jusqu'en 1944 en France, 1949 en Belgique, et 1970 en Suisse. Mais ceci n'a nullement empêché qu'on qualifie les systèmes politiques de ces trois pays comme démocratiques, même avant l'avènement de ces réformes « majeures ». De même, aux États-Unis, au moment où Tocqueville (1981) décrivait la société américaine comme étant arrivée au faîte de la démocratie, les Noirs étaient presqu'exclus de la vie politique et privés de la plupart des droits fondamentaux de la démocratie, comme le droit de vote. Il y a donc un écart entre l'idéal et le réel vécu de la démocratie en tant que système, comme le soutient Sartori (1973, pp. 42-45), ce qui signifie que le terme « démocratie » et toutes ses définitions sont le résultat d'un processus historique au cours duquel le sens qu'on donne aujourd'hui au terme s'est stabilisé et n'en finit pas de prendre de nouvelles significations (Sartori, 1973, pp. 176-177).

Ceci étant, il nous semble que la marche vers la démocratie serait située sur une ligne verticale ou horizontale, où les différentes sociétés commencent leur trajectoire du bout inférieur (sur la ligne verticale) ou d'une extrémité (sur la ligne horizontale), visant à atteindre le sommet de la ligne ou à arriver à l'autre extrémité. Ainsi, toute société qui se trouve déjà sur la ligne — ayant satisfait à certains critères fondamentaux comme la tenue régulière d'élections compétitives — peut être qualifiée comme démocratique, avec des degrés de perfectionnement, certes.

En revanche, si l'on soutient que c'est le signifié qui est antérieur au signifiant, et qui est venu l'expliquer et le définir, alors les définitions précitées ne sauraient échapper à la charge qu'elles sont toutes des descriptions de systèmes établis et que l'attribution de ce descriptif aux différents régimes relève souvent de la volonté et des préjugés des différentes personnes, comme le soutient Cranston.

Une auteure qui tente d'illustrer la démarche que nous préconisons ici est Lise Storm (2008), qui s'est donnée la tâche de proposer une définition de la démocratie qui soit plus neutre et plus inclusive. Bien qu'elle ne réussisse pas à le faire, car elle dévie en fin de compte de l'aboutissement logique de la démarche, son illustration – que nous faisons nôtre – mérite d'être présentée et analysée. <sup>14</sup> Sa démarche est basée (quoiqu'elle en diffère) sur un modèle proposé par Collier et Levitsky (1996, 1997) dans leur note de recherche puis l'article portant sur le concept de la démocratie et les différents qualificatifs qui y sont collés ces derniers temps. Ces deux auteurs tentent de classer les différentes définitions ou systèmes <sup>15</sup> de démocratie dans six catégories : a) non démocratique; b) démocratie électoraliste (DE); c) procédurale minimale (PM); d) procédurale minimale élargie (PME); e) conceptions prototypes des démocraties industrielles établies (CPDIE); et f) définitions maximalistes (DM).

Ces six catégories sont largement basées sur ce que les deux auteurs appellent « repères conceptuels sous-entendus » (underlying conceptual benchmarks), dont les quatre concepts suivants qu'ils considèrent les plus importants (les deux premiers étant des définitions PM, et les deux autres de PME):

-

Nous aurions pu nous passer de Storm vu que nous avions déjà pensé à cette illustration et l'avons présentée dans des manuscrits non publiés (en 2006 et 2007) avant la publication de son article (en 2008). Il s'agit de notre essai intitulé: « Démocratie : débat autour d'un concept, » soumis comme exigence partielle du séminaire POL 9580 (La théorie politique aujourd'hui), en décembre 2006, et le rapport final de notre Séminaire de lectures dirigées (POL 9750) soumis en mai 2007. Tous les deux séminaires étaient dans le cadre de notre programme de doctorat dont la présente thèse fait également partie. Cependant, nous l'avons jugé nécessaire de lui attribuer l'illustration pour éviter tout soupçon de plagiat, mais aussi parce qu'elle apporte des éléments nouveaux auxquels nous n'avions pas pensé. Il n'est pas évident s'il s'agit de qualificatifs des régimes politiques ou des définitions de la démocratie. Storm (2008, p. 215) emploie le terme « définitions », mais Collier et Levitsky (1997, p. 433) utilisent ce terme en le liant aux régimes politiques quand ils notent que « we focus on the procedural definitions that have been most widely employed in research on recent democratization at the level of national political regimes ». C'est peut-être une preuve de la confusion entre le « signifiant » et le « signifié » que l'on trouve dans la plupart des définitions de la démocratie.

- ERC: Élections raisonnablement compétitives au suffrage universel sans fraudes massives;
- LCF: Garantie des *libertés civiles fondamentales*, comme la liberté d'expression, de rassemblement et d'association;
- GE: Capacité des gouvernements élus de gouverner sans contraintes d'entités non élues, c'est-à-dire la *gouvernance effective*;
- AQ: Autres qualités politiques et socioéconomiques souvent attribuées aux démocraties industrielles établies (Collier et Levitsky, 1996; Storm, 2008, p. 216).

Avant de revenir à Storm et sa démarche, il sied de souligner deux points importants à propos de ce modèle. D'abord, les définitions procédurales minimales (PM) qu'elle donne ici, suivant Collier et Levitsky, sont un abrégé des sept conditions que fournit Robert Dahl (1982, p. 11) sous le même label (PM) et qui serait le pionnier de cette classification. Celle que Collier et Levitsky mettent sous la rubrique de GE est la huitième condition qu'ajoutent Schmitter et Karl (1991, p. 81) à la liste de Dahl. Cette condition est basée sur le constat que certains gouvernements « démocratiquement élus » durant les années 1980 et 1990 en Amérique du Sud, notamment au Chili, au Salvador et au Paraguay, ne devraient pas être considérés comme démocratiques vu que l'armée – qui n'est pas élue – exerçait une influence indue sur eux, ce qui réduisait de leur capacité de gouverner efficacement (Schmitter et Karl, 1991, p. 81; Collier et Levitsky, 1997, p. 443).

L'autre point à souligner dans ces conditions ou cette classification est qu'elle pose au moins deux problèmes essentiels. D'une part, la condition mise sous la rubrique de GE ne semble pas être une condition valable, à moins que l'on disqualifie du club démocratique tous les pays, sans exception, où des groupes non élus exercent une influence similaire sur leurs gouvernements, que cette influence soit directe ou indirecte. Par exemple, s'il est vrai que l'armée détenait ou détient encore une grande influence sur des gouvernements sud-américains et africains, il

n'est pas moins vrai que des groupes de pression (*lobby groups*) américains – également *non élus* – exercent une influence similaire sur le Congrès et les différents gouvernements aux États-Unis.

En effet, dans un article, puis dans un ouvrage sur *Le lobby pro-israélien et la politique étrangère américaine*, Mearsheimer et Walt (2006, 2007) fournissent des preuves pertinentes qui confirment ce constat. Ils montrent qu'en raison de certains lobbies pro-israéliens, il serait, par exemple, politiquement suicidaire pour tout président américain de tenter d'apporter des changements radicaux à la position américaine vis-à-vis d'Israël dans ses relations avec les populations palestiniennes. Pourtant, les États-Unis sont considérés par ces mêmes auteurs (Collier et Levitsky) comme une « démocratie établie ».

D'autre part, les conditions que renferme la rubrique AQ ne semblent pas émaner d'une démarche scientifique cohérente. En effet, l'objet de la présente discussion est de fournir une définition plus « neutre » de la démocratie. C'est cette définition qui devrait constituer les critères de qualification d'un régime ou d'un système de gouvernement comme démocratique. Or, avec cette démarche, certains pays ou systèmes (dits « démocraties industrielles établies ») sont a priori exempts de ce test et se voient attribuer le label de démocratie comme un acquis. Plus préjudiciel encore est d'avoir fait du système de gouvernement en vigueur dans ces pays une partie de la définition qui doit pourtant être appliquée à tous les pays ou systèmes de gouvernement.

Nonobstant ces faiblesses dont souffrent certaines prémisses de son modèle, Storm procède à une démarche innovatrice. Elle commence d'abord par révéler le manque de neutralité conceptuelle du modèle de Collier et Levitsky basé sur ces deux classifications. Le modèle de Collier et Levitsky prévoit une ligne ordinale *sur* 

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Une première version de l'article a été publiée sous le titre de « The Israel Lobby », dans *London Review of Books*, vol. 28, no. 6 (23 mars 2006) sur <a href="www.lrb.co.uk/v28/n06/print/mear01">www.lrb.co.uk/v28/n06/print/mear01</a> .html <10 novembre 2008>, puis une version légèrement longue sur le site de l'école John Kennedy d'administration de l'université d'Harvard sous le titre de « The Israel Lobby and U.S. Foreign Policy », *Occasional Paper* RWP06-011 (mars 2006). Le livre, dans sa version américaine (Farrar, Strauss & Giroux, 2007) et la traduction française (La Découverte, 2007) que nous utilisons, est largement basé sur ce dernier papier, y compris le titre.

laquelle ils mettent les six premières catégories moins les deux extrêmes, c'est-à-dire les régimes non démocratiques et les définitions maximalistes. *Sous* la ligne ordinale, Collier et Levitsky arrangent les quatre catégories par l'ordre de leur présentation ci-haut et de façon croissante (voir figure 1 ci-dessous).

Les deux auteurs associent une valeur des quatre catégories (ERC) à la première des six (DE), deux des quatre (ERC et LCF) à la deuxième des six (PM), ainsi de suite.

PME ERC
LCF
ERC LCF
GE
AQ

Figure 1 : Catégories et conceptions de la démocratie selon Collier et Levitsky

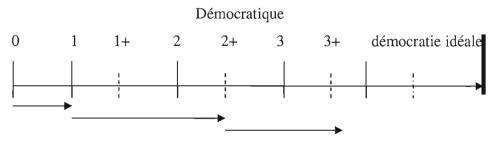
Sources: Collier et Levitsky (1996) et Storm (2008, p. 219)

Storm apprécie cette illustration, mais critique son manque de neutralité. En effet, les deux auteurs laissent entendre que la classification d'un État ou d'un système comme démocratie électorale (DE), ou ayant rempli les conditions procédurales minimales (PM), doit suivre une séquence ordonnée et rigide. Il faut que des élections raisonnablement compétitives (ERC) puissent s'y tenir pour être considéré comme démocratie électorale (DE), qu'y soient permises les libertés civiles fondamentales (LCF) afin qu'il remplisse les conditions procédurales minimales (PM), et ainsi de suite. Or, selon Storm, cela s'avérerait injuste pour un pays ou un système qui remplit la condition de ERC (donc qualifie pour DE), et GE, mais qui ne respecte pas ou pas scrupuleusement les libertés civiles fondamentales

(LCF), et donc ne qualifie ni pour PM (car dénué de LCF, malgré la présence de GE qui est un critère avancé), ni pour PME, car manquant les LCF. Un autre reproche à ce modèle est son insinuation qu'il y a des pays qui sont déjà arrivés à l'idéal démocratique, ce qui serait difficile à prouver empiriquement.

Ainsi, Storm préconise un modèle basé sur ces catégories, mais qui écarte toute idée de séquence ordonnée ou que des pays aient atteint la démocratique idéale. De même, elle se débarrasse des six qualificatifs de régimes, considère le quatrième critère identifié sous la rubrique AQ de la deuxième classification (de quatre valeurs ou attributs) comme supplémentaire, et accorde une valeur égale à tous les trois attributs de cette classification. Ensuite, elle dessine un continuum qui aboutit à la démocratique idéale. Tout pays qui détient l'un de ces trois attributs est imaginé être situé sur le continuum, dirigé vers l'idéal démocratique duquel il s'approche davantage avec tout ajout d'attributs (voir figure 2 ci-dessous).

Figure 2 : Continuum démocratique de Storm



Source: Storm (2008, p. 225)

La démarche de Storm semble très pertinente, mais elle comporte certaines faiblesses. D'abord, son usage du critère de l'efficacité du gouvernement vis-à-vis des groupes influents non élus est critiquable au même titre que son usage par Collier & Levitsky (1996, 1997) et Schmitter & Karl (1991). Ensuite, elle se dit vouloir fournir une définition plus « neutre » et accorder une valeur égale à tous les trois principaux attributs de la démocratie qu'elle identifie. Mais elle se contredit

quand elle refuse de qualifier de démocratique un régime qui ne possède qu'un seul de ces attributs sans préciser combien il lui en faut pour obtenir le label démocratique (Storm, 2008, p. 226). Et étant donné qu'elle ne qualifie pas non plus ce régime comme « non démocratique », l'auteure laisse une confusion par rapport à la place d'un tel régime. Ce faisant, elle dévie de l'aboutissement logique de sa démarche sans donner les raisons scientifiques de cette déviation. Elle aurait tout de moins dû préciser, par exemple, que n'est démocratique qu'un régime qui possède au moins deux de ces attributs.

Ainsi, nous souscrivons à la démarche de Storm et son continuum, mais sans le critère du gouvernement efficace et en ajoutant un critère économique, c'est-à-dire le degré de transparence dans la gestion des ressources d'un pays et leur distribution équitable. <sup>17</sup> D'autres caractéristiques, comme le respect des droits humains et des libertés civiles, s'y ajoutent également. Mais la tenue régulière d'élections raisonnablement libres, compétitives et au suffrage universel doit être le critère de base. De même, le continuum ne doit pas être considéré comme statique, car les pays peuvent changer de place, avec des pays qui régressent ou dépassent d'autres dans certaines périodes (voir aussi Herbst, 2001, pp. 368-371).

#### 1.2.1.2. De l'autoritarisme à la démocratie

O'Donnelll, Schmitter et Whitehead ont publié, en 1986, un ouvrage séminal portant sur les transitions des pays sud-européens et latino-américains des régimes autoritaires et militaires à partir de la seconde moitié des années 1970. Environ trois ans plutôt, Richard Sklar (1983a, b) avait fait une étude similaire dans le cas précis

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Nous n'essayons pas ici d'établir un lien entre la démocratie et la croissance économique, comme le font Przeworski et Limongi (1993), Bollen et Jackman (1985), et Sirowy et Inkeles (1990). Voir notamment le numéro spécial de *Journal of Economic Perspectives*, 7 (3), 1993, portant sur « démocratie et développement ». Nous adhérons pleinement à l'argument de Schmitter et Karl (1991, p. 85) selon lequel « les démocraties ne sont pas nécessairement plus efficaces dans la gestion économique que les autres types de régime ». Cependant, le niveau de corruption ou de la transparence dans la gestion des ressources dont dispose un pays devrait constituer un critère de démocratisation.

de l'Afrique. Depuis la publication de ces ouvrages, les concepts de « transition » et de « consolidation » semblent orienter la plupart des travaux de recherche sur l'analyse comparée des processus de démocratisation à travers le monde. Le corpus théorique et les orientations de recherche produits par les études s'inspirant de ces concepts constituent aujourd'hui deux sous-disciplines de la science politique, dénommées « transitologie » et « consolidologie » (Guilhot et Schmitter, 2000).

La présente étude ne s'inscrit pas dans le cadre d'aucune de ces deux sousdisciplines. Ceci dit, nous ne pouvions pas faire abstraction des concepts de « transition » et de « consolidation » traités par les spécialistes de ces sousdisciplines, d'autant plus qu'ils apparaissent de temps en temps dans les différentes parties de notre thèse. La démarcation qu'elles établissent entre les différents systèmes politiques en matière de libéralisation nous semble aussi utile pour compléter la conceptualisation de la démocratie.

De manière générale, on distingue trois phases ou séquences de démocratisation dans les théories transitologues et consolidologues. Il s'agit de a) la phase de libéralisation; b) de l'installation d'un régime démocratique (transition); et c) celle de la consolidation démocratique. Il est vrai que ces phases ne se retrouvent pas nettement découpées dans la réalité et n'impliquent pas nécessairement une linéarité du processus démocratique. Il est vrai aussi qu'elles ne se déroulent pas de la même manière et n'ont pas la même durée dans tous les pays. Elles sont cependant utiles, car elles fournissent une bonne grille d'analyse et de comparaison (Gazibo & Jenson, 2004, pp. 173-174).

Dans la littérature transitologue, la phase de libéralisation commence à partir du moment où le régime autoritaire entreprend de relâcher son emprise sur la société en autorisant des libertés civiles et politiques jusque-là réprimées. En d'autres mots, le processus est lancé à partir du moment où un régime autoritaire, se sentant affaibli ou menacé par un facteur ou un autre, accepte le principe d'un réaménagement du paysage politique incluant d'autres acteurs politiques (opposants politiques, par exemple) et sociaux qui n'appartiennent pas forcément au régime (Fall, 1993, pp.

43-53). C'est le cas le plus courant et ces facteurs comprennent les manifestations populaires (Bratton & Van de Walle, 1992, pp. 419-442) et les difficultés économiques conjuguées avec une pression internationale. Mais la mort subite d'un leader autoritaire (au Nigeria en 1998 et au Togo en 2005 par exemple) et les désaccords au sein du régime autoritaire peuvent aussi conduire à un processus de libéralisation (Kaiser & Okumu, 2004, pp. 1-12 ; Casper, 2000).

Parmi les transformations politiques qui se produisent à ce stade figure la fin du monopole du parti unique (qu'il soit civil ou une junte militaire), la libération des prisonniers politiques, et la fin de la censure des médias (ou une modération significative dans celle-ci). Aussi à ce stade, on constate l'autorisation des partis politiques et, généralement, l'ouverture de l'arène politique à la compétition, ou ce que Diop (2006, p. 65) appelle « renouveau démocratique », et Bratton et Van de Walle (1997, p. 159) qualifient comme « *political opening* » (voir aussi Gazibo & Jenson, 2004, p. 174; O'Donnell, Schmitter & Whitehead, 1986, p. 6).

L'organisation d'une première élection multipartite libre, raisonnablement transparente et dont le résultat est généralement accepté par les vaincus est souvent considérée comme un facteur qui conforte cette libéralisation, fonde la mise en place du nouveau régime et lance la phase de transition (Thiriot, 2004, pp. 129-147; Mbaku, 1998, 501-517; O'Donnell, Schmitter & Whitehead, 1986, p. 6).

Il faut souligner cependant que la phase de libéralisation peut durer des mois, voire des années, ce qui fait dire à Gazibo et Jenson (2004, p. 174) qu'elle « ne conduit pas forcément à la démocratie. » Cet argument est basé sur le constat que dans certains cas, les libertés acquises lors de cette période peuvent n'être que des concessions des pouvoirs qui tentent ainsi d'apporter des changements mineurs qui leur permettront de demeurer au pouvoir tout en calmant les pressions qui les auront poussés à entreprendre ces réformes (Carothers, 1997, pp. 85-99; Joseph, 1997, pp. 363-382). Ce scénario est bien illustré par les cas de Hosni Moubarak en Égypte (Souaré, 2008a), de Paul Biya au Cameroun (Mehler, 1997), de Gnassingbé Eyadéma au Togo avant sa mort en février 2005 (Heilbrunn, 1997, pp. 225-245), et

d'Omar Bongo au Gabon avant son décès en juin 2009 (Gardinier, 1997, pp. 145-161).

En effet, si ces régimes ne remettent pas totalement en cause ces acquis, ils essaient de minimiser leurs effets et harcèlent constamment ceux qui les défendent, notamment les militants des partis d'opposition (Gazibo et Jenson, 2004, p 175; Brown, 2005, p. 184).

La phase de transition, quant à elle, vient théoriquement après la phase de libéralisation et la tenue d'une élection « fondatrice ». Ce scrutin est défini comme la première élection libre et transparente aux yeux de non seulement l'organe organisateur de ces élections, mais aussi et surtout aux yeux de la majorité des candidats et des observateurs indépendants (Bratton et Van de Walle, 1997). S'il est vrai que le camp qui gagne ces élections fondatrices importe peu, l'alternance au pouvoir, au sens indiqué dans l'introduction, est assurément un signe du début d'une véritable transition démocratique.

Cette phase voit l'établissement de nouvelles institutions et règles du jeu politique, si celles-ci n'ont pas été adoptées ou acceptées au stade de libéralisation. Parmi les nouvelles institutions visées ici, il convient de citer une nouvelle constitution assurant le respect des conditions minimales de la démocratie, la séparation entre les trois principaux pôles de pouvoir (exécutif, judiciaire et législatif), et la mise en place d'une commission électorale plus ou moins indépendante (Kaiser & Okumu, 2004, p. 3).

La dernière phase (celle de la consolidation) suit la phase de transition et constitue un processus labyrinthique et plus long. On peut arguer que la phase de consolidation démocratique commence à partir du moment où les acteurs politiques du pays (aussi bien du parti au pouvoir que de l'opposition) réussissent à faire en sorte que les nouvelles institutions acquises et les normes démocratiques établies soient respectées, voire renforcées. De plus, un consensus national doit s'établir dans le pays confirmant l'acceptation par une grande partie de la population, notamment

les acteurs politiques, que les pratiques démocratiques sont *the only game in town*, ou le seul jeu acceptable (Linz & Stepan, 1996, p. 5).

Certains théoriciens ont tenté de fixer une période d'environ 30 ans pour la durée d'une transition démocratique (Eisenstadt, 2000). Mais les critères donnés plus haut semblent plus pertinents pour confirmer le succès d'une transition qu'une telle approche. Ceci pourrait nécessiter une série non interrompue d'alternances au pouvoir avant de confirmer le succès de la « transition » démocratique.

Ainsi, Huntington propose de considérer comme une démocratie consolidée tout régime ayant réussi deux alternances démocratiques au sommet de l'État (Huntington, 1991, pp. 266-267). Ce critère a été critiqué par certains auteurs qui y voient une illusion de l'électoralisme (Schmitter et Karl, 1991, pp. 75-88), mais nous pensons qu'il échappe à ce reproche, car l'alternance proposée par Huntington requiert le changement d'équipe dirigeante. Évidemment, comme nous l'avons déjà noté, un certain niveau de libéralisation, qui va au-delà du simple électoralisme, est nécessaire pour que les dirigeants actuels soient défaits dans une élection.

Ceci dit, il serait plus prudent de se méfier d'avancer des durées précises. Le processus se mesure ou doit se mesurer par la qualité plutôt que par la durée. Une chose est cependant certaine : à partir du moment où l'on franchit la barre de transition et l'on entame la phase de consolidation, c'est une course vers *l'idéal* démocratique. Cela fait du processus de démocratisation, selon l'expression de David Beetham (1994, p. 159), « an unfinished process » partout et toujours.

# 1.2.1.3. L'état de la démocratie en Afrique

Cette sous-section passe en revue l'état de la démocratie en Afrique selon un certain nombre d'auteurs qui s'y sont intéressés. Ces derniers ne sont pas forcément des transitologues ou consolidologues. Pour des considérations méthodologiques, cette revue est divisée en trois périodes. En effet, un parcours sommaire de la littérature sur les processus de démocratisation en Afrique postcoloniale fait

apparaître trois grandes tendances des auteurs en fonction de la période de publication de leurs études. La première des trois périodes constitue les trois premières décennies du regain de l'indépendance, soit de 1960 à environ 1988; la deuxième s'échelonnant de 1989 à 1995. La dernière période commence donc à partir de la seconde moitié de la décennie 1990.

Mais avant de passer à la revue, il convient de souligner que ces démarcations périodiques ne sont pas nettement claires dans tous les cas. En fait, il y a, d'une part, des auteurs dont les écrits transcendent ces périodes et, d'autre part, des études faites durant une période alors qu'elles auraient dû paraître durant une période antérieure.

Ceux qui ont écrit durant la première période ont tendance à s'intéresser davantage à l'analyse des systèmes politiques « non démocratiques » des différents pays africains, notamment les systèmes de parti unique. Il y a certes des écrits sur le thème du multipartisme, mais ceux-ci se rapportent essentiellement aux systèmes multipartistes qui ont existé vers la fin de l'ère coloniale et n'ont duré que quelques années seulement après le regain des indépendances (Conac, 1993, pp. 11-42; Schachter-Morgenthau, 1998). Somme toute, la principale tendance des écrits de cette période est une orientation vers l'étude des processus non démocratiques ou, à la rigueur, les capacités démocratiques de l'Afrique (Fatton, 1990, pp. 455-473; Clark, 1997, p. 1).

Ainsi, pour Gérard Conac (1993, p. 12), « les nouveaux États d'Afrique subsaharienne qui accèdent à l'indépendance dans les années soixante ont préparé leur émancipation dans le moule du parlementarisme. » Cependant, il note qu'assez rapidement et après une phase plus ou moins difficile de consolidation,

[la] plupart des nouveaux États allaient renoncer aux principes les plus fondamentaux de leur constitutionnalisme originaire. Le monopartisme de droit ou de fait se substituait au pluralisme politique lié à l'essence même du parlementarisme. Une fois parvenus au pouvoir grâce aux mécanismes électoraux, les nouveaux dirigeants n'entendaient nullement donner à une opposition une chance quelconque de les remplacer (Conac, 1993, p. 12).

J.-F. Médard (1991, pp. 92-104), pour sa part, soutient que l'Afrique n'a presque connu dans cette période que des régimes autoritaires. Selon lui, « les exceptions furent de deux ordres : soit une poignée de régimes démocratiques ou s'en approchant, soit des entités politiques en proie à la guerre civile ». Cela le conduit à considérer le début des années 1990 comme une période de « décomposition autoritaire ». En d'autres mots, il pense que loin d'être un processus de démocratisation, les tentatives à cet égard au début des années 1990 s'inscrivaient dans le cadre d'une remise en question des régimes autoritaires qui étaient en crise. Mais c'est bien la remise en question de ces régimes qui a ouvert la voie au processus et à la transition démocratique sur le continent.

Dans tous les cas, les tensions sociopolitiques, les systèmes de parti unique et les juntes militaires – que nous aborderons avec plus de détail au chapitre suivant – sont les thèmes de prédilection des auteurs de cette période (Mazrui, 1967, 1969, 1980; Finer, 1962; Bienen, 1968; Mahiou, 1969, Schachter-Morgenthau, 1961; Pabanel, 1984; Decalo, 1973; Le Vine, 1967; Sylla, 1977; Bah, 1990).

Il y a ensuite les auteurs qui se sont intéressés aux processus politiques en Afrique aux alentours de l'année 1990 (1988-1995). La plupart des écrits de cette période ont été inspirés par les mutations et les bouleversements politiques qui ont marqué la vie politique de plusieurs pays africains au cours de ces années. Celles-ci correspondent aussi à la période de floraison des études transitologues. Ainsi, ces changements sont considérés comme pouvant aboutir à l'une des trois directions suivantes: l'installation d'une forme de démocratie, le retour à un nouveau pouvoir autoritaire (ou le renforcement du régime autoritaire sur place, après la récupération de la situation), ou l'émergence d'une alternative révolutionnaire (Sklar, 1983b, pp. 11-24; O'Donnell et Schmitter, 1986, p. 8).

Là, les auteurs peuvent être repartis entre deux tendances. Il y a, d'une part, les conservateurs, sceptiques sinon cyniques quant à l'issue de ces mutations politiques. Certains y voyaient d'ailleurs un non événement ou des simples mirages (voir

Akindès, 1996; Bourmaud et Quantin, 1991, pp. 3-4). Par exemple, Bayart (1991, pp. 5-20) et Médard (1991, pp. 92-104) soutiennent que vu le « passé autoritaire » de l'Afrique, ces développements ne devraient pas être interprétés comme constituant l'avènement miraculeux d'un ordre politique jusque-là interdit. Pour eux, la vie politique en Afrique sub-saharienne est structurée depuis le regain des indépendances autour d'une tradition autoritaire qui semble peu propice à une transformation radicale des systèmes politiques. Mais n'est-ce pas bien ces « pratiques autoritaires » qui sont mises en question par ces évolutions qui sont donc susceptibles d'aboutir à des systèmes plus libéraux et démocratiques ? Bayart pense autrement. Partant d'une approche culturaliste, il pense évident que, « dans les années quatre-vingt-dix, la thématique de l'invention de la démocratie, les stratégies qui s'y rapporteront ou s'en réclameront [en Afrique sub-saharienne] se verront de facto obérés par ces précédents historiques [d'autoritarisme] » (Bayart, 1991, p. 12).

Au rebours de ces auteurs pessimistes, nous trouvons ceux qui y ont vu un véritable chantier de réforme politique et de démocratisation, ainsi que l'aube de la démocratie en Afrique. Ainsi, Jeffries et Thomas (1993) et Decalo (1992) parlent d'une « ré-démocratisation de l'Afrique », Perret (1994, p. 7) de l'Histoire en majesté en train de se fabriquer, Martin (1993) d'un « printemps africain », tandis que Wiseman (1993) évoque l'avènement d'« un nouveau pluralisme politique », Diamond (1998) d'« un vent de changement », et Southall et Wood (1996) soutiennent qu'il s'agit d'un « revival of democracy ».

Il y avait, cependant, entre ces deux extrêmes, des auteurs qui peuvent être considérés comme des « centristes ». Par exemple, Clark et Gardinier ont fait un choix délibéré pour le terme « réforme politique » au lieu de « démocratisation » ou « libéralisation » comme titre de leur collectif portant sur les transitions politiques en Afrique francophone durant les années 1990. Pour justifier ce choix, Clark (1997, pp. 23-39) note qu'ils reconnaissent les ruptures et changements profonds intervenus

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Pour Bourmaud et Quantin, il s'agit de leur Avant-propos à un numéro spécial de la revue, *Politique africaine*, portant sur « Les chemins de la démocratie [en Afrique] ».

dans plusieurs pays africains depuis la fin de la guerre froide, mais que ces changements ne sont pas suffisants pour mériter d'être considérés comme un véritable processus de « démocratisation », d'autant plus que leurs issues demeurent encore inconnues. Ainsi, en reconnaissant la portée des changements, ils se mettent à l'écart des cyniques. Ils ne se laissent toutefois pas emportés par l'euphorie pour décréter l'avènement de la démocratie.

D.-C. Martin (1991) est un autre auteur qu'on peut classer dans cette tendance « centriste ». En effet, dans l'introduction d'une étude portant sur la situation politique en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie et au Zimbabwe au début des années 1990, il observe que ceux-ci sont des pays où le débat politique est intense bien qu'il n'ait pas encore débouché sur des transformations politiques profondes. Avec ce constat optimiste mesuré, il pose la question à savoir ce qui peut vraiment changer dans les quatre pays et, par extension, en Afrique, à l'issue des bouleversements en cours dans cette époque. À la fin de son analyse, il reconnaît qu'il y a eu des changements et que d'autres étaient en cours, notamment l'engagement des jeunes pour le changement et la liberté d'expression et d'association. Il soutient que ces changements ne sont pas condamnés à être de pure forme. Cependant, il insiste sur la nécessité de l'implication des populations – dans toutes leurs composantes – dans la définition et dans l'application des politiques publiques ainsi que l'harmonisation d'un tel système de participation avec la liberté d'initiative et d'innovation qui permettra de trouver des solutions originales, indigènes, aux problèmes de développement (Martin, 1991, p. 30).

Avant de passer à la troisième période, il importe de s'attarder un peu sur les « facteurs catalyseurs » qui auraient abouti à ces changements et éventuellement (selon les optimistes) à l'établissement ou à la restauration du multipartisme en Afrique. Sont-ils endogènes ou exogènes, et dans tous les cas, que sont-ils ?

Certains auteurs soutiennent que ces facteurs se trouvent dans deux faits: d'une part, l'échec des régimes autoritaires à résoudre les difficultés économiques des années 1980 (Newbury, 1994; Gazibo, 2005a, pp. 22-26; Ogbondah, 2004) et,

d'autre part – peut-être à cause du premier facteur – leur remise en question par « la rue » dans leurs pays respectifs (Bratton & Van de Walle, 1992, pp. 419-442; Perret, 1994, p. 5-10; Lafargue, 1996). On soutient donc que ce sont ces deux facteurs « internes » qui auraient conduit à la réintroduction du multipartisme dans la région à partir des années 1990 (Huntington, 1991; Sandbrook, 1997 : 482-516; Decalo, 1992, pp. 14-17; Fall, 1993; Dossou, 1993).

Pour d'autres auteurs, par contre, il s'agit de facteurs « externes », notamment les conditionnalités politiques, c'est-à-dire la menace par les alliés étrangers des régimes autoritaires de leur retirer leur soutien inconditionnel s'ils n'adoptent pas une certaine forme de libéralisme (Akindès, 1996; Böke, 1997, pp. 217-241). Les références à un effet de « La Baule » dans les pays africains dits francophones suivent la même logique d'argumentation. Un autre facteur externe qui se rapporte à ce dernier est l'effet de contagion de révolutions démocratiques d'ailleurs, notamment en Europe de l'Est. Herbst (2001, p. 361) souscrit à cette thèse de contagion, et ajoute la fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud en février 1990 comme un autre facteur externe.

Mais Fall et Dossou s'attaquent directement aux arguments de contagion et de La Baule. Pour le premier, il considère erronée l'idée que le vent de libéralisation et du multipartisme qui souffle sur l'Afrique subsaharienne dans cette période était le résultat d'un « vent de l'Est ». En effet, selon lui, cette idée « fait l'impasse sur un phénomène de libéralisation politique progressive [sur le continent] qui, pour avoir été limité dans son étendue géographique, n'en a pas moins été significatif au regard des perspectives de la démocratie pluraliste qu'il a ouvertes en Afrique » (Fall, 1993, p. 43). Avec une référence spéciale au cas du Bénin, le second souligne que « vent de l'Est et vent du Sud ont été produits par les mêmes causes. Il faut donc ramener à sa réelle dimension la place des bouleversements en Europe de l'Est par rapport aux revendications démocratiques en Afrique » (Dossou, 1993, p. 185).

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> « La Baule » est la banlieue parisienne où a eu lieu le Sommet franco-africain de 1990 lors duquel le Président français, François Mitterrand, a « conseillé » à ses pairs réunis de se démocratiser.

D.-C. Martin (1991, p. 21) abonde dans le même sens quant il soutient : « Sans sous-estimer l'impact qu'ont pu avoir les transformations survenues dans l'ex-bloc socialiste, il faut le prendre pour ce qu'il est : un facteur supplémentaire, parfois dynamisant, mais qui n'a de sens qu'en tant qu'il vient s'ajouter à des processus indigènes à l'oeuvre depuis longtemps déjà. »

Il est donc évident que bon nombre d'auteurs juxtaposent les deux catégories de facteurs de façon plus ou moins dichotomique, tandis que d'autres les citent pêlemêle sans clairement dire lesquels priment à leurs yeux. Toutefois, il nous semble plus opportun d'éviter toute tendance au réductionnisme à cet égard. Heureusement, telle n'est pas l'approche de tous les auteurs précités. En effet, tout en mettant l'accent sur une catégorie par rapport à l'autre, certains reconnaissent le rôle de la convergence des facteurs internes et externes. Il semblerait également, suivant la suggestion de Patrick Quantin (1997, p. 12), que le tranchage de ce débat est plus aisé quand l'analyse est contextualisée au niveau des situations nationales, ce que nous tenterons de faire pour les trois pays d'étude au chapitre suivant.

Parlant maintenant des auteurs de la troisième période, c'est-à-dire ceux qui se sont intéressés à l'état de la démocratie en Afrique à partir de la seconde moitié des années 1990, la tendance est une continuation du débat des auteurs de la première moitié de la décennie avec les uns et les autres réclamant le triomphe de leurs prédictions et le bien fondé de leur optimisme ou scepticisme initial. Les auteurs, notamment ceux du nouveau millénaire, se livrent à de véritables états des lieux, le recul historique aidant (Herbst, 2001).<sup>20</sup>

Pour d'aucuns, il s'agit de constater des transformations profondes vers un système démocratique en cours de gestation ou de consolidation. Pour d'autres, c'est une question de souligner le triomphe de leur scepticisme initial quant aux capacités démocratiques limitées ou non existantes de l'Afrique, tant son « histoire est imprégnée d'autoritarisme ».

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Cet article est un état des lieux de « *Political Liberalization in Africa after Ten Years* » et passe en revue trois études importantes sur le processus démocratique en Afrique et les défis de sa consolidation. Les trois études ont été publiées en 1997 (Udogu et Ottaway) et 1998 (Gros).

Dans leur ouvrage portant sur ce qu'ils appellent « la criminalisation de l'État en Afrique », Bayart, Ellis et Hibou (1997, p. 21) évoquent un « avortement » des processus démocratiques qu'avaient semblé amorcer la libéralisation des régimes de parti unique à la fin des années 1970 et la mobilisation populaire des années 1989-1992. Pour les trois auteurs, « l'espérance qui s'était levée est bel et bien retombée, quelque soient les acquis qu'ont laissés les grands mouvements du début de la décennie dans les domaines de la presse et de la vie associative » (Bayart, Ellis et Hibou, 1997, p. 22). L'évaluation de ces trois auteurs est qu'il y a bel et bien eu un processus de démocratisation au début de la décennie 1990 mais que celui-ci a été rapidement récupéré par les régimes autoritaires en place sous couvert d'élections concurrentielles.

Avec la même tendance, Jean-Germain Gros (1998, p. 15) soutient que l'état de la démocratie en Afrique subsaharienne est si fragile que les acquis démocratiques du début des années 1990 peuvent être renversés partout sur le continent, y compris en Afrique du Sud. Julius Ihonvbere (1997, p. 138) met en cause le processus démocratique. Pour lui, l'autocratie est encore vivante sur le continent et les leaders autoritaires sont devenus plus sophistiqués qu'ils n'étaient auparavant dans la manipulation du discours démocratique et de leur faux attachement à la justice et aux valeurs des droits humains.

Pour Herbst (2001, pp. 357-375), l'ancien ordre caractérisé par les coups d'État militaires et les systèmes de parti unique est révolu (*The Old Order is Dead*), mais l'Afrique n'a pas encore fait sa véritable transition vers le nouvel ordre démocratique (*The New Order Is Not Yet Born*). Cette argumentation situe le continent dans un hiatus entre un ancien régime consommé et un nouvel ordre dont l'aube tarde à apparaître. D'après l'auteur, « la plupart des pays africains ont un système de multipartisme, mais avec des partis qui n'ont aucun programme de société; les élections sont autorisées, mais elles ne sont pas toujours libres ou transparentes; des transitions ont été amorcées, et certains leaders historiques se

sont vus congédiés par les électeurs, mais ces processus de transition sont toujours renversables » (Herbst, 2001, p. 359).<sup>21</sup>

Gyimah-Boadi (2004, pp. 5-27) semble avancer un argument similaire, mais avec plus d'optimisme, car il soutient que la plupart des régimes africains sont réellement en train de se libéraliser et que des processus démocratiques sont en cours de consolidation. Il y voit davantage de facteurs de progrès que de régression. Effectivement, des études récentes semblent confirmer cette vision optimiste de Gyimah-Boadi. Par exemple, Larry Diamond (2007) soutient cet argument en faisant référence aux données récentes de Freedom House (FH) sur le degré du respect des libertés politiques, civiles et d'expression en Afrique, où la moitié des 48 pays de l'Afrique subsaharienne sont considérés comme des démocraties.

Mais la violence qui a suivi la proclamation des résultats de l'élection présidentielle kenyane de décembre 2007 a occasionné une euphorie de commentaires quelque fois simplistes. Ainsi, la revue *Journal of Democracy* a consacré son édition d'avril 2008 à une évaluation du progrès de la démocratie en Afrique à la lumière de ce qui venait de se produire au Kenya. Dans sa contribution à ce volume, Richard Joseph (2008, pp. 94-108) laisse penser que cet incident signifie une régression de la démocratie au Kenya et sur le continent africain, quoiqu'il s'efforce de reconnaître que cette « régression » n'est pas « totale » sur l'ensemble du continent.

Qu'on adopte le critère d'« évolution des normes et des comportements » des acteurs politiques prôné par Diamond (1999, p. 65)<sup>23</sup> ou celui de « deux alternances successives » proposé par Huntington (1991, pp. 266-267) comme signe de

Nous les considérons simplistes car ce qu'ils considèrent comme violence « postélectorale » au Kenya n'était pas vraiment « post ». En effet, il a été prouvé que les élections n'ont été qu'instrumentalisées, et que la violence était le résultat d'un cumul de frustration due à des inégalités sociales profondes dans la société kenyane postcoloniale (voir, à ce propos, Anderson & Lochery, 2008; Githongo, 2008; Murithi, 2008 ; Dersso, 2008 ; Souaré, 2008b).

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Notre traduction de l'anglais.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Il s'agit de l'évolution des comportements des élites politiques, des masses et des organisations vers une acceptation des règles démocratiques comme le seul mécanisme de comportement acceptable.

consolidation démocratique, Posner et Young (2007, pp. 126-140) arguent que l'Afrique a enregistré des progrès significatifs dans le processus démocratique. Ils montrent que même dans les cas où les dirigeants politiques ont tenté de manipuler les constitutions pour se maintenir au pouvoir, soit qu'ils ont échoué, comme au Nigeria (2006) et au Malawi (2005), soit qu'ils l'ont fait dans un contexte de résistance populaire (Posner & Young, 2007, p. 128).

Il semblerait, pour notre part, que la plupart des « pessimistes » cités ici ne font pas la distinction entre les États africains selon leur position sur le continuum des théories de transitologie et de consolidologie. Citer la défaillance de pays comme le Kenya, le Togo ou le Cameroun comme signe de régression du processus démocratique en Afrique néglige le fait que ces pays n'ont pas encore achevé leur transition. Dans le cas du Kenya, le fait qu'une coalition de partis d'opposition y a défait le parti au pouvoir en 2002 a peut-être fait dire à certains observateurs que le pays avait réussi sa transition. Mais il s'agit là d'une seule alternance au pouvoir, qui ne satisfait même pas le critère de deux alternances proposé par Huntington. Ces arguments négligent aussi le fait que d'autres pays africains, comme le Cap-Vert, le Bénin, le Ghana, l'Île Maurice et autres sont en train de consolider leur processus démocratique.

### 1.2.2. Les partis politiques

Les partis politiques seront traités en deux sous-sections. La première les aborde de façon générale, c'est-à-dire les définitions et les débats théoriques autour du terme, tandis que la seconde les traite dans un cadre spécialement africain.

#### 1.2.2.1. La conceptualisation des partis politiques

Offerlé (1987) argue qu'il n'y a pas de vraie définition pour le « parti », mais une concurrence pour l'imposition de ce qui doit être un vrai parti politique. En

d'autres mots, il n'existe, selon l'auteur, que des usages politiques et sociaux très divers qu'on applique à des groupes considérés comme partis politiques. Ainsi, il ne se contente pas d'une seule définition, mais en offre deux. La première est celle qu'il qualifie de « restrictive », et qu'il renvoie à La Palombara et Wiener, <sup>24</sup> selon laquelle un parti politique est une organisation *durable* (dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants); bien établie aux niveaux local et national du pays dans lequel elle se trouve; avec une volonté de ses dirigeants de prendre et d'exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres partis; et qui a, enfin, le souci de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou toute autre manière (Offerlé, 1987, p. 19).

Pour donner raison à Offerlé dans son argument que cette définition est « restrictive », il est possible de citer l'exemple de plusieurs partis politiques qui ne répondent pas à tous ces critères, sans que cela n'empêche qu'on les qualifie de partis politiques. Aux États-Unis, par exemple, à part les cinq principaux partis politiques, <sup>25</sup> la plupart des autres partis sont étatiques (régionaux ou provinciaux dans l'administration américaine), comme le Charter Party of Cincinnati (Ohio), Conservative Party of New York, New Progressive Party of Puerto Rico, Southern Party, ou encore Vermont Progressive Party. De même, au Canada, le Bloc québécois et le Parti québécois ne sont pas non plus représentés en dehors du Québec.

Offerlé qualifie la deuxième définition des partis politiques, qu'il présente, comme « extensive ». Selon cette définition, qui est celle de Max Weber (1971), les partis politiques sont « des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances – idéales ou matérielles – de poursuivre des buts

.

<sup>24</sup> Traduction de J. Charlot, in Les partis politiques, Paris, Almand Collin, 1971.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Qui sont en 2009, selon leur représentativité au niveau fédéral et la présidentiabilité de leurs candidats, le Parti républicain, le Parti démocrate, le Parti libertérien, le Parti constitutionnel, et le Parti vert.

et objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensemble » (Offerlé, 1987, p. 20).

Lemieux (2005, p. 16) définit les partis politiques comme des « organisations plus ou moins développées et plus ou moins permanentes, des organisations qui cherchent à faire élire des candidats dans un corps électoral, qui comprend une proportion plus ou moins grande des personnes considérées comme adultes dans la collectivité où ont lieu les élections. » Cette définition comprend trois variables : a) organisation et permanence; b) élection ou participation aux élections; et c) gouvernementalisme ou ambition de former un gouvernement.

L'auteur soutient qu'il faut toutes ces trois composantes pour qu'un groupe se qualifie pour être considéré comme « parti politique ». Car il y a plusieurs formes d'organisations plus ou moins permanentes qui ne sont pas des partis politiques, d'où la nécessité de la condition de participation aux élections, ce qui écarte toute organisation permanente ou non qui n'a pas un programme électoral. Et si des individus cherchent à se faire élire comme candidats indépendants, comme au Bénin, ceux-ci sont exclus car ils ne constituent pas une organisation.

Mais l'auteur n'a pas bien élaboré la première variable. Considère-t-il comme parti politique une formation qui participe aux élections mais de façon non régulière, peut-être une fois à tous les dix ou vingt ans? L'auteur a peut-être laissé la définition de ce critère au gré de chaque société, mais on aurait souhaité qu'il le précise un peu, ne serait-ce que par l'ajout du terme « régulièrement ». Par exemple, l'Article 7 de la Loi no. 2001-21 du 21 février 2003 portant Charte des partis politiques au Bénin précise que « tout parti politique perd son statut juridique s'il ne présente pas, seul ou en alliance, de candidats à deux élections législatives consécutives », ce qui instaure un certain ordre dans le système (c'est nous qui soulignons).

Pour Bréchon (1999, p. 17-18), il faut définir les partis politiques en fonction des quatre critères suivants: a) l'organisation durable (qui se prolonge au-delà de ses fondateurs); b) l'organisation complète (de l'échelon local à l'échelon national et

des relations régulières entre ces niveaux); c) l'ambition de la conquête du pouvoir (aussi bien au niveau local que national); et d) la recherche du soutien populaire (notamment dans les processus électoraux). Bien évidemment, la même critique formulée à l'égard de la première définition présentée par Offerlé s'applique ici, notamment au deuxième critère de l'auteur.

Comme le note Offerlé, il y a évidemment des différences entre ces définitions, comme il y a aussi des points communs entre elles. Mais que l'on se fie à ces points communs ou que l'on opte pour l'une de ces définitions, peut-on vraiment qualifier les partis politiques en Afrique, en général, et dans les trois pays retenus, en particulier, comme des partis politiques? En d'autres mots, est-ce que ces définitions, prises ensemble ou individuellement, sont adaptées à la réalité des partis politiques africains, ou au moins ceux des pays d'étude?

Dans les différentes typologies des partis politiques qu'ils offrent dans leur *Dictionnaire de la science politique*, Hermet et al. (2005, p. 249) déclarent que les partis politiques dans les pays en voie de développement, dont l'Afrique, s'écartent substantiellement de leurs homologues occidentaux comme la science politique les a saisis et analysés. Selon eux, malgré les apparences, l'accomplissement fonctionnel des partis politiques de ces deux mondes est très différent, du fait aussi bien de la diversité de leurs histoires que de leurs cultures.

Lors de notre enquête de terrain, nous avons rencontré pas mal de gens qui, en raison d'une ou de plusieurs déficiences, refusaient le statut de parti politique à un ou plusieurs partis de leur pays. Mais ces différences dans l'accomplissement fonctionnel ou ces déficiences sont-elles suffisantes pour refuser le statut de parti politique à ceux qui s'en réclament en Afrique? Étant donné que ces mêmes différences d'accomplissement fonctionnel existent entre les partis politiques du monde occidental, que certains de ces partis souffrent également de plusieurs des

décembre 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> C'est, par exemple, l'avis du Professeur Honorat Aguessy (Président fondateur de l'Institut de développement et d'échanges endogènes (IDEE) et président des organisations de la société civile au Bénin) des partis politiques béninois. Il pense que ceux-ci ne sont pas créés pour la conquête du pouvoir, mais plutôt pour enrichir leurs fondateurs. Entretien personnel, Ouidah, Bénin, le 20

lacunes dont souffrent les partis politiques en Afrique, et que des partis politiques africains remplissent la plupart, sinon tous les critères énumérés dans les définitions précitées, il est possible d'arguer que ces définitions sont bien adaptées à la réalité africaine.

Pour soutenir ce constat, il faudra examiner un certain nombre de partis politiques dans les trois pays retenus, comme dans certains pays occidentaux, et les confronter aux principaux critères trouvés dans la plupart de ces définitions. Retenons, parmi ces critères, a) la durabilité du parti au-delà de ses fondateurs, b) la représentativité du parti dans le pays concerné, et c) l'ambition de conquérir le pouvoir par la voie constitutionnelle.

Concernant le premier critère, il convient de noter que le Convention People's Party (CPP), et le New Patriotic Party (NPP au pouvoir entre 2000 et 2008) au Ghana sont des vieux partis créés respectivement par Kwame Nkrumah et Kofi Busia dans les années 1950, quoique le NPP ait changé de nom à plusieurs reprises (Boafo-Arthur, 2003 ; Gyimah-Boadi, 2007). Mais il est aussi vrai que l'Union pour un mouvement populaire (UMP), au pouvoir en France à la fin de 2009 et fondé le 17 novembre 2002, est un avatar de l'Union pour la majorité présidentielle du même sigle, lui-même un avatar de l'Union en mouvement (UEM) et de l'Association alternance 2002.<sup>27</sup>

En plus de ces deux partis ghanéens, il convient de noter que le Parti démocratique de Guinée (PDG), qui comptait trois députés à l'Assemblée nationale au moment de la dissolution de l'Assemblée par une junte militaire le 23 décembre 2008, est le parti fondé par Sékou Touré et ses collaborateurs en juin 1947 comme la branche territoriale (guinéenne) du Rassemblement démocratique africain (RDA), créé à Bamako en octobre de l'année précédente (Schachter-Morgenthau, 1998, pp. 293-302; Charles, 1962). Tous ces partis existent encore des décennies après la mort de leurs fondateurs. À cet égard, ils remplissent parfaitement ce premier critère.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Voir www.france-politique.fr/histoire-ump.htm (18 janvier 2009).

Quant au deuxième critère, celui de la représentativité, il convient de souligner que nombreux sont les partis politiques dans les trois pays d'étude qui sont plus représentatifs que beaucoup de leurs homologues occidentaux. Nous avons déjà cité l'exemple de certains partis provinciaux ou étatiques au Canada et aux États-Unis. Or, au Bénin, par exemple, l'Article 5 de la Charte des partis politiques de 2001 interdit, de manière catégorique, tout caractère régional des partis politiques. Des dispositions similaires sont énoncées à l'Article 3 de la Loi fondamentale (Constitution) guinéenne de 1991, et aux Articles 8 et 29(3) de la Charte des Partis politiques en Guinée, ainsi qu'à l'Article 3(1a) de la Charte des Partis politiques au Ghana. Il est donc évident que les constitutions ou les chartes des partis politiques de chacun des trois pays d'étude assurent la représentativité nationale des partis politiques, en théorie au moins, et certains sont véritablement nationaux, quoiqu'avec des fiefs régionaux (Basedau, Erdmann et Mehler, 2007, p. 11). Mais quel parti politique au monde échappe à cette réalité?

Parlant de l'ambition de la formation politique de conquérir le pouvoir comme condition d'être qualifiée de parti politique, il est absolument évident que tel est l'objectif d'au moins les principaux partis politiques aussi bien dans les trois pays d'étude qu'ailleurs en Afrique (Erdmann, 2007, p. 38). D'ailleurs, d'aucuns reprochent aux partis politiques africains de n'avoir aucun souci (comme le service du peuple) que la conquête du pouvoir (Herbst, 2001, p. 362).

Il est vrai que pour des raisons variées – dont la compréhension est d'ailleurs la raison d'être de cette thèse –, la probabilité d'atteindre cet objectif est très faible pour la plupart d'entre eux. Mais cela n'est pas une particularité africaine. À titre d'exemple, on notera que le Parti libéral démocrate (*Liberal Democrats*), la

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Voir Loi Organique no. 91/02/CTRN portant Charte des Partis Politiques du 23 décembre 1991. En effet, l'Article 8 de cette Charte fait une condition de la création d'un parti politique qu'il ait « des membres fondateurs des Quatre Régions Naturelles du pays », et l'Article 29(3) prévoit la dissolution d'un parti politique qui se rendrait coupable de « pratiques et propos régionalistes, ethnocentristes, religieux, discriminatoires [ou] séditieux ».

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Electoral Commission of Ghana, « Political Parties Law Act 574 (2000) ». Ce dispositif stipule que « no political party shall be formed on ethnic, gender, religious, regional, professional or other sectional divisions. . . » . Voir www.ec.gov.gh

troisième force politique en Grande-Bretagne, n'a rêvé, depuis sa fondation en 1988 à la suite d'une fusion entre le Parti libéral (LP) et le Parti social-démocrate (SDP), de faire mieux que de remplacer le parti travailliste (1988-1997) ou le parti conservateur (depuis 1997) dans leur position de principale force d'opposition à Westminster. Occuper le 10 Downing Street n'a jamais été une ambition « réaliste » de ce parti depuis cette date, mais cela n'en fait pas moins un parti politique.

Cette section ne saurait être complète sans expliciter le sens d'un terme qui semble banal, c'est-à-dire le « parti d'opposition ». De prime abord, le « parti d'opposition » peut se définir comme le parti politique qui n'a pas le pouvoir exécutif, ni seul ni en coalition. Mais la condition de « se réclamer de l'opposition si nécessaire » est une précision significative, notamment dans les pays où les candidatures indépendantes sont autorisées aux élections présidentielles, comme au Bénin. Par exemple, en Guinée comme au Ghana, le statut de parti d'opposition est accordé de façon automatique dès lors que le parti ne détient pas ou plus le pouvoir exécutif, car dans ces deux pays, seuls les partis politiques peuvent venir au pouvoir. Par contre, au Bénin, puisque des personnalités indépendantes peuvent détenir le pouvoir exécutif, l'opposition se définit alors par rapport aux positions qu'un parti prend vis-à-vis de celui qui est au pouvoir. En effet, l'Article 6 de la Loi n° 2001-36 du 14 octobre 2002 portant Statut de l'opposition exige de tout parti politique souhaitant appartenir à l'opposition de « faire une déclaration officielle et publique de son appartenance à l'opposition et [de] la faire enregistrer au ministère chargé de l'intérieur ». 30

Quand nous avons visité l'Assemblée nationale béninoise en décembre 2007, lors de notre enquête de terrain, nous avons constaté l'absence du terme « opposition » dans les vocabulaires des parlementaires et des administrateurs de l'Assemblée. Les partis politiques étaient simplement classifiés comme appartenant soit à la majorité présidentielle (ceux qui supportent les actions du Président Yayi Boni, venu au pouvoir en mars 2006 en tant qu'indépendant), soit à la minorité (l'opposition proprement dit). À notre demande, on a justifié cette situation par le fait qu'aucun partine s'est encore officiellement réclamé de l'opposition, y compris le Parti du renouveau démocratique (PRD) qui avait pourtant disputé le 2<sup>e</sup> tour du scrutin de 2006 avec Boni. Ceci par peur d'être qualifié comme d'anti-peuple ou anti-développement, car le chef de l'État se présente comme l'homme du peuple et du développement du Bénin.

## 1.2.2.2. Les partis politiques africains

Dans la littérature sur les partis politiques africains, la plupart des auteurs s'intéressent à l'origine, à la nature et aux caractéristiques des partis politiques africains, par rapport notamment aux partis politiques occidentaux. D'autres s'intéressent à leur rôle dans le processus de démocratisation dans leurs pays respectifs, à leur organisation et à leurs modes de mobilisation, ou encore au système de parti ou aux liens horizontaux entre les différents partis politiques. La présente revue ne s'intéresse qu'à certains de ces aspects compte tenu de l'importance que les spécialistes leur accordent.

Concernant l'évolution historique des partis politiques africains, Lavroff (1970), Schachter-Morgenthau (1998), ainsi que Boahen (1998) tracent l'origine des partis politiques en Afrique à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le True Whig Party (TWP) au Liberia (créé en 1860) et le Parti socialiste de Lamine Gueye au Sénégal (créé dans les années 1930) représentent les seules exceptions. Mais s'il y un consensus sur la période de l'émergence de ces partis politiques, les spécialistes diffèrent sur les facteurs « catalyseurs » du fait partisan sur le continent. Pour Lavroff (1970, pp. 7-10), la création des partis politiques en Afrique noire fut le résultat de l'introduction du droit de vote dans la vie politique des colonies, notamment celles qui étaient sous la domination française. Ceci se rapporte au premier schéma évolutif des partis politiques occidentaux identifié par Duverger.

En effet, Duverger trace l'émergence du fait partisan en Occident à la seconde moitié du XIXe siècle, et plus précisément à l'an 1850 aux États-Unis. Il présente ensuite deux schémas évolutifs des partis politiques occidentaux. Pour certains, ce développement est lié à la naissance de la démocratie, c'est-à-dire à l'extension du suffrage populaire et des prérogatives parlementaires. Ainsi, des partis sont nés par une succession de faits électoraux ou parlementaires: création de groupes parlementaires, apparition de comités électoraux, puis l'établissement d'une liaison permanente entre ces deux éléments (Duverger, 1973, p. 2). Pour d'autres,

cependant, Duverger cite les groupes syndicaux comme étant à leur origine, notamment les partis socialistes, comme le Parti travailliste britannique. Il parle également du rôle des groupes de pensée ou groupes d'intérêt (comme les coopératives agricoles et groupements professionnels paysans au Canada, en Australie, en Suisse, en Scandinavie et même aux Etats-Unis) comme ayant été les fers de lance de certains partis politiques (Duverger, 1973, p. 9).

S'il est vrai que l'introduction du droit de vote est le facteur qui a « directement » impulsé la création des partis politiques africains dans la forme moderne du phénomène, ceux-ci ne sont pas nés seulement à partir de ces changements politiques, comme en 1946 dans les colonies françaises, selon Lavroff. Comme nous le verrons davantage au chapitre suivant, c'est en fait au second schéma évolutif identifié par Duverger qu'ont emprunté la plupart des premiers partis politiques africains. Il s'agit de leur développement à partir de groupes syndicaux et associations culturelles ou de jeunesses qui avaient été créées par des intellectuels africains dans l'entre-deux guerres (Hodgkin, 1961; Boahen, 1998; Diop, 2006, Ki-Zerbo, 1978; M. Camara, 2007; Salih, 2003, pp. 1-33).

Compte tenu de ce schéma évolutif, il est normal qu'avec l'évolution des systèmes politiques, notamment avec la création des assemblées territoriales puis, suivant les indépendances, les assemblées nationales, que ces partis politiques adoptent des modes de fonctionnement et des caractéristiques différents. Mais y a-t-il vraiment des différences caractéristiques entre les partis africains selon les périodes, et entre eux et leurs homologues d'ailleurs, notamment ceux de l'Occident ? Si c'est le cas, quelles sont ces différences ?

Il est possible de relever de la littérature existante trois principales caractéristiques qui sont collées aux partis politiques africains. La première consiste à les définir (à l'image de la politique africaine) comme tribaux, ethniques ou régionaux, donc ne représentant que des entités sociologiques ou géographiques particularistes (Hodgkin, 1961; Lavroff, 1970; Van de Walle, 2004). Nous nous attarderons davantage sur cette caractéristique par rapport aux autres, compte tenu de

la considération qu'on lui accorde dans la littérature. Une deuxième qualification est de les considérer comme étant dépourvus de tout programme sociétal, ce qui veut dire qu'ils n'assument pas l'une des fonctions principales des partis politiques. D'autres, enfin, se plaignent, et c'est la troisième caractéristique, de leur pléthore sans pour autant avoir des idéologies différentes (Baudais et Chauzal, 2006, p. 62).

Pour ce qui est de la première caractéristique, Hodgkin (1961) postule que les partis africains en temps colonial étaient interterritoriaux, régionaux, ou ethniques. Lavroff (1970, pp. 22-23) abonde dans le même sens, soutenant que les partis évoluant dans les colonies belges étaient tous ethnocentriques ou régionalistes sauf le Mouvement national congolais de Patrice Lumumba, créé en 1959 avec une visée indépendantiste claire dès son début. Quant aux partis évoluant dans les colonies anglaises, qu'il oppose à ceux des colonies françaises, il pense que ceux-là étaient plus ethnocentriques que leurs homologues francophones, mais qu'il s'agit là d'une différence de degré et non pas d'une différence de nature (p. 21). Randall et Svåsand (2002, pp. 41-42) pensent que les considérations ethniques sont l'un des facteurs qui expliqueraient la faiblesse des partis politiques en Afrique, surtout ceux de l'opposition. Mozaffar et Scarritt (2005), ainsi que Dowd et Diressen (2008), opinent que les clivages ethno-régionaux constituent une des principales caractéristiques des systèmes de parti en Afrique subsaharienne.

Dans trois études différentes portant sur les élections présidentielles de décembre 2000, 2004 et 2008 au Ghana, Gyimah-Boadi (2001), Friday (2007), et Jockers, Kohnert et Nugent (2009) soutiennent que les deux principaux partis politiques du pays, c'est-à-dire le NDC et le NPP, sont essentiellement ethniques (voir aussi Van de Walle, 2004, pp. 105-128). Faye (2007), pour sa part, avance que la plupart des partis politiques guinéens post-1990 sont ethniques et/ou régionalistes. Creevey, Ngoma et Vengroff (2005) postulent que les partis politiques béninois post-1990 sont comparables à leurs devanciers de l'ère nationaliste des années 1950. Ceci dans la mesure où ils sont basés, selon les trois co-auteurs, sur des clivages ethnorégionaux qui influent aussi bien sur leurs stratégies de mobilisation de ressources

(humaines et matérielles) que sur la définition de leurs programmes politiques (voir aussi Olodo et Sossou, 2008).

Dans son introduction à un numéro spécial de la revue *Politique africaine* portant sur les partis politiques en Afrique, Gazibo (2006b) note que ces remarques auraient été valides à un certain moment, mais que les systèmes politiques, les mécanismes de la représentation, les enjeux politiques et les électeurs ont changé depuis et se sont complexifiés en Afrique. Pour lui, il y a aujourd'hui peu de pays africains dans lesquels un parti peut espérer de gagner les élections au plan national en jouant la carte ethnique (Gazibo, 2006b, p. 12). Pour leur part, Lindberg et Morrison (2005) et Osei (2006) réfutent les supposées caractéristiques ethniques et clientélistes des partis politiques ghanéens. Les premiers soutiennent que ce sont les clivages socioéconomiques qui priment, tandis que Oseil postule que ce sont plutôt les traditions et idéologies politiques qui les définissent le plus. Toutefois, il reconnaît que la politique électorale au Ghana est très marquée par le régionalisme (Osei, 2006, p. 43, voir aussi Boafo-Arthur, 2003, pp. 207-238).

Pour notre part, nous avons déjà mis un bémol sur les arguments régionalistes. Il est possible d'ajouter ici qu'à n'importe quelle période depuis les indépendances, rares sont les partis politiques africains qui ont accédé au pouvoir à travers les urnes sur une carte ethnique ou régionaliste. Il n'y en a jamais eu dans les trois pays d'étude. Il est vrai que bon nombre des régimes, ou mieux des leaders africains, utilisent la carte ethnique pour asseoir leur pouvoir. Mais il s'agit là d'une question de gouvernance et non pas de parti, car en ce moment le parti se serait généralement fusionné dans l'État. Et cela est le comportement de la grande majorité des leaders africains, qu'ils soient issus de partis politiques ou autres, y compris ceux qui accèdent au pouvoir par un coup d'État militaire. Et même dans ce cas de mauvaise gouvernance, des membres d'au moins tous les principaux groupes ethniques et régionaux sont représentés, à des degrés variés, bien entendu, dans les différents organes de l'État. C'est donc plutôt la manipulation des groupes ethniques et régionaux (ou quelques individus appartenant à ces groupes) que l'imposition pure

et simple d'un seul groupe ethnique, à moins que celui-ci constitue une majorité absolue dans la démographie du pays, ce qui est rare en Afrique, comme l'ont prouvé Elbadawi et Sambanis (2000).

Creevey, Ngoma et Vengroff (2005, p. 474) reconnaissent cette réalité dans le paysage politique béninois. Pour eux, bien que les clivages ethno-régionaux dominent les stratégies des partis politiques et influent sur les choix des électeurs, aucun groupe ethno-régional n'est en mesure de gouverner seul, car aucun n'est absolument dominant sur les autres, ce qui les oblige à former de coalitions avec d'autres groupes sociaux.

C'est aussi dans ce sens que Carey (2002) souligne le rôle de l'ethnicité dans les stratégies des partis politiques kenyans, zambiens et ceux de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre). En effet, tout acteur politique, partout au monde, se doit d'obtenir d'abord le soutien de son entourage direct : familial, local, régional, etc., avant de bénéficier de l'appui des autres. Ainsi, Carey (2002, p. 54) note, à juste titre, que l'ethnicité influe sur les stratégies des leaders politiques de ces trois pays qui l'utilisent, à leur tour, comme stratégie politique.

Pour ce qui est de la tendance régionaliste comme caractéristique des bases électorales des partis politiques africains, cela est une charge à laquelle aucun pays au monde, y compris dans les vielles démocraties occidentales, ne peut échapper. En effet, tous les partis politiques ont des « fiefs » électoraux où leur réussite électorale est presque toujours attendue et où, dans le cas d'un « vote sanction », leur échec surprend.

S'agissant de la deuxième caractéristique que certains spécialistes identifient avec les partis politiques africains, Le Roy (1992, p. 138) postule que les partis politiques du Mali sont dépourvus de tout projet de société. Daloz (1992, p. 133) déclare que les députés béninois constituaient en 1992 une « nébuleuse de microformations à bases largement ethniques ... sans programmes véritables, et qui s'alignent plus ou moins derrière quelques grands patrons d'envergure nationale, fortement pourvus en ressources, au gré de leurs intérêts immédiats. »

Un autre point lié à la question des programmes politiques est celui d'idéologie. Adejumobi (2007, p. 31) soutient que « le faible niveau de confiance des gens dans les partis politiques [en Afrique de l'Ouest est en partie] lié au manque de points de vue idéologiques alternatifs de la part des partis auxquels la population peuvent s'identifier; les partis étant essentiellement 'plus ou moins les mêmes'. » Parlant des partis politiques béninois, Stroh (2008, p. 64) soutient qu'il est difficile, à quelques exceptions près, « d'attribuer des positions définitives aux différents partis » et qu'il y a davantage de différences entre les partis politiques et les mouvements de la société civile qu'il n'y en a entre les partis eux-mêmes.

Mais les partis politiques africains sont-ils ainsi démunis de tout programme de société? N'ont-ils pas d'idéologies politiques? Une analyse plus approfondie et contextualisée permet de mettre un peu de bémol sur ces généralisations. Ainsi, Buijtenhuijs (1994) relativise ces analyses dans le cas du Tchad du début des années 1990. Il montre que des partis politiques tchadiens à cette époque, par leurs professions de foi, leurs manifestes et leurs discours de campagne, avaient bel et bien des programmes de société (Buijtenhuijs, 1994, p. 123). Dans le cas du Bénin, du Ghana et de la Guinée, nous pouvons confirmer que certains partis politiques ont de véritables projets de société, ne serait-ce que la pensée de leur président/fondateur (voir tableau A2 en annexe). Et même dans le cas des partis considérés ne représenter que les intérêts particularistes d'un groupe ethnique ou régional, si ces intérêts sont bien définis, n'est-ce pas là un programme politique et de société, quoique restreinte? Un parti vert qui ne s'occupe principalement que des questions environnementales n'a-t-il pas de programme politique et de société? Mises à part les considérations normatives, les partis d'extrême droite européens qui œuvrent pour des causes particularistes, souvent déplorables dans une société multiraciale et multiculturelle, n'ont-ils pas de programme politique?

Les mêmes arguments sont plus ou moins valables pour la question d'idéologie des partis politiques africains. D'ailleurs, quatre partis politiques dans les trois pays d'étude sont membres de rassemblements partisans internationaux avec des

idéologies marquées. En effet, le NDC ghanéen, le RPG guinéen et le PSD béninois sont membres de plein droit de l'Internationale socialiste, tandis que l'UFR guinéenne est membre observateur de l'Internationale libérale (voir tableau A2 en annexe). En fait, les programmes politiques et les manifestes de campagne constituent généralement la traduction des idéologies. Il est vrai que les programmes se ressemblent beaucoup; mais la démarcation n'est plus aussi nette ces dernières années entre les programmes des partis politiques des vieilles démocraties. La crise financière qu'a connue le monde en 2008/2009 a constitué un événement révélateur à cet égard. L'intervention de l'État pour régulariser le marché est généralement considérée dans les théories de l'économie politique comme un acte antilibéral qui est de l'apanage des partis de gauche, sinon communiste. Or, les interventions musclées des différents États européens et nord-américains pour atténuer les effets de cette crise, à travers des lois restrictives imposées sur les institutions financières « privées » après leur avoir accordé des subventions financières colossales n'ont pas été limitées aux seuls États dirigés par des partis de la gauche. Ce que cette crise a révélé est que les partis et les leaders politiques sont souvent circonscrits, dans la définition de leurs programmes, par les désirs et les aspirations des électeurs, ce qui fait que des partis conservateurs acceptent aujourd'hui le droit à l'avortement, et les libéraux des mesures « anti-terroristes » illégales.

Cela dit, il y a lieu de reconnaître que la plupart des partis politiques africains qui ont conduit leur pays à l'indépendance avaient des idéologies plus marquées que la grande partie de leurs homologues d'après 1990. Car ces partis étaient dirigés par des idéologues, comme Sékou Touré et son PDG en Guinée (1958-1984), et Kwame Nkrumah et son CPP au Ghana (1957-1966). Le même argument est aussi valable, dans une moindre mesure, pour Kérékou et son PRPB au Bénin (1974-1989) et Rawlings et son PNDC au Ghana (1980-1991). Il en est aussi de même pour la plupart des partis politiques encore au pouvoir en 2009 en Afrique australe (l'ANC en Afrique du Sud, la ZANU-PF au Zimbabwe, la SWAPO en Namibie, et le

FRELIMO au Mozambique), compte tenu des dates relativement récentes de leur regain d'indépendance.<sup>31</sup>

Les systèmes de parti constituent un autre aspect qui a attiré l'attention des spécialistes sur les partis politiques africains. Le système de parti peut être défini comme le mode de la structuration de la compétition pour le contrôle du pouvoir exécutif (Mair, 2007). Basedau (2007, p. 108), pour sa part, le définit comme « la somme des partis dans un pays particulier et les relations entres les différents partis. » Il y a un nombre d'approches pour étudier les systèmes de parti. Mair en préconisent deux. D'une part, il y a l'approche comparative traditionnelle dont le but est de catégoriser les systèmes de partis en classes distinctes ou en types, comme les systèmes bipartisans, les systèmes pluralistes modérés, les systèmes multipartisans etc. Une autre approche est basée sur un calcul du nombre et de la taille relative – soit électorale, soit parlementaire – des partis politiques présents dans le système (Mair, 2007, pp. 244-245). Pour Stroh (2008, p. 55), il y a trois dimensions à l'étude des systèmes de parti : la fragmentation (donc le nombre de partis dans le système), la polarisation (les relations horizontales entre les partis), et l'institutionnalisation (c'est-à-dire la stabilité du système).

Les débats autour de la pertinence de l'une ou l'autre de ces approches ne nous intéressent pas ici. Il suffit de noter que les systèmes de partis politiques en Afrique ont été étudiés davantage à la lumière de la dernière approche que préconise Mair et la première de Stroh. Ainsi, un certain nombre d'observateurs et de spécialistes se plaignent du nombre « pléthorique » des partis politiques africains. Déjà en 1993, Ibrahima Fall (1993, p. 50) faisait état de l'éclatement du paysage politique dans bon nombre de pays africains en une kyrielle de partis politiques dont certains parfois n'ont qu'une existence nominale. Il s'interroge ensuite si un tel système de parti ne favorisait pas les partis au pouvoir et s'il n'était pas à même de boucher toute perspective d'alternance démocratique (Fall, 1993, p. 51). Adejumobi (2007, pp. 27-

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> La solidarité idéologique entre les dirigeants de ces partis est citée par certains auteurs comme le principal facteur de leur supposé soutien inconditionnel au régime de Robert Mugabe au Zimbabwe.

28) énumère, en 2007, 103 partis politiques au Burkina Faso, 94 au Mali, 77 au Sénégal, 68 au Togo, 46 en Guinée, et 10 au Ghana. Stroh (2008, p. 56) fait état de 106 partis politiques reconnus par les autorités compétentes au Bénin en date de juin 2007. Bien qu'il ne le dise pas explicitement, Adejumobi semble regretter cet état des choses et le blâme sur le caractère très souple des dispositions juridiques relatives à la création des partis politiques dans certains des pays ouest-africains dont il analyse le système politique (Adejumobi, 2007, p. 27).

Diop (2006, pp. 195-215) abonde dans le même sens et voit dans la multiplication des formations politiques « des menaces » pour la démocratie. Ainsi, il préconise « une limitation du nombre de partis politiques en vue de renforcer leur rôle et de faciliter la consolidation institutionnelle du régime démocratique » (Diop, 2006, p. 208).

S'il est vrai que la plupart de ces analyses sur la prolifération des partis politiques africains sont avancées dans un cadre normatif, visant par exemple à limiter leur nombre, les descriptions sont représentatives des systèmes partisans de la grande partie des pays africains. Les facteurs qui y contribuent sont multiples. Certains sont évoqués ci haut. D'autres auteurs ont essayé d'y trouver des remèdes. Sur ce point, nous sommes en accord avec Dossou lorsqu'il soutient que « le système électoral et le temps calmeront tout bouillonnement sur ce plan. » Car, dit-il, « quel que soit le système électoral, au bout de trois ou quatre élections, la décantation s'effectuera entre partis de gouvernement et partis sans espoir » (Dossou, 1993, p. 196).

Mais ce qui compte davantage pour nous ici est le degré de fragmentation entre les principaux partis (voir aussi Stroh, 2008, pp. 56-57). En effet, étant donné que la formation de coalitions électorales entre les principaux partis d'opposition est nécessaire pour effectuer l'alternance au pouvoir dans un système multipartisan, la fragmentation de ces derniers devient une question de stratégie, comme nous le verrons davantage au chapitre 4.

# 1.3. Cadre théorique

Dans son introduction au tout premier numéro de la *Revue Internationale de Politique Comparée*, Blondel (1994, pp. 5-18) plaide, à juste titre, pour une conception « œcuménique » dans les études comparées. Il justifie cè plaidoyer par le fait que la valeur d'un travail comparatif se trouve dans le rassemblement des faits et leur confrontation en vue de contrôler les généralisations, comme on l'a vu dans l'argument de Sartori dans la justification théorique du choix des pays d'étude (voir l'introduction). Ainsi, compte tenu de la nature complexe du sujet de recherche, il est nécessaire de recourir à plusieurs approches théoriques afin de mieux répondre à l'éventail de questions soulevées par la problématique de la thèse. Et parmi les approches utilisées souvent dans les études comparées, nous faisons recours à deux approches qui cadrent bien avec notre problématique. Celles-ci sont l'approche institutionnelle et l'approche stratégique ou du choix rationnel.

# 1.3.1. L'approche institutionnelle

On identifie deux principales variantes de l'institutionnalisme: l'ancien et le nouvel institutionnalisme, ou l'institutionnalisme historique et l'institutionnalisme sociologique. Mais avant d'avancer la discussion sur ces deux variantes de l'institutionnalisme, il convient de souligner l'absence de consensus sur le nombre de variations de l'institutionnalisme et que la « théorie » institutionnelle n'est pas un courant de pensée unifié, comme le montrent bien Hall et Taylor (1997). En effet, ces derniers identifient trois méthodes d'analyse institutionnelle qui revendiquent toutes le titre de « néo-institutionnalisme ». Ils appellent ces trois écoles de pensée a) l'institutionnalisme historique (IH), b) l'institutionnalisme des choix rationnels (ICR), et c) l'institutionnalisme sociologique (IS).

Nous avons cependant opté pour cette division binaire, car la plupart des spécialistes utilisent le « néo-institutionnalisme » et l'« institutionnalisme

sociologique » de façon interchangeable. Aussi parce que l' «institutionnalisme des choix rationnels » se distingue presque nettement des deux autres variantes (identifiées par Hall & Taylor) de l'institutionnalisme en ce qui concerne l'état de dépendance ou d'indépendance des institutions (voir March et Olsen, 1984, pp. 734-749). Ainsi, compte tenu de l'accent que mettent les tenants de cette approche sur la « dépendance » des institutions et la rationalité des acteurs individuels, nous avons estimé plus opportun de la considérer comme une approche différente et la traitons, donc, comme faisant partie de la théorie stratégique et des choix rationnels.

Revenant maintenant à la division binaire de la théorie, il convient de noter que l'ancien institutionnalisme (historique) a dominé la politique comparée du dernier tiers du XIXe siècle jusqu'à l'entre-deux-guerres. Il s'intéresse particulièrement aux institutions que ses tenants associent aux organisations et aux règles ou conventions édictées par les organisations formelles. Ses théoriciens définissent les institutions comme les procédures, protocoles, normes et conventions officielles et officieuses inhérentes à la structure organisationnelle de l'État ou de l'économie politique (Hall et Taylor, 1997, p. 471; Thelen et Steinmo, 1992, p. 2). Sous cette variante de l'institutionnalisme, la comparaison se fait entre les institutions réputées fonctionnelles et celles qui ne le sont pas et les avantages ou conséquences politiques de ces différentes institutions ou dispositifs institutionnels, notamment de leur impact sur la consolidation de la démocratie.

Vu l'emphase mise par les tenants de cette variante de l'institutionnalisme sur l'État, ses structures formelles, ses lois et règlements, ils furent critiqués pour cela et leur approche accusée d'étroitesse dans son champ d'analyse (Gazibo, 2002). Cette dernière critique est en relation avec le fait que nonobstant sa considération pour les institutions non étatiques, comme les partis politiques, il reste que l'approche ainsi conçue néglige les aspects non formellement institutionnels du politique, comme l'économie, ainsi que le rôle de la société, l'impact des comportements individuels et collectifs, etc. (Hall, 2003, pp. 375-376).

Mais comme l'institutionnalisme historique, le néo-institutionnalisme accorde la même importance aux institutions qu'il considère comme « variables explicatives autonomes » et qu'elles peuvent être traitées comme « des acteurs politiques » en soi (March et Olsen, 1984, p. 738; Gazibo, 2002, p. 140). Cependant, les néo-institutionnalistes préconisent une définition plus éclectique et plus large pour les institutions que leurs prédécesseurs de l'institutionnalisme historique. Ils élargissent le champ d'investigation de l'institutionnalisme pour ainsi couvrir l'étude traditionnelle de l'État, des institutions sociales, de la démocratisation, des luttes pour le contrôle du pouvoir politique, ainsi que des grandes entreprises et des firmes multinationales (Gazibo, 2002, p. 140). Ils semblent également plus disposés à réintégrer la variable stratégique (les motivations et les calculs des acteurs) tout en évitant ce qu'ils considèrent être l'illusion de la rationalité parfaite des théoriciens du choix rationnel (Gazibo, 2002, 2005a, pp. 17-18).

Il convient toutefois de mettre un bémol sur cette volonté du néoinstitutionnalisme de s'ouvrir à l'approche stratégique ou des choix rationnels, car la primauté est toujours accordée aux institutions. Celles-ci sont considérées comme des arènes qui façonnent le processus politique, tandis que les stratégies et comportements des acteurs individuels seraient circonscrits par les règles et normes institutionnelles qui les régissent et encadrent (Bratton et Van de Walle, 1997, pp. 41-43). Pour Hall et Taylor (1997, pp. 487-488), en effet, les institutions ont une influence sur les préférences ou identités sous-jacentes des acteurs que les adeptes de l'école des choix rationnels doivent accepter comme une donnée. Mais ce point est discutable, comme nous le verrons plus tard.

Ainsi, en se servant du néo-institutionnalisme comme cadre théorique dans leur étude portant sur les débats publics en Suisse dans le domaine de l'immigration et des relations ethniques, Guigni et Passy (2002, pp. 21-52) concluent que les acteurs politiques suisses ont une marge de manœuvre très restreinte – par rapport à leurs homologues néerlandais, anglais et suédois – dans la structuration de ces débats. Les deux auteurs partent du fait que la définition formelle de l'acquisition de la

citoyenneté en termes ethniques (exprimées sur le plan légal par la loi du sang) qui est en vigueur en Suisse est couplée avec une conception moniste des obligations culturelles imposées aux étrangers à qui l'on demande de s'assimiler aux « normes et valeurs » suisses. Ainsi, ces immigrés ou enfants d'immigrés sont généralement définis et demeurent « structurellement » comme « étrangers » et exclus de la communauté nationale.<sup>32</sup>

Pour les deux auteurs, une conséquence apparente de cette définition étatique et collective de citoyenneté, en termes ethno-assimilationnistes, est que les acteurs politiques suisses, quels que soient leur volonté et leur humanisme, seraient moins enclins qu'ailleurs à articuler l'enjeu de l'intégration des migrants. En revanche, ils seraient davantage poussés à débattre des enjeux liés à la régulation des flux migratoires, et les partis et mouvements d'extrême droite y trouvent une terre fertile pour leurs programmes et politiques (Guigni et Passy, 2002, pp. 29-30).

C'est la même approche institutionnelle qu'emploie Avril (1990) dans son ouvrage sur les partis politiques, car il soutient que ce sont les institutions qui façonnent les partis politiques. Bréchon (1999, pp. 31-35) s'inscrit dans la même logique lorsqu'il argue que les partis politiques n'émergent pas au hasard, mais en fonction d'un système politique existant dans un pays, ce système étant les « institutions » et l'ensemble des normes juridiques (relatives à la régulation du jeu politique) en vigueur dans le pays. S'inscrit également dans le même sillage la démarche de Diop dans sa thèse de doctorat (Bordeaux IV, 2005), ainsi que le livre basé sur elle (2006). En effet, la problématique centrale de l'auteur est de s'interroger sur l'impact des nouveaux dispositifs constitutionnels qu'ont adoptés

Tandis que le modèle civico-pluraliste qui existe dans des pays comme l'Angleterre, les Pays-Bas ou la Suède s'oppose clairement à la définition suisse de la citoyenneté, car ce modèle prône une définition de citoyenneté territoriale et politique dont l'acquisition de la nationalité s'établit en large mesure par le droit du sol. Ce modèle est davantage caractérisé par une reconnaissance de la différence culturelle, ethnique et religieuse de l'immigré (Guigni et Passy, 2002, p. 29). On peut ainsi avancer l'hypothèse que les politiciens de ces pays jouissent d'une plus grande marge de manœuvre quant aux thèmes qu'ils peuvent aborder à propos des citoyens de leurs pays issus de l'immigration.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Nos références seront au livre et non pas à la thèse que nous n'avons pas consultée. Mais l'auteur nous a confirmé, dans une correspondance personnelle en juillet 2007, que le livre représente la thèse dans une large mesure.

bon nombre des États d'Afrique de l'Ouest et centrale sur «la redéfinition et la revalorisation des rôles des partis politiques, ainsi que sur l'affirmation et la consolidation du processus de démocratisation » dans les six États qui l'intéressent dans ces deux parties de l'Afrique.

Dans tous les cas, qu'on pense à l'ancien ou au nouvel institutionnalisme, il est évident que dans l'étude des processus démocratiques, cette approche met l'accent sur les institutions préexistantes (ou qui sont créées) dans un pays et le rôle de celles-ci dans l'avènement et/ou la consolidation de la démocratie dans ce pays. On s'intéresse particulièrement aux aspects juridiques et formels (les garanties constitutionnelles pour les partis politiques, les règles électorales en vigueur, etc.), comme l'entendent Hall et Taylor (1997, p. 471), ainsi qu'aux dynamiques d'institutionnalisation du système (le type de régime politique dans le pays selon qu'il est présidentiel ou parlementaire, etc.).

Les tenants de l'approche institutionnelle ont certainement raison de souligner l'importance des institutions (comme entendues par les néo-institutionnalistes). C'est la raison pour laquelle nous y recourons – en plus de l'approche stratégique – pour comprendre le rôle des mécanismes institutionnels dans les trois pays d'étude et leur impact sur les chances ou les efforts des partis d'opposition afin de conquérir le pouvoir.

Il convient, cependant, de noter que l'approche institutionnelle présente certaines faiblesses dans l'explication des processus démocratiques. Car si elle est plus à même d'expliquer la consolidation démocratique, la stabilité et la continuité des institutions, ses postulats ontologiques sont moins prégnants pour rendre compte des changements et des transitions de régime (Gazibo, 2002, p. 159). Et même dans le cas de la consolidation démocratique, il faut tenir compte du rôle crucial que jouent les acteurs politiques (Higlely et Pakulski, 2000, pp. 657-678; Burton et Higley, 2001, pp. 181-199).

De même, l'emphase mise par les institutionnalistes sur l'autonomie des institutions fait appel à une précision par rapport aux stratégies des acteurs. C'est

pour dire que le fait que les acteurs individuels agissent en fonction des limites sociales et institutionnelles n'empêche pas qu'ils aient des préférences dans les limites de ces contraintes. En d'autres mots, et pour paraphraser Richard Balme (2002, pp. 108-109), si les institutions « font » les individus, ou du moins les contraignent à obéir à certaines règles dont ils ne peuvent se passer, il faut encore montrer comment les acteurs œuvrant dans les paramètres des mêmes contraintes y réagissent différemment. C'est pour dire que les stratégies qu'emploient les acteurs politiques sont importantes même en présence de contraintes institutionnelles et sociales.

Faut-il préciser, enfin, que les acteurs politiques, sachant qu'ils sont entravés par certaines règles institutionnelles, peuvent œuvrer, dans les limites des mécanismes existants, pour changer ou modifier ces règles. Ces modifications ou changements peuvent être relativement légers (comme l'introduction de la Loi contre le racisme en Suisse grâce aux efforts de certains acteurs sociopolitiques malgré le contexte structuro-institutionnel qu'identifient Guigni et Passy) ou substantiels (comme la fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud en 1990 grâce notamment au rôle de Frederik de Klerk, alors chef de l'État blanc, et des leaders de l'ANC, le Congrès national africain). D'où la nécessité d'avoir recours à l'approche stratégique.

## 1.3.2. L'approche stratégique ou de choix rationnel

La thèse principale de cette approche est l'idée que pour comprendre les phénomènes sociaux, comme la lutte pour le pouvoir qui constitue le sujet principal de la présente étude, il faut prendre les acteurs et leurs actions comme variables explicatives. Pour ce faire, on se concentre sur les motivations individuelles pour aboutir à l'émergence d'un effet global par agrégation des comportements individuels (Birnbaum & Leca, 1986, pp. 14-15). Cet « individualisme méthodologique » est une base commune pour les perspectives de l'approche

stratégique (Gazibo & Jensen, 2004, pp. 288-313), dont la théorie du choix rationnel est une variante, selon Raymond Boudon (2002, p. 9-34).

Bratton et Van de Walle (1997, pp. 24-25) préfèrent le terme « approche de contingence » (contingent approach), mais au fond, il n'y semble pas avoir de différence entre cette approche et l'approche stratégique. D'ailleurs, en définissant cette approche, dans une référence explicite au choix rationnel, ils affirment que « this approach has reached its fullest expression in the discipline of microeconomics and in rational choice approaches to the study of political behavior and public decision-making » (p. 24), ou encore lorsqu'ils affirment que « the emphasis throughout is on the strategies and tactics of the principle players and the processes of struggle and accommodation through which they interact » (p. 25).

Il semblerait que la théorie stratégique ou de choix rationnel n'est pas une théorie dont tous les postulats sont consensuels parmi ses adeptes. Cela fait dire à David Laitin que la théorie du choix rationnel (TCR) n'est qu'une « étiquette qui rassemble une communauté de chercheurs peu liés qui participent ensemble à un programme de recherche commun » (Laitin, 2002, p. 156). D'après Morris Fiorina (1995, pp. 85-94), considéré comme l'une des autorités contemporaines de ce « mouvement » de pensée, le seul postulat consensuel de la TCR serait la présomption que « les individus sont instrumentalement motivés et qu'ils agissent selon une logique utilitariste de coûts et bénéfices» (voir aussi Boudon, 2002, pp. 9-10; Cambell, 2002, p. 36). 34

Beaucoup de critiques ont été adressées à la TCR. Mais l'une des plus virulentes et célèbres est peut-être l'œuvre de Donald Green et Ian Shapiro, avec le titre provocateur de *Pathologies of Rational Choice Theory*. Un livre qui recense les plus importants travaux de la TCR et qui les critique systématiquement, la thèse principale des deux auteurs est que l'application empirique de la TCR est émaillée de plusieurs failles méthodologiques engendrées, en grande partie, par les ambitions universalistes des tenants de la TCR. Ces failles seraient également dues à

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Notre traduction de l'anglais.

l'apparente obsession des tenants de la TCR avec les méthodes et concepts abstraits (*method-driven*), au détriment de la compréhension et de la recherche de solutions aux problèmes posés (*problem-driven*). Par conséquent, selon les deux auteurs, la contribution scientifique de la TCR est beaucoup moins que ne le prétendent ses disciples (Green et Shapiro, 1994, pp. 17-33). Cela amène les deux auteurs à se demander si, au demeurant, la TCR fait partie des sciences sociales (ibid., p. 9).

Une autre critique adressée à la TCR, provenant surtout des néo-institutionnalistes, est qu'elle exagère le degré de la rationalité attribuée à l'individu ou à l'acteur, car elle échoue à situer ce dernier dans son milieu social. Selon cette critique, l'individu ne raisonne que grâce aux règles qu'il partage avec d'autres et qui lui permettent de prévoir comment ils réagiront s'il se comporte de telle ou telle façon. Ses actions et les paramètres de son choix dépendent des règles du jeu dans lequel il est inséré (Marsden, 2002, pp. 113-116). Ainsi, March et Olsen (1984, pp. 734-749) reconnaissent l'importance du contexte social et les motivations des acteurs individuels, mais ils insistent sur l'autonomie des institutions et leur impact sur les motivations et préférences des acteurs.

Quelle est la validité de ces critiques et est-ce qu'elles sont de nature à invalider l'usage de la TCR comme cadre théorique pour la présente étude ? Pour répondre à cette question, il sied d'abord de noter que les deux auteurs eux-mêmes reconnaissent que certaines propositions de la TCR sont valables et précisent que les lacunes qu'ils identifient avec la TCR ne sont pas inévitables.<sup>35</sup> Pour ce faire, ils préconisent l'adoption d'une « universalité partielle » et de diriger la TCR vers la résolution des problèmes – donc les études empiriques – au lieu de se limiter aux simples exercices de théorisation et de modélisation (Green et Shapiro, 1995, pp. 235-276, voir notamment les p. 239, 264, et pp. 266-267).

Il ressort de cette clarification que les critiques des deux auteurs sont adressées à des praticiens de la TCR et non pas à la théorie en tant que telle, ce qui signifie que

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> C'est dans un article en réaction à certaines contre critiques des tenants de la TCR à l'égard de leurs arguments.

si les failles identifiées étaient évitées, il n'y a aucun inconvénient pour s'en servir comme cadre théorique. Ainsi, il convient de souligner qu'à côté des praticiens qui restent attachés à l'universalisme absolu de la théorie et y voient un avantage de la TCR (comme Ferejohn et Satz, 1995, pp. 71-84; Schofield, 1995, pp. 189-212), beaucoup d'autres s'en démarquent et adoptent justement l'universalisme partiel que prônent Green et Shapiro (voir Fiorina, 1995, p. 87; Lohmann, 1995, p. 130).

Et si certains auteurs de la TCR semblent imputer à l'acteur individuel une rationalité et une liberté d'action totales et illimitées, d'autres tenants de la théorie relativisent le degré de ces liberté et rationalité, et soutiennent que le système dans lequel vivent les individus pourrait poser des contraintes à leurs actions et, par conséquent, que « tous les acteurs n'ont qu'une liberté restreinte et ne sont capables corrélativement que d'une rationalité limitée » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 39).

De toutes les façons, pour aborder le sujet des partis politiques de l'opposition comme il est fait dans cette thèse, les tenants de l'approche stratégique mettraient l'accent sur les actions et les stratégies des leaders politiques, qu'ils soient ceux des partis de l'opposition ou ceux au pouvoir. Ainsi, des postulats de cette approche sont employés pour mieux analyser le rôle que jouent les acteurs politiques dans les trois pays, notamment ceux qui étaient au pouvoir et leurs opposants lors de l'instauration du multipartisme.

Un postulat de la TCR qui nous semble très intéressant pour expliquer certains aspects du sujet de thèse est celui que suggère Stanley Kelley, Jr. (1995, pp. 95-106). En effet, Kelley préconise, afin d'entreprendre une étude empirique en utilisant la TCR, d'adopter une démarche de six étapes : a) identifier les agents/acteurs associés à un phénomène ou une situation à comprendre ou expliquer (dans notre cas, les partis politiques de l'opposition ou leurs leaders dans les échéances électorales); b)

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Pour un débat très intéressant et plus approfondi sur la théorie du choix rationnel entre ceux qui la défendent et ceux qui la critiquent, voir le numéro spécial de *Critical Review* (Rational Choice Theory and Politics), sous la direction de Jeffrey Friedman, 9 (1-2), Hiver 1995; et le numéro spécial de *Sociologie et sociétés* (La théorie du choix rationnel *contre* les sciences sociales? Bilan des débats contemporains), sous la direction d'Alex van Den Berg et André Blais, 34 (1), Printemps 2002. La plupart des auteurs de ces deux numéros spéciaux sont cités plus haut.

identifier les objectifs visés par ces agents (conquête du pouvoir d'État); c) décrire les contextes social et institutionnel dans lesquels opèrent les agents; d) déterminer le type et la quantité d'informations que les agents détiennent sur cet environnement externe; e) identifier les stratégies que les agents pourraient ou devraient adopter pour atteindre leur objectif (comme la création de coalitions électorales et l'enrôlement de personnalités gagnantes au sein du parti); et f) identifier, parmi ces stratégies, celles qui pourraient contribuer davantage à défendre les intérêts des agents (Kelley, 1995, p. 97).

Nous avons souligné plus haut l'apport de l'approche institutionnelle dans l'explication du rôle des mécanismes institutionnels et qui semblent être au-delà du pouvoir des partis d'opposition. Mais il a été précisé que l'impact de ces facteurs sur les partis d'opposition dépend, dans une large mesure, des stratégies qu'adoptent les acteurs politiques. Ainsi, il fallait recourir à l'approche stratégique pour comprendre les politiques qu'adoptent les acteurs politiques pour contourner ou se prémunir contre les effets de ces mécanismes ou leur manipulation par d'autres acteurs. Ceci est d'autant plus justifié que la plupart des institutions et des normes démocratiques sont en cours de formation dans les trois pays d'études, à des degrés variés, bien sûr.

Une autre partie de la problématique de la thèse illustrant l'apport de la théorie stratégique est le rôle que joue la personnalité du candidat aux yeux des électeurs.<sup>37</sup> L'importance accrue qu'accordent les électeurs des trois pays à la personnalité des candidats justifie l'usage de cette approche afin de comprendre les stratégies qu'emploient ces personnalités pour mobiliser leurs soutiens, ou celles que les partis emploient pour se faire représenter par des « personnalités gagnantes ».<sup>38</sup> Pourquoi

- 2

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Nous sommes conscient qu'il y a d'autres qualités d'un candidat qui peuvent avoir un effet sur les électeurs et qui ne relèvent pas de stratégie adoptée par celui-ci. Des éléments comme le charisme et l'habilité à communiquer sont généralement des qualités naturelles.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Pour illustrer l'importance de la personnalité des candidats aux yeux des électeurs ghanéens, on notera que lors de notre enquête au Ghana, nous avons assisté au congrès de deux partis politiques (le CPP et le NPP) lors desquels ils devaient élire leurs candidats aux élections présidentielles de 2008. Parlant à des militants des deux partis à la veille de leurs congrès, certains nous ont dit qu'ils pourraient ne pas voter pour leur parti, si tel ou tel candidat n'était pas élu comme le *flagbearer* du parti.

ces personnalités « gagnantes » ne jugent-elles pas opportun d'adhérer à un parti existant ou d'en créer un qui leur soit propre, notamment au Bénin? Qu'est-ce qui fait que ces personnalités réussissent là où les partis politiques semblent avoir échoué?

# 1.4. Méthodologie de recherche

Avant de présenter la méthodologie et les instruments de recherche, il sied d'abord d'expliciter le sens du terme « démarche scientifique » et ses variétés afin de mieux situer la méthodologie choisie dans la présente étude. Selon les méthodologues Raymond Quivy et Luc Van Compehhoudt (1988, p. 13), la démarche scientifique « est une manière de progresser vers un but. Exposer la démarche scientifique consiste donc à décrire les principes fondamentaux à mettre en œuvre dans tout travail de recherche ». Le méthodologue François Dépelteau (2000, p. 247) décompose ces explications et en déduit qu'une démarche scientifique: (i) est un moyen pris pour progresser vers un but (la connaissance scientifique), et (ii) que celle-ci expose les principes fondamentaux (c'est-à-dire épistémologiques) de la recherche concernée. Ainsi, il conclut que les démarches scientifiques sont des moyens pour progresser vers la connaissance scientifique, mais qu'elles se distinguent selon les principes épistémologiques qui les fondent.

Ainsi, on identifie trois grandes démarches scientifiques: la démarche inductive, la démarche hypothético-déductive et la démarche déductive (ou rationaliste).

Sans aller dans les détails de ces trois démarches (voir Dépelteau, 2000, p. 249-252 pour une analyse détaillée), il suffit de noter que notre choix de démarche est la « démarche hypothético-déductive ». Ce choix est basé sur la nature du sujet de thèse et sa compatibilité avec cette démarche. La démarche hypothético-déductive est, de surcroît, celle qui serait la plus utilisée en sciences sociales. En effet, elle consiste à : (1) poser une question spécifique de recherche; (2) adopter un cadre d'analyse approprié à l'objet d'étude ; (3) formuler une ou plusieurs hypothèses

(comme il est fait plus haut) ; et 4) réaliser des tests empiriques ou théoriques dans le but de vérifier la véracité de la réponse à la question spécifique de recherche (Horn et Payette, 2007, p. 135).

C'est dans le cadre de cette démarche que nous avons mené des recherches documentaires et des enquêtes de terrain.

#### 1.4.1. Recherche documentaire

Quoique insuffisant et/ou abordant la question d'une manière différente de celle qui est proposée ici, il existe un nombre appréciable de textes sur le sujet de recherche (partis politiques et lutte pour le pouvoir) et autres sujets connexes, comme la démocratisation, les processus électoraux et l'histoire générale de la vie politique et socioéconomique des trois pays qui font l'objet de cette recherche. Ainsi, notre première démarche méthodologique, en ce qui concerne l'examen de l'hypothèse avancée, a consisté à entreprendre une recherche documentaire bien poussée et à effectuer de nombreuses lectures dans des ouvrages, journaux et revues scientifiques qui abordent un ou plusieurs aspects du sujet d'étude (voir la bibliographie).

Étant donné que bon nombre des documents consultés sont rédigés en anglais, nous avons décidé de traduire les citations courtes, tandis que les plus longues sont reproduites telles quelles, ou traduites dans le texte mais reproduites dans une note de bas de page.

Étant donné le caractère comparatif du sujet de recherche, la deuxième méthode fut de noter, au cours de ces lectures, les similarités et points de divergence entre les différents éléments de la problématique (actions et stratégies des partis politiques et les dispositifs institutionnels, etc.) et leur interaction dans les trois pays d'étude. Une importance particulière a été accordée aux facteurs spécifiques qui auraient joué un rôle déterminant dans la réussite de deux partis de l'opposition au Ghana et à ceux qui expliquent l'apparent échec de leurs homologues dans les deux autres pays, voire

au-delà dans le continent africain. L'enquête de terrain (voir ci-dessous) a complété cette démarche d'observation et d'analyse.

Ainsi, dans un premier temps, nous avons porté un regard critique sur les règlements et dispositifs constitutionnels dans les trois pays, afin de révéler et d'analyser les facteurs institutionnels, voire structurels, qui pourraient être en jeu. Ces facteurs incluent, par exemple, l'autorisation des candidatures indépendantes aux élections présidentielles au Bénin, contrairement aux deux autres pays. Nous avons également effectué une analyse critique des mécanismes institutionnels devant assurer le bon fonctionnement du processus démocratique, notamment les organes de gestion des élections et leur composition. Là, comme on le verra plus loin (Chapitre 3), il semblerait que la Guinée est différente des deux autres pays dans la mesure où ces mécanismes institutionnels ne jouissent pas de la confiance de l'ensemble des acteurs politiques, notamment ceux des partis d'opposition.

En plus de l'approche comparative, une autre approche méthodologique ayant guidé la recherche documentaire et l'analyse de certains aspects de la problématique est l'approche historique, qu'il convient maintenant de présenter.

## 1.4.2. Approche historique

L'approche historique a une longue tradition en politique comparée comme cadre méthodologique. On peut même arguer qu'elle fut, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'une des approches les plus employées par les comparatistes pour expliquer les changements sociaux (Gazibo & Jenson, 2004, pp. 216-234). Elle favorise l'étude de l'histoire d'un phénomène et de ses semblants pour rendre compte de leurs changements et transformations. Ainsi, à l'aide d'une analyse historique comparative, nous examinons l'histoire des partis politiques de l'opposition dans les trois pays retenus, et observons leur transformation au fil des années et le changement de leurs stratégies afin d'expliquer pourquoi certains ont atteint leur objectif tandis que d'autres attendent encore.

La démarche de Duverger dans son livre sur *Les partis politiques* s'inscrit parfaitement dans cette approche. Duverger pense que c'est à travers l'étude historique qu'on peut mieux saisir la nature et le fonctionnement des partis politiques. Pour lui, « de même que les hommes portent toute leur vie l'empreinte de leur enfance, ainsi les partis subissent profondément l'influence de leurs origines » (Duverger, 1973, p. 1). Comme exemple pratique pour illustrer ce point, il soutient que sans une étude historique des circonstances qui ont donné naissance aux partis travailliste britannique et socialiste français, on ne pourra pas comprendre les différences de structure qui séparent les deux partis, pourtant appartenant à la même famille de partis: la gauche. C'est aussi la seule façon qui pourrait, selon lui, permettre de comprendre et d'analyser le multipartisme français ou néerlandais, ou le bipartisme américain. En effet, c'est grâce à l'analyse historique qu'on explique le fait que le Ghana a un système bipartisan, tandis que le Bénin et la Guinée ont des partis multiples.

Cette approche est employée dans la présente étude pour une autre raison, c'est qu'elle est compatible avec le sujet d'étude et la démarche hypothético-déductive choisie. Ceci est notamment vrai après avoir relativisé « l'empreinte » que laisse l'enfance sur une personne. Car on ne peut pas nier que les organisations ou institutions comme les partis politiques, à l'instar des personnes, passent par des moments qui peuvent les obliger à entreprendre des changements radicaux les transformant totalement ou partiellement. Cette remarque est d'autant plus pertinente que la plupart des partis politiques dans les trois pays d'étude n'ont pas une longue histoire pour nous permettre d'observer leur trajectoire. Comme le note Van de Walle (2004), certains sont créés juste quelques mois avant les premières élections multipartites du début des années 1990.

Ainsi, il nous est apparu judicieux d'effectuer une étude historique des différentes échéances électorales depuis l'instauration du multipartisme, une étude combinée avec celle de la trajectoire politique des trois pays, en nous appuyant, bien entendu, sur l'approche historique. Le but de cette démarche est de mieux

comprendre les attitudes et les stratégies que les acteurs politiques adoptent aujourd'hui.

Un autre apport de l'approche historique est d'aider à mieux apprécier l'impact de certaines expériences historiques sur la situation politique actuelle dans les pays d'étude, notamment l'expérience de parti unique ou de régimes militaires plus ou moins répressifs. Par exemple, en essayant de comprendre, lors de notre enquête de terrain, l'apparente attitude de soumission des Guinéens vis-à-vis du parti au pouvoir, certains répondants, y compris des leaders de partis politiques de l'opposition, ont déclaré que cela pourrait s'expliquer par la durée du régime de parti unique à la tête du pays (1958-84), suivi d'un régime militaire (84-90), ainsi que par la nature « répressive » de ces deux régimes qui exigeait une totale soumission de la population.

La recherche documentaire entreprise avant et après les enquêtes de terrain a fourni un apport significatif dans la mesure où elle a permis la préparation de ces enquêtes (notamment la conception des canevas de questionnaires), ainsi qu'une analyse critique des propos des acteurs politiques et de les trianguler sur eux-mêmes.

### 1.4.3. Enquête de terrain et traitement des données

Deux principales techniques de recherche ont été employées pour les enquêtes de terrain: l'entrevue et l'observation. Ces techniques sont compatibles avec la démarche hypothético-déductive. Pour les entrevues, deux modes ont été retenus : l'entrevue avec des individus (dans la majorité des cas) et les entrevues avec les groupes ciblés (*focus group interviews*) d'environ 5 à 12 personnes à la fois.<sup>39</sup> Pour mieux expliquer comment cet exercice a été entrepris, il est important de préciser

.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Cette technique a son origine dans l'évaluation des réactions des auditeurs des émissions de radio ou encore l'évaluation de la morale du personnel de l'armée américaine pendant la Seconde Guerre mondiale (Denzin et Lincoln, 1994, p. 365). Elle est devenue aujourd'hui une technique de recherche qualitative qu'on emploie souvent dans les sciences sociales (Stewart et Shamdasani, 1990; Merton et al., 1990, p. 137). L'entrevue de groupe focus a l'avantage de permettre à certains interlocuteurs de surmonter leur timidité, appréhension, voire méfiance de se prêter aux questions d'un intervieweur qu'ils ne connaissent pas (Glesne, 2005).

quand, où et comment ils ont été employés, quelles personnes ont été ciblées, les principales questions posées, et les raisons pour lesquelles elles ont été posées.

## 1.4.3.1. Temps et lieux des entrevues de recherche

Les entrevues de recherche ont été entreprises de deux manières. Cette différence s'applique, d'une part, aux temps et aux lieux des entrevues et, d'autre part, à la nature de ces entrevues, c'est-à-dire les cibles et le mode d'entrevue, selon qu'elle était individuelle ou de groupe focus.

Dans un premier temps, des entretiens de recherche ont été menés entre juin 2007 et février 2009 auprès de citoyens des trois pays et d'autres pays africains. Cette période couvre la période de la recherche de terrain dans les trois pays d'étude, et des rencontres avec des citoyens des trois pays en dehors de ces pays. 40

La deuxième phase de l'enquête s'est déroulée sur le terrain, dans les trois pays, à partir de la fin du mois de novembre 2007 jusqu'à la mi-janvier 2008, puis au début du mois d'août 2008 et à la fin de février 2009. Au total, 202 personnes ont été « formellement » interviewées (voir tableau 1.1 ci-dessous). Certaines personnes nous ont autorisé, spontanément ou à notre demande, de les citer en tout ou en partie. Ainsi, certaines de ces personnes sont citées dans différentes parties de la thèse.

Le tableau ci-dessous révèle le caractère non équitable de la répartition de ce nombre sur les trois pays. En effet, 91 des personnes interviewées (soit 45,5% du total) sont guinéens, 67 d'entre elles (soit 33,5%) sont ghanéens, et seulement 44 personnes (représentant 22% du total) sont béninoises. Ceci s'explique par les deux

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Ce fut grâce à nos déplacements multiples à travers le continent et aux rencontres au Parlement panafricain, situé en Afrique du Sud. Ce sont les mêmes questionnaires utilisés sur le terrain qui ont guidé ces entretiens. Ils font donc partie intégrante des entrevues réalisées pour collecter les données empiriques pour la thèse.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Nous nous sommes entretenu avec plus de 202 personnes. Mais l'entretien avec celles qui ne sont pas inclues dans le calcul plus haut se faisait, souvent, de façon informelle et sans le questionnaire. De plus, les interlocuteurs n'étaient pas toujours informés de l'objectif de notre entretien avec eux. Ainsi, le terme « formellement » désigne les entretiens avec des personnes informées de l'objectif de notre entrevue basée sur un questionnaire pré-établi.

visites que nous avons effectuées en Guinée et au Ghana, ainsi qu'un choix délibéré que nous avions arrêté sur les bases du paysage politique de chaque pays et sa taille géographique. Certes, nos nombreux contacts en Guinée ont aussi facilité l'accès à davantage de personnes, par rapport aux deux autres pays.

**Tableau 1.1**: Temps et lieux des entrevues (les citoyens des trois pays seulement)

No	Période	Lieu	Nombre de personnes interviewées	Remarque			
1	Juin-juillet 2007	Montréal, Canada	10	6 Guinéens et 4 Béninois			
2	8-11 août 2007	Londres, Angleterre	10	7 Ghanéens et 3 Guinéens			
3	Novdéc. 2007	Bénin, plusieurs villes	35				
4	Décembre 2007	Ghana, plusieurs villes	37				
5	25 décembre 2007 - 12 janvier 2008	Guinée, plusieurs villes	54				
6	Août 2007 – juillet 2008	Midrand – Afrique du Sud (Parlement panafricain)	14	4 Béninois, 5 Ghanéens et Guinéens			
7	5-9 août 2008	Accra, Ghana	15	Excluant les personnes déjà interviewées en 2007			
. 8	10-13 octobre 2008	Paris, France	4	Un Béninois et 3 Guinéens			
9	22-27 février 2009	Conakry, Guinée	23	Excluant les personnes déjà interviewées en 2008, notamment les leaders politiques			
Tota	1		202				

# 1.4.3.2. Catégories des informateurs/interlocuteurs

Avant d'aller sur le terrain, des questionnaires d'entrevue (voir canevas de questionnaire en annexe) avaient été préparés. Dans ces questionnaires, les personnes à interviewer dans chacun des trois pays étaient classées en quatre

catégories.<sup>42</sup> Chaque catégorie contenait des questions adaptées à son statut. La première catégorie de ces interlocuteurs était les leaders et militants des partis politiques *de l'opposition* (respectivement) du Bénin et de la Guinée, deux pays où il n'y a jamais eu encore de supplantation du parti au pouvoir par un parti de l'opposition. Faut-il préciser que ce sont seulement les principaux partis politiques qui ont été ciblés de façon systématique dans les trois pays (voir les critères de choix de ces partis ci-dessous), ce qui ne signifie pas qu'il ne nous est pas arrivé d'interviewer des militants de certains partis moins influents.

L'objectif des entretiens avec ces personnes était de connaître les structures internes de leurs partis, leurs stratégies de campagne dans le passé, et ce qu'elles entendent adopter dans le futur, ainsi que leur analyse des raisons de leurs échecs ou réussites électorales, notamment en comparaison avec leurs homologues qui ont, pour leur part, réussi leur pari de conquérir le pouvoir ailleurs en Afrique, et plus particulièrement au Ghana.

C'est une version modifiée de ce questionnaire qui a été utilisée pour le NDC (alors ancien parti au pouvoir) au Ghana, afin de connaître les facteurs qui, selon les cadres et militants de ce parti, expliquent leur défaite électorale en faveur d'un parti d'opposition en 2000.<sup>43</sup>

La liste de ces partis d'opposition a été établie en fonction du poids et de l'influence politique des différents partis du pays. Cette influence, elle-même, a été établie selon le nombre d'élections contestées et la moyenne obtenue par le parti dans les résultats du *premier tour* des *élections présidentielles* depuis 1990 et/ou *l'implantation du parti* sur le territoire national.<sup>44</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Tenant compte de certaines remarques des membres du jury, lors de la soutenance de notre proposition de thèse (avril 2008), nous avons eu à adapter ces questionnaires pour les entrevues subséquentes. Il s'est agit d'inclure d'autres questions qui ne figuraient pas dans les premiers, mais qui s'étaient avérées importantes pour expliquer certaines dynamiques dans les pays d'étude.

<sup>43</sup> Nous p'augres par de la company de la compa

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Nous n'avons pas mené des enquêtes après le retour au pouvoir du NDC en janvier 2009. Mais nous avons suivi le débat sur les facteurs qui expliqueraient cette victoire, des éléments que les leaders et militants du parti nous avaient déjà dit lors de nos visites de recherche dans le pays, en 2007 et 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> En Guinée, par exemple, l'Union des forces républicaines (UFR) de l'ancien Premier ministre, Sidya Touré, n'a jamais participé à une élection présidentielle, car formé, dans son état actuel, après

Le choix des (a) premiers tours (b) des élections présidentielles, et non des seconds tours ni les élections législatives, se justifie par deux raisons principales. La première est que l'analyse de ces élections montre que ni les résultats des seconds tours ni ceux des élections législatives ne changent, de façon significative, la donne établie par les premiers tours des élections présidentielles. Autrement dit, l'analyse des douze élections présidentielles qui ont eu lieu dans les trois pays entre mars 1991 et décembre 2008 montre que le parti ou le candidat (indépendant) qui a obtenu le plus grand nombre de votes lors du premier tour du scrutin présidentiel a toujours remporté le second tour et s'est imposé au Parlement. La seule exception à cette règle dans la période sous examen a été la victoire non concluante de Nicéphore Soglo de la Renaissance du Bénin (RB) lors du premier tour du scrutin présidentiel de mars 1996. Soglo avait obtenu 35,62% des voix contre 33,94% pour Mathieu Kérékou, le candidat indépendant qui emportera le second tour (grâce au ralliement d'autres partis derrière lui) avec 52,49% contre 47,51% obtenu par Soglo (Mayrargue, 1996).

La deuxième raison qui justifie ce choix est le fait qu'il arrive parfois que des partis classés 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> à la suite d'un premier tour décident de boycotter le second tour et/ou l'élection législative, ce qui permet ainsi au parti le mieux classé derrière eux de contester le second tour avec le vainqueur du premier tour. L'exemple du premier scénario est le boycottage du second tour de l'élection présidentielle de 2001 par la RB de Soglo (arrivé en 2<sup>e</sup> position lors du premier tour avec 27,12%) et le Parti du renouveau démocratique (PRD) d'Adrien Houngbédji (placé 3<sup>e</sup> lors du premier tour avec 12,62%). Le désistement de ces deux candidats a permis au Parti social-démocrate (PSD) de Bruno Amoussou (pourtant 4<sup>e</sup> du premier tour avec seulement 8,59%) de contester le second tour avec Mathieu Kérékou qui l'a emporté avec un écrasant score de 83,64% (Marsaud, 2001; Bolle, 2009b, pp. 18-19). Or

les élections de 1998. Son bureau exécutif a décidé, en accord avec les autres principaux partis de l'opposition, de boycotter les élections de 2003. Pourtant, le parti semble très influent, populaire et bien implanté sur le territoire national.

cela n'a rien changé à l'influence politique de ces deux partis, ni rien ajouté à celle du PSD.

L'autre scénario est encore plus fréquent dans les trois pays, comme l'atteste le boycottage des élections législatives de décembre 1992 au Ghana par quatre partis politiques, dont le New Patriotic Party (NPP), ainsi que le boycottage des élections législatives de juin 2002 par presque tous les principaux partis d'opposition de la Guinée (voir chapitre 4).<sup>45</sup>

Le processus d'établissement de cette liste ayant été clarifié, il convient maintenant de préciser les partis politiques sélectionnés au Bénin et en Guinée. Ainsi, au Bénin, il s'agissait du parti la Renaissance du Bénin (RB), du Parti du renouveau démocratique (PRD) et du Parti social-démocrate (PSD). Quant à la Guinée, il a été question de s'entretenir avec les leaders et militants du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), de l'Union pour le progrès et le renouveau (UPR) et de l'Union des forces républicaines (UFR).

La deuxième catégorie des personnes interviewées constituait des leaders et militants des partis politiques ghanéens qui n'ont pas encore formé un gouvernement mais dont le pays a connu la victoire électorale d'un parti de l'opposition. Ici, l'objectif était d'entendre ces personnes expliquer les facteurs qui auraient contribué, selon elles, au succès électoral du NPP en 2000 et leur échec de faire pareillement. En tant que (désormais) parti d'opposition, le NDC a également été inclus dans cette catégorie.

Les cadres et militants des partis au pouvoir constituaient la troisième catégorie de nos interlocuteurs. 46 L'objectif ici était de comprendre les facteurs qu'ils considèrent déterminants dans leurs « réussites électorales » ou tout de moins leur ténacité au pouvoir.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Pour les résultats des différentes échéances électorales dans les trois pays, prière de se référer à la banque des données de African Elections sur http://africanelections.tripod.com/

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Étant donné que le Président Yayi Boni du Bénin est arrivé au pouvoir en mars 2006 en tant que candidat indépendant, il s'est agit des militants de la coalition Forces cauris pour un Bénin émergeant (FCBE) qui soutient ses activités, notamment au Parlement.

Pour ce qui est de la quatrième catégorie des interlocuteurs, celle-ci comprenait des militants des candidats indépendants (notamment au Bénin) et des membres de la société civile. L'objectif des entretiens avec ces personnes était de savoir ce qui motive les « indépendants » à s'engager dans la politique en dehors de tout cadre partisan. Nous présumions également que les membres de la société civile, qui n'appartiennent à aucun parti politique, offriraient une analyse de la situation politique plus ou moins objective par rapport aux autres personnes, ce qui s'est avéré correct dans certains cas.

Il sied de noter, enfin, qu'au sein de chacune de ces catégories aussi, il fut nécessaire de subdiviser les informateurs selon le sexe, le lieu habituel de résidence, le statut et la durée au sein du parti ou dans l'organisation de la société civile, le statut en dehors du parti (c'est-à-dire la profession de l'intéressé, si oui ou non il occupe un poste gouvernemental, etc.), et le groupe d'âge. Car nous partions de la présomption que ces caractéristiques auront une certaine influence sur l'analyse et les réponses des intéressés. Mais cette présomption ne s'est avérée correcte que dans peu de cas (voir tableau 1.2.).

Si aucun nombre exact n'avait été prévu pour les différentes sous-catégories (sexe, groupe d'âge, etc.) avant d'aller sur le terrain, nous avions été clair et explicite, dans les canevas de questionnaire, sur le nombre approximatif et souhaité de personnes à interviewer dans chacune de ces quatre catégories. Bien entendu, tous les deux modes d'entrevue identifiés plus haut, c'est-à-dire les entrevues individuelles et celles de groupes ciblés, ont été employés.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Il y a actuellement des organisations de la société civile dans tous les trois pays dont les membres se défendent, au moins publiquement, d'afficher une appartenance partisane. Nous avons dû écarter les syndicalistes en Guinée en tant que catégorie distincte et les avons inclus dans la catégorie de la société civile. En effet, nous nous sommes rendu compte qu'au demeurant, ils ne posent aucune menace aux partis politiques, car ce sont seuls ces derniers qui peuvent contester les élections, aussi bien présidentielles que parlementaires.

**Tableau 1.2**: Personnes interviewées (entrevues formelles par parti et par sexe)

Pays	Principaux partis politiques					Autres	partis	Société civile	Hommes	Femmes	Total
Bénin	RB		PRD	PSD		FCB	E	7	27	17	44
	11		10	8	8						
Ghana	NPP	NDC	PNC	CPP		2		6	44	23	67
	20	18	8	13							
Guinée	PUP	RPG	UFDG	UPR	UFR	11		10	57	34	91
	12	15	13	14	16						
Total									128	74	202

#### 1.4.3.3. Traitement des données

L'objectif principal de l'enquête de terrain était d'observer et de recueillir les propos des citoyens et acteurs politiques des trois pays sur des questions qui ne sont pas forcément traitées dans la littérature existante. Ainsi, il est possible de diviser les phases du traitement des données en deux phases, selon les techniques utilisées par bon nombre de chercheurs. Il s'agit, d'abord, de la prise de notes (*note-taking*) sur le terrain, puis le traitement proprement dit de ces notes.<sup>48</sup>

Pour traiter ces données, les interlocuteurs ont été classés en fonction des renseignements précités pour voir quelles sont les divergences d'avis sur les différents sujets dans le même pays, puis entre les trois pays. Ces propos ont ensuite été analysés en vue d'identifier les points communs et les divergences d'avis entre ces catégories de personnes dans le même pays, puis dans les autres pays. Enfin, ils ont été examinés à la lumière de nos propres observations, des propos des autres personnes (c'est-à-dire en confrontant les propos des répondants les uns contre les

81

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Pour une analyse de ces techniques, voir par exemple Wolfinger (2002), Berg (1989) et Goffman (1989).

autres), ainsi que de la littérature existante. C'est à l'aide de cette démarche (bien sûr avec d'autres éléments de la recherche) que nous avons pu corroborer et réfuter certaines hypothèses de départ.

# **CHAPITRE II**

# LA DÉMOCRATIE, L'AVÈNEMENT ET L'HISTORIQUE DU MULTIPARTISME EN AFRIQUE DE L'OUEST

OBJECTIF du présent chapitre est de situer la problématique dans un cadre historique afin de mieux expliquer les fondements de la gouvernance dans les trois pays d'étude, notamment en ce qui concerne les concepts clefs de la démocratie, du multipartisme et des partis politiques.

Ainsi, nous remontons aussi loin que possible dans l'histoire des trois pays d'étude pour retracer l'origine de la démocratie, du multipartisme et des partis politiques. Cette démarche nécessite un regard sur les systèmes politiques aussi bien en temps précolonial que colonial, avant de s'attarder sur les modes de gouvernance dans la période postcoloniale jusqu'à la fin de la Guerre froide, et ce qu'ils sont devenus depuis l'avènement ou la réapparition du multipartisme et l'autorisation des partis politiques à partir de 1990. Une analyse de l'évolution et des caractéristiques des principaux partis politiques dans les trois pays s'impose également. En outre, nous portons un regard critique sur l'expérience ou la performance électorale des principaux partis politiques dans les trois pays afin de voir ceux qui, parmi eux, ont atteint leur objectif de remplacer les partis au pouvoir.

Mais au-delà d'une simple description du contexte historique, le principal objectif du chapitre est de mettre en évidence les faits ou facteurs historiques qui peuvent expliquer certaines stratégies des partis d'opposition en Afrique de l'Ouest. Par exemple, quel est l'impact des régimes de parti unique – donc l'absence d'opposition légale pendant longtemps – sur les comportements et les stratégies des partis d'opposition aujourd'hui? Dans la période allant du regain de leurs indépendances jusqu'en 1990, le Ghana a expérimenté deux élections présidentielles multipartites (1969 et 1979), contrairement au Bénin et à la Guinée. Ces deux pays

n'ont connu que des régimes militaires et/ou de parti unique, avec seulement trois régimes civiles « multipartites » éphémères au Bénin. Les évènements de cette période ont-t-il des enseignements pour la situation actuelle des trois pays par rapport au processus de démocratisation, en générale, et la possibilité de l'alternance au pouvoir par les partis d'opposition, en particulier ?

# 2.1. Système de gouvernance en temps précolonial (jusqu'à 1884)

Dans son livre sur la démocratie des sociétés autres qu'occidentales, Amartya Sen se donne comme objectif principal de démontrer que l'idéal démocratique n'est pas une invention de l'Occident. Il commence, cependant, par reconnaître que la pratique démocratique est aujourd'hui beaucoup plus avancée en Occident que dans le reste du monde. Mais il soutient que de cela à conclure que les idéaux démocratiques (tels que la justice, l'équité et la prise collective des décisions de gouvernement) sont une invention occidentale n'est pas un argument valable.

Il remarque que ces idéaux et leur pratique ont existé dans d'autres sociétés non occidentales, telle que l'Inde, la Chine, le Japon, la Corée, l'Iran, la Turquie, le monde arabe et de nombreuses parties de l'Afrique. Il note, en effet, que des vielles traditions consistant à encourager et à pratiquer le débat public sur les problèmes politiques, sociaux et culturels ont existé dans tous ces pays et régions (Sen, 2005, pp. 15-16).

Dans le cas spécifique de l'Afrique de l'Ouest, Davidson (1998, pp. 159-166) et Ki-Zerbo (1978, p. 160) montrent, par exemple, que les empereurs de l'ancien Ghana<sup>49</sup> et du Mali<sup>50</sup> étaient tenus à gouverner selon des règles rigoureuses établies par la tradition et sérieusement protégées par des conseillers qui étaient issus des

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Le territoire correspondant à l'État du Ghana contemporain ne faisait pas partie de l'Empire du Ghana (IXe siècle – vers 1203). En décidant de rebaptiser la Côte de l'Or (*Gold Coast*) coloniale comme Ghana, Kwame Nkrumah, le premier président du Ghana indépendant, ne faisait que se référer à un ancien empire sous-régional glorieux.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Empire (XIe –XVe siècle) dont les territoires englobaient des parties des États contemporains du Mali et de la Guinée.

grandes familles. De même, à Oyo, un royaume en terre Yorouba, au sud du Nigeria contemporain et comprenant certaines parties ou communautés de l'actuelle République béninoise, l'*Alafing* (roi en Yorouba) était élu par un Conseil des Nobles, le *Oyo-Messi*, qui pouvait aussi recommander sa destitution si cela s'avérait nécessaire à leurs yeux, ce qu'il (le roi) devait accepter sans contestation.

Certes, une analyse approfondie des modes de gouvernement de *certaines* sociétés africaines précoloniales fait ressortir des caractéristiques conformes à certains déterminants d'un système démocratique, comme la justice et la consultation des gouvernés avant la prise de certaines décisions. Mais est-ce que cela autorise pour autant de parler de *systèmes démocratiques* en Afrique précoloniale, ou encore de multipartisme ou de partis politiques? Voici la question que nous abordons dans cette section afin de voir dans quelle mesure les normes et systèmes de gouvernement en temps précolonial peuvent nous éclairer sur les trajectoires des pays africains, notamment les trois pays-cas, dans la période examinée, soit 1990-2008.

## 2.1.1. Y avait-il une démocratie en temps précolonial?

La colonisation européenne en Afrique a commencé, de façon systématique, à partir du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. La période précoloniale s'étend donc jusqu'à environ 1880, et plus précisément 1885, l'année de la fin de la conférence de Berlin et du partage de l'Afrique entre les puissances coloniales européennes.<sup>51</sup> Cela ne signifie pas qu'il n'existait pas de liens entre Africains et Européens avant cette période, ou que toutes les sociétés africaines ont été soumises à la domination européenne dès cette période<sup>52</sup>.

Les auteurs qui ont abordé la question de la démocratie en Afrique durant cette période diffèrent dans leurs appréciations selon qu'ils reconnaissent un système plus

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> La conférence de Berlin commença le 15 novembre 1884 et prit fin le 26 février 1885 (Ki-Zerbo, 1978, pp. 407-410).

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Pour les liens précoloniaux entre Africains et Européens, voir Vansina, 1989 ; Inikoni, 1989 ; Harris, 1989 ; Ki-Zerbo, 1978, pp. 205-230.

ou moins démocratique dans certaines sociétés africaines précoloniales ou qu'ils le nient pour certaines ou toutes les sociétés précoloniales.

Pour Akindès (1996), la gouvernance en Afrique précoloniale était caractérisée par des rapports d'inégalité à tous les échelons de la société, lesquels rapports n'étaient pas conformes à un ordre démocratique. Selon Bourmaud (1997, p. 9), « les sociétés précoloniales de l'Afrique subsaharienne ont développé des systèmes politiques dont l'architecture générale écartait les éléments fondamentaux de la démocratie. » J.-F. Bayart soutient le même constat en arguant que l'idée de la démocratie est neuve en Afrique, car, selon lui, « on ne peut déduire ni une caractérisation 'démocratique' des sociétés [africaines] précoloniales, ni une définition 'précoloniale' de la démocratie africaine contemporaine » (Bayart, 1991, p. 8).

Mais Gazibo (2006a, pp. 79-80), se référant à d'autres auteurs, met en garde contre de telles généralisations et plaide pour une approche plus nuancée. Selon lui, les sociétés africaines précoloniales étaient diverses et certaines « étaient gouvernées par des pouvoirs doux », telles que les Luo au Kenya (Bourmaud, 1997, p. 20), et le Royaume mandingue d'Almamy Samori Touré (1850-1898), dans un territoire situé dans la Guinée contemporaine. Le système de gouvernement de ces deux entités précoloniales, malgré des apparences autocratiques, aurait revêtu « un caractère profond de collégialité » (Ki-Zerbo, 1978, p. 386).

Ki-Zerbo lui-même soutient une thèse similaire à propos du comportement et du système de gouvernance de l'Alafing d'Oyo. Ici, les Oyo-Messi, ou conseillers du roi, surveillaient de près les actions du roi et « jouaient fréquemment le rôle d'arbitres puisque la succession royale donnait lieu à une compétition parmi les lignages royaux. » Il observe, cependant, que contrairement à l'Alafing, l'Oba (souverain) du Bénin (XII<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècle), situé dans l'État du Bénin au Nigeria actuel et en République béninoise contemporaine, « était un monarque absolu » qui n'avait pas les mêmes contraintes que l'Alafing (Ki-Zerbo, 1978, p. 162). C'était

presque pareil pour les rois mossi, au Burkina Faso actuel, où le souverain n'était soumis et n'avait compte à rendre qu'à Dieu seul (Ki-Zerbo, 1978, p. 255).

Dans son article portant sur « la démocratie en Afrique précoloniale », George Ayittey (1990) affirme cependant que les revendications démocratiques de la fin des années quatre-vingt et du début des années quatre-vingt-dix en Afrique tiraient leurs sources d'une culture politique précoloniale.

Sindjoun (2007) s'écarte de la position d'Ayittey en ce qui concerne la revendication de ce dernier d'une démocratisation « authentiquement » africaine et met l'emphase sur un processus d'hybridation entre les traditions africaines et des pratiques occidentales, à l'instar de Gazibo (2006a, p. 73). Néanmoins, il postule que si « la démocratie est un régime de la délibération collective », alors la tradition de l'arbre à palabre en Afrique précoloniale était conforme au système démocratique dans la mesure où la palabre africaine « légitime le débat public dans les sociétés bantou [noires] », et était « un système de prise de décision qui [permettait] aux membres d'une famille, d'un clan, aux habitants d'un village . . . de participer directement ou indirectement . . . à la vie de la cité » (Sindjoun, 2007, pp. 470-472. Voir aussi Okamba, 1994, p. 731; Tshiyembe, 2001, p. 101; Kessé, 2009, pp. 29-35; Bidima, 1997). Pour Kisito Owona (2005, pp. 380-388), l'arbre à palabre est comparable à la *Pnyx*, cet espace en demi-cercle qui servait de lieu de réunion aux citoyens d'Athènes antique qui venait dans ce lieu écouter les rhéteurs.

Dans le cas spécifique de l'Afrique de l'Ouest précoloniale, et la Guinée en particulier, Lansiné Kaba (1995) s'emploie à démontrer les aspects « démocratiques » dans les systèmes de gouvernance de certaines sociétés ouest-africaines précoloniales, notamment au Fouta Djallon (aujourd'hui, Moyenne Guinée) et dans des chefferies de la Haute Guinée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il présente ces exemples pour affirmer que les valeurs démocratiques ne sont pas absentes en Afrique précoloniale.

Cette thèse est soutenue par Ki-Zerbo, qui décrit l'organisation sociopolitique du Fouta Djalon, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les propos suivants :

À la tête, l'Almamy désigné par quatre grands électeurs représentant les quatre grandes familles maraboutiques des compagnons d'Alfa Ba et Ibrahima Sori. Cette désignation devait être comme ratifiée par l'acclamation de l'Assemblée des Peul libres [...] L'Almamy exerçait son pouvoir politique, administratif et judiciaire dans un cadre collégial en tant que président du conseil des anciens qui pouvait théoriquement le déposer (Ki-Zerbo, 1978, p. 240).

Mais tous ces auteurs, ou presque, se limitent, dans leurs démonstrations de la pratique démocratique dans l'Afrique précoloniale, à des sociétés particulières et à des périodes ou personnalités spécifiques dans l'histoire de ces sociétés. Ainsi, l'on est fondé de se demander si des « parenthèses démocratiques » ou les pratiques démocratiques – ou s'approchant – de quelques leaders au gré de leur propre volonté et vision personnelles suffisent pour affirmer que l'Afrique précoloniale était démocratique.

Ceci dit, poser cette question à l'Afrique précoloniale seulement pourrait s'avérer injuste. D'abord, l'ère « précoloniale » en Afrique ne semble pas être définie dans ces discussions. Jusqu'où dans l'arrière histoire africaine allons-nous pour porter ce regard? Les époques évoquées dans ce débat remontent jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Or, en second lieu, si l'on généralisait pareillement et remontait aussi loin dans l'histoire pré-impériale (par rapport à l'Afrique) de l'Europe ou du monde « occidental » en général, qui est souvent donné comme la source de la démocratie, les résultats seraient, dans une grande mesure, presque les mêmes.

D'une part, comme le démontre bien Sen (2005, pp. 19-22), ce n'est pas toutes les sociétés européennes qui constituaient Athènes ou qui s'en étaient inspirées dans ses « embryons » de la « pratique démocratique. » Évidemment, les degrés variés de démocratisation qu'on observe aujourd'hui entre les différentes régions européennes – notamment entre l'Europe de l'Ouest et l'Est – et au sein des mêmes régions, corroborent bien ce constat.

D'autre part, la pratique démocratique représentée par la tenue régulière d'élections libres et compétitives et la surveillance des actions du pouvoir exécutif

par un conseil (ou assemblée) élu par l'ensemble de la population est une pratique relativement récente, quoique l'Europe ait été la région pionnière à cet égard. Par exemple, Richard Katz (1997) trace l'usage du phénomène électoral dans l'histoire contemporaine à l'émergence « graduelle » des « gouvernements représentatifs » en Europe et en Amérique du Nord à partir du XVII<sup>e</sup> siècle seulement. Cette date est certainement ultérieure aux Empires du Ghana et du Mali en Afrique de l'Ouest et correspond seulement aux royaumes d'Oyo, du Bénin (vers sa fin), du Fouta Djallon et celui de Samori Touré.

L'auteur montre que même dans les pays où des élections compétitives existaient déjà, il fallut une succession de réformes politiques au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du vingtième pour que le principe de « suffrage universel » soit accepté et l'ensemble des citoyens soient autorisés à voter. Il argue que dans la plupart des pays, incluant la France et la Grande Bretagne, le droit de vote était initialement limité à la classe aristocratique et aux propriétaires mâles. Dans ce dernier pays, il fallut une série de réformes législatives en 1832, 1867, 1884, 1918, 1928 et en 1948 pour étendre le droit de vote. Et les femmes, pourtant constituant au moins la moitié de ces sociétés, ne reçurent le droit de vote qu'en 1928 en Grande Bretagne, en 1944 en France, en 1949 en Belgique et en 1970 en Suisse (Martin, 2006, pp. 15-16; Delfosse, 2004, pp. 151-184).

En définitive donc, on peut arguer que contrairement à ce que prétendent certains auteurs cités plus haut, il y avait bel et bien des pratiques démocratiques en Afrique précoloniale comme la justice, la prise collégiale de décisions et la tolérance. Au rebours d'autres auteurs, cependant, nous postulons que ces pratiques ne peuvent pas faire des sociétés africaines précoloniales des sociétés démocratiques vu qu'elles étaient généralement isolées ou dépendaient du gré des différents souverains. Ce dernier constat est aussi fondé sur l'autre remarque concernant les grandes familles habilitées à arbitrer l'élection du nouveau souverain dans ces sociétés africaines qui avaient un tel système. En effet, le rôle de ces électeurs ou, mieux, arbitres était souvent limité au choix entre des personnes, généralement de la famille royale, qui

étaient déjà désignées et que leur arbitrage était souvent pour trancher entre les membres de la famille royale qui voulaient outrepasser ou contester les règles de la succession royale.

## 2.1.2. Multipartisme et partis politiques en temps précolonial

Si l'idée de l'existence ou non des pratiques démocratiques en Afrique précoloniale est discutable selon l'appréciation des différents auteurs, il semblerait qu'il n'y a aucun débat similaire quant à l'existence du multipartisme et des partis politiques. Autrement dit, presque tout le monde semble accepter l'idée que ces phénomènes ou pratiques sont de pure importation européenne en Afrique. Ces pratiques ont été amenées au continent vers la fin de la période coloniale et l'Afrique précoloniale n'a pas connu ni multipartisme ni partis politiques.

Même Tidiane Ndiaye (1975) qui soutient, à l'instar d'autres auteurs cités plus haut, que « ni l'idéal démocratique, ni l'exercice effectif de la démocratie ne sont étrangers à l'Afrique [précoloniale], » reconnaît que « la notion de parti politique, telle que consacrée par la science politique moderne, est tout à fait étrangère au continent jusqu'à une date récente. » Il renvoie cette date à l'année 1946 pour ce qui concerne les colonies françaises, date à laquelle les Africains de ces territoires ont été autorisés à voter et à jouir des libertés publiques.

Pour Diop (2006, p. 28), « l'apparition des partis politiques dans les territoires coloniaux [d'Afrique noire] est en relation directe avec la logique et les contradictions du système colonial. » Selon lui, ce sont les contradictions du système colonial qui ont favorisé, au moins en grande partie, l'émergence du phénomène partisan en Afrique noire. Ceci, dans la mesure où le système colonial a ressenti le besoin de recruter, parmi les Africains, quelques individus comme « agents subalternes et moyens d'administration coloniale. » C'est ce besoin qui aurait nécessité et conduit à l'ouverture d'écoles primaires et supérieures d'où sortiront

une « élite africaine » dont des éléments deviendront plus tard les fondateurs des partis politiques.

## 2.2. Quelle démocratie à l'ère coloniale (1885-1959)?

Il est vrai que sur les trois pays d'étude, deux – le Ghana en 1957 et la Guinée en 1958 – ont regagné leur indépendance avant 1960. Cependant, nous prenons cette date comme celle de la fin du colonialisme européen vu qu'elle marque l'année de l'indépendance de la majorité des territoires ouest-africains, notamment ceux qui étaient sous la domination française. Ces derniers avaient été amalgamés par l'administration coloniale dans une grande fédération d'Afrique occidentale française (AOF) avec un cheminement presqu'identique en ce qui concerne le processus démocratique dans cette période. Ainsi, nous entendons par l'ère coloniale la période située entre la fin de la conférence de Berlin en 1885 et l'année 1960.

## 2.2.1. La « démocratie » des colons

Trois principaux facteurs sont importants à noter pour mieux analyser la « démocratie » à l'époque coloniale. D'abord, comme nous l'avons vu ci-dessus, le processus démocratique était encore balbutiant, du moins en voie de développement, chez les puissances européennes quand ces dernières ont décidé d'occuper les différents territoires africains à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons aussi présenté le débat concernant la démocratie en Afrique de l'Ouest précoloniale. Ensuite, comme le montre bien Ki-Zerbo (1978, p. 413), « depuis les premières tentatives de pénétration, le nationalisme africain, sous des formes multiples ... s'est toujours exprimé sans interruption jusqu'à la reconquête de l'indépendance. »

Pour dire plus clair et dans le cas spécifique de l'Afrique de l'Ouest et surtout des trois pays d'étude, Gueye et Boahen (1989, pp. 107-130) divise les trois

premières décennies de l'ère coloniale en deux phases. La première s'échelonne de 1880 au début des années 1900; et la seconde commence à partir de ce moment jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914. Selon l'historien sénégalais, la première phase s'est caractérisée, du côté africain, par des stratégies de résistance, souvent armée. Ainsi, les Français ne parviennent à s'établir fermement en Guinée qu'après l'arrestation de Samori Touré le 29 septembre 1898, et le Bénin, alors Dahomey ou Abomey, s'est défendu jusqu'à l'arrestation de Béhanzin le 29 janvier 1894 (Koungniazondé, 2008). La capitulation de chacune de ces deux personnalités s'est faite après de longues années de résistance farouche contre les forces coloniales. Pour la Gold Coast (actuel Ghana), Gueye note que le territoire est resté à l'écart de la domination totale britannique jusqu'à l'arrestation et la déportation, vers les Îles Seychelles en 1900, de Prempeh 1<sup>er</sup>, le dernier roi ashanti précolonial (Gueye et Boahen, 1989, pp. 117-121).

Pour la seconde phase, elle aurait été marquée par des actes de révolte ou de rébellion, migrations – vers des territoires non occupés comme le Liberia « indépendant » <sup>53</sup> ou des endroits éloignés du pays profond –, grèves, boycottages, pétitions, contestations idéologiques, etc. En d'autres termes, c'était des actions ou tentatives visant à rejeter la domination coloniale et à recouvrir l'indépendance perdue, chercher à corriger ou à redresser certains abus ou certains aspects oppressifs du colonialisme, ou essayer de s'en accommoder (Gueye et Boahen, 1989, p. 126).

Ces deux facteurs s'ajoutent à un troisième pour mieux comprendre la nature des systèmes politiques en Afrique coloniale. Ce dernier est le fait que l'entreprise coloniale n'est pas, en soi, compatible avec la démocratie. Car la démocratie implique le respect des libertés des « sujets », y compris la liberté d'association, et l'idée d'autodétermination. C'est pour dire que la « démocratie », proprement dite, est une antithèse de la « domination étrangère. » D'où l'argument de J.-F. Médard

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Le Liberia, comme l'Éthiopie, n'ont pas été colonisés par une puissance européenne comme les autres territoires africains (voir Akpan, 1989, pp. 477-495).

(1991, p.102) que la « démocratie tronquée » introduite en Afrique par la France et la Grande Bretagne vers la fin du colonialisme a été un facteur important qui a permis le regain de l'indépendance de manière généralement pacifique. <sup>54</sup>

Ainsi, il est possible d'arguer que les colons européens avaient trois principales préoccupations en Afrique de l'Ouest pendant toute la première moitié de l'ère coloniale (jusqu'à environ 1920). Ils étaient d'abord préoccupés avec les efforts d'établissement de colonie et de « pacification » face aux mouvements de résistance (1880-1900). Ensuite, de 1900 à 1914, leur préoccupation majeure était l'établissement de l'administration coloniale en face des mouvements de révolte et de rébellion, et l'exploitation économique des colonies. Ils avaient, enfin, affaire avec les efforts de guerre en Métropole pendant toutes les années de la Première Guerre mondiale jusqu'à la formation de la Société des Nations (SDN) en 1919-20.

Vu donc la nature peu démocratique des puissances coloniales en Métropole à cette époque, l'environnement hostile auquel elles faisaient face dans les colonies, et étant donné que cette situation leur offrait un prétexte de continuer avec des pratiques oppressives et brutales, il était normal qu'il n'y ait pas (et il n'y a pas eu) de processus démocratique dans cette première moitié du colonialisme européen en Afrique de l'Ouest, ni ailleurs sur le continent.

Cependant, un processus de réforme fut entamé après la Première Guerre mondiale. Adu Boahen (1998, pp. 427-428) attribue le lancement de ce processus de réforme au nationalisme et à l'activisme politiques de l'élite africaine instruite ainsi qu'aux populations ouest-africaines, notamment ceux qui avaient combattu au côté de leurs « maîtres » français et anglais ou avaient soutenu l'effort de guerre par d'autres moyens financiers ou physiques. Ces groupes s'attendaient à être récompensés de leur fidélité et sacrifices, notamment par des concessions et par une

93

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> La France et la Grande Bretagne seulement, car la Belgique et le Portugal, les deux autres puissances coloniales en Afrique, n'ont jamais introduit de système « démocratique » dans leurs colonies. Le second a dû être combattu par ses colonies qui lui ont arraché leur indépendance dans la seconde moitié de la décennie 1970.

participation plus importante dans la conduite de leurs propres affaires. Ces attentes avaient été déçues.

Mais il a fallu attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour qu'on puisse parler de véritables réformes politiques et d'un processus démocratique. Dans le cas des territoires sous domination française, comprenant donc le Bénin et la Guinée, Schachter-Morgenthau (1998, pp. 7-11) montre que les agitations et les révoltes des populations contre le système colonial et ses pratiques abusives ont continué jusqu'à la fin de la Guerre en 1945. Dès la fin de la Guerre, cependant, « les Africains qui avaient fait leurs études dans les écoles créées par les Français commencèrent à réclamer avec insistance des réformes » (Schachter-Morgenthau, 1998, p. 11).

Ainsi, avec les concessions que le gouvernement français fit à leurs revendications, les Africains décidèrent alors d'emprunter les voies de la légalité et de se constituer en mouvements et partis politiques.

#### 2.2.2. Multipartisme et partis politiques sous l'administration coloniale

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, Duverger (1973, p. 1) trace l'origine du fait partisan en Occident à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Plus précisément, il soutient que les partis politiques, au sens moderne du terme, ont leur origine aux États-Unis à partir de l'an 1850, et que tout ce qui a existé dans les autres pays ou sociétés avant cette date (comme dans l'Italie de la Renaissance), étaient des tendances d'opinions, des clubs populaires, des associations de pensée, et des groupes parlementaires, mais pas de partis à proprement parler. Pour l'auteur, ce développement est lié à la naissance de la démocratie, c'est-à-dire à l'extension du suffrage populaire et des prérogatives parlementaires (Duverger, 1973, p. 2. Voir aussi Avril, 1990, p. 9; Bréchon, 1999, pp. 21-24).

Lavroff (1970, pp. 9-10) soutient que la création des partis politiques en Afrique noire a suivi le même schéma évolutif qu'en Occident et pour les mêmes raisons, c'est-à-dire « l'introduction du suffrage dans la vie politique des territoires [africains

sous administration coloniale] », car les partis politiques « devenaient nécessaires à partir du moment où les Africains se voyaient attribuer le droit de vote. » Il trace donc l'origine des partis politiques africains au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les seules exceptions étant le True Whig Party (TWP) du Libéria, crée en 1860, et le Parti socialiste de Lamine Gueye au Sénégal, fondé dans les années 1930 (Lavroff, 1970, p. 10). 55

S'il est vrai que la création des partis politiques, avec cette appellation, dans la région est le résultat de ce que décrit Lavroff, suivre le schéma évolutif qu'il préconise peut cacher des réalités importantes, notamment en ce qui concerne leurs origines. En fait, une étude plus approfondie de l'histoire coloniale de l'Afrique de l'Ouest atteste de l'existence, dès après la Première Guerre mondiale, d'un nombre croissant d'associations, de clubs, de société sociales, littéraires et de jeunesse. Des groupements syndicaux se constituent aussi dans la région, bien que davantage dans les colonies britanniques que françaises (Boahen, 1998, pp. 427-441). Boahen attribue ce dernier constat, d'une part, « à l'attitude plus hostile de la France à l'égard des activités et des organisations politiques africaines et, [d'autre part], à l'absence, en Afrique occidentale française, d'une presse africaine vigoureuse comparable à celle de la Sierra Leone, de la Gold Coast et du Nigeria » (Boahen, 1989, p. 438).

Il montre que rien que dans la colonie et les territoires ashanti de l'actuel Ghana, « il n'y avait pas moins de cinquante clubs et associations de ce type dès 1930, dont la plupart avaient été fondés entre 1925 et 1930. » Ceux-ci étaient dirigés soit par des membres de l'élite intellectuelle africaine formée par les missionnaires, soit par de jeunes avocats, médecins ou hommes d'affaires (Boahen, 1989, pp. 429-430).

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> À noter que quatre communes du Sénégal (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis) étaient considérées par l'administration coloniale française comme partie de la Métropole ou au moins leurs ressortissants comme des citoyens français quoiqu'ils ne jouissaient pas de tous les droits des citoyens français d'origine métropolitaine. Les ressortissants de ces communes étaient considérés ainsi parce qu'elles (les communes) étaient les premières « possessions françaises » dans la région et le code civil français de l'époque (mi-XIX<sup>e</sup> siècle, ou plus précisément en 1848) stipulait que « sont citoyens tous ceux qui sont natifs de possessions françaises » (voir Prinz, 1988; Diouf, 2000, pp. 565-587; Schachter-Morgenthau, 1998, pp. 36-38).

Toutefois, il y a lieu de préciser que le Dahomey avait une intelligentsia et une presse comparables à celles des colonies britanniques, ce qui lui a valu le surnom du « quartier latin de l'Afrique ». Ainsi, dans son étude sur l'historique des partis politiques béninois, Koungniazondé (2008, pp. 32-33) souligne le rôle crucial qu'ont joué les « comités de presse » et la classe intellectuelle dans la vie politique béninoise dès après la Seconde Guerre mondiale.

Il est vrai que les revendications de ces associations n'étaient pas que politiques ou indépendantistes. Mais force est de reconnaître leur rôle avant-gardiste pour les partis politiques de l'après-Guerre. Ceci est d'autant plus vrai que certaines d'entre elles formulaient des revendications politiques. De même, elles ont constitué de véritables pistes d'entrainement pour ceux qui dirigeront plus tard les partis politiques, comme Joseph B. Danquah au Ghana et Sékou Touré, le futur premier président de la Guinée indépendante et leader du Parti démocratique de Guinée (PDG).

Danquah fonda, en 1929, et dirigea le Youth Conference Movement, avant de cofonder, en 1947, la United Gold Coast Convention (UGCC), l'ancêtre de l'actuel New Patriotic Party (NPP) au pouvoir entre 2001 et 2008. Kwame Nkrumah, le futur premier président du Ghana, fut secrétaire à l'organisation de l'UGCC avant d'en démissionner et de créer son propre parti, le Convention People's Party (CPP) en 1949 (Boafo-Arthur, 2003, pp. 207-238). Cet argument — c'est-à-dire ces mouvements culturels et corporatistes étant les avant-gardistes des partis politiques — est surtout vrai pour les syndicalistes parmi eux, bien que les activités syndicales ne fussent ni autorisées ni encouragées par les autorités coloniales que vers la fin du colonialisme, notamment dans les colonies françaises (M. Camara, 2007, p. 11).

Même aujourd'hui, peut-être à cause de ce passé, le syndicalisme et les activités partisanes vont de pair dans la plupart des pays africains, même si les syndicats ne jouent parfois que le rôle de partenaires juniors des partis politiques (Webster, 2008). Cette alliance s'explique par le fait que les partis politiques ont besoin de mobiliser les gens et que les syndicalistes semblent plus adeptes et mieux à même

d'accomplir cette tâche, car leurs revendications matérielles cadrent davantage avec les aspirations des populations. Ainsi, depuis la mi-2006, le terme Forces Vives de la Nation désigne, en Guinée, les partis politiques et les centrales syndicales, ainsi qu'un nombre d'organisations de la société civile (McGovern, 2007; Souaré et Handy, 2009). En Afrique du Sud, la confédération des Syndicats sud-africains (COSATU), la plus importante confédération syndicale du pays, fait partie de la coalition dirigeante du pays et entretient d'étroites relations avec le parti au pouvoir, tout en gardant une autonomie et une influence considérables (Webster, 2008).

Pour retourner au processus politique en temps colonial, il convient de noter que c'est grâce aux réformes politiques de l'après-guerre (Seconde Guerre mondiale) que ces mouvements se sont constitués en véritables partis politiques, au sens moderne du terme. L'adoption de ces réformes en Afrique de l'Ouest, même de façon graduelle, est attribuable à l'interaction entre deux grands facteurs plus ou moins applicables à l'ensemble de l'Afrique coloniale française et britannique. Il eut, d'une part, la montée du nationalisme africain sous l'impulsion de ces mouvements et associations plus ou moins politiques. Ce nationalisme fut renforcé par les soldats africains rentrés au bercail après des campagnes militaires aux côtés des Français et des Anglais en Europe et en Extrême-Orient. Ces derniers s'étaient rendus compte – en Europe – que l'homme blanc n'est pas invincible et, en Asie, notamment en Inde, ils sont rentrés en contact avec des mouvements indépendantistes. Il eut, d'autre part, l'arrivée au pouvoir à Paris et à Londres d'hommes nouveaux, relativement plus compréhensifs et sympathiques ou du moins conscients des aspirations politiques des Africains et de la force de leur nationalisme (Suret-Canale et Boahen, 1998, pp. 123-138; Schachter-Morgenthau, 1998, 30-31).

Ce sont ces réformes, en particulier l'organisation d'élections en Afrique, qui précipitèrent la création de partis ou, le plus souvent, la transformation de ces mouvements en partis politiques. Vu la tendance de centralisation qui caractérisait l'administration coloniale française, il est possible d'arguer que les partis politiques africains ont apparu au même moment et ont connu presque la même évolution dans

les colonies françaises, dont le Bénin et la Guinée. Voici la réalité qui fait qu'il y avait beaucoup de liens entre ces partis, d'où la notion de partis interterritoriaux. Tel n'a pas été le cas pour les colonies britanniques, comme le Ghana (Lavroff, 1970, 11-22; Suret-Canale et Boahen, 1998, pp. 131-132). <sup>56</sup>

Dans les colonies françaises, les partis politiques africains sont formés aux lendemains de l'entrée en vigueur de la Constitution du 27 octobre 1946 en France, qui octroie la citoyenneté française aux populations africaines dans les colonies, alors considérées comme des « sujets français », et leur accorde le droit de vote et d'élire des représentants dans les assemblées politiques métropolitaines (Lavroff, 1970, p. 11; Koungniazondé, 2008).

Il sied de noter que ces partis ont évolué de deux manières jusqu'aux indépendances et avec deux principales caractéristiques géographiques. Dans une première phase qui va, de façon générale, de 1946 à 1950, ils sont soit l'extension ou la section locale de partis métropolitains, soit des groupes locaux apparentés à des partis métropolitains. L'affiliation du Rassemblement démocratique africain (RDA) à l'Union des Républicains et des Résistants (URR), lui-même apparenté au Parti communiste français (PCF) jusqu'en 1950, est un exemple du second scénario (Lavroff, 1970, p. 12 ; Schachter-Morgenthau, 1998, p. 84).

Cependant, les partis politiques africains prirent conscience qu'en agissant avec les partis métropolitains, leurs revendications particulières, comme l'autonomie ou l'indépendance, seront mal comprises et peu ou pas soutenues. Ils se sont rendus compte également que le jeu politique se joue aussi dans leurs territoires locaux. Dès lors, ils deviennent de plus en plus indépendants et des partis proprement africains voient le jour à partir de 1950. Le nombre de partis africains augmente suivant le vote de la loi dite Loi-cadre le 23 juin 1956. En effet, cette loi créé des assemblées territoriales et des conseils de gouvernement compétents pour statuer sur des

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> À préciser, cependant, que le leader du CPP, Kwame Nkrumah, avait personnellement une vision politique qui allait au-delà de la Gold Coast et rêvait d'une fédération ouest-africaine, incluant des territoires francophones. D'où ses combats pour l'unité africaine après le regain d'indépendance, à commencer par une tentative, en 1961, de confédération avec la Guinée (de S. Touré) et le Mali (de Modibo Keita) indépendants (voir Souaré, 2007a; Francis, 2006, pp. 22-23; Decraene, 1964).

problèmes des territoires et établit le suffrage universel dans les colonies (Schachter-Morgenthau, 1998, pp. 60-62 ; Lavroff, 1970, pp. 15-16).

Concernant leurs caractéristiques géographiques, il s'agit là de deux types de partis. Il y avait, d'une part, les « partis interterritoriaux », implantés dans des différents territoires en AOF, et, d'autre part, les partis confinés à un seul territoire, sinon une région de ce territoire, et parfois rassemblés autour de personnalités individuelles. Le RDA, créé à Bamako en octobre 1946 par des délégués venus de partout en AOF, fut l'illustration par excellence du premier type, avec des sections locales dans presque tous les territoires de la fédération coloniale (voir Kipré, 1989; Lisette, 1983). Si cette distinction semble relever d'une question de mobilisation partisane, selon que les uns avaient plus de moyens de mobilisation que les autres, elle renferme un véritable clivage idéologique, car le RDA avait une visée fédérale de l'AOF indépendante<sup>57</sup>, tandis que les autres prônaient une politique territoriale, régionale ou ethnique.

Nonobstant leurs nature géographique et identité idéologique différentes, ce sont ces partis politiques qui ont conduit leurs territoires vers l'indépendance en 1957 au Ghana, en 1958 en Guinée et en 1960 au Bénin. C'est pour dire que la veille des indépendances était caractérisée, dans tous les trois pays d'étude, par un système de multipartisme, avec des variations entre le nombre de partis politiques dans chaque pays.

Au Ghana, la scène était dominée par deux principaux partis politiques, le CPP dirigé par Nkrumah et la UGCC, qui deviendra peu après l'indépendance le United Party (UP), toujours dirigé par Danquah jusqu'à l'instauration du système de parti unique en 1964. Il y avait, certes, à côté de ces deux partis, une multitude de mouvements politiques, souvent régionaux, religieux ou ethniques. Parmi ces mouvements figuraient le Ghana Congress Party (GCP), le Muslim Association

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> À noter qu'il eut une divergence de vue entre les leaders du parti à la veille du référendum de septembre 1958 sur la Constitution de la « Communauté française ». Seule la section guinéenne, dirigée par Sékou Touré, vota « non » à cette constitution (pour l'orientation idéologique du RDA, voir Kipré, 1989; et Kaba, 1990, pp. 73-117 pour un récit de ce divorce de dernière minute).

Party (MAP), le Northern People's Party (NPP), le Togoland Congress (TC) et le NLM, ou le National Liberation Movement (Boafo-Arthur, 2003, pp. 211-213).

La situation au Bénin et en Guinée n'était pas beaucoup différente de celle-ci. Dans le premier, trois personnalités et leurs mouvements politiques ont dominé la vie politique des années 1950 et 1960, voire jusqu'au coup d'État militaire d'octobre 1972, ce qui conduit Bako-Bako-Arifari (1995, p. 9) à parler de « tripartisme » au Bénin. Il s'agit de Hubert Magan et son Rassemblement démocratique du Dahomey (RDD)<sup>58</sup>; de Justin Ahomadégbé et son Union démocratique dahoméenne (UDD), et de Sourou-Migan Apithy, le leader du PRD, ou Parti républicain du Dahomey (PRD) (Bako-Bako-Arifari, 1995, pp. 8-11; Koungniazondé, 2008).

En Guinée, le Parti démocratique de Guinée/Rassemblement démocratique africain (PDG-RDA) s'est imposé dès l'élection législative de 1957 pour l'Assemblée territoriale guinéenne. Ainsi, son président, Sékou Touré, devient un leader national en cette fin de l'ère coloniale. Son parti ayant gagné le référendum de septembre 1958 sur l'union française, car il a fait voter « non » à la constitution proposée, la Guinée est proclamée indépendante dès le 2 octobre. Sékou Touré devient automatiquement le premier président de la Guinée indépendante, et le PDG-RDA le parti au pouvoir (Charles, 1962, p. 314; Kaba, 1990, pp. 73-117). Il y avait, cependant, d'autres partis ou mouvements politiques, notamment le Bloc africain de Guinée (BAG) et le Mouvement socialiste africain (MSA). Ces deux mouvements étaient regroupés au sein du Parti du regroupement africain (PRA), le tandem du RDA en AOF (Charles, 1962, p. 314; Schachter-Morgenthau, 1998, pp. 83-86).

Comme en Guinée, le CPP de Kwame Nkrumah devient le parti au pouvoir au Ghana après l'indépendance en 1957, et Nkrumah le Premier ministre jusqu'en avril 1960. En 1960, le Ghana se détache de la tutelle de la couronne britannique et

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Le Bénin était officiellement connu comme Dahomey jusqu'à la décision du régime révolutionnaire de Kérékou, en 1975, d'adopter le nom actuel. Il convient de préciser qu'un certain nombre de pays africains ont eu la même expérience, comme la Haute Volta qui devient Burkina Faso en 1984, le Soudan ou Soudan occidental qui devient Mali en 1961, et le Congo est baptisé Zaïre en 1965 avant de revenir au nom de la République démocratique du Congo en 1997. Ceci est différent du nombre –

encore plus important – de pays qui ont changé de nom dès le lendemain de l'indépendance, comme la Gold Coast qui devient le Ghana et les deux Rhodésie qui deviennent la Zambie et le Zimbabwe.

devient une république, faisant du Premier ministre le Président de la République. Le CPP avait remporté les deux dernières élections législatives à l'Assemblée nationale du Ghana, avec 71 sièges sur 104 à l'Assemblée, aussi bien en juin 1954 qu'en juillet 1956 (Owusu, 2006 [1970], pp. 255-260; Rooney, 1990; Birmingham, 1990, pp. 46-48).

Mais le Bénin avait une situation différente quand Hubert Maga est devenu le premier président du pays après l'indépendance en août 1960. Car le RDD de Maga n'avait obtenu que 22 sièges sur 70 aux élections législatives de l'Assemblée territoriale du Dahomey en mai 1959, contre 28 pour le PRD d'Apithy et 20 pour l'UDD d'Ahomadégbé. Mais les trois avaient dû former une coalition qui a désigné Maga comme Premier ministre, le poste qu'il occupera jusqu'en août 1960 avant de gagner le scrutin présidentiel de décembre 1960, grâce au soutien du PRD contre l'UDD (Koungniazondé, 2008 ; Schachter-Morgenthau, 1998).

#### 2.3. Les systèmes de gouvernance dans la période postcoloniale (1960-1989)

Comme nous l'avons vu au premier chapitre, Jean-François Médard (1991, pp. 92-104) pense que l'Afrique n'a presque connu que des régimes autoritaires jusqu'en 1990. Mais Gazibo (2006a, p. 100) reconnaît la présence de spécificités entre les différents régimes « autoritaires ». Il avance, toutefois, trois grandes tendances qu'il pense avoir été communes à la plupart des États africains pendant la période allant de 1960 à 1990 : a) un profond déficit de légitimité ; b) une tendance à l'autoritarisme ; et c) la domination effective ou potentielle des militaires (Gazibo, 2006a, p. 100).

Se situant cependant dans une approche historique, il convient de rappeler le postulat duvergérien selon lequel « les partis subissent profondément l'influence de leurs origines » (Duverger, 1973, p. 1). Ainsi, l'objectif de cette section est double. D'une part, elle vise à analyser l'impact des dynamiques susmentionnées sur la composition partisane dans les trois pays d'étude après l'indépendance, voire même

dans la période sous examen. Ceci permettra de dégager les clivages sociopolitiques que Neto et Cox (1997), Martin (2006, p. 113) ainsi que Frognier et Berck (2004, pp. 35-36) considèrent importants dans l'explication des systèmes partisans dans une société donnée. Il s'agit, d'autre part, d'analyser les nouvelles dynamiques qui ont caractérisé les régimes politiques qui se sont succédés à la tête des trois pays dans la période allant du regain des indépendances à la fin de la Guerre froide en 1989.

Ce faisant, nous nous intéressons plus particulièrement à la situation des partis politiques de l'opposition. Existaient-ils? Si c'est le cas, alors dans quel environnement opéraient-ils? Dans le cas contraire, quelles furent les contraintes à leur émergence, continuité ou fonctionnement? Quels enseignements peut-on tirer de ces dynamiques pour les comportements et stratégies des partis d'opposition depuis 1990, comme l'échec de se coaliser entre eux?

### 2.3.1. Démocratie et partis politiques dans la « postcolonie »<sup>59</sup>

Il est évident de ce qui précède que tous les trois pays étaient multipartistes à la veille de l'indépendance. En effet, les premières constitutions de presque tous les pays africains prévoyaient le fonctionnement de l'État sur la base du multipartisme (Conac, 1993). La constitution ghanéenne de juillet 1960 établissait un régime parlementaire proche du système politique britannique (Schwelb, 1960, pp. 634-656). Le Bénin et la Guinée ont adopté des constitutions calquées sur la constitution française de 1958 (Mahiou, 1969, p. 7; Lavroff, 1970, p. 27; Charles, 1962, 1972, pp. 21-22; Jeanjean, 2004, pp. 79-80). Pourtant, aucun des trois pays n'était pluraliste, a proprement dit, à la veille de la chute du mur de Berlin en 1989. Il faut reconnaître que le Ghana se dirigeait déjà, avant l'indépendance, vers un système bipartisan, car le CPP et l'UGCC s'imposaient nettement sur les autres partis politiques.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Nous empruntons cette expression à Achille Mbembe qui l'utilise comme titre de son ouvrage portant sur *l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine* (2000).

Mais le bipartisme n'est pas le monopartisme qui s'y est établi peu après l'indépendance. Il importe donc de poser la question de savoir où sont passés les partis politiques de l'opposition.

Il y a deux principaux facteurs qui expliquent leur disparition : l'avènement des régimes de parti unique et l'émergence des juntes issues de coups d'État militaires. Il eut cependant de brèves parenthèses de multipartisme entre ces deux types de régimes. Si le Ghana et le Bénin ont connu toutes les trois tendances que renferme ce paragraphe (considérant le régime militaire de Mathieu Kérékou (1972-1989) comme un régime de parti unique), la Guinée n'a connu que les deux premières.

Ainsi, il sera question dans les trois sous-sections suivantes de s'attarder sur l'avènement du parti unique et les procédures par lesquelles il a été établi, les caractéristiques des régimes de parti unique, des juntes militaires et leurs impacts sur les partis politiques. Les aspects affectés par ces caractéristiques comprennent aussi bien les activités des partis politiques que les stratégies qu'ils seront amenés à adopter.

#### 2.3.1.1. L'avènement du parti unique

Dans son ouvrage classique portant sur l'avènement du parti unique en Afrique noire, Ahmed Mahiou (1969, p. 7) commence par noter qu'il y avait, en 1958, environ une soixantaine de partis politiques dans les 15 pays d'Afrique subsaharienne anciennement colonisés par la France, mais que ce nombre avait baissé à vingt en 1964. Parmi les premiers pays africains ayant adopté le système de parti unique figurent le Ghana (Gyimah-Boadi, 2007; Owusu, 2006), la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali (Schachter-Morgenthau, 1961) et la République centrafricaine (Mahiou, 1969, pp. 91-93). Mais à la lumière de ce qui est relaté dans la sous-section précédente, il faut se poser la question de savoir comment des pays où régnait le multipartisme ont-ils abouti à des régimes de parti unique?

Selon Mahiou, l'avènement du parti unique est l'aboutissement d'un processus historique et politique dans les pays qui l'ont expérimenté. Ce processus ou évolution a commencé « sous le signe du multipartisme, [relayé] par le bipartisme [dans certains pays] et le parti unifié » (Mahiou, 1969, p. 91). Il soutient que la situation sociopolitique particulière qui prévoyait dans certains pays africains au lendemain des indépendances justifiait ou nécessitait des actes visant à établir ou rétablir l'union nationale. Personne n'était censée ou jugeait sage d'aller contre l'indépendance acquise (Mahiou, 1969, p. 73-75 et 92). Schachter-Morgenthau (1961) confirme ce constat dans son article portant sur le *Single-Party System in West Africa*.

Ainsi, on a procédé, dans un premier temps, à l'établissement des « partis unifiés », quand l'ensemble des partis politiques d'un pays s'est rallié autour d'un programme commun dans un même gouvernement de coalition tout en conservant leur identité au sein de la coalition. Le « parti unique » s'est ensuite imposé quand les partis membres de la coalition ont perdu leur identité. Pour Lancine Sylla (1977, pp. 217-228), l'instauration des systèmes de parti unique en Afrique s'est faite selon des procédés politiques, juridiques ou institutionnels, ainsi que des procédés autoritaires et coercitifs.

Si les procédés politiques ont suivi le schéma décrit par Mahiou, les procédés juridiques et institutionnels ont souvent consisté en un renforcement du parti gouvernemental face aux partis minoritaires et les acteurs politiques, un procédé dont la réussite dépendait beaucoup du charisme du leader au pouvoir.

Un exemple de parti unique fut le Parti démocratique de Guinée (PDG) qui a régné de 1958 à 1984. M. Camara (2005) soutient que c'est la réussite du régime de PDG à communiquer son idéologie à ses militants qui explique sa longévité, et non pas l'oppression ou le culte de la personnalité de Sékou Touré que prétendent d'autres auteurs. Mais ces derniers refusent cet argument et assimilent les techniques de Sékou Touré aux procédés coercitifs que Sylla identifie comme le troisième moyen par lequel les partis uniques auraient été établis en Afrique subsaharienne

(voir Charles, 1972, pp. 24-34; Devey, 1997, p. 144; Bah, 1990, pp. 45-140; Jeanjean, 2004; Diallo, 1997).

Mais un facteur important dans l'explication de la longévité de certains régimes de parti unique est négligé dans ces analyses. Il s'agit du contexte international de la période de Guerre froide. Certains de ces régimes n'auraient pas eu la même longévité sans le soutien politico-militaire, voire financier, dont ils bénéficiaient de l'un des deux camps antagonistes au nom de la solidarité idéologique. Un exemple de ces régimes en Afrique de l'Ouest est celui du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA) de feu Houphouët-Boigny (1960-1993). Ce régime a survécu les vicissitudes du temps grâce notamment au soutien infatigable de la France au nom de la solidarité idéologique, mais aussi pour des considérations géostratégiques et économiques (Koné, 2003, p. 123; Kessé, 2009, p. 74).

Mais quel est l'impact des régimes de parti unique sur les stratégies des partis politiques d'aujourd'hui? La réponse à cette question se révélera après l'analyse des caractéristiques de ces régimes.

#### 2.3.1.2. Caractéristiques des régimes de parti unique et des juntes militaires

Comme il peut être déduit de l'expression, les partis de l'opposition n'étaient pas autorisés sous les régimes de parti unique ou parti-État. Ces régimes présentaient, cependant, deux caractéristiques juridiques. Il y avait, d'une part, des régimes de parti unique de facto et, d'autre part, ceux qui l'étaient de jure. Par exemple, le régime du PDG-RDA de Sékou Touré était indéniablement un parti unique. Ce fut toutefois une situation de fait et non pas de droit. Comme l'indique bien Bernard Charles (1962, 1972, p. 24) dans deux études sur le PDG dans le système politicojuridique guinéen d'alors, rien dans la constitution guinéenne ne s'opposait à l'existence de partis politiques de l'opposition.

En fait, l'article 40 de la Constitution de novembre 1958 garantissait le droit de réunion et d'association. D'ailleurs, les dirigeants du PDG ne cessaient de rappeler à

ceux qui leur posaient cette question que si un nouveau parti politique se créait, en se définissant « dans le sens de l'intérêt majeur de la Nation, » le PDG « fait serment de mettre à sa disposition tous les moyens nécessaires pour son développement pour mener ses activités » (Charles, 1962, p. 316). Voici ce qui était la situation au vu du droit. Il en était, cependant, autrement dans les faits. En effet, il était presqu'inconcevable qu'un nouveau parti émerge en opposition au PDG, dans la mesure où ce dernier était identifié et confondu avec le « peuple », dont il incarnait les aspirations, détenait « ses destinées, » était « sa pensée collective, » et « le gardien de sa volonté. » Dès lors, le PDG ne pouvait être qu'unique (Charles, 1962, pp. 316-318. Voir aussi Lewin, 1984, p. 84).

Le régime militaire de Mathieu Kérékou et son Parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB) peuvent être assimilés à un parti unique. Et dans ce cas, la situation au Bénin entre 1972 et 1989 serait comme celle de la Guinée de 1958 à 1984. En effet, dans la présentation du parti dans son discours-programme du 30 novembre 1975, date officielle de sa création, Kérékou décrit le parti comme « le parti des masses conscientes et combattantes [...qui] doit diriger l'État et la révolution » (Gazibo, 2005a, pp. 49-50). Et en réalité, comme le PDG en Guinée, le PRPB devint l'organe principal de la prise des décisions au Bénin à travers son Congrès (instance suprême de direction), le Comité central, le Bureau politique et le Secrétariat permanent (Gazibo, 2005a, p. 50).

La différence majeure entre le régime de PDG en Guinée et celui du PRPB au Bénin est peut-être le fait que ce dernier était au départ un régime militaire, tandis que le premier était et est resté un régime civil à part entière. Ceci fait que l'interdiction de facto des partis de l'opposition en Guinée se rapprochait à une interdiction de jure au Bénin, tenant compte que les militaires qui n'avaient pas un programme de démocratisation étaient naturellement hostiles aux partis politiques.

Mais le Ghana avait une situation différente, notamment après la modification constitutionnelle de 1964 sous Kwame Nkrumah. Il s'agit là d'un régime de parti unique aussi bien en droit que dans les faits. Car la constitution de 1964 a

expressément banni le multipartisme et instauré le CPP en parti unique au vu de la loi (Owusu, 2006, p. 292; Boafo-Arthur, 2003, p. 213). Succédé par des régimes militaires et seulement deux régimes civils éphémères (1969-72; juillet 1979-décembre 1980), le Conseil national provisoire de défense (PNDC) fut le plus long de ces régimes (1980-1992), et celui-ci est assimilable au PRPB de Kérékou au Bénin. Ceci est dans la mesure où le PNDC était un régime militaire « révolutionnaire » qui n'a pas permis l'émergence ni toléré les activités des partis politiques.

S'agissant des régimes militaires, il convient d'abord de définir le coup d'État militaire. Ainsi, il peut être défini comme une saisie illégale au plus haut niveau de l'autorité d'un État par un nombre restreint des officiers militaires dans une opération discrète qui ne dépasse pas quelques jours (Souaré, 2007b, p. 55). Une autre définition est de le considérer comme « une pratique volontaire et consciente de l'armée ou d'une partie de celle-ci pour s'emparer des institutions étatiques et occuper le pouvoir d'État » (Pabanel, 1984, p. 5).

À partir de ces définitions, il est possible d'affirmer que jusqu'à une date très récente encore, les coups d'État militaires étaient la méthode la plus commune et fréquente de changement politique en Afrique. En effet, entre 1960 et 1990, les « corps habillés » ont supplanté les gouvernements civils dans presque la moitié des États africains. L'Afrique de l'Ouest s'est montrée la région la plus attrayante aux ingénieurs des coups d'État. Au niveau ouest-africain, le Bénin et le Ghana se placent en bonne position dans le classement des pays ayant connu ce type de changement de régime. En fait, le Bénin a connu, dans une seule décennie (1963 – 1973), six cas réussis, soit un coup d'État tous les vingt mois en moyenne! Le Nigeria a également expérimenté la même fréquence de coups militaires<sup>60</sup>, suivi du Ghana qui en a enregistré cinq.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Le calcul du nombre de coups d'État au Nigeria va au-delà de 1990 et inclut celui du 17 novembre 1993. Ceci est le coup d'État par lequel le Général Sani Abacha, alors Ministre de la défense, a renversé le gouvernement transitoire d'Ernest Shonekan, mis en place par Babangida à peine trois mois plus tôt (voir Souaré, 2007b, p. 163).

Il eut onze régimes au Bénin entre 1960 et 1989, incluant deux régimes militaires du Colonel/Général Christophe Soglo et deux régimes civils de Hubert Maga; neuf régimes au Ghana dans la même période, y compris deux régimes militaires de J.J. Rawlings; et seulement deux en Guinée. Ceci est basé sur une définition du « régime » qui en fait « le système de gouvernement d'un pays » (Hermet et al., 2005, pp. 282-293), mais réduit, peut-être arbitrairement mais suivant un usage populaire en Afrique, aux régimes ou gouvernements successifs de leaders particuliers.

Sur ces onze régimes béninois, il y a une division presqu'égale entre le nombre des régimes militaires et civils. Les régimes civils furent les régimes éphémères de Hubert Maga (août 1960 – octobre 1963), de Sourou-Migan Apithy (janvier 1964 – novembre 1965), de Tahirou Congacou (29 novembre – 22 décembre 1965), d'Emile Derlin Zinsou (juin 1968 – décembre 1969) et du Conseil présidentiel de trois membres (mai 1970 – octobre 1972). Si le nombre de ces cinq régimes civils a presque le même ratio (5-6) avec les six régimes militaires qu'a connus le pays dans cette période, l'écart est énorme quand nous considérons la durée des deux types de régime, soit 110 mois ou environ 9 ans (civils) contre un total de 21 ans pour les régimes militaires.

Au Ghana, tous les neuf régimes qu'a connus le pays de 1960 à 1989 furent des régimes militaires sauf les trois régimes civils de Kwame Nkrumah du CPP (1957-1966), de Kofi Busia du Progress Party (septembre 1969 – janvier 1972) et de Hilla Limann du People's National Party (juillet 1979 – décembre 1981). Comme il été déjà dit, la Guinée n'a connu dans la période étudiée que deux régimes, un de parti unique, l'autre militaire. Le régime militaire fut celui du Comité militaire de redressement national (CMRN), dirigé par Lansana Conté depuis avril 1984.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Ce Conseil triumvirat fut formé par le régime militaire du Lieutenant-Colonel Paul Emile de Souza. Composé de deux anciens présidents civils du pays (Maga et Apithy) et un autre dont la présidence avait été avortée en novembre 1965 (Justin Timotin Ahomadegbé), chacun devrait diriger le pays pendant deux ans. La rotation commença par Maga de mai 1970 à avril 1972, mais le Commandant Mathieu Kérékou reversa le deuxième des trois, Ahomadegbé, en octobre 1972, juste cinq mois après avoir prêté serment (voir Souaré, 2007b, p. 80; Perrot, 1996).

Les facteurs explicatifs des coups d'État ne nous intéressent pas ici<sup>62</sup>. Il suffit de noter que de règle générale, les régimes militaires suspendent les constitutions, dissolvent les institutions républicaines, et proscrivent les activités des partis politiques (McGowan et Johnson, 1984; Johnson, Slater et McGowan, 1984, pp. 622-640; Decalo, 1973, pp. 105-127). À cet égard, ils se rapportent aux régimes de parti unique. Cependant, ces derniers sont différents des régimes militaires dans la mesure où ils autorisent l'existence d'au moins un parti politique, le parti au pouvoir, tandis qu'aucun parti n'est généralement autorisé sous les régimes militaires. En effet, les militaires ne constituent eux-mêmes pas un parti politique, à plus forte raison de tolérer un parti de l'opposition. Ceux qui se transforment en parti politique, comme le PRPB, s'érigent souvent en parti unique et se comporte comme celui-là. Et avec la constitution suspendue, les régimes militaires gèrent le pays par ordonnances ou décrets et n'organisent pas d'élections compétitives (Boafo-Arthur, 2003, p. 207).

# 2.3.1.3. Les partis politiques sous les régimes de parti unique et des juntes militaires

Le sort des partis politiques de l'opposition sous ces deux types de régimes en Afrique de l'Ouest se caractérise par l'une des deux situations suivantes : soit les partis politiques disparaissent, soit ils rentrent en clandestinité. Ce dernier scénario peut être illustré par le cas du Parti communiste du Dahomey au Bénin. Dans ce cas, les partis politiques s'activent quelques temps après leur autorisation mais avec beaucoup de faiblesse et parfois sous d'autres appellations, notamment si leur autorisation intervient après une longue période d'interdiction. Mais vu la fréquence des coups d'État durant cette période, notamment au Ghana et au Bénin, la durée d'activité des partis politiques s'est souvent avérée très courte, et elle a été parfois avortée par des contrecoups.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Pour cela, voir Souaré, 2007b, pp. 50-85; Pabanel, 1984; McGowan et Johnson, 1984; Johnson, Slater et McGowan, 1984; Finer, 1962; Bienen, 1968; Le Vine, 1967; Decalo, 1973, pp. 105-127.

Il est à relever, cependant, qu'à la sortie de cette période et avec la restauration du multipartisme au début des années 1990, les systèmes de partis dans les trois pays se rapprochent beaucoup à ce qu'ils furent à la veille des indépendances. La question ici est donc de savoir pourquoi les partis politiques qui ont subi presque les mêmes expériences sous des régimes plus ou moins similaires s'en sont sortis avec des identités différentes? La période coloniale était-elle aussi marquante pour que les systèmes de partis se préservent malgré l'influence des systèmes à parti unique et des juntes militaires?

La réponse à cette question se trouve dans deux facteurs différents. Le premier se rapporte au bipartisme au Ghana. Il a été déjà observé que deux partis politiques s'étaient imposés dans ce pays à la veille de l'indépendance. La période sous examen n'a pas changé cette tendance. Le facteur explicatif est qu'il y a eu une continuité du système partisan malgré la dominance du parti unique et des régimes militaires. Cette continuité s'explique, à son tour, par les intervalles relativement rapprochés des échéances électorales mais surtout par la sociologie politique du pays.

En effet, le régime de parti unique, proprement dit, n'a duré que pour une période de deux ans (1964-66). Il est vrai que la junte militaire du Comité de libération nationale (NLC), qui a renversé le régime de Nkrumah (Afrifa, 1966; Bretton, 1967; First, 1970, pp. 363-406), a fini par interdire les partis politiques. Cependant, la junte a dû initialement autoriser les activités des partis politiques pour se faire accepter par les forces de l'opposition. Et parmi tous les partis politiques, l'UGCC, qui s'était transformée en United Party (UP) juste avant l'indépendance, était le plus efficace. C'est lui qui gagnera aussi les élections générales d'avril 1969, sous le nom du Progress Party (PP), contre la National Alliance of Liberals (NAL). Ce dernier était dirigé par un ancien ministre des finances de Nkrumah et se réclamait de l'héritage du CPP (Boafo-Arthur, 2003, pp. 214-215). Ceci fait de ces élections presqu'une reproduction de celles de 1956, et donc la continuité du bipartisme.

Et si le régime du PP fut renversé par un coup d'État en janvier 1972, et les partis politiques furent de nouveau interdits, cette interdiction a été levée après le coup d'État de 1978. Or, ces cinq années d'interdiction n'étaient pas suffisantes pour déformer le paysage politique, d'autant plus que les populations ghanéennes sont restées attachées aux deux principales tendances politiques. La preuve en est que le scrutin présidentiel de juin 1979 fut remporté par le candidat du People's National Party (PNP), dont le principal rival était le Popular Front Party (PFP). Le PNP se réclamait de l'héritage de Nkrumah, tandis que le PFP se rapportait aux régimes de UP et de PP (Boafo-Arthur, 2003, p. 216; Gyimah-Boadi, 2007, pp. 21-33).

Mais si la continuité s'observe jusque-là, qu'en est-il de la période allant de 1981 à 1992, qui correspond au régime militaire de Jerry Rawlings, le plus long de l'histoire du pays? Cette question est d'autant plus pertinente que Rawlings rêvait de faire émerger une nouvelle culture politique non partisane (Verlet, 1996, p. 91; Adedeji, 2001). Deux réponses sont possibles. La première est de dire que Rawlings a échoué dans cette tentative. En effet, malgré leur interdiction et leur invisibilité, « les deux grands pôles partisans traditionnels [sont demeurés] inscrits dans le tissu social et dans les esprits [des Ghanéens]» (Verlet, 1996, p. 91). L'autre réponse se trouve dans la reconnaissance par Rawlings de cette réalité et sa stratégie conséquente de se rapprocher de l'une des deux traditions politiques, celle de Nkrumah en l'occurrence.

Au rebours du système ghanéen, les partis politiques qui ont émergé au Bénin et en Guinée au début des années 1990 sont caractérisés par un grand niveau de fragmentation. À cela s'ajoute leur échec de se coaliser lors des élections présidentielles afin de bipolariser le système et de conquérir le pouvoir. Peut-on trouver dans cette période des explications à ces faits ?

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> La tendance Danqua-Busia représentée par UGCC/UP/PP et celle relative à Nkrumah, représentée par le CPP/PNP. Lors de notre enquête de terrain, les agents du New Patriotique Party (NPP) se réclamaient, en 2007 encore, de la tendance Danqua-Busia, pour ainsi souligner la continuité du système partisan au Ghana.

S'agissant de la fragmentation des partis politiques dans ces deux pays, ceci peut s'expliquer par le fait que l'activité politique a généralement été une question de personnalités. Dans le cas du Bénin, la domination de la scène politique par trois personnalités, à la veille de l'indépendance, a déjà été relevée (Bako-Bako-Arifari, 1995; Koungniazondé, 2008). C'est presque les mêmes personnalités qui se sont alternées à la tête du pays jusqu'au coup d'État d'octobre 1972, opéré par Mathieu Kérékou (Noudjenoume, 1999, pp. 58-74; Dissou, 2002, pp. 15-24).

Étant donné que ce régime militaire s'est érigé en parti-État, la situation politique béninoise a rejoint celle de la Guinée, encore sous le règne du PDG comme parti-État et « révolutionnaire ». Ainsi, les quelques mouvements d'opposition qui n'ont pas été cooptés par les deux régimes et dont les leaders n'avaient pas été arrêtés et incarcérés sont rentrés dans la clandestinité à l'intérieur du pays ou se sont regroupés à l'étranger (Dossou, 1993, p. 180; Bangoura, 2004, pp. 29-38).

En ce qui concerne les partis clandestins au Bénin dans cette période, on peut citer le cas du Parti communiste du Dahomey (PCD), devenu depuis 1992 le Parti communiste du Bénin (voir Noudjenoume, 1999, pp. 58-74; Banégas, 1995, pp. 25-44). Noudjenoume (1999, p. 261) soutient qu'il y avait, en plus du PCD, l'Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP), le Parti du travail et de la démocratie (PTD), l'Union démocratique des forces du progrès (UDFP), le Mouvement pour la démocratie et le progrès social (MDPS), ainsi que l'Union pour la démocratie et le progrès (UDP). Concernant la Guinée, il eut le Mouvement national démocratique (MND) qui, créé dès 1986, deviendra en 1992 le Rassemblement du peuple de Guinée (Faye, 2007, pp. 19-22).

Vu la situation d'illégalité du fait qui les frappait, ces partis tentaient, si bien que mal, de passer leurs messages à la population à travers des tracts et des journaux sans adresse. Ainsi, Robert Dossou, le président du Comité préparatoire de la conférence nationale béninoise, note qu'ils ont dû recourir aux tracts et documents divers collectionnés par les services de police pour établir la liste des « sensibilités politiques » qui devaient désigner des délégués à la conférence (Dossou, 1993, p.

191). Il n'y a pas eu de conférence nationale en Guinée. Mais les témoignages concordent pour dire que des tracts circulaient dans le pays bien avant 1990 et que le futur RPG avait lancé, dès 1986, un journal dénommé *Le Patriote*. Mais celui-ci fut saisi et interdit par les autorités militaires après trois éditions seulement, vraisemblablement le temps pour les autorités d'en prendre connaissance. Le journal a toutefois continué de circuler clandestinement jusqu'après 1990 (Raulin et Diarra, 1993, p. 326; Faye, 2007, pp. 20-21). 64

Ainsi, se situant dans l'année 1987, le RPG retrace son évolution historique et ses actions clandestines dans les termes suivants:

Le MND avait fini de jouer son rôle historique. Il fallait désormais passer à l'opposition frontale donc nécessairement à la phase des publications clandestines [...]. Le MND céda la place à l'UJP (Unité, Justice, Patrie) [...]. Le nouveau mouvement s'annonça avec éclat par la publication d'un document retentissant : « Le poisson pourrit toujours par la tête ». Pris de panique, le pouvoir lance une campagne d'intimidation et de menace à la télévision contre le nouveau mouvement. Le mouvement, loin de se laisser intimider, accentua au contraire son action avec la création d'un journal intitulé « SEGUETI » (balai en langue soussou). En 1988, l'UJP céda la place au RPG (Rassemblement des Patriotes Guinéens), [qui] créa son journal «MALANYI» (« Rassemblement » en langue soussou) [...]. Tirant les leçons de [son] élargissement, le [nom du parti devient] Rassemblement du Peuple de Guinée. Le RPG s'implanta progressivement et clandestinement dans les quatre régions [du pays]. Dans cette période de clandestinité il développa une vaste campagne de sensibilisation des populations pour un véritable changement. Changement qui passait nécessaire [sic] par le départ du pouvoir en place (RPG, 2007, pp. 22-23).

Pour retourner à la question de la fragmentation des partis politiques de l'opposition béninois et guinéens après leur légalisation, il convient de noter que ceci s'explique, au moins en partie, par la fragmentation des mouvements d'opposition formés à l'exil et dont bon nombre d'entre eux sont issus. Ces derniers étaient formés autour de personnalités souvent rivales. Mais les dynamiques des

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Jeune collégien à l'époque dans la ville de N'Zérékoré, au sud de la Guinée, nous avons vu certains de ces tracts circuler entre les mains des grands frères qui étaient au lycée et qui prenaient soin pour ne pas être découverts par les autorités. Voir aussi RPG, *La constance pour le changement*, [manuscrit], Conakry, 2007. Ceci est une brochure de 51 pages qui retrace l'origine du parti depuis les années 1960, donc sous les deux régimes de Touré et de Conté.

activités politiques chez les exilés des deux pays renferment d'autres facteurs explicatifs pour la problématique de la présente étude.

Dans le cas de la Guinée, la plus grande partie de l'opposition politique organisée au régime du PDG se trouvait en France, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. <sup>65</sup> Ceux de la France, qui étaient les plus actifs et les plus redoutés, étaient surtout des diplômés ou des étudiants. Cependant, et c'est là une réponse à la question posée, ils n'étaient pas unis entre eux. Pour Mahmoud Bah (1990, p. 149), ces « exilés intellectuels » avaient chacun, dans l'ensemble, « ses convictions figées, souvent dépassées ou sans prise sur les réalités guinéennes. La sincérité, l'humilité, l'ouverture... la volonté de s'unir et de réaliser ensemble [leur objectif commun de renverser le régime du PDG] leur ont cruellement fait défaut. »

Étant donné que les leaders de presque tous les principaux partis d'opposition formés dans les années 1990 sont issus de cette diaspora (Faye, 2007, pp. 86-88), 66 il n'est pas surprenant que le même esprit de désunion et d'égoïsme caractérise leurs liens les uns avec les autres. La même explication est valable, dans une large mesure, pour les partis d'opposition du Bénin. Par exemple, Nicéphore Soglo que la Conférence nationale désignera comme Premier ministre et qui remportera les élections présidentielles de mars 1991 est un ancien fonctionnaire à la Banque mondiale. Pour établir son statut d'ancien « diasporien », il convient de noter qu'il avait longuement séjourné en France avant de joindre la Banque mondiale (Banégas, 1995, pp. 42-44). De même, Adrien Houngbédji, qui se placera en troisième position dans ce même scrutin, était en exil au Gabon de 1975 à 1990 et n'est retourné au

\_

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> On estimait, à la mort de Sékou Touré en mars 1984, à environ 2 millions (sur environ 5 millions) le nombre de Guinéens vivant à l'étranger. Sur ce, environ 630 000, soit 31,5% d'entre eux, étaient en Côte d'Ivoire, et environ 590 000 au Sénégal (voir Bah, Keita et Lootvoet, 1989, pp. 22-23).

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Par exemple, Alpha Condé, le président/fondateur du RPG, qui obtiendra la deuxième position du scrutin présidentiel de décembre 1993, est un ancien président de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) et a fait presque toutes ses études et sa carrière en France. Siradiou Diallo, le président/fondateur du PRP, arrivé en 3<sup>e</sup> position du scrutin de 1993, avait fait presque toute sa carrière de journaliste à la rédaction de l'hebdomadaire *Jeune Afrique* à Paris, où il était devenu rédacteur en chef adjoint quand il en a démissionné pour rentrer au bercail. De même, Mamadou Boye Bâ, le candidat de l'UNR, arrivé en 4<sup>e</sup> position en 1993, était installé de longue date en Côte d'Ivoire où il avait une société de construction avant de rentrer au pays (voir Faye, 2007, pp. 56-58).

Bénin qu'après une loi d'amnistie que Kérékou a adoptée en 1989 à l'égard des opposants exilés (Houngbédji, 2005, pp. 28-31).

Mais si la désunion à l'étranger peut expliquer, en partie, <sup>67</sup> celle qui caractérise les partis d'opposition dans leurs relations entre eux depuis les années 1990, il importe de s'interroger sur les facteurs explicatifs du premier acte de désunion, celui de l'exil. Il semblerait que la réponse à cette question se trouve dans l'égoïsme et les querelles personnelles, ainsi que dans les différences d'appréciation de la stratégie appropriée pour lutter contre les régimes du PDG et du PRPB au pouvoir. Les clivages ethniques et régionaux de ces exilés étaient aussi une considération omniprésente dans la pensée de bon nombre des figures de l'opposition.

S'ajoute à cela, dans le cas de la Guinée, le fait que des mouvements d'opposition prônaient la lutte armée afin de renverser le régime du PDG. C'est le cas, par exemple, du Front de libération nationale de la Guinée (FLNG), créé en Côte d'Ivoire dans les années 1960. Ces mouvements étaient généralement appuyés, ne serait-ce que par connivence, par les autorités nationales de leur pays d'accueil. Ceci est surtout vrai pour les autorités ivoiriennes et françaises qui étaient opposées au régime du PDG en Guinée (voir Bah, 1990, p. 148; Lewin, 1984, p. 69; Keita, 2002, pp. 147-167).

L'effet de la naissance de ce type d'organisation est qu'elle a divisé davantage le mouvement d'opposition guinéen (Bah, 1990, p. 146). Ceci fut d'autant plus inévitable que ces « exilés intellectuels » ne furent pas à l'abri de l'influence de la conjoncture idéologique internationale de cette ère de la Guerre froide. Ainsi, certains d'entre eux ont dû se dissocier des mouvements proches des et/ou appuyés par des forces « capitalistes » ou « impérialistes » contre les régimes « révolutionnaires » au pays. D'autres ont voulu être « pragmatiques » et se sont rapprochés des régimes au pouvoir (ou ainsi certaines de leurs actions ont été interprétées), ce qui n'a pas été apprécié par leurs collègues de l'opposition. Or la

115

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Car d'autres dynamiques sont nées depuis 1990, comme nous le verrons plus loin (voir chapitre 4, formation de coalitions).

méfiance qui s'est établie entre les mouvements d'opposition à cause de ce genre d'appréciation a eu une incidence certaine sur la disposition des différentes composantes du mouvement à se coaliser.

Venant de la diaspora, il y avait également, dans certains cas, un certain degré de méfiance par les locaux envers les opposants. En Guinée, par exemple, Lansana Conté avait l'habitude de qualifier certains opposants politiques comme des « aventuriers ». Lors d'une entrevue de groupe focus avec six militants du PUP au pouvoir en Guinée, deux d'entre eux ont qualifié l'opposition dans ces termes : « La plupart des opposants sont venus pour se venger. Ils n'ont pas eu confiance aux intellectuels locaux, ce qui a conduit à un climat de méfiance entre les deux. Et cela était en faveur du PUP » (Macenta, 30 décembre 2007).

Le commentaire de Houngbédji sur l'appréciation, par ses collègues, d'un voyage qu'il a entrepris au Bénin en décembre 1989, illustre bien ce constat. Étant donné qu'il a rencontré Kérékou lors de ce voyage, la rumeur courut qu'il était venu négocier un poste de Premier ministre et abandonner l'opposition. Pour lui, la rumeur le poursuivit même pendant la Conférence nationale en 1990 (Houngbédji, 2005, pp. 31-32).

Il est donc évident de ce qui précède que certains systèmes ou pratiques de la période d'avant les indépendances ont continué de caractériser la situation politique des trois pays d'études durant les trois premières décennies de l'indépendance. De même, des dynamiques politiques observées dans cette période ont une certaine influence sur le paysage politique des trois pays depuis l'instauration du multipartisme au début des années 1990. La section suivante vise donc à démontrer davantage ces dynamiques et leurs effets sur les partis d'opposition depuis 1990.

#### 2.4. La société civile : un relais au rétablissement du multipartisme

Nous avons déjà souligné que les mouvements syndicaux et les associations socioculturelles, régionales et de jeunesse de l'entre-deux-guerres ont constitué les avant-gardistes des premiers partis politiques en Afrique subsaharienne. De même,

les groupes communément connus aujourd'hui comme « société civile » sont ceux qui ont assuré le relais entre le monopartisme et le multipartisme dans la plupart des pays africains à partir de la seconde moitié des années 1980. Ainsi, il convient de porter un regard particulier sur ces mouvements et leur rôle dans la libéralisation des systèmes politiques dans les trois pays d'étude. Pour ce faire, nous commençons par la définition du concept de la société civile, avant de passer en revue leur rôle de « sage-femme » ou de « fer de lance » pour les partis politiques établis ou reconstruits au début des années 1990.

#### 2.4.1. Définir la « société civile »

La « société civile » est un vieux concept en usage déjà au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en Europe. Selon Thériault (1986, p. 109), se référant à Hobbes, le concept de société civile est apparu, dans un premier temps, comme une tentative laïque d'expliquer la cohérence du social. Il s'agissait, en ce moment, « d'embrasser, dans un même mot clé, tout le moment de civilisation, tout le moment culturel, qui s'oppose, ou actualise, ce moment a-social refoulé dans un ailleurs : l'état de nature. » Les continuateurs de Hobbes, comme Locke, Rousseau, Diderot et Kant, entendent par le concept « le vaste champ de la sociabilité qui actualise, ou s'oppose à, une réalité liée à l'individu dans l'état de nature. » Mais la société civile décrite par ces penseurs n'est pas encore une réalité concrète, elle est une virtualité, « un possible inscrit dans l'état de nature » (Thériault, 1986, p. 110).

Il se précise un peu davantage lorsque la dichotomie état de nature/société civile est substituée par celle de société civile/société politique chez Hegel, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'ordre naturel, l'individualité première, la société civile s'oppose alors à l'État interventionniste, quasi-féodal. Mettant l'emphase sur le caractère essentiellement économique, la société civile passe pour « l'ensemble des rapports sociaux hors-État, mais définis par et à travers la sphère marchande de la société bourgeoise » (Thériault, 1992, p. 58). Pour Otayek (2002, p. 202), le philosophe

allemand ne dissocie pas totalement la société civile de l'État, car, selon lui, « la société civile [hégélienne] se caractérise par la primauté des intérêts particuliers individuels ou collectifs dont le dépassement ne peut se réaliser qu'à travers l'État. »

Quant à sa conception contemporaine, presque tous les spécialistes le renvoient à Gramsci qui l'étudie vers la fin du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle dans le contexte italien et selon ses postulats sur les concepts de l'hégémonie et de la dominance. Pour Gramsci, la société civile, en tant que complexe d'institutions privées (incluant les Églises, le système éducatif et les syndicats), joue un rôle crucial dans la reproduction de l'hégémonie sociale, car elle diffuse l'idéologie dominante, réalisant ainsi la combinaison de coercition et de consentement qui rend possible la domination (Thériault, 1992, p. 59, Otayek, 2002, pp. 197-202).<sup>68</sup>

Oublié des décennies durant, le concept de société civile est redécouvert dans les années 1970, (coïncidant?) avec l'émergence des sous-disciplines de transitologie et de consolidologie que nous avons déjà traitées au chapitre précédent. Otayek (2002, p. 196) et Diamond (1994, p. 6) situent cette redécouverte dans les mouvements « pro-démocratiques » d'Europe de l'Est qui se sont organisés dans les années 1970 comme le cadre de participation démocratique face à l'État totalitaire. En Afrique subsaharienne, cependant, c'est à partir des années 1980 que la société civile s'impose dans le débat politique. Elle le fera davantage et plus décisivement encore dans la décennie suivante.

Pour Thiriot (2002, p. 277), l'émergence de la société civile en Afrique est due aux changements politiques que la majorité des régimes africains ont expérimentés durant cette période. Pour elle, les mouvements de la société civile africains ont joué un rôle important aussi bien dans la phase de libéralisation (avec la contrainte exercée sur les régimes autoritaires), que dans la gestion de la phase de transition.

évolué au fil du temps.

<sup>68</sup> Diamond (1994, p. 4), pour sa part, renvoie sa conception contemporaine à Tocqueville, puis à Rousseau. Pour lui : « If the renewed interest in civil society can trace its theoretical origins to Alexis de Tocqueville, it seems emotionally and spiritually indebted to Jean-Jacques Rousseau for its romanticization of "the people" as a force for collective good, rising up to assert the democratic will against a narrow and evil autocracy » (p. 4). Mais l'essentiel ici est de noter que le sens du concept a

Mais quel est le sens ou la définition de la société civile depuis cette redécouverte, d'autant plus qu'elle assume des responsabilités et s'implique dans des domaines beaucoup plus différents et épars que ses prédécesseurs du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles, voire même de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle? De plus, le phénomène de société civile n'est plus limité à son berceau européen ou occidental, pour ne pas oublier l'Amérique de Tocqueville. En effet, le concept est dorénavant approprié par les théoriciens libéraux des transitions démocratiques pour identifier les groupes qui s'emploient pour la transition du totalitarisme à la démocratie dite libérale, très proche du capitalisme de marché (Baker, 1999, pp. 1-4; Otayek, 2002, p. 196).

Monga (1995) et Otayek (2002), et tant d'autres, reconnaissent la difficulté que l'on éprouve pour définir un concept polysémique si difficile à saisir tant les groupes qui le réclament sont divers. Pour Otayek (2002, 194), la difficulté de sa définition n'a d'égale que la richesse de sa généalogie scientifique. Ainsi, il prévoit des « sociétés civiles » au pluriel, compte tenu de l'extrême diversité des situations dont le concept voudrait rendre compte (Otayek, 2002, p. 198). Pour sa part, Monga (1995, p. 362) y voit un « concept fantôme », difficile à saisir.

Il est possible, cependant, de fournir une définition, ne serait-ce qu'approximative, qui tente de saisir un bon nombre des groupes qui s'en réclament, notamment dans le contexte africain. Il faut d'ailleurs se référer à Monga et Otayek – qui s'inspire ici de Cohen et Arato (1992) – dans cette définition. Ainsi, on peut définir la société civile comme l'ensemble des mouvements (souvent volontaires) socioculturels et des « intellectuels » organisés et autonomes (des forces politiques) qui s'engagent pour exprimer et canaliser les frustrations des masses contre les gouvernants ou agissent comme intermédiaires entre les deux et avancent des causes particulières comme la libéralisation du système politique. Ils comprennent les médias indépendants, les avocats, les groupes de plaidoyer (advocacy groups), les syndicats, les mouvements estudiantins, les groupes féminins, les organisations de défense des droits humains, et les mouvements religieux (voir Monga, 1995, p. 364;

#### 2.4.2. La société civile et la démocratisation

Tocqueville fut parmi les premiers penseurs à souligner le lien entre la société civile et la démocratie en attribuant la vigueur de la démocratie américaine au dynamisme associatif de la société américaine, en plus de son pluralisme religieux et le caractère modeste et décentralisé de son appareil administratif. Pour lui, les Américains n'ont pas cessé de multiplier les efforts afin de donner à leurs citoyens « les occasions d'agir ensemble, et de leur faire sentir tous les jours qu'ils dépendent les uns des autres » (Tocqueville, 1981, pp. 132-133). Il ajoute que les Américains réussissent à travers la « multitude innombrable de petites entreprises à exécuter tous les jours à l'aide de l'association, » ce qu'aucun pouvoir politique ne serait capable de susciter (Tocqueville, 1981, p. 139. Voir aussi Thériault, 1992, p. 70 ; Diamond, 1994, p. 8 ; Otayek, 2002, p. 198).

Dans un article portant sur le rôle des mouvements de la société civile et l'avènement ainsi que la consolidation de la démocratie dans les pays du Sud, Diamond (1994, p. 5) note que la plupart des transitions de l'autoritarisme à la démocratie ont été « négociées » entre le pouvoir et les forces de l'opposition. Mais il ajoute que même dans ces cas, « the stimulus for democratization, and particularly the pressure to complete the process, have typically come from the "resurrection of civil society", the restructuring of public space, and the mobilization of all manner of independent groups and grassroots movements. » Ainsi, il juge nécessaire de bien étudier la société civile afin de comprendre les changements démocratiques du début des années 1990 (Diamond, 1994, p. 5).

Cependant, Otayek postule qu'il y a une certaine romantisation ou exagération du rôle attribué à la société civile dans les processus de démocratisation. Pour lui,

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Diamond (1994, p. 5) la conçoit comme « the realm of organized social life that is voluntary, self-generating, (largely) self-supporting, autonomous from the state, and bound by a legal order or set of shared rules.»

[c]'est plutôt aux élites que les transitologues attribuent plus volontiers ce rôle ou, en tout cas, qu'ils s'intéressent prioritairement, compte tenu de l'importance qu'ils accordent au paradigme stratégique, au détriment de la société et de cette autre arène qu'est la culture politique. La transitologie est fondamentalement à l'écoute des acteurs étatiques et la société civile n'est intégrée à l'analyse que dans la mesure où sa mobilisation crée les conditions favorables à partir desquelles les élites réformistes, au pouvoir et dans l'opposition, sont en mesure de négocier la transition ; elle n'émerge donc qu'une fois que « quelque chose » s'est passée au sein même de l'élite autoritaire au pouvoir (Otayek, 2002, pp. 198-199).

Otayek trouve un renfort dans l'argument de Baker (1999, p. 16) qui soutient, suivant des spécialistes consolidologues, que la mobilisation de la société civile durant la phase de consolidation doit être de basse intensité, de manière à ne pas être perçue comme une « menace » par le système et donc provoquer un retour en arrière. Ainsi, il conclut que « les transitologues reconnaissent donc un rôle aux mouvements sociaux mais *ex post*, lorsque tout est dit ou presque » (Otayek, 2002, p. 199). Certes, mais il nous semble que l'auteur confond ici le rôle de la société civile dans deux phases différentes du processus et, par conséquent, passe un verdict qui n'est vrai que pour une des deux phases, celle de la consolidation (voir Diamond, 1994, p. 6 ; Bratton et Van de Walle, 1997, p. 62 ; Kasfir, 1998).<sup>70</sup>

Ici, notre intérêt pour la société civile est simplement son rôle de précuseur et de relais pour les partis politiques d'opposition dans une période où ces derniers n'étaient pas encore légalisés. Ceci cadre d'ailleurs bien avec l'argument d'Otayek lui-même quand il soutient que « la société civile ne peut jouer son rôle démocratiseur que si elle se politise et s'institutionnalise » (Otayek, 2002, p. 200).

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Voir Thiriot (2002) pour une étude de cas portant sur le Mali et qui tente de confirmer cette thèse par rapport au rôle de la société civile malienne dans la phase de la consolidation. Elle reconnaît, toutefois, son rôle crucial dans la phase de libéralisation et de transition (p. 278). Pour un débat sur la société civile et son rôle dans la démocratisation, notamment en Afrique, voir les numéros spéciaux de *Journal of Democracy* (« Rethinking Civil Society »), 5(3), 1994, sous la codirection de Diamond et Marc F. Plattner; *Commonwealth & Comparative Politics* (« Civil Society and Democracy in Africa: Critical Perspectives »), 36(2), 1998, sous la direction de Nelson Kasfir; et *Revue Internationale de Politique Comparée* (« Démocratie et société civile : Une vue du Sud »), 9(2), 2002, sous la direction d'Otayek.

En effet, comme le montre bien Monga (1995, p. 366), les activités et revendications intialement sectorielles et apolotiques des mouvements de la société civile ont fini par prendre des connotations politiques de l'opposition. C'est en ce moment que bon nombre de ces mouvements, maintenant soupconnés sinon mis en garde par les régimes jusque-là tolérant envers eux, se dissocient ou se transforment en mouvements ou partis politiques.

Par exemple, parlant de la société civile guinéenne après l'adoption d'une constitution garantissant le multipartisme en 1990 mais avant l'autorisation des partis politiques, Raulin et Diarra (1993, p. 325) remarquent que la société civile « est favorable à la démocratie ; elle est même empressée. C'est également l'une des franges qui *n'attend que le feu vert pour se lancer dans le jeu politique proprement dit* » (c'est nous qui soulignons). C'est bien ce processus de transformation de la société civile, ou une partie d'elle, qui nous interésse ici et qu'il convient d'analyser dans les cas spécifiques de nos trois pays d'étude. Quant à son rôle après le passage au multipartisme, ceci est partiellement traité au chapitre suivant, 71 notamment le rôle des médias – qui font partie de la société civile – dans la facilitation de l'alternance au pouvoir.

## 2.4.3. La société civile comme précurseur de libéralisation dans les trois pays d'étude

Gardant à l'esprit la définition de la société civile fournie ci haut, y compris les différents groupes qui la constituent, il convient de noter que les régimes militaires ou de parti unique qui régnaient au Bénin, au Ghana et en Guinée dans les années 1980 s'accommodaient et étaient bienveillants envers certains types d'associations « apolitiques », dont certains étaient à leurs comptes.

Dans le cas du Ghana, nous avons déjà établi l'origine historique du New Patriotic Party (NPP) dans la tradition dite Danqua-Busia des années 1950 et 1960. Cependant, le parti, dans sa forme actuelle – comme nous le verrons davantage dans

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> C'est bien « partiellement », car notre étude ne porte pas sur la société civile en tant que telle.

la sous-section suivante – n'a été fondé qu'en 1992. Pour cette raison et vu qu'il s'est imposé comme la principale force d'opposition au régime militaire du PNDC d'alors, l'évolution de ce parti est révélateur pour l'argument que nous avançons ici. En effet, le politologue ghanéen, Joseph Ayee (2008), trace les origines contemporaines du NPP à un certain « Danquah-Busia Club » (DBC) ou « Friday Club », officiellement créé à Accra au début de 1991. Il ajoute qu'après l'autorisation des partis politiques en mai 1992, « the club was thrown open to likeminded elites and turned into a think-tank of people devoted to planning and raising funds for the anticipated formation of the NPP » (Ayee, 2008, p. 192).

Plus intéressant encore est qu'un autre auteur trace les origines du DBC à l'année 1985, donc environ sept ans avant la création du parti. Mais le club serait clendestin ou non opérationnel jusqu'en 1991 (Gabby, 2007). Mais à part ce club, les effets socioéconomiques néfastes du programme d'ajustement structurel des institutions de Bretton Wood auquel le Ghana était soumis depuis 1983 avaient déjà donné l'occasion à l'émergence de voix contestataires à peine voilées dans une opposition politique au régime du PNDC.

Au Bénin, Diop (2006, p. 70) soutient que l'une des origines des partis politiques d'après 1990 tient « à la mutation des associations de développement en partis politiques. » Mais le régime du PRPB serait à l'origine de ces associations. En effet, c'est en 1985, à l'occasion de l'inauguration d'une association de développement local, l'Union générale pour le développement de Ouidah (UGDO), que le Président Kérékou lance un appel aux cadres béninois de retourner dans leurs localités pour participer indirectement aux actions de développement (Diop, 2006, p. 71; Bako-Arifari, 1995, p. 11). Vu que notre argument est basé sur la société civile avantgardiste de l'opposition, l'impression que cette histoire pourrait donner semble contredire cet argument, car elle laisse entendre que les dirigeants de ces associations locales de développement n'étaient au demeurant que des cadres de l'État, militants du parti révolutionnaire et donc peu susceptibles de se constituer en opposition à lui.

Au moins deux points peuvent clarifier cette apparente contradiction. D'abord, les spécialistes des transitions démocratiques s'accordent pour dire que l'opposition aboutissant à des réformes, voire à l'ouverture politique, peut bien provenir de l'intérieur du régime autoritaire. C'est d'ailleurs le principal facteur de changement que préconisent la plupart des transitologues, comme nous l'avons vu dans l'argument susmentionné d'Otayek (voir aussi Langston, 2006). L'autre point est que des intellectuels non associés au régime ont fini par s'impliquer dans ces associations, la pression sociale obligeant. D'ailleurs, l'UGDO était une initiative de la ville de Ouidah et de certains de ses ressortissants basés dans une ville américaine du nom de Prichard dans l'Alabama (Bako-Arifari, 1995, p. 11). Ainsi, ce nouveau cadre politico-social d'implication des cadres va impulser la création d'un nombre croissant des associations de développement à travers le pays.

Dès lors, ces nouveaux espaces d'expression vont servir de refuge pour nombre de cadres béninois, du fait de leur caractère apolitique supposé. Même les plus réticents des intellectuels n'ont pu longtemps résister à la mode, soit par invitation, soit sous l'injonction des « gens du village » qui ont vu d'autres réussir à décrocher des financements extérieurs à travers une association de développement [...]. Ces espaces de solidarité locale vont constituer les premiers cadres de la nouvelle société civile en émergence, mais aussi les premiers échelons de la légitimation des intellectuels qui forgent ainsi consciemment ou inconsciemment leur capital politique (Bako-Arifari, 1995, pp. 12-13).

Comme nous l'avons déjà mentionné, bon nombre de ces associations ont été représentées à la Conférence nationale de février 1990 comme « sensibilités politiques, » et la plupart d'entre elles sont devenues des partis politiques au lendemain de la Conférence (Diop, 2006, p. 70; Bako-Arifari, 1995, pp. 13-14). Bako-Arifari (1995, p. 15) trace même l'origine d'au moins deux des principaux partis politiques d'aujourd'hui à certaines de ces associations de développement. Il soutient que le Parti social-démocrate (PSD) de Bruno Amoussou, par exemple, a été créé par les membres d'une coordination départementale, elle-même issue de différentes associations de développement de la localité du Mono au sud du pays. De même, certains membres de l'Association pour le développement de la ville de

Porto-Novo (ADESPO) seraient à l'origine du Parti du renouveau démocratique (PRD).

Il faut souligner, par ailleurs, la contribution des protestations populaires contre le régime militaire de Kérékou à partir de 1988 à la transition démocratique dans le pays. Et Béatrice Gbado (1996, 1998) montre le rôle crucial que les enseignants, étudiants, fonctionnaires, et les médias (notamment la Radio Dantokpa qui relayait tout ce mouvement) – qui font partie de la société civile – ont joué dans ces manifestations populaires.

Il convient, en fin, de mentionner que des intellectuels opposés au régime avaient accepté d'intégrer la fonction publique pour des considérations essentiellement financières – l'État étant le principal sinon le seul employeur à l'époque – et/ou dans le but de l'influencer de l'intérieur. Robert Dossou semble avoir été l'un de ces derniers. En fait, alors qu'il était professeur de droit à l'université de Cotonou et représentant – avec un autre collègue – à l'Assemblée nationale révolutionnaire de la catégorie des enseignants du supérieur, il eut une rencontre avec Kérékou le 28 juillet 1989, en compagnie d'autres collègues. Il soutient que la raison de la rencontre, qui était à leur demande quoiqu'ils n'aient pas été membres du parti unique, était de sensibiliser Kérékou à leurs analyses de la situation politique dans le pays, notamment par rapport aux protestations populaires en cours en ce moment précis et les mesures qu'adoptaient les autorités étatiques en la matière. Ils auraient reclamé à Kérékou « la démonopolisation de la vie politique nationale par l'instauration du multipartisme intégral, l'amnistie générale pour les détenus et exilés politiques et, enfin, l'arrêt de toute répression contre les grévistes et la négociation avec eux » (Dossou, 1993, p. 182).

Plus intéressant est qu'il fut nommé, une semaine après, ministre délégué auprès du Président de la République. Il acceptera ce poste, après consultation et en vue de concrétiser le souhait qu'ils ont formulé lors de la rencontre du 28 juillet, ce qu'il pense avoir réussi à faire en persuadant Kérékou « de l'inéluctabilité du changement démocratique et de l'intérêt qu'il avait lui-même à ne pas s'y opposer » (Dossou,

1993, pp. 182-183).<sup>72</sup> Il serait naïf de croire que l'action singulière d'un individu comme lui, de surcroît étranger au régime, aurait eu une influence certaine et automatique sur Kérékou afin qu'il accepte le choix du multipartisme. Ce qui importe ici est de constater que les mouvements de la société civile, avec ses composantes variées et de leurs différentes manières, ont beaucoup contribué à la transition du Bénin de l'autoritarisme du PRPB au multipartisme et qu'ils ont constitué, ce faisant, les fers de lance des partis politiques qui ont émergé après la Conférence nationale.

La situation en Guinée n'était pas trop différente de celle du Bénin. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de protestations populaires d'envergure à la Béninoise avant ou pendant la période de transition. Il est également vrai que les mouvements s'appelant officiellement « société civile » se sont constitués tardivement en Guinée par rapport aux deux autres pays et bien d'autres en Afrique de l'Ouest (Bangoura, Bangoura et Diop, 2006, pp. 16-20). De même, les centrales syndicales, qui avaient pourtant donné l'élan à la contestation – certes pacifique – contre l'administration coloniale et se sont engagées dans la campagne pour l'indépendance du pays dans les années 1950 (M. Camara, 2007; McGovern, 2007), n'ont joué presqu'aucun rôle avantgardiste pour les partis politiques de l'après-1990. En effet, avec leur absorption ou persécution sous le régime du PDG (1958-1984), celles-ci sont restées presque dormantes jusqu'en 2006. Jusque-là, ni les syndicats ni aucun groupe de la société civile ne faisaient le poids comme contre-pouvoir (McGovern, 2007, p. 14). C'est à travers l'organisation d'une série de grèves générales bien suivies en 2006 et 2007 qu'elles se sont fait entendre sur la scène politique nationale.

Surtout en janvier et février 2007, de façon sans précédent dans l'histoire postcoloniale de la Guinée, les populations ont massivement répondu au mot d'ordre de grève générale et illimitée lancé par les centrales syndicales et les associations de

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> L'intéressé a créé un parti politique après la Conférence nationale, l'Alliance pour la socialedémocratie (Dossou, 1993, p. 196), qui fait partie de l'alliance Forces cauris pour un Bénin émergent (FCBE), la coalition politique qui soutient les actions du Président Yayi Boni depuis son élection en mars 2006.

la société civile. <sup>73</sup> Appelant, au départ, pour une amélioration de leurs conditions de vie, elles ont fini par exiger et obtenir le renvoi de tous les membres de l'exécutif et la formation d'un gouvernement de consensus dont aucun membre (en réponse à une autre exigence) n'avait occupé un poste ministériel dans un gouvernement de Lansana Conté depuis son arrivée au pouvoir en 1984. Depuis lors, les populations guinéennes et les forces sociales semblent constituer un véritable contrepoids que les acteurs politiques ne peuvent plus négliger dans leurs calculs politiques (M. Camara, 2007; Delamou, 2007; Sylla, 2008; McGovern, 2007; Souaré et Handy, 2009).

Toutefois, comme dans le cas des associations locales de développement au Bénin dans les années 1980, il y a eu en Guinée, dans presque la même période, les « coordinations régionales » qui ont été plus tard investies par les partis politiques. Déjà en juillet 1985, suivant un coup d'État manqué contre Lansana Conté par son ancien Premier ministre, Diarra Traoré, la réaction des autorités militaires avaient ciblé les membres de l'ethnie de ce dernier, en l'occurrence les Malinkés, qui est aussi le groupe ethnique de Sékou Touré, le président défunt. Dès lors, une opposition plus ou moins publique s'est constituée en Haute Guinée – la région dominée par ce groupe ethnique – au régime de CMRN. Des ressortissants de la région crééent une coordination de Mandé qui exige du Chef de l'État des excuses publiques pour la persécution dont des ressortissants de la région avaient été victimes après la dite tentative de putsch.

Plusieurs autres coordinations régionales verront le jour à travers le pays. Surtout quand un Comité de soutien à l'action de Lansana Conté (Cosalac) est créé par des ressortissants de la Basse Guinée avec des connotations ethnico-politiques et dans la perspective de l'instauration du multipartisme annoncée par la junte au pouvoir en décembre 1988 (Faye, 2007, pp. 20-26). L'émergence du Cosalac et ses prises de position politiques n'a que confirmé les soupçons que des opposants politiques avaient déjà émis sur l'engagement des militaires à quitter le pouvoir après des

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Un bon nombre des mouvements de la société civile s'était déjà rassemblés, en février 2002, en un Conseil national des organisations de la société civile guinéenne (CNOSCG): entretiens personnels avec des responsables de cette structure à Conakry en janvier 2008 et février 2009.

élections libres et transparentes. Ainsi, « les mouvements politiques s'élaborent autour des coordinations régionales. Les vieux routiers de l'opposition à l'ancien régime, devenus de nouveaux opposants au régime en place, les exploitent à fond. Le pouvoir en place – encore auréolé de sa période de grâce prolongée<sup>74</sup> – leur a offert les éléments essentiels de discours et de prises de position politique » (Faye, 2007, p. 23).

Il est évident de ce qui précède qu'il y avait des mouvements politiques au Bénin, au Ghana et en Guinée vers la fin des années 1980 et avant la légalisation des partis politiques. La qualité politique des actions menées par ces mouvements et leur lien avec les partis politiques varie d'un pays à l'autre et d'un moment à un autre dans le même pays. La force de ces mouvements d'opposition et leur rôle dans le choix du mode de changement – les Béninois ayant réussi par exemple à imposer la tenue d'une conférence nationale « souveraine » – a eu un impact sur leur position dans le paysage politique d'après. C'est la phase qui nous intéresse dans la section suivante.

#### 2.5. Le rétablissement du multipartisme, 1990-2008

Comme nous l'avons déjà mentionné, la fin de la Guerre froide en 1989-90 a contribué et/ou coïncidé avec la montée des mouvements prodémocratiques partout en Afrique subsaharienne. À l'époque, les trois pays qui font l'objet de la présente étude étaient dirigés par des régimes militaires. Le Bénin était soumis au régime du PRPB de Mathieu Kérékou, qui était venu au pouvoir à la faveur d'un coup d'État militaire en octobre 1972; le Ghana était sous le règne du PNDC dirigé par Jerry

.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> En effet, arrivée au pouvoir après 26 ans de règne d'un régime décrié à l'étranger et par une grande partie de la population, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, la junte militaire a été bien accueillie par tous ceux qui étaient opposés à l'ancien régime. Surtout qu'elle a pris ses distances avec ce dernier, qu'elle a d'ailleurs fustigié de façon virulente, a établi le libéralisme du marché, au rebours du système économique « dirigiste » du régime défunt, et a promis d'instaurer le multipartisme et la démocratie dans les meilleurs délais, la junte s'était facilement fait admirer par les uns et les autres (voir Faye, 2007, p. 17; Raulin et Diarra, 1993; Bangoura, 2003, pp. 29-38).

Rawlings, étant arrivé au pouvoir grâce à un putsch en décembre 1981 ; tandis que le CMRN de Lansana Conté, arrivé au pouvoir en avril 1984 par la même voie, tenait les rênes du pouvoir en Guinée.

Qu'elles aient conduit à des changements de régime ou à des simples réaménagements à la tête de l'État, il est indéniable que ces agitations sociales ont ébranlé, à des degrés variés, certes, presque tous les régimes subsahariens au début des années 1990. Le Bénin, le Ghana et la Guinée n'ont pas été épargnés par ce vent de changement, mais le Bénin fut le premier à y réagir de façon concrète et originale, quoique la Guinée ait été le premier à entamer le processus, mais de façon timide et, en quelque sort, artificielle.

#### 2.5.1. La légalisation des partis politiques

La réaction du régime du PRPB au Bénin à ce vent de changement est venue à travers l'organisation d'une Conférence nationale des Forces Vives Souveraines (CFV) du 19 au 28 février 1990. Avec la participation de presque toutes les couches sociopolitiques du pays, y compris les Béninois de l'étranger, soit environ 500 contributions individuelles et collectives, la CFV a marqué le début d'une nouvelle ère de multipartisme au Bénin (Adamon, 1995, pp. 70-128; Noudjenoume, 1999, pp. 143-248; Dissou, 2002, pp. 25-31). La Conférence nationale abroge la Loi Fondamentale du 26 août 1977 de la République populaire du Bénin, qui devient la République du Bénin; dissout l'Assemblée nationale révolutionnaire (ANR); la remplace par un Haut Conseil de la République (HCR) comme l'organe législatif de la transition qui commence le 12 mars 1990 pour douze mois.

Les partis politiques sont autorisés ; une loi électorale et une Charte des partis politiques sont adoptées ; ainsi qu'une nouvelle constitution le 11 décembre 1990. Cette dernière garantie le multipartisme politique et le respect des libertés individuelles comme système de gouvernement dans le pays, ce qui a abouti à des élections législatives et présidentielles multipartites respectivement en février et

mars 1991 (voir Adamon, 1995, pp. 70-128; Establet, 1997, pp. 175-200; Noudjenoume, 1999, pp. 143-248; Dissou, 2002, pp. 25-31; Decalo, 1997; Koungniazondé, 2008).

Il y eut une expérience similaire au Ghana, mais pas aussi spectaculaire comme au Bénin. D'après Verlet (1996, p. 91), « une conférence nationale, non partisane [et non souveraine comme au Bénin], purement consultative, est convoquée [par le régime du PNDC en 1991]. » C'est cette conférence ou l'esprit derrière la conférence qui aurait conduit à l'élaboration d'un projet de texte constitutionnel qui est soumis à référendum au printemps 1992. L'adoption de cette nouvelle constitution introduit le multipartisme et légalise l'existence des partis politiques, aboutissant, en novembre 1992, aux premières élections présidentielles compétitives depuis 1979 et l'émergence de la IVe République du Ghana (Verlet, 1996, p. 91).

En Guinée, cependant, et nonobstant les appels incessants des leaders politiques jusque-là clandestins, et dans la plupart des cas rentrés de l'étranger quelques années plus tôt, <sup>75</sup> le régime de CMRN rejette l'idée d'une conférence nationale, ni consultative, comme au Ghana, à plus forte raison « souveraine » à la Béninoise. Ceci ne devra pas, pour autant, cacher le fait que le processus de rétablissement du multipartisme semble avoir été amorcé en Guinée avant les deux autres pays, même si les autres l'ont devancée avec les actes concrets qu'ils ont posés. Car à la fin de 1988 déjà, le régime militaire de CMRN annonce son intention de restaurer le multipartisme sous la forme d'un bipartisme, soit la junte militaire transformée en parti politique, plus un rassemblement de toutes les forces de l'opposition politique au sein d'un seul parti. L'approbation du système de bipartisme par les forces de l'opposition devrait permettre, selon la même proposition, d'entamer une période transitoire de cinq ans lors de laquelle les textes légaux et structures nécessaires d'un système démocratique devaient être élaborés (textes) ou établies.

C'est en réaction au rejet catégorique par les mouvements d'opposition de cette proposition et leurs multiples actes de contestation au cours de l'année 1990 que le

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Voir la note 65 plus haut.

gouvernement guinéen élabore et fait adopter par référendum une Loi Fondamentale en décembre 1990. En même temps, le CMRN se dissout et se fait remplacer par le Comité transitoire de redressement national (CTRN) au début de 1991. Cet organe a procédé – prenant souvent compte des réactions des mouvements d'opposition sans pour autant les associer ni les consulter d'une façon formelle – à l'élaboration des lois organiques, comme la Charte des partis politiques et le Code électoral, et la mise en place des institutions telles que la Cour suprême et la Haute cour de la Justice. Ce processus aboutit en décembre 1991 à l'adoption de la Loi organique L91/003/CTRN du 23 décembre établissant le « multipartisme intégral » et autorisant la formation des partis politiques « sans limitation de nombre » (Faye, 2007, pp. 40-47; Zogbélémou, 2007, p. 21, note 15). 76

Ainsi, 17 partis politiques – chiffre qui montera à plus de 40 quelques jours plus tard seulement – seront légalisés dès le 3 avril 1992, et les premières élections présidentielles multipartites du pays seront organisées en décembre 1993, et législatives deux ans plus tard. Ceci fait qu'à partir de décembre 1993, tous les trois pays sous examen étaient dirigés par des gouvernements issus d'élections multipartites, avec, certes, des niveaux variés de crédibilité.

#### 2.5.2. Les partis politiques dans le processus démocratique, 1990-2008

Si le processus démocratique ou l'adoption du multipartisme dans les trois pays est intervenu au même moment et dans presque les mêmes conditions, le bilan des fortunes des partis politiques dans la période qui nous intéresse présente des contrastes remarquables. Tandis qu'il y a eu une alternance au sommet de l'État au Bénin dès les premières élections multipartites en 1991, il fallait attendre une décennie, soit décembre 2000, pour qu'il y ait une alternance au Ghana, alors que la

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> En effet, la Constitution du 23 décembre 1990 avait, dans sa version originale, institué un bipartisme, mais le régime Conté a dû, sous la pression des acteurs politiques de l'opposition, procéder à la modification du nombre des partis autorisés à être constitués (Zogbélémou, 2007, p. 21).

Guinée est restée sous le règne du même parti et du même dirigeant dans la période sous examen. Le Bénin a ensuite changé de régime deux fois, tandis que le Ghana a connu son second changement de régime en décembre 2008. Mais l'alternance au Bénin s'est faite entre des personnalités, tandis qu'elle s'est faite entre des partis d'opposition au Ghana.

Une continuité du système partisan se constate au Ghana. En effet, comme la période coloniale et celle allant de l'indépendance à 1990, la période qui nous intéresse ici a été caractérisée par un bipartisme de fait. Le National Democratic Congress (NDC) et le New Patriotic Party (NPP) dominent la scène politique, laissant un grand écart presqu'irrattrapable entre eux et les partis les plus proches d'eux. Par exemple, le NDC a remporté les élections présidentielles de novembre 1992 avec 58% des voix, contre 30% pour le NPP, suivi de la People's National Convention (PNC), avec seulement 6,7%. Aux élections législatives de décembre 1992, le NDC s'est emparé de 189 sièges sur 200 au Parlement, contre 8 seulement pour le National Convention Party (NCP), le NPP et la PNC ayant boycotté le scrutin (Jaffries et Thomas, 1993, p. 664; Boahen, 1995, p. 277; Lindberg, 2004b, pp. 82-83, 2006, p. 156). L'écart s'est même creusé davantage entre les deux partis et les autres partis lors des élections de 1996, le NDC ayant remporté les présidentielles et législatives avec respectivement 57% et 133/200 contre les lots de NPP de 39% et 60/200 dans le même ordre. Le parti le plus proche d'eux dans le scrutin présidentiel, la PNC, n'a obtenu que 3%, tandis que le NCP qui s'y est rapproché davantage à l'issue du scrutin législatif n'a obtenu que cinq sièges au Parlement (Nugent, 2005).

Mais si le NCP a presque disparu à partir de 2000 et fut remplacé par le Convention People's Party (CPP), qui trace ses origines au CPP de Kwame Nkrumah, le bipartisme est demeuré la règle, et s'est même consolidé (Nugent, 1997). En guise d'illustration, il convient de noter que le NPP a remporté les scrutins présidentiel et législatif de décembre 2004 avec respectivement 52,44% et 128/230 contre 44,64% et 94/230 pour le NDC. Or la PNC, qui s'est imposée comme le

troisième parti, n'a obtenu que 1,92% dans le premier, et quatre sièges seulement au Parlement (voir tableau 2.1).

Tableau 2.1.: Les principaux partis politiques ghanéens et leur poids politique, 1990-2008

Rang	Partis politiques	Prés. 11/92	Lég. 12/92	Prés. 12/96	Lég. 12/96	Prés. 12/2000	Lég.	Prés. 12/2004	Lég.	Prés. 12/2008	Lég. 12/2008
1	NDC	58%	189/ 200	57%	133/ 200	43% (44%) <sup>77</sup>	92/ 200	44%	94/ 230	<b>50,23%</b> (47,92)	114/230
2	NPP	30%	Boyct	39%	60	<b>56%</b> (48%)	99	52%	128	<b>49,77%</b> (49,13)	107
3	PNC	6,7%	Boyct	3%	001	2,5%	03	1,92%	004	0,87%	002
4	CPP					1,8%	01	1%	003	1,34%	001

**Sources**: Electoral Commission of Ghana (<u>www.ec.gov.gh</u>); African Elections (<u>http://africanelections.tripod.com/index.html</u>)

Au Bénin, il s'agit de trois principaux partis politiques, soit la Renaissance du Bénin (RB), le Parti du renouveau démocratique (PRD), et le Parti social-démocrate (PSD). S'ajoutent à ceux-ci un nombre versatile d'autres partis politiques ou alliances de partis politiques. Nous ne considérons pas ces derniers parmi les principaux partis politiques malgré le fait que certains ont dominé la scène politique en leur temps; ceci pour une des deux raisons suivantes. Soit ils ont existé à un moment précis et ont participé à une ou deux élections présidentielles ou législatives puis se sont étiolés, soit ils étaient une alliance de partis politiques au Parlement ou autour d'un Chef d'État « indépendant » et se dissolvent avec l'Assemblée nationale sortante ou au départ du chef de l'État en question. Contrairement au Ghana et à la Guinée, le Bénin a vu un nombre significatif de ces coalitions et alliances politiques dû, en grande partie, au fait que les candidatures indépendantes sont autorisées aux élections présidentielles et non pas aux élections législatives. C'est l'inverse de cet

 $<sup>^{77}</sup>$  Les chiffres **en gras** représentent les résultats du second tour, et ceux du premier tour sont mis entre parenthèses.

ordre qui existe au Ghana, tandis que le législateur guinéen n'a pas autorisé les candidatures indépendantes ni aux scrutins présidentiels ni aux législatifs.

Les exemples de la première situation du cas béninois incluent le parti Notre Cause Commune (NCC), qui s'est imposé comme la quatrième force politique au Parlement à l'issue des élections législatives de février 1991, et a occupé la troisième position au scrutin présidentiel de la même année avec 14% des voix. Cependant, il s'est relégué aux derniers rangs aux élections législatives de mars 1995, avec seulement 4 sièges sur 83 au Parlement, et a disparu à partir du scrutin présidentiel de mars 1996. Un autre exemple est le cas du Front d'action pour le renouveau et le développement (FARD), qui s'est formé comme une alliance de partis et forces politiques autour de la personnalité de Kérékou à l'approche des élections législatives de mars 1995 à l'issue desquelles il a obtenu 14 sièges sur 83 au Parlement. Mais le parti n'a pas présenté de candidat au scrutin présidentiel de l'année suivante – car Kérékou s'y est présenté et l'a remporté en tant que candidat indépendant. Il obtiendra 10 sièges sur 83 aux législatives de mars 1999 et fera gagner à Kérékou le second tour du scrutin présidentiel de mars 2001 avec 83,64% - grâce au boycottage de la RB et du PRD - avant de disparaître de la scène politique à partir des législatives de mars 2003.

L'autre situation peut être illustrée par l'alliance Forces cauris pour un Bénin émergeant (FCBE), une alliance de partis et de forces politiques formée autour de la personnalité du président « indépendant » Yayi Boni après les élections présidentielles de mars 2006. Mais cette coalition ne s'est imposée comme une force politique majeure qu'au scrutin législatif de mars 2007, auquel elle a obtenu 35 sièges sur 83 au Parlement, suivi d'une autre alliance de partis politiques, l'Alliance pour une démocratie dynamique (ADD), avec 20 sièges, puis le PRD, avec 10 sièges (voir tableau 2.2).

Tableau 2.: Les principaux partis politiques béninois et leur poids politique, 1990-2008

Rang cumulat if	Partis politiques	Législative 02/1991	Prés. 03/1991	Législative 0319/95	Prés. 03/1996	Législative 03/1999	Prés. 03/2001	Législative 03/2003	Prés. 03/2006	Législative 03/2007
1 <sup>e</sup>	UTRD/RB	18,9%	67% (36%)	21/83	47,51% (2 <sup>e</sup> >2 <sup>e</sup> )	27/83	27,12%	15/83	8,44%	
2 <sup>e</sup>	PNDD- PRD <sup>79</sup>	11,7%	4,54%	18/83	19,71%	11/83	12,62%	11/83	25,44 (24,22 %)	10/83
3 <sup>e</sup>	PSD	9,8%	5,77 %	8/83	7,76%	9/83	8,59%	-	16,29 %	
4 <sup>e</sup>	NCC	10,1	14%	4/83				7		
5 <sup>e</sup>	FARD			14/83		10/83	83,64% (45,42)			
6 <sup>e</sup>	UBF <sup>80</sup>							31/83		
7 <sup>e</sup>	ADD					-				20/83
8 <sup>e</sup>	FCBE									35/83

Sources: African Elections; Bako-Arifari (1995)

Quant à la Guinée, malgré la pléthore des partis politiques, soit une moyenne presque stable de 47 partis entre 1993 et 2008, seulement six partis politiques ont dominé la scène politique dans la période sous examen. Ceux-ci sont le Parti de l'unité et du progrès (PUP), le seul parti à «remporter» toutes les élections législatives et présidentielles et, donc, à gouverner le pays dans la période qui nous intéresse; le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG); l'Union pour la nouvelle

<sup>78</sup> L'Union pour le triomphe du renouveau démocratique (UTRD) était une coalition de mouvements et d'acteurs politiques qui ont soutenu la candidature de Nicéphore Soglo aux élections législatives et présidentielles de 1991. Ses principaux partenaires ou composantes étaient l'Union démocratique des forces du progrès (UDFP), le Mouvement pour la démocratie et le progrès social (MDPS), et l'Union pour la liberté et le développement (ULD). La RB n'était pas encore créée, mais nous associons les deux ici parce que ce dernier fut la continuation de l'UTRD qui a disparu avec la montée de la RB (pour une analyse des alliances électorales juste avant et après la CFV, notamment le cas de l'UTRD,

voir Bako-Bako-Arifari, 1995, pp. 15-21).

<sup>80</sup> Union pour le Bénin du Futur, coalition de mouvements politiques qui avait soutenu la candidature de Mathieu Kérékou « indépendant » aux présidentielles de mars 2001.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Il s'agit d'une alliance électorale entre le Parti national pour la démocratie et le développement (PNDD) et le PRD pour les premières élections législatives de février 1991. Le PNDD a depuis disparu, mais le PRD a demeuré et s'est imposé comme l'un des principaux partis politiques.

République/Union des forces démocratiques de Guinée (UNR-UFDG); le Parti du renouveau et du progrès/Union pour le progrès et le renouveau (PRP-UPR); l'Union des forces républicaines (UFR), et l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG).

Il est vrai que l'UFR de l'ancien Premier ministre, Sidya Touré, n'a jamais participé à une élection présidentielle ou législative dans la période sous examen (voir tableau 2.3). Il est considéré ici, cependant, parmi les principaux partis politiques en raison de son « très apparente » influence, popularité et implantation sur le territoire national depuis l'an 2000, quand Touré en est devenu président.<sup>81</sup>

Tableau 2.3.: Les principaux partis politiques guinéens et leur poids politique, 1990-2008

Rang	Partis	Présidentiel	Législati	Présidentiel	Législati	Présidnt.
	politiques	le Déc. 1993	ve Juin	le Déc.	ve Juin	Déc. 2003
			1995	1998	2002	
1	PUP	51,70%	71/114	56,1%	85/114	95,25%82
2	RPG	19,55%	19/114	16,6%	Boycotté	Boycotté
3	UNR/UFDG	13,37%	9/114	24,6%	20/114	Boycotté
4	PRP/UPR	11,86%	9/114	(UPR)	(UPR)	Boycotté
5	UFR				Boycotté	Boycotté
6	UPG		2/114	1,7%	3/113	Boycotté

Source: African Elections; Zogbélémou (2007); Faye (2007).

À noter que chacun de l'UNR/UFDG et de PRP/UPR a été formé respectivement comme UNR et PRP en 1992. Ils ont, chacun, disputé les scrutins présidentiel de 1993 et législatif de 1995 sous ces noms, mais se sont fusionnés en l'UPR et ont présenté un candidat unique, le président de l'UNR, Mamadou Boye Bâ, aux

<sup>81</sup> Cette conclusion émane de notre connaissance du terrain, renforcée par notre enquête en Guinée et comment les autres partis majeurs le qualifient et le perçoivent.

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> Tous les principaux partis de l'opposition ayant décidé de boycotter le scrutin, Lansana Conté du PUP l'a disputé avec un seul candidat, Mamadou Bhoye Barry de l'UPN qui n'obtiendra que 4,75% des voix. Certains (Zogbélémou, 2007) qualifient ce candidat comme un pseudo candidat qui aurait été monté par Lansana Conté lui-même afin de donner un semblant de compétition au scrutin et qu'il nommera dans son nouveau gouvernement comme Ministre de l'éducation.

élections présidentielles de décembre 1998. Ils ont également présenté une liste commune aux scrutins législatifs de juin 2002. La coalition a cependant éclaté quelque temps après ce dernier scrutin, quand le président de l'UNR a quitté la coalition pour adhérer à l'UFDG, tandis que l'ancien PRP a préservé le nom commun, l'UPR sous lequel il était connu en décembre 2008.

En guise de conslusion de ce chapitre, il convient de rappeler qu'il s'agissait ici de situer la problématique de l'étude dans un cadre historique afin de relever les facteurs historiques qui peuvent expliquer certaines stratégies des partis d'opposition en Afrique de l'Ouest dans la période sous examen. Il ressort de cette analyse que les notions de parti politique et de multipartisme n'ont été introduites en Afrique que vers la fin de l'ère coloniale, notamment après la Seconde Guerre mondiale. Ces partis politiques se sont constitués à partir des associations, des centrales syndicales, des clubs, et des sociétés sociales, littéraires et de jeunesses qui existaient déjà dans les « colonies ». Ceux parmi ces partis qui ont remporté les élections d'avant l'indépendance sont ceux qui ont conduit leur territoire à l'indépendance et ont donc dirigé le premier gouvernement post-colonial de leur pays.

Il s'en est suivi environ trois décennies d'instabilité politique dans les trois pays d'étude, laquelle période fut caractérisée par l'introduction du parti unique, et une succession de coups d'État militaires et de régimes autoritaires. Dans cette période, les partis politiques ont soit disparu, soit fui le pays pour mener l'opposition de l'extérieur, soit alors ils sont rentrés en clandestinité à l'intérieur du pays. Mais comme les mouvements syndicaux et associations culturelles et de jeunesse de la fin de l'ère coloniale, des groupes de la société civile et autres organisations « apolitiques » étaient autorisés sous les régimes militaires et de parti unique, notamment vers la fin de la décennie 1980. Ce sont ces groupes qui ont assuré le relais entre le monopartisme et le multipartisme advenu dans les trois pays d'étude au début de la décennie 90.

La performance des partis politiques issus de ce développement dans les trois pays ayant été bien présentée, le chapitre suivant s'efforcera d'analyser les différentes stratégies adoptées par les partis politiques en vue de conquérir le pouvoir, ainsi que les contraintes institutionnelles et politiques dont ils doivent tenir compte.

## CHAPITRE III

# LES CADRES INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE LA COMPÉTITIOTN ÉLECTORALE

SERONT abordées dans ce chapitre les contraintes institutionnelles et politiques qui peuvent avoir un impact sur les chances des partis politiques de l'opposition de conquérir le pouvoir suprême dans les trois pays d'étude. L'accent sera mis, d'une part, sur les règles formelles et informelles qui régissent le déroulement de la compétition électorale dans les trois pays et, d'autre part, l'impact que peuvent avoir des acteurs étrangers sur les efforts des partis d'opposition en vue d'atteindre leur objectif de conquête du pouvoir. L'approche néo-institutionnelle et, dans une moindre mesure, la théorie stratégique, seront ainsi les cadres théoriques favorisés pour mener à terme cette démarche.

Une analyse des différentes élections présidentielles qui ont eu lieu dans les pays d'étude durant la période visée par la thèse (soit 1990-2008) sera nécessaire pour cette démarche. Vu que les partis au pouvoir sont, dans la plupart des cas, les maîtres du jeu politique, une emphase particulière sera mise sur leur rôle et comment ils peuvent manipuler les organes de gestion des élections en leur faveur, rendant ainsi difficile la possibilité pour les partis d'opposition d'arriver au pouvoir.

## 3.1. Le cadre institutionnel de la compétition politique

Par le « cadre institutionnel de la compétition politique » est entendu ici l'ensemble des mécanismes et règles formelles ou informelles qui peuvent avoir une incidence sur le déroulement et/ou les résultats des scrutins. Ces mécanismes

comprennent aussi bien les règles directement liées au jeu électoral et la fortune des candidats, que celles relatives aux modes de scrutin ou aux systèmes électoraux. Laurent, Delfosse et Frongnier (2004, p. 11) les considèrent comme « règles électorales », qui sont, selon eux, « le[s] moyen[s] grâce [auxquels] les forces politiques vont 'mettre la main' sur le processus législatif et exécutif, gérer leurs ressources (les électeurs) et plus largement leurs intérêts respectifs. » Pour Douglas Rae (1967, p. 14), qui emploie également le terme « règles ou lois électorales », elles sont celles « which govern the processes by which electoral preferences are articulated as votes and by which these votes are translated into distributions of governmental authority (typically parliamentary seats) among the competing political parties. »

Il est toutefois possible de faire une distinction entre « systèmes électoraux » et « lois électorales ». En effet, les premiers sont les éléments contenus dans la définition de Rae, tandis que les seconds s'appliquent davantage aux règles du jeu électoral, telles que les conditions d'éligibilité des électeurs et des candidats en terme d'âge, de résidence, de nationalité, etc. (voir Massicotte, Blais et Yoshinaka, 2004). La définition de Laurent, Delfosse et Frongnier (2004) semble plus adéquate pour les « stratégies électorales » qui font l'objet du chapitre suivant (voir chapitre 4). Avec ou sans ces distinctions, cependant, chacun de ces trois aspects (systèmes, lois et stratégies électorales) du jeu électoral est intéressant pour la présente étude.

Mais vu l'objectif spécifique de notre étude, c'est-à-dire l'explication de l'alternance au pouvoir, et sa nature comparative, seules (a) les questions directement liées à ce sujet et (b) utiles pour une étude comparative seront privilégiées ici. Ceci nécessite d'expliciter dès maintenant les contours des règles qui nous intéressent et de préciser la raison de leur intérêt pour la présente étude.

Ainsi, le premier sujet à aborder sera le mode de scrutin entre « majoritaire/pluralitaire » à un ou deux tours et « proportionnel » et l'impact de celui-ci sur l'alternance au pouvoir. Cet exercice fera une « analyse inversée » d'une proposition généralement acceptée dans les études des systèmes électoraux,

c'est-à-dire les conclusions des fameuses « lois de Duverger ». Une déviation de la tendance générale sera d'abord nécessaire. En fait, la tendance dans l'étude des conséquences politiques des systèmes électoraux ou modes de scrutin est généralement de s'efforcer de mettre en évidence leurs impacts sur « les systèmes partisans » et la composition des gouvernements qui en résultent. Or, l'intérêt de la présente étude porte uniquement sur leurs effets sur « l'alternance au pouvoir ».

La candidature indépendante est autorisée dans certains pays aux différentes échéances électorales, notamment le scrutin présidentiel. Pourtant, elle n'est pas autorisée dans d'autres pays, ce qui constitue une règle institutionnelle dont il faut tenir compte dans l'analyse de l'alternance au pouvoir dans les trois pays d'étude. L'importance de cette règle réside dans la haute considération qu'accordent généralement les électeurs africains aux « personnalités », ce qui pourrait alors favoriser les « personnalités gagnantes » si elles se présentent comme candidats indépendants. Ceci à condition, bien entendu, que la candidature indépendante soit autorisée.

Un mécanisme institutionnel qui n'est pas directement lié aux règles électorales mais dont l'impact s'est avéré important sur la question d'alternance au pouvoir en Afrique est la disposition de limitation du nombre des mandats présidentiels. Si tous les trois pays d'étude avaient cette disposition dans leurs constitutions du début des années 1990, la Guinée l'a supprimée en 2001, comme l'ont fait sept autres pays africains. L'objectif est de problématiser cette question, d'autant plus que le Bénin ne l'a pas abolie bien qu'aucun parti d'opposition n'y a accédé au pouvoir malgré cela.

Les organes de gestion des élections constituent une institution importante dans les processus électoraux (Pastor, 1999), d'où la nécessité de porter un regard critique sur la nature et le fonctionnement de cet organe dans les trois pays d'étude.

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Dans aucun de ces pays, il n'y a eu encore d'alternance au pouvoir.

#### 3.1.1. Systèmes de partis et candidatures indépendantes

Cette section aborde deux principaux mécanismes institutionnels qui semblent avoir une incidence sur l'alternance au pouvoir dans les pays d'étude : (a) les systèmes de partis et (b) l'autorisation ou non de la candidature indépendante aux élections présidentielles.

#### 3.1.1.1. Systèmes de partis

Les analystes des systèmes électoraux ont beaucoup étudié l'effet du mode de scrutin (majoritaire/pluralitaire ou proportionnel) sur les systèmes de partis, notamment le lien entre le mode de scrutin et le nombre de partis politiques (deux ou plusieurs partis) ou le type de gouvernement qui peut en résulter (Rae, 1967; Blais et Carty, 1987; Lijphart, 1991, 1994; Quade, 1991; Martin, 2006). C'est probablement d'ailleurs le domaine de prédilection de la plupart de ces analystes par rapport à d'autres domaines des études électorales (Massicotte, Blais et Yoshinaka, 2004, pp. 3-4 et 13).

L'ouvrage classique de Maurice Duverger (1973) portant sur *Les partis politiques* est peut-être le point de départ de la littérature sur les relations entre le mode de scrutin et le système partisan (Blais, 2004, p. 47; Riker, 1982; Benoit, 2006), notamment les « lois » qu'avance l'auteur dans cet ouvrage (Duverger, 1973, pp. 246-270).

Mais il faut préciser dès maintenant que si l'analyse dans cette section est basée, au départ, sur ces « lois duvergériennes », puisqu'inévitable, l'objectif de la démarche est différent de la conclusion de ces lois. En effet, l'hypothèse avancée est qu'il y a un certain lien entre le système bipartisan et l'alternance au pouvoir au Ghana, ce qui rend donc l'objectif de cette section l'établissement d'une corrélation entre la conclusion des lois duvergériennes (et les rectifications qui y sont apportées) et l'alternance au pouvoir dans les pays d'étude. Ceci est une question qui ne semble pas avoir intéressé les analystes des études électorales. La question de recherche, ici,

est donc la suivante : un système bipartisan facilite-t-il davantage l'alternance au pouvoir qu'un système multipartisan ? Si c'est le cas, alors pourquoi ou comment?

Parlant du lien entre les modes de scrutin et le système partisan dans un pays, Duverger a avancé trois hypothèses qui sont, depuis, baptisées comme les « lois de Duverger ». Selon ces lois :

- le scrutin majoritaire à un tour tend à aboutir au « bipartisme », avec alternance de grands partis indépendants;
- le scrutin majoritaire à deux tours tend à produire un système de partis multiples, souples, dépendants les uns des autres et relativement stables;
- le mode de représentation proportionnelle tend à produire un système de partis multiples, rigides, indépendants les uns des autres et stables.

Un regard comparatif sur les systèmes de partis au Bénin, au Ghana et en Guinée montre que les deux autres pays ont un système de partis multiples où plus de trois partis politiques se rivalisent, presque à pied égal, sur la scène politique, tandis que le Ghana a un système dualiste *de fait*. Ici, le National Democratic Congress (NDC) et le New Patriotic Party (NPP) constituent les deux grands partis dans la mesure où l'écart entre eux et le troisième parti est énorme et semble irrattrapable par ce dernier (voir chapitre 2). Ceci est conforme à la définition de Pierre Martin (2006, p. 113) d'un « système bipartisan ». Selon cette définition, le bipartisme est « un système politique dans lequel deux partis alternent au pouvoir en disposant presque toujours de la majorité absolue des sièges, sans que pour autant le nombre total de partis représentés soit obligatoirement réduit à deux. »

Mais un autre regard comparatif sur les modes de scrutin « présidentiel » dans les trois pays révèle qu'ils ont tous le même système majoritaire à deux tours. Ici, deux questions se posent par rapport aux lois duvergériennes : d'abord, pourquoi le scrutin majoritaire à deux tours semble aboutir au Ghana à un système bipartisan ou bien pourquoi il y a un système dualiste malgré ce mode de scrutin? La seconde

question est de savoir pourquoi les mêmes modes de scrutin semblent avoir abouti à des systèmes de partis différents ?

Une première réponse à la première question serait simplement de noter que d'autres auteurs ont contredit Duverger ou nuancé l'analyse de ses lois. Ceux-ci considèrent les scrutins à deux tours comme appartenant à la famille majoritaire avec les mêmes effets, c'est-à-dire aboutissant à un système bipartisan, ce qui réduit les modes de scrutin à deux, soit majoritaire/pluralitaire et proportionnel (Blais, 2004, pp. 48-51). Une autre réponse qui complète cette première et tente de répondre à la seconde question se trouve dans les analyses sociologiques et historiques des systèmes partisans. Selon les auteurs de cette approche, nonobstant l'importance du mode de scrutin pour les systèmes de parti, ces derniers sont prioritairement le résultat ou le reflet de la structure des clivages sociaux et la trajectoire historique des partis politiques dans une société donnée (Neto et Cox, 1997; Martin, 2006, p. 113; Frognier et Berck, 2004, pp. 35-36). En ce sens, l'analyse historique des partis politiques dans les trois pays d'étude faite au chapitre précédent montre comment un système dualiste semble s'imposer au Ghana.

Il reste maintenant à répondre à la question spécifique de recherche posée plus haut : le système bipartisan du fait au Ghana constitue-t-il une variable explicative d'alternance au pouvoir dans ce pays, contrairement aux deux autres ?

La littérature et les faits historiques semblent donner une réponse affirmative à cette question. Répondant à une question similaire, Duverger écrit dans *Les partis politiques*: « Le nombre des partis joue évidemment un rôle très important dans ce domaine : l'alternance suppose le dualisme » (Duverger, 1973, p. 334). Les faits empiriques semblent conforter ce constat, à commencer par les vieilles démocraties. En effet, c'est dans des pays anglo-saxons (comme l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande) ayant le système bipartisan que l'alternance s'est généralement implantée avant la Seconde Guerre mondiale (Quermonne, 1988, p. 13). Et même quand elle est apparue sous des régimes multipartistes après la Seconde Guerre mondiale, il semblerait qu'elle n'y a été rendue possible que là où

s'est développée la « bipolarisation » des forces politiques, souvent en forme d'une coalition des partis d'opposition contre le parti au pouvoir (Quermonne, 1988, p. 14).

Comme il est davantage démontré au chapitre suivant, ce constat semble aussi valable pour les pays africains où il y a eu alternance au pouvoir. En effet, soit ils sont des pays où le parti au pouvoir avait en face de lui un parti d'opposition qui s'y mesurait en poids politique, comme au Ghana, soit les différents partis d'opposition se sont coalisés pour former une alliance formidable contre le parti au pouvoir, comme ce fut le cas en Zambie (en octobre 1991), au Sénégal (en mars 2000) et au Kenya (en décembre 2002).

Mais alors pourquoi seuls le dualisme ou la bipolarisation aboutissent à l'alternance et non pas le multipartisme? Il y a d'abord une explication psychologique ou stratégique. C'est pour dire que la nature humaine tend à vouloir changer entre deux alternatives plus ou moins égales, chaque fois que l'une aura été usée pour une période donnée. Ainsi, dans un système bipartisan, les électeurs préférant les petits partis, plus faibles, mais voulant une alternance de parti, les désertent pour soutenir l'un des deux candidats les mieux placés, qu'ils aiment le plus ou détestent le moins (Blais, 2004, p. 49). Mais vu qu'ils désirent le changement, leur choix est alors arrêté sur le parti d'opposition le mieux placé.

Il y a ensuite une explication logique. Supposant que le parti au pouvoir détient la majorité des voix dans un régime à mode de scrutin pluralitaire, aucun parti d'opposition dans le système multipartiste ne peut le déloger, à lui seul, sans bénéficier du soutien d'un ou d'autres partis d'opposition, ce qui arrive souvent au second tour dans les systèmes majoritaires à deux tours. Or la formation de cette coalition rend le système en quelque sorte bipolaire, ne serait-ce que sur une base ad hoc. Peu importe alors l'étape à laquelle la coalition est formée, le système cesse d'être multipartiste dès lors que cette coalition est constituée. Ceci est parce qu'elle se fait en amalgamant un bon nombre de partis d'opposition en une alliance qui se mesure au parti au pouvoir. Cette alliance laisse aussi entre elle et les partis

d'opposition qui n'y appartiennent pas un écart similaire à celui qui est entre les deux principaux partis d'un système dualiste et les autres forces politiques.

Il faut rappeler, avant de terminer cette section, que le bipartisme n'est pas l'unique condition pour réaliser l'alternance au pouvoir. La bipolarisation en est une autre, ce qui relève à la fois des systèmes de partis et des stratégies des leaders de ces partis (voir Chapitre 4). D'autres mécanismes institutionnels sont également importants. L'un de ces mécanismes est la disposition des candidatures indépendantes.

#### 3.1.1.2. Les candidatures indépendantes

Si nous classifions les échéances électorales sous deux catégories, soit les élections présidentielles et législatives (ces dernières comprenant les communales et municipales, selon les systèmes), quatre modes de lois électorales par rapport au sujet de la candidature indépendante peuvent alors être recensés dans la sous-région ouest-africaine. Dans la sous-région, soit la candidature indépendante est interdite à tous les niveaux (communal/municipal, législatif et présidentiel), comme en Guinée et au Nigeria, ou autorisée pour tous les scrutins, comme au Mali et au Sénégal; soit elle est partiellement permise, avec son autorisation aux communales et législatives et son interdiction aux présidentielles, comme au Burkina Faso et au Ghana, ou l'inverse, comme au Bénin.

L'autorisation des candidatures indépendantes aux élections présidentielles constitue un facteur ou mécanisme institutionnel – car énoncé au code électoral – externe aux partis politiques. Pourtant, il semble important dans la possibilité d'alternance au pouvoir dans un pays comme le Bénin. Ceci est dû, en partie, à l'importance qu'accordent les électeurs de la région à la personnalité des candidats. Ainsi, la présence de candidats indépendants avec des qualités attrayantes constitue un facteur majeur qui pourrait rendre compte de l'échec, jusqu'à présent, des partis d'opposition de venir au pouvoir dans ce pays.

Mais si c'est le cas, comment expliquer alors la réussite d'un parti d'opposition dans la sous-région, le Parti démocratique sénégalais (PDS), à conquérir le pouvoir en mars 2000 malgré la présence de cette disposition dans le code électoral sénégalais ? Ceci peut être expliqué, en grande partie, par le poids que pèsent les candidats indépendants dans le paysage politique du pays à partir du moment de l'autorisation de la candidature indépendante. Si elle intervient pendant que les partis politiques dominent déjà la scène politique nationale, comme au Sénégal et aux États-Unis, il est alors difficile pour un candidat indépendant de conquérir la présidence. Il ne pourra le faire à moins qu'il ne bénéficie du soutien d'éléments influents d'un ou de plusieurs partis politiques majeurs qui ont échoué à s'accorder sur leurs propres candidats. Ce fut le cas, par exemple, de la victoire électorale d'Amadou Toumani Touré, en tant que candidat indépendant, aux élections présidentielles d'avril 2002 au Mali (Baudais et Chauzal, 2006).

Or au Bénin, c'est la constitution de 1990 qui a autorisé les candidatures indépendantes aux scrutins présidentiels. Mais les démarches qui ont abouti à l'adoption de cette constitution sont les mêmes qui avaient instauré un gouvernement de transition dont le Premier ministre de consensus était un technocrate populaire (Mayrargue, 1996). Or, le principal rival de ce technocrate populaire, qui s'était présenté comme « candidat indépendant », était Mathieu Kérékou dont le régime militaire venait à peine d'être vilipendé et décrié par les populations, donc les électeurs (Gbado, 1996, 1998; Banégas, 1995). Ainsi, la victoire électorale du candidat indépendant, Nicéphore Soglo, était dans l'ordre normal des choses. Surtout qu'il avait bénéficié du soutien de plusieurs mouvements politiques qui s'étaient opposés au régime Kérékou dans les années 1980.

Lors des élections présidentielles de 1996, cependant, les choses s'étaient retournées contre le régime de Soglo en faveur de Kérékou qui s'est présenté comme candidat indépendant. Kérékou a non seulement bénéficié du soutien de la plupart des mécontents du régime Soglo, mais il a aussi profité de la désunion des partis politiques de l'opposition, dont certains l'ont d'ailleurs soutenu (Banégas, 1997;

Maryrargue, 1996; Bourgi, 1996).<sup>84</sup> Cette deuxième victoire d'un candidat indépendant a normalisé la tendance.

Mais vu que les stratégies électorales des partis politiques jouent un rôle important ici, l'autorisation des candidatures indépendantes ne peut pas tout expliquer sur l'échec de ces derniers à conquérir le pouvoir au Bénin. Ainsi, la théorie institutionnelle importe dans l'explication du rôle de cette disposition constitutionnelle, mais il faut recourir à l'approche stratégique pour rendre compte du rôle des partis politiques dans la perpétuation de l'influence de ce mécanisme institutionnel. En effet, la désunion, sous fond de querelles personnelles, des partis politiques contribue davantage à la normalisation de la tendance (voir chapitre 4).

## 3.1.2. Limitation du nombre des mandats présidentiels

La disposition constitutionnelle instaurant la limitation du nombre de mandats présidentiels est un mécanisme important et directement lié à la problématique de la présente étude. Ceci dans la mesure où elle s'est avérée, empiriquement, une condition cruciale d'alternance du pouvoir en Afrique. Il y a un débat normatif sur les avantages et les inconvénients de cette disposition dans les constitutions africaines (voir Holo, 2009, pp. 10-12; Loada, 2003; Okuku, 2007, pp. 9-12; Maltz, 2007, pp. 128-142). Mais celui-ci ne nous intéresse pas ici, car il n'a pas d'incidence sur le sujet d'étude.

Ainsi, cette partie est divisée en deux sous-sections. La première tente d'établir le lien entre cette disposition constitutionnelle et l'alternance au pouvoir, notamment les chances des partis d'opposition de conquérir la magistrature suprême en Afrique en générale, et dans les trois pays d'étude en particulier. L'analyse ici se fera largement à la lumière de l'approche institutionnelle. La seconde sous-section essaiera ensuite de mettre en évidence les différences, à cet égard, entre les trois

-

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Hypothèse confirmée par plusieurs interlocuteurs lors de notre enquête de terrain dans le pays en fin 2007.

pays d'étude et les raisons de ces divergences malgré ou à cause de cette disposition. C'est l'approche stratégique qui sera évidemment favorisée dans l'analyse de ce second point.

### 3.1.2.1. Lien entre la limitation des mandats et l'alternance en Afrique

Dans leur étude sur les transitions démocratiques en Afrique, Bratton et Van de Walle (1997, p. 7) notent que l'alternance pacifique au pouvoir (*leadership turnover*), incluant le décès naturel au pouvoir, était rare en Afrique avant 1990, et moins encore quand il s'agit de changement de régimes à travers les urnes (voir aussi Goldsmith, 2004; Bienen et Van de Walle, 1989; Hughes et May, 1988). Ces auteurs, notamment les deux premiers, abordent cette question simplement pour prouver que l'alternance au pouvoir en Afrique est une innovation des processus démocratiques entamés au début des années 1990. Pour leur part, Posner et Young (2007) confirment ces observations dans leur étude sur l'institutionnalisation du pouvoir en Afrique et abordent quelques pistes de réflexion pouvant permettre l'établissement d'un lien entre les sorties du pouvoir depuis 1990 et la limitation des mandats présidentiels.

Mais comment établir ce lien? Ceci peut se faire en constatant, d'abord, qu'avec les avantages dont disposent les « candidats sortants » dans les pays où l'intégrité et la transparence des élections ne sont pas encore assurées, comme c'est le cas dans la plupart des pays africains, les présidents en exercice ont souvent tendance à essayer de pérenniser leur règne (Holo, 2009, pp. 10-12; Loada, 2003 ; Cabanis et Martin, 2007, p. 343). De même, vu que l'écart entre les moyens financiers et matériels à la disposition des partis au pouvoir et ceux de l'opposition est énorme, il semble difficile pour ces derniers de gagner les élections contre les présidents sortants.

Pour preuve, les données empiriques sur les sorties du pouvoir des chefs d'État africains depuis le regain des indépendances jusqu'à décembre 2008 montrent que seuls 15 chefs d'État ou de gouvernement (premiers ministres exécutifs) africains

149

ont été battus aux élections et ont quitté le pouvoir par conséquent (voir tableau 3.1). La plupart de ces leaders ont d'ailleurs quitté le pouvoir après avoir servi au moins deux décennies en moyenne et à la suite d'élections « fondatrices » souvent intervenues après des périodes transitoires. Tous les autres qui ont quitté le pouvoir après des élections n'y étaient pas candidats, puisqu'ils avaient « épuisé » tous leurs mandats constitutionnels, souvent deux mandats successifs de quatre à sept ans.

**Tableau 3.1.**: Les chefs d'État ou de gouvernement africains «battus» aux élections de l'indépendance à décembre 2008

No.	Leader	Pays	Départ	Accession
1	Aristide Pereira	Cap-Vert	Fév. 1991	Juil. 1975
2	Mathieu Kérékou	Bénin	Mars 1991	Oct. 1972
3	Kenneth Kaunda	Zambie	Nov. 1991	Oct. 1964
4	Denis Sassou N'Guesso	Congo (Bra).	Août. 1992	Fév. 1979
5	Didier Ratsiraka	Madagascar	Mars 1993	Juin 1975
6	Pierre Buyoya	Burundi	Juin 1993	Sept. 1987
7	André Kolingba	RCA	Sep. 1993	Sept. 1981
8	Hastings Banda	Malawi	Mai 1994	Juil. 1964
9	Anerood Jugnauth	Maurice	Dec. 1995	Juin 1982
10	Nicéphore Soglo	Bénin	Mars 1996	Mars 1991
11	Malam Bacai Sanhá	G.Bissau	Fev. 2000	Mai 1999
12	Abdou Diouf	Sénégal	Mars 2000	Jan. 1981
13	Navinchandra Ramgoolam	Maurice	Sept. 2000	Dec. 1995
14	Robert Gueï	C. d'Ivoire	Oct. 2000	Déc. 1999
15	Paul Raymond Bérenger	Maurice	Juil. 2005	Sept. 2003

Sources: Banque de données compilée par l'auteur avec inspiration de Perrot (1996), et Posner & Young (2007).

À part ces 15 cas, toutes les autres sorties du pouvoir en Afrique se sont opérées soit par la voie d'un décès naturel ou forcé (assassinat), soit par une démission volontaire (comme ont fait Aden Abdullah Osman en Somalie en juin 1967, Léopold Senghor au Sénégal en décembre 1980, Ahmadou Ahidjo au Cameroun en novembre 1982, Julius Nyerere en Tanzanie en octobre 1985, et France-Albert René aux Seychelles en 2004) ou forcée (motion de censure au Parlement), ou encore par la voie de coup d'État militaire (voir Perrot, 1996; Posner & Young, 2007;

Goldsmith, 2004). Tous les autres qui ont quitté le pouvoir après des élections l'ont fait parce qu'ils ne pouvaient pas prendre part à ces élections en raison de l'épuisement des mandats constitutionnels ou encore parce qu'ils dirigeaient un gouvernement de transition qui ne leur donnait pas le droit d'être candidats.

Il n'est peut-être pas fortuit qu'il n'y ait jamais eu d'alternance au pouvoir dans l'un des onze pays africains dont la constitution ne prévoit pas une disposition limitative de mandats présidentiels, ni les huit autres qui l'ont supprimée. 85

Ces données établissent une certaine relation entre l'alternance pacifique – à travers les urnes – du pouvoir en Afrique et la limitation du nombre de mandats présidentiels. C'est un constat qui est surtout vrai pour les trois pays qui sont le sujet de la présente étude. En effet, et comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, il n'y a jamais eu d'alternance au pouvoir en Guinée qui a aboli cette disposition en 2001, tandis qu'il y en a eu dans les deux autres pays, mais après que les leaders sortants aient épuisé leurs mandats constitutionnels, exception faite du cas unique de Soglo au Bénin en 1996.

Vu le lien de cette disposition constitutionnelle avec l'alternance du pouvoir, constituant ainsi un véritable mécanisme qui semble façonner le processus politique dans la région, une analyse institutionnelle, suivant Hall et Taylor (1997, pp. 487-488), pourrait conclure que les stratégies et comportements des acteurs individuels, notamment les partis d'opposition, sont presque totalement circonscrits par ce mécanisme qui les encadre (voir aussi Bratton et Van de Walle, 1997, pp. 41-43).

Ainsi, se basant sur l'approche institutionnelle, Théodore Holo tend à affirmer l'impossibilité de l'alternance démocratique en Afrique sans cette disposition constitutionnelle. Car selon lui, « le rétablissement de la rééligibilité infinie dans le contexte de parti dominant ou hégémonique, voire de parti-État de fait que

\_

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> En décembre 2009, la constitution de 35 des 54 pays africains avait cette disposition limitative pour les mandats présidentiels, 11 pays ne l'avaient pas et huit, dont la Guinée, l'avaient abolie (voir Souaré, 2009b). Les 54 pays sont les 53 États membres de l'Union africaine (UA), plus le Maroc. Ce dernier pays s'est retiré de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'ancêtre de l'UA, en 1984 suivant l'admission de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) au sein de l'OUA (Voir Souaré, 2007c).

connaissent la plupart des États africains ne peut aboutir à terme qu'à l'intangibilité du Chef de l'État et la restauration du monocentrisme présidentiel » (Holo, 2009, pp. 11-12).

Mais comment expliquer le fait que les leaders de huit pays aient « décidé » et « réussi » à abolir cette disposition et non pas les autres ? Et comment rendre compte du fait que d'autres, comme Frederick Chiluba en Zambie (2002) et Olusegun Obasanjo au Nigeria (2006), voire Mathieu Kérékou au Bénin (2005), ont « tenté » mais « échoué » d'amender ou d'abolir cette disposition (Posner & Young, 2007) ? Évidemment, à moins que l'on puisse prouver que les autres pays ont une culture politique plus avancée et imprégnée de constitutionnalisme, ce qui est presqu'impossible dans les faits, il faut reconnaître que le droit ou le constitutionnalisme ne peut pas tout expliquer ici (Bolle, 2009a, p. 2). Ceci est d'autant plus vrai que la plupart des leaders africains ont tendance à toujours essayer de modifier la constitution et la loi électorale selon des calculs politiques qui les avantagent (Atangana-Amougou, 2008).

Ces questions non répondues par l'approche institutionnelle nous mettent dans l'obligation de chercher les réponses dans une autre école de pensée, en l'occurrence l'approche stratégique.

## 3.1.2.2. Expliquer les divergences de trajectoire des pays d'étude

La discussion autour de cette question semble nécessiter une complémentarité entre les approches institutionnelle et stratégique. Il est évident, à travers les questions posées ci-haut, que malgré l'importance de la disposition limitative du nombre des mandats présidentiels pour la réalisation de l'alternance au pouvoir dans la région, il importe de tenir compte du rôle crucial que jouent les acteurs politiques, comme le soutiennent Higlely et Pakulski (2000, pp. 657-678), ainsi que Burton et Higley (2001, pp. 181-199).

Pour ce qui est du supposé encadrement, voire façonnement des stratégies des acteurs individuels par les règles institutionnelles, il sied de rappeler l'argumentation de Richard Balme (2002, pp. 108-109) comme contre argument. Selon cette argumentation, les acteurs œuvrant dans les paramètres des mêmes contraintes ont souvent des marges de manœuvre, car ils y réagissent différemment. En d'autres mots, l'importance des systèmes ou institutions, notamment à leurs débuts, dépend généralement des actions – positives ou négatives – des acteurs du système. Or, la dictée de ces actions se fait souvent non nécessairement par les règles du système, mais en tenant compte de ce qui pourrait être la réaction des autres acteurs du système. Car les humains voudraient toujours agir dans leur intérêt et n'agissent autrement qu'une fois contraints par d'autres personnes qui perçoivent leur façon d'agir comme une menace pour leurs propres intérêts et qui agissent ou laissent savoir qu'ils agiront par conséquent.

Pour se servir de cette lecture stratégique afin de répondre aux questions posées ci haut, il faut porter un regard critique sur l'expérience des quelques pays dont les leaders ont tenté, mais échoué d'amender cette disposition constitutionnelle : pourquoi ont-ils échoué ? Quel rôle ont joué les acteurs politiques de l'opposition dans l'échec de ces tentatives ? Le même regard devra être porté sur les huit pays dont les leaders ont réussi à l'amender. Ainsi, il sera possible de jauger la véritable valeur explicative de cette disposition constitutionnelle pour la problématique d'alternance du pouvoir en Afrique de l'Ouest.

Mais avant cela, il convient de noter que les leaders qui ont été précédés par ceux qui avaient respecté cette règle constitutionnelle n'osent pas à la toucher. Ceci s'explique facilement par le fait que leurs prédécesseurs auront instauré cette règle comme « sacrée ». Ces derniers ou leurs militants sont généralement, de surcroît, en mesure de mobiliser suffisamment de forces pour s'opposer à une telle tentative. Ainsi, il n'est peut-être pas surprenant qu'aucun leader dans cette situation – c'est-à-dire ayant succédé à quelqu'un qui a respecté cette règle – n'a encore osé amender cette clause dans la constitution.

S'agissant des pays dont les leaders ont tenté mais échoué d'amender ou d'abolir la disposition limitative du nombre des mandats présidentiels, il faut préciser d'abord qu'ils sont au nombre de quatre : Frederick Chiluba de la Zambie, Bakili Muluzi du Malawi, Olusegun Obasanjo du Nigeria et, dans une moindre mesure, Mathieu Kérékou du Bénin. Il faut noter ensuite que l'échec de ces tentatives a plus ou moins partagé trois caractéristiques communes. Car dans tous ces cas, le chef de l'État (a) n'avait pas la majorité requise au Parlement pour opérer une telle modification à travers cette institution; (b) a souffert de dissensions au sein de son propre parti dont des députés ou ministres se sont plus ou moins ouvertement opposés à la tentative d'amendement ; et (c) cette dernière a été efficacement opposée par la majorité écrasante des partis de l'opposition et des organisations de la société civile dans le pays.

Au Nigeria comme en Zambie, l'opposition la plus farouche aux tentatives d'Obasanjo et de Chiluba est venue du sein du parti au pouvoir. La quête d'Obasanjo pour un troisième mandat que l'abolition de cette disposition constitutionnelle lui aurait permis de briguer était vu par Atiku Abubakar, son vice-président et membre influent de son People's Democratic Party (PDP), comme une menace à sa propre ambition de devenir président de la République. Ainsi, le vice-président a porté le flambeau de l'opposition à la tentative de son patron, ce qui a renforcé les efforts des partis d'opposition et les très énergétiques groupes de la société civile nigériane, aboutissant à l'échec du projet au Senat le 16 mai 2006 (Posner & Young, 2007, pp. 126-127). De même, en Zambie, l'opposition à la tentative de Chiluba est venue non seulement des partis d'opposition et de la société civile — qui ont mené une campagne publique très suivie par les populations — mais aussi et surtout d'une cinquantaine de membres influents du Comité exécutif national (NEC) de son propre parti, le Movement for Multiparty Democracy (MMD), incluant son vice-président et des ministres de son cabinet (Posner & Young, 2007, p. 133).

C'est un scénario similaire qui s'est produit au Malawi en 2002-2003 (Dulani, 2008, pp. 72-74; Chisinga, 2003; Posner & Young, 2007, p. 133) et au Bénin en 2005 (Mayrargue, 2006, p. 156).

Or, un ou tous ces facteurs semblent avoir manqué dans les huit pays dont les leaders ont réussi à abolir cette provision. Si cela n'a pas été le cas, alors d'autres facteurs ou stratégies ont favorisé ces leaders. En Guinée, par exemple, les principaux partis politiques de l'opposition – notamment ceux dénommés par le pouvoir comme l'opposition radicale – ont vivement protesté contre la proposition de Lansana Conté en 2001. Ce dernier s'était déterminé à amender la constitution de 1990 dans un vote référendaire en abolissant cette disposition. Pour soutenir leurs actions, les partis d'opposition formèrent le Mouvement contre le référendum et pour l'alternance politique (Morad) et parcoururent le pays pour expliquer aux populations les dangers encourus si elles permettaient à Lansana Conté d'abolir cette disposition (Faye, 2007, p. 218).

Cependant, à l'exception du président de l'Assemblée nationale d'alors, qui était membre du parti au pouvoir et qui s'y est publiquement opposé – une action pour laquelle il sera puni par son expulsion du parti peu après le référendum – il n'y a pas eu d'opposition notable au sein du parti au pouvoir. La société civile et les syndicats – qui ont tendance à soutenir l'opposition politique – n'étaient pas encore engagés ou craints comme ils sont devenus depuis fin 2006 (McGovern, 2007; Delamou, 2007; Sylla, 2008). Par contre, le régime a réussi à monter ou à encourager des partis dits « satellitaires » pour soutenir sa campagne. De même, intervenu peu après l'arrestation et l'incarcération de deux grands ténors de l'opposition guinéenne (Mamadou Boye Bâ, 1998, alors président de l'UNR; et Alpha Condé, 1998-2001, président du RPG), <sup>86</sup> et accompagné d'actes de répression au nom de la loi antimanifestation, l'efficacité de la campagne du Morad a été grandement réduite (Faye, 2007, pp. 218-219).

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> C'est-à-dire l'Union pour la nouvelle République (UNR) et le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG).

La même explication est largement valable pour les autres pays. Car pour des raisons variées, la faiblesse et la désunion des partis d'opposition ainsi que les rapports de force entre le pouvoir et l'opposition étaient tellement en faveur du pouvoir au Gabon, au Togo (Attiso, 2001, pp.23-46), au Cameroun (Matip et Koutouki, 2009), en Tunisie, en Algérie<sup>87</sup> et au Tchad (Posner & Young, 2007, pp. 133-135)<sup>88</sup> que les chefs d'État déterminés à s'accrocher au pouvoir et qui reçoivent souvent des appuis extérieurs n'ont éprouvé aucune difficulté particulière d'abolir cette disposition. Dans presque tous ces cas, le pouvoir a introduit la motion de réforme dans un Parlement qu'il dominait et qui a très aisément voté pour l'amendement, tandis que les partis d'opposition n'ont réussi aucune mobilisation populaire pour le contrer.

En Ouganda, par contre, il y avait une certaine opposition par la classe politique de l'opposition (la formation des partis politiques n'a été autorisée qu'en 2005) et de certains intellectuels (Muhumuza, 2008, pp. 28-31; Okuku, 2005, pp. 9-12). De même, le régime du Président Yoweri Museveni avait besoin de la continuité des soutiens financiers qu'il recevait de certains pays occidentaux. Ces pays avaient commencé à exiger l'autorisation du multipartisme dans le pays, et certains d'entre eux étaient aussi opposés à l'amendement constitutionnel (Muhumuza, 2008, p. 30). Il y avait également une certaine opposition au sein du National Resistance Movement (NRM), le parti unique au pouvoir (Mugisha, 2004, p. 141). Ainsi, pour abolir la disposition limitative des mandats présidentiels sans perdre ses soutiens internes (au sein de la population et du NRM) et externes (les bailleurs de fonds), Museveni opta pour un *tradeoff* (transaction ou compromis). Celui-ci a consisté en

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> Entretiens avec plusieurs personnes à Alger en novembre 2008, juste une semaine environ après l'abolition par le Parlement de cette disposition constitutionnelle permettant au Président Abdoulaziz Bouteflika de briguer un troisième mandat en avril 2009. Nous visitions l'Algérie, les camps de refugiés sahraouis de Tindouf, dans le sud-ouest algérien, et le Maroc (15-29 novembre), dans le cadre d'une enquête de terrain sur la question du Sahara occidental entre le Front Polisario et le Maroc. Nous en avons profité pour nous entretenir avec les gens à propos d'autres sujets qui nous intéressaient, dont le présent.

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Ce sont les autres pays africains dont les leaders ont réussi à abolir cette disposition constitutionnelle. L'Ouganda est le septième de ces pays.

l'organisation d'un référendum en 2005 qui proposait à la fois d'introduire le multipartisme et d'abolir le dispositif limitatif des mandats présidentiels dans la constitution de 1995 (Mugisha, 2004, p. 141; Muhumuza, 2008, pp. 30-31).

Il est évident de ce qui précède que la limitation des mandats présidentiels est une importante mesure constitutionnelle pour « faciliter » l'alternance au pouvoir en Afrique. Mais vu que son maintien ou abolition dépend d'autres facteurs que les textes légaux, notamment les stratégies des acteurs du pouvoir et de l'opposition et le rôle de la société civile (Tine, 2009), l'explication ne peut être limitée aux seules considérations institutionnelles/constitutionnelles. Car s'il est vrai que tous ceux qui ont aboli cette disposition ont remporté le scrutin subséquent, le Sénégal présente ici une exception. En effet, l'ancien président sénégalais, Abdou Diouf, a été battu aux élections de mars 2000 par l'opposant Abdoulaye Wade malgré le fait qu'il ait opéré, en août 1998, une réforme constitutionnelle abolissant l'article 21 de la Constitution, qui limitait à deux le nombre des mandats présidentiels de sept ans (Atagana-Amougou, 2006, p. 2, note. 7)<sup>89</sup>.

#### 3.1.3. Organes de gestion des élections

Comme nous l'avons déjà vu, l'alternance au pouvoir implique un changement de rôles entre des forces politiques situées dans l'opposition et celles qui sont au pouvoir (Quermonne, 1988, p. 4). Ainsi, les règles qui gouvernent le déroulement de ce processus sont très importantes pour assurer l'alternance (Massicotte, Blais et Yoshinaka, 2004, p. 5; Rae, 1967, pp. 3-4; Pastor, 1999). Le processus qui y aboutit étant les élections, l'organisme qui assure l'organisation de ces élections, soit les organismes de gestion des élections ou commissions électorales, est donc un mécanisme institutionnel clef pour la problématique d'alternance (Thiriot, 2004, pp. 129-147; Mpumlwana, 2009, p. 7). Car, comme arguent Massicotte, Blais et

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Abdoulaye Wade a restauré cette disposition dans une réforme opérée en 2001.

Yoshinaka (2004, p. 3), gagner un jeu dépend, dans une large mesure, des règles du jeu et comment elles sont interprétées.

Mais en quoi, concrètement, les organismes de gestion des élections sont-ils si importants pour la conquête du pouvoir par les partis politiques de l'opposition et donc pour la présente étude? Pour mieux répondre à cette question, il importe d'abord de définir ce qui est un organisme de gestion des élections. D'après le manuel de l'Institut international de démocratie et d'assistance électorale (IDEA) sur la gestion des élections, l'organisme de gestion des élections (OGE) ou *Electoral Management Body* (EMB) est « une entité formée uniquement, et est juridiquement responsable, pour l'ensemble ou une partie des éléments essentiels d'un processus électoral » (IDEA, 2006, p. 5). <sup>90</sup> Ces éléments incluent, selon les cas, la définition et/ou l'application des conditions d'éligibilité pour voter ou pour être candidat dans les différentes échéances électorales, le recensement des électeurs, l'organisation et la proclamation des résultats du vote, etc. (IDEA, 2006, p. 5).

Il est naturel que ceux qui sont au pouvoir et veulent y rester soient tentés de modifier les règles et de gérer le processus électoral selon leurs préférences et tel qu'il les avantage (Massicotte, Blais et Yoshinaka, 2004, p. 5; Calingaert, 2006, pp. 138-151). Ceci étant, il y a un certain nombre de critères ou qualités que doivent avoir les OGE pour être à même d'assurer les mêmes chances pour tous les candidats d'une échéance électorale dans leur quête de garder ou d'accéder au pouvoir. L'indépendance, l'impartialité, l'intégrité et le professionnalisme sont certaines de ces qualités qu'identifient les praticiens de gestion des processus électoraux (IDEA, 2006, 22-27; Mpumlwana, 2009, p. 7).

Ainsi, parlant des facteurs qui auraient contribué au succès électoral du New Patriotic Party (NPP) contre le National Democratic Congress (NDC, au pouvoir) dans les élections présidentielles de décembre 2000 au Ghana, Gyimah-Boadi (2007, pp. 31-32) souligne le rôle des réformes successives apportées au code électoral depuis 1992 et la crédibilité de la commission électorale ghanéenne. Said Adejumobi

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Notre traduction de l'anglais.

(2007, p. 37) confirme cette qualité d'indépendance pour la commission électorale ghanéenne. Or, tel ne semble pas avoir été le cas pour les différents organismes de gestion des élections en Guinée (Soumah, 2006, pp. 24-25; Zogbélémou, 2007, pp. 96-118).

En effet, sur les 67 personnes que nous avons interviewées au Ghana lors de nos enquêtes de terrain en 2007 et 2008, 51 personnes, soit 76% des informateurs, ont exprimé leur confiance en l'intégrité et la compétence de la commission électorale et ont exclu toute possibilité de truquage par la Commission. Quinze personnes, toutes du NDC et dont 6 sont inclues dans les 51 déjà citées, se sont dites préoccupées par des rumeurs qui faisaient état, selon elles, de la détermination du NPP au pouvoir de s'y maintenir par tous les moyens. Mais 10 de ces personnes, soit les deux tiers, comptaient sur la « vigilance » de leurs agents de contrôle qui seront déployés aux bureaux de vote. Selon ces personnes, le NPP aurait truqué les élections de décembre 2004 à travers la corruption de leurs agents de contrôle et non pas à travers la Commission électorale.

Au Bénin, 23 des 44 personnes interviewées (soit 52%) pensent que la commission électorale est suffisamment intègre, autonome et compétente. Mais 9 personnes (6 de la RB, 2 du PRD et une non partisane) ont douté de sa compétence, citant des « manquements » de sa part dans le passé, notamment en 2001. Six personnes, dont 2 parmi les 23, se sont dites préoccupées par les « tendances autoritaires » du président Yayi Boni qui pourrait avoir un impact négatif sur la Commission qu'elles pensent être crédible encore. Les autres n'ont pas émis d'avis sur la Commission.

En Guinée, par contre, 65 des 91 personnes interviewées, soit 71% du total, ont refusé de reconnaître toute intégrité ou compétence pour les différentes commissions électorales, et ce, depuis 1993. Ce nombre comprend 3 personnes qui se sont

identifiées comme sympathisantes du parti au pouvoir. <sup>91</sup> Quatre personnes ont reconnu l'intégrité et la compétence de certains membres des différentes commissions, mais pas la commission dans son ensemble, étant donnée que, selon elles, la commission doit suivre les désidérata du gouvernement. Tandis que 13 personnes se sont abstenues sur ce point, les 9 personnes restant, toutes du parti au pouvoir, ont exprimé leur confiance dans les différentes commissions électorales établies au pays depuis 1993.

Mais l'énumération de ces aptitudes et leur analyse relève plutôt de la sphère normative qu'analytique, au moins pour la problématique de la présente étude. La question qui se pose est donc de savoir pourquoi les OGE béninois et ghanéen ont ces qualités et ceux de la Guinée en ont été démunis.

Là, une analyse institutionnelle critique de ces structures s'impose. Par exemple, le but d'avoir les qualités normatives susmentionnées est d'éviter qu'il y ait fraude électorale. Mais pour ne pas dépendre de la seule « conscience » et « volonté » de quelques individus pour assurer ces qualités, il faut des mesures et des mécanismes sûrs et vérifiables, comme la participation des représentants de tous les candidats dans le contrôle du processus électoral (Martin, 2006, p. 30). Or, les candidats de l'opposition ne peuvent pas se faire représenter aux bureaux de vote si les règles électorales ne le leur permettent pas.

Ainsi, il importe de comparer (a) la nature juridique, la structure et le mode d'établissement des OGE dans les trois pays d'étud; (b) le mode de recrutement de leur personnel et la nature de leurs contrat; ainsi que (c) leurs pouvoirs et champs d'action dans le processus électoral.

S'agissant de la nature juridique des organismes de gestion des élections, trois principaux modèles sont généralement identifiés : des commissions électorales « indépendantes » ; des structures gouvernementales de gestion des élections,

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Peut-être dans un souci de ne pas être trop critique envers leur propre camp, deux de ces trois personnes ont tenu à préciser que « ce n'est pas la commission électorale seulement qui fait gagner le parti au pouvoir, » mais que celui-ci avait une popularité hors pair avec l'opposition.

souvent un département ministériel; et des organismes mixtes (IDEA, 2006, pp. 6-8; Massicotte, Blais et Yoshinaka, 2004, pp.83-97).

Il n'y a pas de preuve empirique qui montre l'efficacité de l'un de ces modèles sur les autres. En effet, des pays aussi démocratiques et moins démocratiques que le Canada, l'Afrique du Sud, le Bénin, le Ghana, le Burkina Faso et le Nigeria fonctionnent selon le premier modèle; le Danemark, la Suisse et la Tunisie le deuxième; tandis que des pays aussi variés dans leur niveau de démocratisation que la France, l'Espagne, le Togo et la Guinée ont opté pour le modèle mixte (IDEA, 2006, pp. 6-8). Il est cependant indéniable que le premier modèle inspire plus de confiance quant à son intégrité, vu son indépendance de l'exécutif, ce qui explique peut-être son choix par la majorité écrasante des pays, notamment ceux nouvellement démocratisés ou en voie de démocratisation (IDEA, 2006, p. 8). Mais cette « indépendance » ne dépend pas uniquement de la simple dénomination ou de la nature juridique de l'institution; elle dépend aussi d'autres facteurs, comme sa structure et le mode de recrutement de son personnel.

La composition d'une commission électorale est probablement plus importante que sa nature juridique. Qu'une commission électorale soit juridiquement « indépendante » ou « mixte », ceci importe peu si elle est composée uniquement des représentants ou sympathisants d'un seul candidat, notamment celui du parti au pouvoir. Ainsi, tirant la leçon des précédentes échéances électorales et reconnaissant le poids des règles institutionnelles, les partis politiques guinéens de l'opposition ont, d'abord, depuis 2003, insisté sur la création d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) ou autonome (CENA), puis la modification du code électoral de décembre 1991. Car l'article L2 de ce Code confie l'organisation des élections au Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. Et s'ils ont obtenu la création d'une CENA en 2005, ils n'ont pas réussi à faire substituer la CENA au Ministère dans l'article L2 (Zogbélémou, 2007, p. 101).

Or, au Bénin comme au Ghana, la commission électorale a été « indépendante » depuis le rétablissement du multipartisme dans les deux pays et les partis

d'opposition y ont toujours été représentés dans le premier, tandis que les sept membres de la commission électorale ghanéenne sont censés être « indépendants » de toute tendance partisane. <sup>92</sup> Il en est ainsi parce que son président et ses deux adjoints « permanents » ont les mêmes conditions de fonctionnement que les magistrats des hautes cours (cour suprême, cour d'appel et cour d'assise).

Une autre caractéristique qui fait la différence entre les OGE dans leur rôle de véhicule d'alternance est leurs pouvoirs et champs d'action. Plus élargis sont les pouvoirs et champs d'action d'un OGE, plus important devient son rôle dans le façonnement ou la gestion du processus électoral et donc dans la facilitation d'une alternance au pouvoir. Par exemple, l'établissement et/ou la révision des listes électorales est un élément important de tout processus électoral, car il détermine qui a et qui n'a pas le droit de voter. Il a donc une incidence indéniable sur les résultats des scrutins, d'où la tendance des régimes voulant frauder les élections de le cibler comme première phase de leurs opérations de truquage (Immarigeon, 2000, pp. 24-26; Calingaert, 2006, pp. 138-151; Massicotte, Blais et Yoshinaka, 2004, p. 66). Ainsi, le rôle de gestionnaire du processus électoral d'un OGE est grandement réduit si cet élément clef du processus ne figure pas dans ses champs d'action.

En cela, il est révélateur de constater que cette tâche relève de la compétence de la commission électorale au Bénin (Article 10 du Code électoral) et au Ghana (Article 1.3 de la loi établissant la Commission électorale, et 45 de la Constitution de 1992), et les représentants des candidats ou partis politiques peuvent, à tout moment, s'assurer de l'exactitude et de la pertinence de ces listes et les donnés qui y sont assignées. En Guinée, par contre, cette tâche revenait jusqu'en 2005 au Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation. Il n'est peut-être pas exagéré d'arguer que cette donne n'a jamais changé dans la période sous examen, car la création de la CENA en octobre 2005 est intervenue après la dernière révision des

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Il faut reconnaître, cependant, que ce jugement porte sur la commission électorale ghanéenne telle qu'elle est depuis 1993. En effet, la *Interim National Electoral Commission* (INEC) qui a organisé les élections générales de 1992 n'avait pas le même statut. Elle a d'ailleurs été accusée par les partis d'opposition de complicité dans « le truquage » de ces scrutins en faveur du parti au pouvoir (voir Oquaye, 1995, 2004; Boahen, 1995, Jeffries, 1996; Lyons, 1997)

listes électorales par ce seul ministère (Zogbélémou, 2007, p. 111) et aucune élection législative ou présidentielle n'a eu lieu depuis cette date jusqu'en décembre 2008. La révélation est dans le fait que les deux autres pays ont connu une sorte d'alternance au pouvoir, tandis que la Guinée ne l'a jamais connue.

**Tableau 3.2**: Récapitulatif sur les principales caractéristiques des organes de gestion des

élections dans les trois pays d'étude

	Bénin	Ghana	Guinée	
Nom de l'OGE	Commission électorale nationale autonome (CENA)	- Commission électorale nationale par intérim (INEC), 1992 - Commission électorale (EC), depuis 1993	- Commission nationale électorale (CNE), 1993; - Haut conseil aux affaires électorales (HCAE), 1998; - Conseil national électoral (CNE), 2002 - Commission électorale nationale autonome (CENA), 2005	
Nature de l'OGE	Autonome	Autonome	- Ad hoc, établi par le Ministère de l'Administration du territoire avant chaque élection (jusqu'en 2005) - Mixte (depuis 2005)	
Durée de fonction	- Cinq ans pour les 5 membres du Secrétariat administratif permanent (SAP); - 17 membres de la CENA, désignés pour 3 mois pour chaque élection	Indéterminée pour trois (président et deux ajoints) de ses sept (7) membres	<ul> <li>Non applicable avant 2005</li> <li>Cinq ans depuis 2005</li> </ul>	
Composition	Mixte: désignés par le Président de la République (2); Assemblée nationale (13) selon sa configuration politique; société	Experts non partisans	Seuls fonctionnaires du Ministère avant 2005 Mixte depuis 2005 : 50% du parti au pouvoir ; 50% des	

	civile (1), Secrétaire administratif permanent (1)		partis d'opposition et de la société civile
Principaux champs d'action	<ul> <li>Préparation et mise à jour de la liste électorale (SAP);</li> <li>L'organisation et supervision du processus électoral</li> <li>Centralisation des résultats pour la Cour constitutionnelle</li> <li>Investigation des litiges électoraux</li> </ul>	- Toutes les tâches de la CENA béninoise - Proclamation des résultats - Démarcation des circonscriptions électorales	- Assister le Ministère dans l'organisation des élections - (En plus) depuis 2005 : superviser et contrôler le processus électoral et l'ensemble des opérations s'y rapportant, y compris les listes électorales
Crédibilité aux yeux de l'opposition <sup>93</sup>	Crédible	Très crédible	Pas crédible

Sources: Code électoral du Bénin (Loi no. 2007-25); The Electoral Commission Act du Ghana (1993); Code électoral de Guinée (Loi organique L/91/012); IDEA (2006); Zogbélémou (2007)

Ce tableau met en évidence les principales différences dans le statut, la composition et les prérogatives des OGE dans les trois pays d'étude. Ceux du Ghana et du Bénin ont plusieurs caractéristiques qui semblent avoir contribué à leur perception, par les partis d'opposition, comme crédibles. Par contre, les caractéristiques des différents OGE qui ont été mis sur place en Guinée depuis 1993 expliquent aussi, au moins en partie, les raisons pour lesquelles ils n'ont jamais bénéficié de la confiance des partis d'opposition.

### 3.2. Le cadre politique de la compétition électorale

Ce n'est pas seulement l'environnement institutionnel de la compétition électorale qui influe sur les chances et les stratégies des partis d'opposition dans leur quête de réaliser l'alternance au pouvoir. Le cadre politique joue également un rôle

-

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Sur la base des réponses recueillies lors de nos enquêtes de terrain dans les trois pays, car cette question figurait spécifiquement dans nos questionnaires.

dans ce processus. Ce cadre politique est à la fois interne et externe. Ainsi, il convient de porter un regard critique sur le rôle attribué aux acteurs étrangers ainsi que sur les conditions politiques « internes » de la compétition électorale dans les trois pays d'étude. L'objectif de cet exercice est de mettre en évidence l'incidence que celles-ci auraient pu avoir sur la difficulté ou la possibilité d'effectuer l'alternance au pouvoir dans les pays d'étude.

## 3.2.1. L'environnement politique interne de la compétition électorale

Seront privilégiées ici parmi les conditions politiques de la compétition électorale l'état de la liberté de presse et la situation générale des droits humains dans les trois pays d'étude. Le choix de ces deux éléments est basé sur l'hypothèse qu'à part les contraintes institutionnelles et économiques et nonobstant leurs propres stratégies de campagne, la victoire électorale de l'opposition n'est possible que si elle jouit, dans une grande mesure, des mêmes droits d'engagement et de communication avec les électeurs que le parti au pouvoir (Van de Walle, 2006). Autrement dit, sans accès aux mêmes canaux de communication – par rapport au parti au pouvoir – qui puissent relater leurs messages aux électeurs, et sans véritable autorisation de se concerter avec ces derniers, l'efficacité des stratégies des partis d'opposition sera sensiblement réduite et, par conséquent, leurs chances de conquérir le pouvoir. 94

Mais il faut noter dès maintenant que ce n'est pas tous les aspects de la liberté de la presse qui comportent un intérêt pour la présente étude. Par exemple, l'analyse des dispositions constitutionnelles relatives à la liberté d'expression ou de la presse dans les pays ne semble pas avoir une valeur comparative. En effet, les constitutions de tous les trois pays-cas garantissent le strict respect de ces droits (voir à cet égard Ogbondah, 2004 pour le Ghana; Faye, 2007, pp. 102-114 pour la Guinée; et

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> On n'insiste pas ici sur une parfaite équité entre le parti au pouvoir et ceux de l'opposition. Mais un minimum d'équité est nécessaire. Aussi, les stratégies des acteurs comptent dans ce qu'ils font de ces droits.

Djogbénou, 2007, pp. 33-34 pour le Bénin). Or, une analyse comparative implique que les choses à comparer aient des points communs ainsi que des points de divergence (Sartori, 1994, p. 22).

Pourtant, Kasoma (1995) postule qu'il y a une relation causale entre la liberté de la presse et la démocratie en Afrique, tandis que Tettey (2001), Bratton et Van de Walle (1997, p. 149) et Ocitti (1999) se contentent de reconnaître l'influence de la première sur la seconde. Par contre, Moussa (2005, p. 2) voit entre les deux une relation comme celle qui existe entre l'œuf et la poule, alors que Ogbondah (2004) et Marie-Soleil (2000, p. 19) laissent entendre que la liberté de presse au Ghana et au Bénin est le résultat de la démocratisation dans ces deux pays.

Tout ceci appelle à une approche plus nuancée dans l'analyse de l'impact de la liberté de la presse et l'état du respect des droits humains sur l'alternance au pouvoir en Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, il importe, d'abord, de mettre en évidence l'importance des médias dans les compétitions électorales, notamment dans les pays d'étude, et, ensuite, de porter un regard critique sur l'état des médias dans ces pays et la possibilité pour eux de jouer un rôle en faveur des partis d'opposition.

Pour ce qui est du rôle des médias dans les compétitions électorales, il est évident que la campagne électorale, dans la mesure où elle sert à vendre aux électeurs les programmes politiques des candidats, constitue un élément important de toute compétition électorale (Calingaert, 2006, pp. 140-142). Les médias, en effet, « constituent un outil remarqué d'animation de la vie politique et d'accession au pouvoir d'État » (Djogbénou, 2007, p. 32). Par exemple, et comme le souligne Fouda (2009, p. 206), « la couverture de la campagne électorale et surtout la présence des journalistes dans différents bureaux de vote qui communiquent les résultats de dépouillement à l'ensemble du pays » en temps réel joue un rôle crucial dans la transparence du processus électoral et donc dans la possibilité d'alternance au pouvoir. Ce fut le cas, par exemple, « dans la transition pacifique du pouvoir entre les présidents Diouf et Wade [au Sénégal en mars 2000] » (Fouda, 2009, p. 206. Voir aussi Garber et Cowan, 1993).

Mais tous les types de média n'ont pas la même importance à cet égard dans le contexte particulier de l'Afrique de l'Ouest, sinon l'Afrique toute entière. En effet, entre la presse écrite, visuelle et audio, il semble que cette dernière est la plus importante, compte tenu de son accessibilité pour la plupart des populations, avec l'étendue de sa couverture territoriale. Elle a aussi l'avantage de s'adresser, généralement, aux populations dans les langues locales qu'elles comprennent (Fouda, 2009, p. 206). Par contre, seule une minorité infime des populations africaines a accès à la presse écrite. Ceci est généralement dû au fait que la plupart de celle-ci sont rédigées dans les langues officielles, héritées du colonialisme, que peu de gens comprennent ou lisent (Fouda, 2009, p. 205). Dans certains pays, les journaux ne sont pas distribués en dehors de la capitale et de quelques grandes villes du pays, tandis que la grande majorité de la population vit en campagne.

Pour ce qui est de la télévision, en plus de ces deux failles de la presse écrite, elle est encore trop chère et pour les fournisseurs et pour les consommateurs. Frère (2001) observe, à juste titre, qu'elle demeure encore un « média citadin et élitiste dont la consommation est collective, » ce qui fait dire à Fouda (2009, p. 207) qu'elle « reste un instrument de communication de luxe dans l'ensemble des pays africains. » Effectivement, l'établissement d'une chaîne de télévision a besoin de grands moyens financiers qui, dans la plupart des pays africains, ne se trouvent qu'entre les mains des pouvoirs publics (Fouda, 2009, p. 207). S'ajoute à cela le côté consommation. Le pouvoir d'achat de la majorité des populations africaines étant très modeste, seule une petite minorité d'entre elles peuvent se procurer un poste téléviseur.

Nonobstant ces différences d'importance ou d'utilité des différents types de média en Afrique, tous les trois types, en plus de la presse électronique, jouent, collectivement, un rôle dans la possibilité d'alternance au pouvoir. Il reste donc à se pencher sur le statut de la presse en vue d'établir un lien entre ce statut et le fait que le Ghana et le Bénin – sans compter sa nature dans ce dernier – ont expérimenté

l'alternance au pouvoir, tandis que la Guinée ne l'a pas expérimentée dans la période sous examen.

Une première observation en vue d'établir ce lien est l'énorme écart qui existe entre le nombre et la nature des organes de presse – tous genres confondus – dans ces deux pays et ceux de la Guinée. Ogbondah (2004, p. 6) montre que le Ghana a autorisé, dès juillet 1995, la création de stations de radio et chaînes de télévision privées. Il soutient que peu après, cinq stations de radio privées ont vu le jour et, en 1996, dix nouvelles stations de radio privées ont été créées à travers le pays. Il y a certainement plus d'une dizaine de quotidiens nationaux privés et publics et un nombre de chaînes de télévision privées. 95 Au Bénin, un rapport de l'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias (ODEM) note qu'en 2000, figuraient dans le paysage médiatique béninois 17 quotidiens [privés en grande partie], une quarantaine de périodiques, 25 radiodiffusions sonores privées, et une télévision privée commerciale. Cinq ans plus tard, en novembre 2005, ces chiffres s'étaient multipliés, le paysage médiatique dans le pays comptant alors 73 stations de radios sonores, 38 quotidiens, 25 périodiques et quatre chaînes de télévision privées (Djogbénou, 2007, p. 32).

Aux antipodes de ces deux pays, la situation en Guinée est totalement différente. Car ce n'est qu'en août 2005 que les autorités guinéennes ont signé le décret relatif à la libéralisation des ondes et qui définit les conditions de création des stations de radiodiffusion et télévision privées dans le pays. Et il fallait attendre un an plus tard avant que les premières fréquences des radios privées soient attribuées aux quatre premières candidates. Pour ce faire, d'ailleurs, il a fallu des luttes, et « des revendications [des partis] de l'opposition, appuyés [par] des contraintes économiques et conditionnalités des partenaires au développement » (Baldé,  $2007)^{96}$ 

95 Ceci est un fait que nous avons constaté lors de notre enquête de terrain dans le pays.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Voir aussi une dépêche, en juillet 2006, de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) à ce propos : « La FIJ se réjouit de l'attribution des premiers agréments à trois radios privées en Guinée, » juillet 2006, au www.ifjafrique.org [dernier accès : 20 juillet 2009].

À la fin de 2009, le pays ne comptait que quatre stations de radios privées, toutes émettant de la capitale et leur couverture ne dépassant pas les paramètres de 100 km2. Si un nombre florissant – quoiqu'insignifiant par rapport aux autres pays – de journaux hebdomadaires paraissent dans le pays depuis le début des années 1990, mais surtout depuis le début du nouveau millénaire, le pays n'avait qu'un seul quotidien, celui du gouvernement, 97 et aucune chaîne de télévision privée n'a été créée dans la période sous examen.

Il est vrai que les statistiques peuvent donner des fausses impressions (Fouda, 2009, p. 204). Mais ici, il ne s'agit pas seulement de simples chiffres, mais des chiffres qui reflètent la réalité. D'où la nécessité d'aborder l'autre aspect de l'analyse en vue d'établir, d'une part, le lien entre la liberté de la presse et le respect des droits humains, et d'autre part, et l'alternance au pouvoir dans les pays d'étude.

Pour ce faire, nous avons établi un classement des trois pays à partir des données de Freedom House sur les indicateurs des droits politiques (*Political Rights*), libertés civiles (*Civil Rights*) et la liberté d'expression (*Press Freedom*) de 2005 à 2008, et des indices de la Fondation Mo Ibrahim sur la gouvernance africaine de 2000 à 2008. Ces derniers évaluent la performance des 48 pays de l'Afrique subsaharienne dans cinq catégories de gouvernance, c'est-à-dire la sécurité et la protection des citoyens, le respect et l'application des lois ainsi que le niveau de transparence dans la gestion des ressources du pays, le respect des droits politiques et des droits humains, le développement économique durable, et le développement humain. <sup>98</sup>

Nous avons choisi l'année 2005 comme date de départ de notre analyse des indices de Freedom House puisque cela permet de tenir compte de la dernière

<sup>97</sup> Il s'agit du journal, *Le Horoya* (signifiant la liberté), fondé par Sékou Touré dès après l'indépendance de la Guinée en octobre 1958.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> Pour la méthodologie employée par les deux institutions dans la collecte des données et leur traitement, vouloir se référer à leurs sites au <a href="www.moibrahimfoundation.org">www.freedomhouse.org</a> pour Freedom House et <a href="www.moibrahimfoundation.org">www.moibrahimfoundation.org</a> pour la Fondation Mo Ibrahim. Nous sommes conscient de certaines faiblesses et critiques formulées à l'encontre de ces indices (Munck, 2009), mais celles-ci n'en font pas moins utiles pour cet exercice, notamment en l'absence de meilleurs indices.

élection présidentielle (2003 en Guinée, 2004/2008 au Ghana<sup>99</sup> et 2006 au Bénin) dans chacun des trois pays, car les élections constituent un indicateur principal des droits politiques de cet indice. Nous avons commencé notre analyse de l'indice Mo Ibrahim à parțir de l'an 2000 par souci d'avoir un équilibre dans le nombre d'années dont nous analysons les données de chacune des deux institutions. Or, l'index de Freedom House est annuel, tandis que celui de Mo Ibrahim est bisannuel<sup>100</sup>, ce qui signifie que notre analyse est basée sur les données de quatre années de chacune des deux institutions.

Une autre précision est que l'indice de Freedom House sur les droits politiques et libertés civiles attribue aux différents pays une note de 1 à 7, où le plus petit nombre signifie la meilleure performance, et 7 la performance la plus faible. Son indice sur la liberté d'expression attribue aux États une note sur 100, le plus petit nombre indiquant la meilleure performance et le plus élevé la plus mauvaise performance. Ainsi, de 0 à 30, les pays sont considérés comme « libres », de 31 à 60 comme « partiellement libres », et de 61 à 100 « pas libres », avec des variations dans chacune de ces trois catégories.

En revanche, l'index Mo Ibrahim attribue aux pays une note sur 100, mais une notation qui suit la logique de croissance, c'est-à-dire que zéro est la note la plus mauvaise, et 100 la meilleure. Cependant, nous nous contentons ici du classement que fournit l'indice Mo Ibrahim, où le premier placé est le mieux performant, qui est tiré du premier classement dans lequel les pays sont rangés par ordre alphabétique.

Le classement que nous proposons est donc basé sur la moyenne obtenue par chacun des trois pays sur ces différents indicateurs. Cette moyenne est établie par l'addition de l'ensemble des notes obtenues par un pays, puis la division de la somme de cette opération sur le nombre des unités additionnées. Par exemple, vu que le Bénin a obtenu le score de 2 pour les droits politiques dans chacune des

années 2000, 2002, 2005 et 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> La toute dernière élection présidentielle au Ghana a eu lieu en décembre 2008, mais celle-ci est ignorée afin d'avoir suffisamment de recul pouvant permettre une meilleure analyse des données.
<sup>100</sup> À noter que l'indice Mo Ibrahim saute les années 2004 et 2007 et n'est disponible que pour les

quatre années que nous retenons dans le classement de Freedom House, sa moyenne de cette catégorie est calculée comme suit : 2X4/4=2. Enfin, pour alléger le tableau, les abréviations suivantes sont utilisées : **DP** (droits politiques) ; **LC** (libertés civiles) ; **LE** (liberté d'expression) ; **MI** (indice de Mo Ibrahim), qui indique le classement du pays sur les 48 États d'Afrique subsaharienne.

**Tableau 3.3**: Classement des trois pays selon leur performance de gouvernance

Années	GHANA			BÉNIN			GUINÉE					
(FH/MI)	DP	LC	LE	MI	DP	LC	LE	МІ	DP	LC	LE	MI
2008	1	2	27	7°	2	2	31	13 <sup>e</sup>	6	5	66	40 <sup>e</sup>
2007/05	1	2	26	8 <sup>e</sup>	2	2	30	12 <sup>e</sup>	6	5	67	34 <sup>e</sup>
2006/02	1	2	28	9 <sup>e</sup>	2	2	30	12 <sup>e</sup>	6	5	67	32 <sup>e</sup>
2005/00	1	2	26	10 <sup>e</sup>	2	2	30	9 <sup>e</sup>	6	5	73	24 <sup>e</sup>
Moyennes	1	2	26,75	8,5 <sup>e</sup>	2	2	30,25	11,5 <sup>e</sup>	6	5	68,25	32,5 <sup>e</sup>
Appréciation basée sur la moyenne	Libre et 8,5 <sup>e</sup> pays le mieux gouverné sur 48			Partiellement libre, et le 11,5e pays le mieux gouverné sur 48			Pas libre, et 32,5 <sup>e</sup> pays le mieux gouverné sur 48					

Sources: Freedom House (2005-2008), Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (2000-2008)

Il ressort de ce tableau que le Ghana est le pays le plus libre et le mieux gouverné parmi les trois. Se situant à la 8,5° position des pays subsahariens les mieux gouvernés selon l'indice Mo Ibrahim, avec l'agrégation des données des quatre années sous examen, il devance le Bénin (11,5°) de trois positions. Celui-ci devance la Guinée (32,5°) de plus de 20 positions. Le Bénin (9°) s'est mieux positionné, cependant, que le Ghana (10°) sur cet indice en 2000, ce qui pourrait paraître un peu étonnant. En effet, cette année correspond à l'année de la première alternance au pouvoir au Ghana, qui fut le résultat d'un processus électoral largement salué par les observateurs locaux et internationaux. Mais la différence

n'est pas si grande et l'alternance, à elle seule, ne rend pas compte de toute la complexité de la gouvernance.

Mais une vue d'ensemble sur cet indice révèle que la gouvernance s'améliore au Ghana (de la 10<sup>e</sup> position en 2000 à la 7<sup>e</sup> en 2008), tandis qu'elle se dégrade au Bénin (de la 9<sup>e</sup> en 2000 à la 13<sup>e</sup> en 2008). La Guinée connaît le plus grand niveau de dégradation, très vraisemblablement due à la maladie du Chef de l'État et la mauvaise gouvernance généralisée au sommet de l'État qui en a résulté depuis 2000 (Sylla, 2007). Ainsi, le pays passe de la 24<sup>e</sup> position en 2000, à la 34<sup>e</sup> en 2005, avant de tomber à la 40<sup>e</sup> en 2008.

S'agissant des libertés civiles, le Bénin et le Ghana sont tous deux considérés par la Freedom House comme partièllement libres, avec un score de 2 dans chacune des années examinées. Mais le Ghana semble avoir plus de respect pour les libertés politiques que le Bénin, tandis que tous deux devancent de loin la Guinée qui est considérée, à tous les égards, comme autoritaire, au moins « pas libre ».

# 3.2.2. Le poids de l'étranger et l'alternance politique

Vu la dépendance politique et économique un peu disproportionnée de la plupart des pays africains de l'étranger, le poids de ce dernier semble constituer un facteur important dans l'explication de la situation politique – par rapport aux processus de libéralisation – dans bon nombre de ces pays africains (Brown, 2005, pp. 179-198). Ceci est vrai aussi bien au stade de libéralisation et de transition qu'à la phase de consolidation, ce qui nécessite un rappel du débat sur les origines ou « facteurs catalyseurs » des changements politiques qui ont rythmé la vie politique de plusieurs pays africains au début des années 1990 (voir chapitre 1). Car les avis sont partagés sur la primauté des facteurs dits « endogènes » et ceux censés être « exogènes ».

Il s'agit donc ici de s'interroger sur l'impact que ce facteur peut avoir sur l'alternance au pouvoir dans les trois pays d'étude. Il est vrai que la position qu'adoptent la France – dans les pays dits francophones – et les États-Unis et, de

plus en plus, l'Union européenne (UE) et les institutions financières internationales envers les pays africains semble avoir une signification non négligeable sur la psychologie et, donc, les actions des régimes en place (Olsen, 1998, pp. 343-367; Gazibo, 2005b, pp. 67-87).

Ainsi, dans son analyse des conditionnalités politiques de la coopération allemande en Afrique entre 1990 et 1994, Gerhard Böke (1997, pp. 217-241) semble accorder une grande importance au rôle de ces conditionnalités dans l'avènement de la démocratie en Afrique, des conditionnalités qui s'étaient longtemps heurtées « aux intérêts divergents qui prévalaient dans les rapports entre l'Ouest et l'Est tout au long de la guerre froide » (p. 217). Pour sa part, Goldsmith (2001, pp. 412-413) voit une corrélation entre le niveau de libéralisation du système politique dans les pays africains et le volume d'aides étrangères dont ces derniers ont bénéficié au début des années 1990.

Mais en quoi concrètement le poids politique et économique de l'étranger seraitil important pour l'alternance au pouvoir dans ces pays?

Selon Moss (1995, pp. 189-209) et Gazibo & Jenson (2004, p. 172), le rôle de l'étranger se manifeste de deux manières principales : par la « politique du bâton », d'une part et, par celle « de la carotte », d'autre part. Dans le premier cas, il s'agit de conditionner l'offre d'assistance aux régimes africains par la démocratisation au stade de libéralisation. Aux stades de la transition et de la consolidation, il s'agit d'exiger que les pays africains jouent par les règles démocratiques déjà établies (Akindès, 1996). Dans le second cas, c'est une question de promettre une aide accrue aux pays qui s'engagent dans la voie de la démocratie pour soutenir et encourager leurs efforts.

Goldsmith (2001, pp. 414-415) ajoute deux autres stratégies par lesquelles les pays donateurs ou institutions financières internationales peuvent influencer l'attitude des régimes africains par rapport à la démocratisation. Une de ces deux stratégies est le soutien que certains donateurs accordent aux organisations de la société civile qui luttent pour la démocratie et le respect des droits humains dans les

pays africains. Hearne (1999) attribue un rôle important à de tels groupes dans l'avènement des réformes politiques successives intervenues au Ghana dans les années 1990. L'autre stratégie qu'identifie Goldsmith est celle qu'il considère comme « accidentelle », c'est-à-dire les réformes politiques qu'entreprennent des régimes africains afin de satisfaire aux exigences « économiques » et « techniques » que leur imposent les programmes d'ajustement structurel des institutions financières internationales. Bon nombre de pays, comme le Ghana, ont adopté ces programmes à partir de la seconde moitié des années 1980.

Sans nier la possibilité que les stratégies mentionnées plus haut des acteurs externes puissent avoir un impact sur l'alternance au pouvoir dans des pays africains, il importe de nuancer les arguments précédents par deux principales remarques. D'abord, il n'est pas évident que les « conditionnalités » des pays occidentaux dans l'octroi de leurs fonds d'assistance s'appliquent à tous les pays ou de la même manière. Leurs effets « positifs » ou objectifs escomptés ne sont pas non plus évidents, même quand on les applique de façon directe.

Par exemple, l'Égypte est le pays africain qui bénéficie du plus grand volume de l'assistance étrangère américaine à l'Afrique – plus de 2 milliards de dollar en moyenne par an depuis 1979 – et le deuxième au monde après Israël. Or ce pays est l'un des pays africains les moins libéraux et les Américains eux-mêmes le reconnaissent (voir Sharp, 2005). De même, les sanctions occidentales contre le régime de Robert Mugabe au Zimbabwe ont jusque-là échoué à renverser son gouvernement en faveur du principal parti d'opposition, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), comme souhaiteraient Londres et Washington. Par contre, la France est accusée d'avoir assisté les forces de Denis Sassou N'Guesso – à travers la compagnie pétrolière française Elf – à renverser le gouvernement de Pascal Lissouba au Congo en 1997. Ce dernier avait pourtant été démocratiquement élu en 1992, ayant battu N'Guesso aux urnes, lors des premières élections multipartites de l'histoire du pays. 101

\_

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Voir l'audition de M. Lissouba à l'Assemblée nationale française, le 28 avril 1999.

C'est pour dire que les considérations géostratégiques et la raison d'État priment souvent sur les considérations éthiques ou les soucis pour le respect des droits humains et l'instauration d'un régime démocratique (Hook, 1998, pp. 156-180). De même, une assistance étrangère plus accrue et publique pour les organisations de la société civile en vue de mettre la pression sur le régime en place peut parfois être contre-productive et exposer ces groupes à des accusations d'être les « pions du néocolonialisme », comme c'est le cas au Zimbabwe, par exemple (Robinson, 1993, pp. 85-99). Il faut ajouter à cela que d'autres donateurs, comme la Chine et le Japon, n'ont cure de la politique interne des pays récipiendaires et constituent donc des alternatives pour les pays africains supportant mal les conditionnalités occidentales.

L'autre observation nécessaire pour mettre un bémol sur les arguments avancés plus haut est que la libéralisation n'est pas forcément synonyme d'alternance au pouvoir. Le recul historique des processus de libéralisation enclenchés en Afrique au début des années 1990 montre d'ailleurs que les « pressions extérieures » se taisent souvent si le régime en place réussit à faire des concessions allant dans le sens de l'ouverture du système politique sans pour autant céder le pouvoir à l'opposition (Carothers, 1997, pp. 85-99; Joseph, 1997, pp. 363-382). Comme le dit éloquemment Stephen Brown:

Many African governments quickly learned how to make the minimum necessary reforms to retain their levels of aid: allowing opposition parties to compete, but not win; permitting an independent press to operate, but not freely; allowing civic groups to function, but not effectively; and consenting that elections be held, but not replace the ruling party (Brown, 2005, p. 184).

Les cas de Paul Biya au Cameroun (Mehler, 1997; Takoupong, 1997, pp. 162-181), d'Omar Bongo au Gabon (Gardinier, 1997, pp. 145-161), et de Gnassingbe Eyadema au Togo (Heilbrunn, 1997, pp. 225-245) illustrent bien ce scénario. Souvent d'ailleurs, les bailleurs de fonds – dont tous les fonds ne sont pas au demeurant des « dons » – se contentent des réformes macroéconomiques qui assurent le service de leurs prêts (Young, 1999, p. 35).

Alors, où est-ce que le poids de l'étranger peut compter concrètement dans la problématique d'alternance en Afrique et comment? Il est possible d'arguer que cela réside davantage dans son effet « négatif » que dans son hypothétique effet « positif ». En d'autres termes, le poids de l'étranger compte davantage lorsque des puissances étrangères se rangent au côté du régime au pouvoir ou demeurent indifférentes aux appels de l'opposition par rapport aux manquements de ce régime aux règles démocratiques, rendant ainsi extrêmement difficile l'avènement de l'alternance, sans qu'elle ne soit pour autant impossible.

Ce soutien « négatif » de l'extérieur peut n'avoir aucun lien direct avec le paysage politique à l'intérieur du pays. Cependant, il peut s'avérer important dans la mesure où il peut constituer un support psychologique non négligeable pour le pouvoir en place. Dépendamment des stratégies que ce dernier emploiera ensuite pour exploiter cette situation, les actions du régime en place peuvent constituer un obstacle majeur en face des partis d'opposition dans leur quête pour le pouvoir.

Par exemple, des faits historiques et socioculturels ont fait que la plupart des réfugiés libériens et sierra-léonais, fuyant la guerre civile dans leurs pays dans les années 1990, ont choisi la Guinée comme lieu d'asile. Pour ces raisons et autres considérations politiques, la Guinée fut amenée à jouer un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité dans ces deux pays voisins, voire aussi en Guinée-Bissau en 1998-99, sous l'égide de la CEDEAO. Ceci et le traitement appréciable qu'ont reçu ces réfugiés en Guinée ont fait du régime de Lansana Conté un « partenaire important » de la communauté internationale soucieuse de rétablir la paix et la stabilité dans la sous-région ouest-africaine (voir Annan, 1998; International Crisis Group, 2003; Chambers, 2004).

Un autre facteur s'est ajouté à cela, notamment vers la fin des années 1990 et le début du nouveau millénaire. Il s'agit là de l'antagonisme entre Londres et Washington, d'une part, et le régime de Charles Taylor au Liberia d'autre part, en plus du fait que Taylor s'était fait une image d'ennemi à Conakry en tentant de déstabiliser la Guinée en septembre 2000. De cette dynamique s'est créée une

alliance entre Washington, Londres et Conakry contre Taylor, et cette alliance s'est traduite par un soutien important de ces deux puissances pour le régime de Lansana Conté afin d'éliminer Taylor. Or, les partis d'opposition guinéens étaient au moins ambivalents à l'égard de cette politique d'isolement de Taylor et du soutien militaire de la Guinée pour les groupes armés libériens opposés à Taylor. Certains s'y sont carrément opposés. Cela explique peut-être la défense de ces deux puissances étrangères de tout acte pouvant déstabiliser le régime de Conakry, d'où leur indifférence, au moins jusqu'au départ de Taylor du pouvoir en 2003, à l'égard des appels des partis d'opposition qu'ils sont en face d'une dictature. Ceci a eu pour conséquence un confort psychologique pour le régime de Conté, car ce support lui aurait permis de maintenir le statu quo avec un minimum de concessions.

En dehors des trois pays sous examen, une situation similaire peut être observée dans le cas du Togo sous Eyadema. Car Gilchrist Olympio, le principal leader d'opposition dans le pays, est soupçonné à Paris de vouloir venger l'assassinat de son père (premier président du Togo indépendant) qu'il reproche à la France ou du moins il pense que Paris y a joué un rôle décisif (Agbobli, 1992). Or son parti est le parti d'opposition le plus efficace dans le pays qui était à même de gagner les élections contre le régime d'Eyadema (Attisso, 2001, pp. 67-79).

Mais comme nous l'avons démontré plus haut, les pressions en provenance de l'étranger peuvent avoir un effet « positif » en faveur de l'opposition dans l'avènement de l'alternance. Il semblerait, cependant, qu'une telle hypothèse est conditionnée à au moins trois facteurs: que l'acteur étranger ait déjà des bons rapports avec le régime en place ; qu'il exerce cette pression de façon très discrète mais ferme; et, finalement, qu'il y ait une opposition largement crédible et capable de battre le parti au pouvoir aux urnes dès lors que ce dernier joue aux règles démocratiques du jeu électoral. Toutes ces trois conditions auraient été réunies au Ghana à l'approche des élections présidentielles de décembre 2000 qui ont vu le

parti d'opposition, NPP, venir au pouvoir, son candidat ayant battu celui du parti au pouvoir. 102

Un autre élément externe aux partis politiques est la situation économique du pays. Ainsi, nous avons porté un regard critique sur une hypothèse établissant une certaine corrélation entre les degrés variés de libéralisation politique dans les trois pays et leur endettement ou dotation économique au début des années 1990. Après étude, cependant, il s'est avéré que l'hypothétique corrélation n'est pas fondée pour cette problématique à plus forte raison celle de l'alternance qui nous intéresse. En effet, comme le montrent si bien Widner (1994, p. 49) ainsi que Bratton et Van de Walle (1997, pp. 218-219), « des pays africains semblables en dotation économique et dépendance des produits agricoles comme seuls produits d'exportation, mais aussi ayant des politiques et performances économiques similaires ont eu des trajectoires politiques différentes » (Widner, 1994, p. 49). Un exemple frappant est le cas du Bénin et du Niger étudié, en détail, par Gazibo (2005a).

Les indicateurs de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) confirment ce constat. Par exemple, en 2000, quand la première alternance au pouvoir est intervenue au Ghana, le PIB par habitant de ce pays, selon le rapport 2000 du PNUD – basé sur les données de 1998 –était \$390 contre \$530 pour la Guinée et \$380 pour le Bénin. L'argument devient d'ailleurs irréfutable avec une vue d'ensemble sur le classement des pays africains dans ce rapport. En effet, la Libye et l'Algérie, deux pays moins libéraux sinon autocratiques occupent respectivement les 72<sup>e</sup> et 107<sup>e</sup> rangs sur 174 pays, loin devant le Ghana (129<sup>e</sup>), le Bénin (157<sup>e</sup>) et le Mali (165<sup>e</sup>) libéraux.

De toute façon, il ressort des analyses contenues dans ce chapitre que la réussite de deux partis d'opposition à réaliser une alternance au Ghana s'explique par les conditions institutionnelle et politique favorables qui existent dans ce pays, contrairement aux autres pays : système bipartisan, environnements institutionnel et

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Entretien personnel avec John Mahama, député ghanéen, membre du Parlement panafricain et colistier du candidat du NDC (alors dans l'opposition); vice-président du Ghana depuis janvier 2009, Midrand (Afrique du Sud), 10 mai 2008.

politique favorables et une commission électorale très crédible. Quoique dans une moindre mesure, des conditions similaires existent au Bénin, sauf que l'autorisation des candidatures indépendantes constitue un obstacle devant les partis d'opposition. Ces derniers pourraient toutefois adopter des stratégies pour contourner cet obstacle, comme la formation d'alliances électorales afin de bipolariser le paysage politique, ce qu'ils semblent avoir échoué à faire jusque-là, comme le chapitre prochain s'efforcera de démontrer. Aucune de ces conditions ne semble être réunie en Guinée. Mais là aussi, les stratégies des acteurs de l'opposition n'y sont pas pour rien.

## **CHAPITRE IV**

## LES STRATÉGIES DES ACTEURS POLITIQUES ET L'ALTERNANCE AU POUVOIR

L'EST pour chercher à comprendre comment certains partis d'opposition ont réussi à conquérir le pouvoir que le présent chapitre essaie de mettre en évidence le rôle crucial que jouent les stratégies des acteurs politiques en vue d'accéder ou de se maintenir au pouvoir. Ceci nécessite une analyse des stratégies de campagne électorale des partis politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition. Bien entendu, ces stratégies comprennent aussi bien celles qui sont conformes aux règles constitutionnelles que celles qui essaient de les contourner ou même les violer. La fraude électorale à laquelle s'adonnent généralement – mais pas exclusivement – les partis au pouvoir et les stratégies de l'opposition afin de les contrer seront scrutées dans ce chapitre. Le but est d'établir si les divergences de trajectoire des partis d'opposition des trois pays d'étude à propos de l'alternance étaient dues, dans une certaine mesure, à ces stratégies. Les propos recueillis lors de nos enquêtes de terrain et les études de cas sur les échéances électorales passées constituent des références privilégiées dans ce chapitre.

#### 4.1. Stratégies des partis au pouvoir

Le regard sur les stratégies des partis au pouvoir est nécessaire dans la mesure où ils sont généralement les maîtres du jeu politique, notamment dans les démocraties non consolidées de l'Afrique de l'Ouest. Et considérant que leurs stratégies visent leur maintien au pouvoir et qu'ils emploient, à ces fins, des moyens aussi orthodoxes que non orthodoxes (fraude), il sera ici question de s'attarder sur chacune de ces deux dimensions de leurs stratégies.

# 4.1.1. « Fraude » comme stratégie de conservation du pouvoir

Il convient, d'emblée, de définir ce qui constitue, objectivement, une « fraude électorale ». Cette définition permettra, ensuite, d'analyser certaines des pratiques considérées comme telle. Ceci à travers des approches normative ou juridique, sociologique et stratégique. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que la plupart des rapports ou déclarations faisant état de fraude électorale de la part des partis au pouvoir proviennent souvent des partis de l'opposition – « victimes » – et observateurs électoraux qui ne font pas, adéquatement, une différence entre ce qui constitue une fraude électorale et ce qui relève de la stratégie politique, « machiavélienne » que soit-elle.

Fabrice Lehoucq (2003, p. 233, 235) définit la fraude électorale comme des « efforts clandestins déployés en violation des règles établies dans le but d'influencer le résultat des scrutins électoraux. » <sup>103</sup> Il est vrai que des actes de truquage peuvent apparaître comme flagrants et être facilement détectés. Mais il n'est pas moins vrai que les truqueurs essaient toujours de cacher leurs actes, et nient même, en cas de découverte, d'avoir commis les faits qui leur sont reprochés. Ainsi, la clandestinité ou l'intention de cacher et l'illégalité sont deux conditions importantes pour établir, de façon objective, le caractère « frauduleux » d'un acte en jeu compétitif.

Pour nombre d'analystes et d'observateurs de la politique africaine, la principale stratégie qu'emploient les partis au pouvoir afin de conserver celui-ci est la fraude électorale (Ninsin, 2006; Schedler, 2002; Calingaert, 2006; Case, 2006; Beber et Scacoo, 2008). Ninsin (2006, p. 6) soutient que les partis au pouvoir en Afrique ont développé des techniques de fraude électorale très sophistiquées et subtiles, rendant

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> Notre traduction et formulation de deux explications fournies par l'auteur: « ... we define electoral fraud as clandestine efforts to shape election results » (p. 233); « ... in addition to being concealed and potentially affecting election results, an act is fraudulent if it breaks the law » (p. 235).

difficile la détection de certaines pratiques aussi bien par le chercheur que par les observateurs électoraux (voir aussi Hartlyn et McCoy, 2006).

Selon une déclaration de Pascal Lissouba, l'ancien président congolais, « [les régimes africains au pouvoir] n'organise[nt] pas les élections pour les perdre » Kokoroko (2009, p. 115) part de cette déclaration, qu'il utilise pour introduire son article qui porte sur les élections dans ce qu'il appelle l'Afrique noire francophone. Ainsi, il soutient que, dans la pratique, l'élection libre et honnête semble démentie dans la plupart de ces pays, ce qui justifierait, selon lui, qu'on se pose la question de savoir si les élections qui se déroulent dans ces pays sont des moyens crédibles de promotion des alternances démocratique et politique.

Ceci rejoint les arguments avancés pour justifier le désintérêt, pour très longtemps, de la recherche africaniste occidentale en science politique aux scrutins africains. Car ces scrutins n'étaient pas jugés libres et transparents dans la plupart des cas. La recherche africaniste n'avait donc pas jugé opportun d'élaborer une problématique générale visant à expliquer leur sens, leur déroulement ou leur rôle dans le processus de démocratisation, contrairement à l'intérêt porté aux échéances électorales ayant lieu dans les démocraties occidentales stables, voire dans les pays sud-américains (Quantin, 2002, 2004; Compagnon, 2004).

Élargissant son analyse à l'ensemble de l'Afrique, Kokoroko (2009, p. 116) note que la plupart des processus électoraux qu'a connus le continent depuis les années 1990 ont été entachés d'énormes irrégularités, « lesquelles non seulement se généralisent, mais aussi se diversifient à toutes les étapes du processus électoral. »

Ces étapes du processus électoral seraient au nombre de quatre, selon Daniel Calingaert. Il s'agit des phases de recensement des électeurs, de la campagne électorale, des procédures du jour de scrutin et, enfin, de la comptabilisation et la proclamation des résultats (Calingaert, 2006). C'est l'ensemble de ces techniques qu'Andreas Schedler (2002) dénomme « menu de la manipulation » (voir tableau 4.1 ci-dessous).

Tableau 4.1 : Matrice des principaux actes de fraude électorale

Étapes	Actes	Exemples
Avant le scrutin (temps normal)	Découpage arbitraire des circonscriptions électorales (gerrymandering)	Réduction ou l'élargissement illégal ou non consensuel de certaines circonscriptions électorales
Lois électorales	Lois discriminatoires	Exiger une durée longue de résidence dans la circonscription afin de pouvoir voter; exiger que les parents ou grands parents soient nationaux afin de pouvoir voter ou être candidat; refus de la double nationalité
Recensement	Manipulation des listes électorales	Ne pas ou mal recenser certains électeurs; exiger de documents que certains électeurs ne possèdent pas; inscrire des électeurs fantômes
Campagne électorale	Monopole et intimidation	Monopole des organes de média; intimidation des leaders ou agents de campagne de l'opposition; violence et élimination des opposants par des procès judiciaires à dessein, voire des assassinats; abus des ressources publiques; cooptation des opposants; patronage ou achat de votes
Jour de scrutin	Truquage et manipulation	Bourrage des urnes; vote des fantômes; consignes erronées sur l'emplacement des bureaux de vote; exclusion de certains électeurs; ouverture tardive des bureaux de vote ou clôture hâtive avant la fin du scrutin; emplacement des bureaux de vote à des endroits non convenables pour certains électeurs; vote multiple; déception de certains électeurs dans le choix du bulletin de leur candidat; intimidation et violence contre les opposants
Proclamation des résultats	Manipulation des résultats	Annulation de voix défavorables; rectification des résultats; disparition des urnes défavorables

**Sources**: Compilé par l'auteur s'inspirant, entre autres, de Calingaert (2006); Schedler (2002); Socpa (2000); Ninsin (2006); Case (2006); Zogbélémou (2007)

Tous les spécialistes reconnaissent que la plupart des régimes au pouvoir en Afrique font ou tentent souvent de faire recours à une ou plusieurs de ces techniques de truquage électoral. Dans le cadre des trois pays d'étude, les partis d'opposition guinéens et plusieurs observateurs de la politique guinéenne ont dénoncé ce qu'ils estiment être des pratiques de fraude électorale du parti au pouvoir, le Parti de l'unité et du progrès (Faye, 2007; Zogbélémou, 2007; Soumah, 2006). De même, au Bénin, les candidats du parti la Renaissance du Bénin (RB), Nicéphore Soglo, et du Parti du renouveau démocratique (PRD), Adrien Houngbedji, arrivés respectivement en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> positions du scrutin présidentiel de mars 2001, ont décidé de boycotter le second tour en raison d'allégations de fraude à l'encontre du régime au pouvoir (Marsaud, 2001; Houngnikpo, 2003; Seely, 2007). Curieusement, les partisans de Soglo, alors président sortant, reprochent à Kérékou – alors dans l'opposition – et les siens de lui avoir « volé » la victoire du scrutin présidentiel de mars 1996. 104

Il convient d'analyser certains de ces actes à la lumière de la définition et à l'aide des approches susmentionnées. Ainsi, des actes comme la manigance des listes électorales afin d'en exclure certains électeurs éligibles, l'interdiction aux autres leaders politiques d'accéder à certaines parties du territoire national aux fins de campagne électorale en temps régulier, et le bourrage des urnes constituent des actes de fraude électorale s'ils ont été commis délibérément afin d'influencer les résultats. Ces actes sont interdits dans les codes électoraux de presque tous les États, et certainement dans les trois pays d'étude.

Quant aux actes comme l'« achat de votes » (Schedler, 2002 ; Calingaert, 2006), aussi appelé « corruption morale », « don électoral » (Socpa, 2000), ou « marchandisation du vote » (Banégas, 1998), et la cooptation des éléments de l'opposition par le parti au pouvoir, ceux-ci sont des actes qui doivent faire l'objet de plusieurs lectures. Étant donné que chacun de ces actes prennent des formes

-

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup> Entretiens avec plusieurs partisans de Soglo au Bénin et ailleurs entre 2007 et 2009. Ceux-ci incluent un entretien avec Mme Rosine Soglo, épouse de l'intéressé et députée à l'Assemblée nationale béninoise, au Parlement panafricain à Midrand, Afrique du Sud, le 25 octobre 2007.

multiples, l'analyse doit porter sur les différentes manifestations de l'acte et les traiter au cas par cas. Il y en a qui sont prohibés par les règles électorales ou constitutionnelles en vigueur, et ceux-ci sont illégaux et relèvent donc de la fraude électorale.

Par exemple, dans une requête qu'il a déposée à la Cour constitutionnelle le 8 mars 2001, Mathieu Kérékou, le candidat sortant à l'élection présidentielle de mars 2001 au Bénin, a demandé à la Cour d'annuler les votes au niveau de certains bureaux de vote. Il justifiait sa requête par des irrégularités électorales que ses agents auraient constatées au niveau de ces bureaux de vote lors du premier tour du scrutin, le 4 mars. Les irrégularités évoquées comprenaient, par exemple, le fait que des « militants du parti [d'opposition] la Renaissance du Bénin distribuaient du riz au gras aux électeurs » le jour du scrutin. Dans sa décision à propos de cette requête, la Cour a reconnu l'irrégularité de ces actes et noté qu'ils avaient été déjà pris en compte, examinés et sanctionnés avec l'annulation des voix au niveau des bureaux de vote où les irrégularités ont été établies (Cour constitutionnelle, 2001). 105

S'agissant de l'achat de votes ou don électoral, s'il n'est pas proscrit par les règles en vigueur, il n'est pas évident qu'il constitue un fait de fraude électorale. Vu sous un prisme normatif, cependant, l'éthique enseignerait l'évitement d'un tel acte. Sauf que l'analyse sociologique dédramatise les conclusions de ce regard normatif. En effet, l'on assiste, depuis quelques années, à une monétarisation extrême des relations sociales dans la plupart des sociétés africaines, y compris dans les mariages, les rapports conjugaux – des femmes refusant de se marier qu'au plus offrant –, les amitiés et même les relations entre parents (Sindjoun, 1996; Olivier de Sardan, 1996). Or la conduite des politiques est influencée, dans une grande mesure, par les matrices morales de la société qu'ils représentent. Ainsi, s'inscrivant parfaitement dans la logique de la « politique du ventre » (Bayart, 1989), la plupart

-

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> Il s'agit de la Décision EL-P 01-045 du 14 mars 2001. À noter que la Cour a jugé « irrecevables » les requêtes de Kérékou, étant donné qu'elles avaient été déjà prises en compte et sanctionnées et ne pouvaient de nouveau être sanctionnées. Elles avaient été détectées par la Commission électorale nationale autonome (CENA). Pour le texte intégral de la Décision, se reporter au <u>www.cour-constitutionnelle-benin.org</u> (dernier accès : 10 septembre 2009).

des électeurs africains considèrent la promesse ou l'offre d'argent et autres faveurs en période électorale comme une vertu éthique et civique, et n'y voient rien d'anormal (Banégas, 1998).

Il est même possible d'arguer que certains les considèrent comme une obligation que leur doivent les politiques. Dans les canevas de questionnaire de nos enquêtes de terrain figurait les questions suivantes : « Qu'est-ce qui vous a convaincu d'adhérer à ce parti? » et « Qu'est-ce qui vous a convaincu de soutenir une personnalité indépendante comme Boni (pour les militants de Yayi Boni au Bénin)? » La question conséquente que nous posions souvent était : « pourquoi pas supporter tel ou tel autre candidat? » Les réponses de certains informateurs étaient révélatrices à cet égard. En Guinée, le premier élément évoqué par la plupart des militants et sympathisants du parti au pouvoir était de dire que « Lansana Conté est un homme de paix qui a préservé la stabilité en Guinée malgré les crises politiques qui prévalaient dans les pays voisins. » Mais le deuxième élément de réponse de bon nombre d'entre eux, et le premier même pour certains, était de dire que Conté luimême ou un membre influent de son parti « est très bienfaisant et généreux ». Trois personnes à Conakry ont dit qu'ils n'étaient que sympathisants avec le PUP mais qu'elles sont dorénavant très engagées parce que le Président Conté a fait partir leurs parents à la Mecque pour le pèlerinage musulman.

Au Bénin, quatre militants du PRD ont reconnu qu'ils soutiennent le programme politique du leader de leur parti, mais qu'ils déplorent le fait qu'il ne se montre pas suffisamment généreux. À propos des difficultés non politiques auxquelles ils font face, presque tous les leaders de l'opposition au Bénin, en Guinée et au Ghana (notamment les petits partis) ont mis l'accent sur la question de financement. Demandés pourquoi ils ne mobilisaient pas suffisamment de fonds à partir des cotisations de leurs militants, la réponse d'environ les deux tiers des Guinéens et des Béninois et la moitié des Ghanéens était de dire que « les militants ne sont pas bien

engagés, ils sont pauvres et beaucoup s'attendent d'ailleurs à ce que le parti leur fasse des faveurs pour leur engagement. »<sup>106</sup>

Pour Richard Banégas (1998, p. 79), parlant du cas béninois, notamment lors des élections législatives de 1995, « la période électorale est en effet perçue par la majorité des citoyens comme le moment où l'on peut reprendre aux hommes politiques l'argent qu'ils ont accumulé depuis leur accession au pouvoir ou, plus généralement, depuis l'indépendance. » De ce fait, soutient-il :

Dans certains cas, les paysans d'un quartier se sont organisés pour maximiser le profit tiré de la campagne électorale... [Mais,] contrairement à ce que laisse accroire une image répandue, les citoyens ordinaires sont loin de se conformer passivement au vote obligé que leur proposent [les donateurs de ces cadeaux]; ils monnayent âprement leur voix et veillent, chacun à leur niveau, à maximiser l'échange électoral. Loin de consacrer la mise sous tutelle des électeurs, souvent évoquée dans les analyses du clientélisme, la relation clientélaire, instrumentalisée par les groupes populaires, apparaît à ce titre comme un des vecteurs majeurs d'initiation aux règles nouvelles du pluralisme (Banégas, 1998, p. 78).

Et loin d'être l'œuvre des seuls partis au pouvoir, il faut reconnaître que les acteurs des partis d'opposition, qu'ils soient candidats à la présidence ou à la députation, s'adonnent également à cette pratique. Vue sous cet angle, l'offre du don électoral constitue pour les politiques une « stratégie rationnelle » qui vise à gagner des électeurs en étant sensibles à leurs désirs et préférences (Wantchekon, 2003; Gyimah-Boadi, 2007; Nugent, 2001). D'ailleurs, comme nous l'avons vu au premier chapitre, Weber (1971) reconnaît dans sa définition de parti politique le fait que les partis ont aussi pour but de procurer à leurs militants actifs « des chances – idéales ou matérielles – de poursuivre des buts et objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensemble » (voir aussi Offerlé, 1987, p. 20).

permettre d'être généreux envers certains de ses militants.

187

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup> Le fait que moins de Ghanéens – par rapport aux deux autres pays – ont tenu ce propos est peutêtre dû au fait que les leaders et militants du NDC figuraient en bonne place parmi les personnes que nous avons interviewées. Or ce parti, ayant été au pouvoir et ayant une chance réaliste d'y revenir, n'éprouvait pas les mêmes difficultés financières – ou avec la même acuité – et pouvait d'ailleurs se

Il est vrai que les partis au pouvoir, disposant de plus de moyens, bénéficient davantage de cette donne et de cette stratégie que les partis d'opposition.

## 4.1.2. Avantages du pouvoir et techniques de campagne

Dans la continuation de ce qui a été déjà esquissé dans la sous-section précédente, seront abordés ici quelques principaux facteurs qui favorisent les partis au pouvoir. Certains de ces facteurs, ou leur usage ou abus, peuvent être en conflit avec la « moralité, » voire proscrits par les règles en vigueur. Mais l'analyse ici se fait dans un cadre strictement stratégique, avec pour principal but de démontrer comment ces facteurs permettent-ils le maintien au pouvoir de ceux qui y sont.

Il convient, d'emblée, d'établir que le fait d'être déjà au pouvoir a des avantages intrinsèques dans chaque jeu compétitif. Pour se situer dans le cas spécifique des pays africains qui font l'objet de la présente étude, il est évident que le principal enjeu pour les électeurs est l'amélioration de leurs conditions de vie *matérielle* – surtout – et politique, ainsi que la dotation en infrastructures de base (routes, hôpitaux, écoles, etc.) de leur pays. C'est au moins ce que nous avons pu recueillir lors de nos enquêtes de terrain, quand des interlocuteurs n'hésitaient pas à qualifier la démocratie comme moyen de « prospérité économique » (voir aussi Daloz, 1997, p. 250; Wantchekon et Taylor, 2007; Logan, Wolf et Sentamu, 2007; Coulibaly et Diarra, 2004).

Or pour bénéficier de leur vote, les prétendants aux différents postes électifs – qu'ils y soient déjà ou en quête d'y accéder – se doivent de les convaincre que leur parti ou eux-mêmes sont à même de « mieux » répondre à ces aspirations. Ainsi, le manifeste de tous les partis politiques et les discours de campagne de leurs leaders sont embellis par des promesses à cet égard. Là, le pouvoir de montrer quelques réalisations dans ce sens constitue un instrument de campagne majeur pour chaque prétendant.

Par exemple, la plupart de ceux que nous avons interviewés au Bénin et qui

avaient voté pour le candidat indépendant, Yayi Boni, lors du scrutin présidentiel de mars 2006, auraient décidé ainsi grâce à l'impression que le candidat leur avait donnée quant à sa capacité de répondre à ces aspirations. En effet, à deux ans au moins des élections présidentielles, alors qu'il était directeur depuis huit ans de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), le candidat ne manquait « aucune occasion pour faire des descentes tous azimuts sur les chantiers financés par son institution [au Bénin], pour en contrôler l'exécution ou pour les inaugurer » (Loko, 2007, p. 66). Ce faisant, il tentait à dire aux électeurs béninois qu'il était le candidat le mieux à même de répondre à leurs aspirations de développement économique. Sa machine de campagne mettra donc ces « réalisations » à son actif, pour ainsi dire qu'il pouvait faire mieux pour le Bénin s'il était élu.

Cependant, les partis au pouvoir sont naturellement avantagés dans la mesure où le simple fait de s'acquitter de leur devoir en répondant ou même en tentant de répondre à ces aspirations leur garantit, généralement, la fidélité des électeurs. Ainsi, une stratégie à laquelle ils font souvent recours est de retarder l'inauguration de nouvelles infrastructures ou le début de leur construction jusqu'à la période électorale, pour ainsi influencer les électeurs. C'est une stratégie que Socpa (2000, p. 95) associe à la notion de « don électoral. »<sup>107</sup> Mais vu d'un angle stratégique et rationnel, cette technique est comparable au placement des capitaux sur les bourses au moment où l'investisseur estime pouvoir en tirer le maximum de profits. Elle est également comparable à la pratique de la plupart des partis d'opposition africains qui préfèrent garder leurs maigres ressources pour ne s'activer, sur le terrain, qu'à l'approche des élections (Lindberg, 2004b).

De cela se dégage un autre facteur qui favorise les partis au pouvoir et que ces derniers exploitent, directement ou indirectement, aux fins de propagande électorale.

D'expérience personnelle, en Guinée, nous pouvons attester que Lansana Conté (mort le 22 décembre 2008) avait l'habitude, peu de temps avant les élections, d'électrifier des villes et des villages privés du courant tout au long de l'année, de réparer ou prétendre de réparer des ponts et des forages d'eau afin de bénéficier du soutien des électeurs de ces endroits. Et effectivement, des gens changeaient d'avis ; ainsi les partis d'opposition se sont chargés de dénoncer, à chaque fois, cette « manigance politicienne » du pouvoir, en disant aux électeurs que les travaux en cours ne sont qu'une stratégie pour les amadouer, et qu'ils prendront fin dès après les élections.

Il s'agit de la couverture médiatique de ces projets. Dans une série de sondages qu'ils ont effectués sur l'abus du pouvoir (abuse of incumbency) au Ghana à l'approche des élections générales (présidentielle et législative) de décembre 2004, les chercheurs du Ghana Centre for Democratic Development (CDD-Ghana) mettent cet aspect dans une zone d'ombre (grey area). Ils n'ont pas tranché s'il doit être classé sous les actes constituant des actes d'abus du pouvoir ou s'il constitue un avantage naturel et légitime du pouvoir (CDD-Ghana, 2004). Mais ce qui importe ici est que les partis d'opposition, n'ayant pas les moyens nécessaires pour réaliser ce genre de projets, se trouvent automatiquement désavantagés, à moins que certains de leurs membres individuels aient des réalisations appréciables à leur actif, comme nous l'avons vu plus haut dans le cas de Yayi Boni au Bénin.

Mais alors comment expliquer le maintien au pouvoir des régimes qui ont lamentablement échoué à répondre aux aspirations de leurs électeurs? Faut-il conclure que c'est seulement par la fraude électorale que cela se passe? La fraude électorale est sûrement un des moyens par lesquels ces régimes se maintiennent au pouvoir, mais elle ne saurait être la seule explication.

Il importe de présenter ici les résultats d'une étude empirique entreprise par Carolyn Logan (2008) en 2005-2006 concernant le niveau de confiance qu'ont les électeurs de 18 pays africains – dont le Bénin et le Ghana – dans un nombre d'institutions politiques et administratives dans leurs pays, y compris les partis au pouvoir et ceux de l'opposition.

Il ressort de sa comparaison entre ces deux institutions que la marge de confiance que les électeurs de ces pays ont dans les partis au pouvoir dépasse celle des partis d'opposition par 20 points de pourcentage en moyenne. Au Bénin, le ratio était de 37-28 en faveur du parti ou régime au pouvoir (9 points de différence), tandis que le parti au pouvoir au Ghana dépassait l'opposition de 16%, avec un ratio de 67-51. Dans des pays comme la Tanzanie, le Mozambique et l'Afrique du Sud, la marge oscille entre 55 points pour le premier, et 33 points pour le dernier. C'est seulement au Nigeria (-2), au Cap-Vert et en Zambie (-3) ainsi qu'au Zimbabwe (-

16) que les interviewés ont exprimé plus de confiance en l'opposition que le parti au pouvoir (Logan, 2008, pp. 9-10).

Mais comment expliquer ces différences d'appréciation des partis au pouvoir et ceux de l'opposition par les populations africaines ? L'auteure fait recours à quatre principales variables explicatives, c'est-à-dire les facteurs socioéconomiques et démographiques (i.e. âge, sexe, dotation matérielle et lieu de résidence en campagne ou en ville), la connaissance politique des électeurs, leurs évaluations de la performance du parti au pouvoir et leurs attitudes vis-à-vis de la compétition politique (Logan, 2008). Abordant le même sujet, Norris et Mattes (2003) trouvent que l'appartenance ethnolinguistique constitue un élément important comme variable explicative, mais que la performance du parti au pouvoir est plus déterminante.

Tout en reconnaissant ces facteurs dans l'explication du soutien pour les partis au pouvoir, les limites des valeurs explicatives de certains d'entre eux appellent à une analyse plus approfondie. Par exemple, l'appartenance ethnolinguistique ne peut pas bien expliquer le soutien dont bénéficient des leaders politiques issus de groupes ethniques minoritaires. Une façon de pousser l'analyse dans ce sens est de porter un regard critique sur la performance de quelques partis politiques de l'opposition qui ont réussi à conquérir le pouvoir, même dans d'autres pays de la région, car il n'est pas exclu que les électeurs s'en inspirent également dans leurs choix.

En effet, pour qu'il y ait changement, il ne suffit pas seulement que l'occupant actuel tombe en disgrâce; il faut aussi que les prétendants à sa succession bénéficient de la grâce ou de la confiance des électeurs. Sinon les électeurs peuvent décider de garder le mauvais occupant faute de meilleure alternative ou par précaution de ne pas opter pour l'inconnu. Et l'on trouve une telle évaluation de la performance de quelques leaders de l'opposition, parvenus à conquérir le pouvoir, dans l'analyse suivante d'Aminata Traoré:

Au Mali, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et partout où les tenants du pouvoir ont un passé militant et un discours engagé, les observateurs, les analystes et les citoyens se perdent

en conjectures sur cette mouche qui pique les élus, les empêche de tenir leurs promesses et de communiquer avec leur peuple. En réalité, le pouvoir politique n'est plus ce qu'il était; il n'est plus là où nous continuons de l'imaginer. Les prétendants au pouvoir euxmêmes préfèrent cacher qu'ils n'ont pas les mains libres (Traoré, 2002, p. 154).

Comme il est évident de cette citation, quoique dans un autre contexte, bon nombre de leaders de l'opposition qui sont parvenus au pouvoir ont déçu les populations. Pas nécessairement parce qu'ils sont des mauvais gestionnaires, mais parce qu'ils sont circonscrits par des difficultés structurelles qu'ils ont héritées de leurs prédécesseurs ou qui sont imposées par le système mondial. Le citoyen ordinaire n'étant pas au courant de ces détails se sent parfois trahi. Quand la désunion des partis d'opposition et les querelles personnelles qui les traversent s'ajoutent à cela, le parti au pouvoir ne peut que tirer profit de la situation, ne seraitce que pour être retenu par les électeurs comme le « moindre de deux maux. »

Il convient de souligner, enfin, que les partis au pouvoir bénéficient du concours de l'administration publique. Ceci peut être un abus du pouvoir comme il peut être un concours souhaité par le pouvoir mais pas recherché de façon délibérée. Ainsi, la mise à la disposition des militants du parti au pouvoir des véhicules de l'État, des bâtiments publics et l'envoi des fonctionnaires publics en missions de campagne pour le parti au pouvoir aux frais de l'État relèvent évidemment du premier cas (CDD-Ghana, 2004).

Au Ghana, nous avions une question spécifique pour les dirigeants et militants du NPP au pouvoir, et qui visait à confirmer ou à réfuter, de leur point de vue, les accusations de l'opposition à propos de leurs supposés actes d'abus du pouvoir, notamment lors des échéances électorales. Sur les 20 dirigeants et militants du parti que nous avons interviewés, neuf ont réfuté, d'office, ces accusations, arguant que c'est normal que l'opposition se comporte ainsi. Mais cinq militants rencontrés à

opposants à votre régime sont différentes des vôtres quand vous étiez à leur place ? »

192

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> La question était : « Quand vous étiez dans l'opposition, vous accusiez souvent le parti au pouvoir de fraudes électorales et de ne pas être démocrate. Aujourd'hui, vous faites l'objet de presque les mêmes accusations. Pensez-vous que faire ce genre d'accusations est un « rite naturel » de l'opposition dans votre pays ou bien vous pensez que vous aviez raison et que les revendications des

Kumassi (la deuxième grande ville du pays et bastion électoral du parti) ont reconnu qu'ils étaient avantagés par le fait qu'ils sont au pouvoir. Ils ont cependant ajouté que certains avantages sont intrinsèques et que, au demeurant, le NDC s'adonnait aux mêmes pratiques quand il était au pouvoir.

Cependant, environ deux tiers (14/18) des membres du NDC interviewés ont soutenu que le NPP abusait du pouvoir, mais toutes ces personnes, sauf 3, étaient rassurées que leur parti gagnerait les élections de décembre 2008 malgré cela, ajoutant qu'ils ont aussi leurs agents au sein de l'administration. Huit des 13 membres du CPP et 5 des 8 membres de la PNC interviewés ont emboité le pas à leurs homologues du NDC, mais ils ont tous dit qu'ils avaient confiance en la commission électorale.

Mais qu'en est-il du cas des fonctionnaires (i.e. ministres, secrétaires généraux de ministères, gouverneurs, préfets, etc.) qui se sentent investis d'une mission de propagande pour le parti au pouvoir dans leurs localités respectives? Ils sont certes sous une pression au moins implicite, car un taux élevé de voix favorables au parti au pouvoir dans sa localité et grâce à ses efforts est susceptible d'assurer à un fonctionnaire la préservation de son poste sinon l'obtention d'une promotion. Ils craignent aussi, dans le cas contraire, des possibles représailles administratives (Ndjock, 1999, pp. 14-17). Mais il s'avère parfois que cette campagne est avant tout une stratégie émanant d'une initiative personnelle de ces agents publics afin de préserver leurs postes. <sup>109</sup> Bien entendu, vu que cela ne peut se faire que grâce au maintien au pouvoir de leur patron d'en haut, celui-ci et le parti au pouvoir en bénéficient inévitablement.

À propos des difficultés politiques qu'ils rencontrent, presque tous les leaders et militants des partis d'opposition dont nous avons recueilli les propos en Guinée ont cité « la complicité de l'administration avec le gouvernement [parti au pouvoir] » comme la principale difficulté. Plus de la moitié d'entre eux assimilent les

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> Entretiens avec plusieurs fonctionnaires béninois, ghanéens et guinéens (2007-2009), ainsi qu'un député camerounais du parti au pouvoir (septembre 2009).

commissions électorales à l'administration. Neuf militants du parti au pouvoir, dont sept fonctionnaires, ont reconnu ce fait, mais sept d'entre eux l'ont justifié comme étant normal. Deux se sont montrés contraints, mais ont avoué qu'il était nécessaire pour eux afin de préserver leurs postes.

Mais la même stratégie est également employée par les militants des partis d'opposition. En effet, plus ses efforts sont reconnus dans la victoire du parti dans sa localité, plus grandes sont ses chances de bénéficier des faveurs du chef de parti élu. Elle est cependant une stratégie qui bénéficie davantage au parti au pouvoir qu'aux partis d'opposition. Ces premiers ont le privilège de pouvoir nommer des représentants et individus influents de toutes les régions et de tous les principaux groupes ethniques du pays pour ainsi s'assurer du soutien, au moment opportun, des électeurs de leurs régions et de leurs ethnies respectives.

## 4.2. Stratégies des partis d'opposition

#### 4.2.1. Formation de coalitions électorales

Suivant l'assertion faite dans l'hypothèse selon laquelle l'alternance au pouvoir entre deux partis politiques n'est possible que dans un système bipartisan ou bipolarisé, la formation de coalitions électorales par des partis de l'opposition constitue une stratégie allant dans le sens de la création d'un tel système. Elle peut même avoir d'autres avantages pour l'opposition, comme rendre difficile pour le parti au pouvoir de truquer les élections. Mais au-delà de ces propositions générales, quelle est, concrètement, l'utilité stratégique de la formation de coalitions dans un jeu politique comme les élections? Comment peut-elle contribuer à expliquer, ne serait-ce que partiellement, la situation dans les trois pays d'étude? Et avant tout cela, quelle est la définition théorique d'une coalition, quels sont les facteurs qui influent sur la formation d'une coalition et quels sont ceux qui facilitent leur maintien ou contribuent à leur éclatement?

La réponse à ces questions doit se faire en deux étapes. Elle nécessite, dans un premier temps, d'entreprendre une analyse théorique du concept de « coalitions » dans l'arène politique ainsi qu'une analyse des facteurs contribuant à leur formation. Cette analyse s'effectuera à partir des théories de coalitions ou théories des jeux. Celles-ci sont des variantes de la théorie stratégique. Il faudra, ensuite, entreprendre une étude empirique afin d'expliquer la situation dans les trois pays d'étude à la lumière des propositions théoriques faites dans cette première section.

#### 4.2.1.1. Le cadre théorique de la formation de coalitions

Il faut noter, d'emblée, que les politologues en études africaines ne semblent pas s'être intéressés, jusque-là, à la théorisation des coalitions électorales, exception faite d'une étude de Nicolas van de Walle (2006). Mais le phénomène est bien étudié dans les sciences sociales, notamment par des politologues et des économistes américains.

Ainsi, William Gamson, considéré comme l'un des pionniers de la théorie de coalitions, les définit comme des « alliances temporaires, de caractère instrumental, entre des individus ou des groupes dont les buts sont différents » (Gamson, 1961, p. 374). 110 Vincent Lemieux (1998, p. 35) développe cette définition et présente les coalitions comme « des ensembles concertés et temporaires d'acteurs individuels ou collectifs qui ont des rapports de coopération et de conflit . . . et qui cherchent par une structuration du pouvoir approprié à prédominer sur leurs adversaires de façon à ce que les coalisés obtiennent ainsi des avantages plus grands que s'ils n'avaient pas fait partie de la coalition. »

L'auteur souligne une différence entre les coalitions et trois autres types d'alliance, selon qu'ils sont concertés ou non, temporaires ou permanents. Ceci fait des coalitions, selon Lemieux, une variante de l'alliance qui comprendrait d'autres

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup> La traduction française est celle de Lemieux (1998, p. 15). Dans les mots de l'auteur : « Coalitions are temporary, means oriented, alliances among individuals or groups which differ in goals ».

types de groupements ou d'ensembles. Ainsi, il identifie les « associations » (concertées et durables), « tendances » (non concertées mais durables), et « agrégats » (ni concertés ni durables), comme les autres types d'alliance (Lemieux, 1998, pp. 30-31).

Pour Guillaume Haeringer (dont le cadre théorique est celui de la théorie des jeux), une coalition est un ensemble de joueurs qui se regroupent afin de réaliser certains choix stratégiques qui seraient difficilement soutenables sans ces regroupements (Haeringer, 2003, pp. 175-190). Haeringer introduit une notion importante dont il faudra tenir compte dans l'analyse des facteurs explicatifs de l'échec ou de la réussite partielle de certaines coalitions des partis d'opposition dans les pays d'étude. Cette notion est celle de la « coopération partielle » qu'on peut qualifier autrement comme « coalition partielle ». Une coopération partielle s'observe lorsque deux ou plusieurs joueurs (membres de la coalition) décident d'agir conjointement (c'est-à-dire coopérer) dans certains types ou champs d'action, mais de ne pas coopérer pour d'autres types (Haeringer, 2003, p. 177).

Il est possible d'élargir cette notion de coopération partielle aux différentes étapes d'une même action, c'est-à-dire de l'élargir au « temps » et ne pas se limiter aux « champs » de l'action. Par exemple, il est très courant pour les partis politiques d'opposition des pays africains dont le système électoral est majoritaire à deux tours de convenir que chacun présente son propre candidat au premier tour des élections présidentielles, et de s'entendre de s'allier au second tour derrière celui, parmi eux, qui aura été le mieux placé à l'issue du premier tour. Cependant, une telle stratégie comporte le risque de disperser les votes de l'opposition et de permettre au parti au pouvoir de gagner les élections avec une simple majorité (50,01% par exemple) dès le premier tour.

Il est évident de leurs définitions que Gamson et Lemieux mettent un accent particulier sur le caractère « temporaire » des coalitions, notamment en parlant d'une alliance entre partis politiques. Mais ce point pose un problème. Par exemple, quelle est la durée maximale de la vie d'un groupement pour qu'il passe du statut de

coalition à celui d'association? Ainsi, il faudra expliciter le type de coalition qui importe pour la présente étude, d'autant plus que ces auteurs s'intéressent davantage aux coalitions gouvernementales. Il y a d'ailleurs un lien entre les coalitions gouvernementales et le système parlementaire, car les calculs y aboutissant sont souvent basés sur le nombre de sièges dont disposent les partis au Parlement et dont un nombre est requis pourqu'un parti ou une coalition de partis puisse former le gouvernement.

Les trois pays d'étude ayant tous le même système présidentiel et la problématique de la recherche étant l'alternance et non pas la formation de gouvernements, il convient de préciser que l'intérêt porte ici sur les « coalitions préélectorales », même si elles peuvent – elles doivent d'ailleurs – perdurer après les élections.

La définition étant ainsi claire, il importe maintenant de s'attarder sur les facteurs qui incitent les acteurs politiques à se coaliser. Il est vrai que l'objectif principal de toute coalition ou alliance est d'unir les ressources de ses membres pour atteindre un but qui sera difficile d'obtenir sans le groupe, comme il est bien expliqué plus haut (voir aussi Riker, 1962). Mais quels sont les calculs stratégiques que font les acteurs avant de décider de former ou d'adhérer à une alliance ou une coalition?

Suivant Gamson (1961), Chertkoff (1966) et Lemieux (1998), il est possible de relever quatre principales catégories de facteurs qui peuvent influencer la décision des acteurs politiques dans une situation préélectorale. Elles sont (a) les bénéfices escomptés (pay-offs) par les participants ; (b) les contributions requises ; (c) les liens entre les participants; et (d) la probabilité de succès de la coalition. <sup>111</sup> Examinons certaines de ces catégories, les autres étant moins complexes.

Pour ce qui est de la première catégorie des facteurs, il faut noter que les bénéfices recherchés, considérés comme une des principales motivations de cet acte

La liste n'est pas exhaustive. Nous nous limitons, cependant, à ces catégories en gardant à l'esprit le contexte et l'objectif spécifiques – ceux de la période préélectorale et de l'alternance au pouvoir – de coalitions qui nous intéressent.

stratégique, sont au cœur de la théorie de coalitions (Riker, 1962). Car, au demeurant, « c'est pour obtenir davantage de bénéfices que s'ils agissaient seuls ou dans une autre coalition que des acteurs cherchent à former une coalition victorieuse » (Lemieux, 1998, p. 23). Ceci cadre bien avec la notion de « jeu essentiel » (essential game) développée par Gamson comme une caractéristique de la « coalition parfaite » (full-fledged coalition). Il est postulé ici qu'une condition pour la formation et le maintien de la coalition est que les acteurs arrivent à la conclusion que rester en dehors de la coalition aboutira à une perte certaine (Gamson, 1961, p. 374, note 7).

Mais il faut préciser que les bénéfices ne se mesurent pas seulement en termes utilitaristes. En effet, au-delà des postes gouvernementaux auxquels les membres d'une coalition préélectorale peuvent s'attendre en cas de victoire de leur coalition, il y a bien de préférences stratégiques non utilitaristes, comme les considérations idéologiques (Gamson, 1961, p. 375; Lemieux, 1998, p. 25). En Afrique, il faut également tenir compte des liens interpersonnels entre les leaders des partis politiques, ainsi que les affiliations ethniques et régionales, selon les cas.

Les formations de coalitions avant le second tour des élections présidentielles de 2006 au Bénin offrent un exemple frappant pour confirmer ce constat. Supposant que les partis politiques de l'opposition voudraient réaliser l'alternance au pouvoir en permettant au leader de l'un d'entre eux, pour la première fois, d'accéder au pouvoir et de permettre au reste de bénéficier de quelques postes gouvernementaux, un ralliement des trois principaux partis politiques à Adrien Houngbédji, le candidat du Parti du renouveau démocratique (PRD), aurait sûrement abouti à cet objectif.

En effet, Houngbédji était arrivé au premier tour en deuxième position avec 24,22% derrière Yayi Boni, candidat indépendant, qui avait obtenu 35,78% des voix. Il s'était placé devant Bruno Amoussou du Parti social-démocrate (PSD), Léhadi Soglo de la Renaissance du Bénin (RB), ainsi qu'Antoine Kolawolé Idji du Mouvement africain pour le développement et le progrès (MADEP), qui ont recueilli, respectivement, 16,29% (3<sup>e</sup> position), 8,44% et 3,25% (voir Mayrargue,

2006; Seely, 2007). Une coalition formée de ces quatre partis contre le candidat indépendant aurait pu gagner le second tour avec au moins 52,20%, supposant que chacun des membres de la coalition aura gardé ses voix du premier tour. Mais il en fut autrement dans les faits, car le candidat indépendant a remporté le second tour avec 74,60% des voix, contre 25,40% seulement pour Houngbédji, ce qui signifie que ce dernier n'a bénéficié du soutien d'aucun des principaux partis politiques qui ont soutenu le candidat indépendant (Mayrargue, 2006; Seely, 2007). Et pour expliquer cette situation – ce que nous tenterons dans la section suivante –, il faut tenir compte d'aussi bien les bénéfices utilitaristes que des considérations régionales et ethniques au Bénin.

En sus de ces considérations, il faut aussi tenir compte de la valeur qu'accordent certains acteurs aux bénéfices à long terme, dont l'absence – malgré la présence de bénéfices à court terme – pourrait les dissuader d'adhérer à la coalition (Lemieux, 1998, p. 23). Partant d'une approche dite non rationnelle, Mazur (1968, pp. 196-205) introduit la notion de considérations « affectives » ou « émotionnelles » qui peuvent influencer la décision de certains acteurs. La proposition de l'auteur est qu'il y a « des déterminants émotionnels qui ne sont pas quantifiables et qui ne se prêtent pas aux postulats utilitaristes ou maximalistes des théories du choix rationnel » mais qu'ils sont importants dans l'explication de la décision d'un acteur d'adhérer ou non à une coalition (Mazur, 1968, p. 198).

Enfin, Chertkloff (1966) montre que les acteurs prennent en considération la probabilité de succès d'une coalition avant d'accepter d'en faire partie. L'auteur a formulé ce postulat contre celui qui soutient que les acteurs faibles ont tendance à se coaliser entre eux plutôt que de s'allier à des acteurs forts, car ce premier choix leur permet de peser au sein de la coalition contrairement à une coalition composée d'acteurs plus forts qu'eux (Caplow, 1968 [1971]). Il en est ainsi puisque malgré l'importance du postulat contraire dans certains contextes, ce qui concerne les « transactions internes » de la coalition (Lemieux, 1998), chaque acteur voulant adhérer à une coalition se doit de s'assurer que la coalition pèsera devant les autres

acteurs en dehors de la coalition et/ou face de ceux qui forment une autre coalition (Chertkloff, 1966).

Ce qui ressort de ces discussions est que la formation de coalitions constitue une stratégie importante dans les jeux compétitifs, mais qu'aucune seule variable explicative n'est à même d'expliquer les calculs complexes que font les acteurs politiques avant de les créer ou d'y adhérer. Il faut alors considérer plusieurs facteurs, tenant compte du contexte sociopolitique particulier des groupes qui font l'objet de l'analyse. C'est l'approche qui sera privilégiée dans la section suivante, laquelle analyse les expériences et les tentatives de formation de coalitions préélectorales dans les pays d'étude.

#### 4.2.1.2. La formation de coalitions comme stratégie électorale

Peut-on établir, à partir de ce qui précède, une certaine corrélation, voire un lien de causalité, entre la stratégie de formation de coalitions et la possibilité de victoire électorale des partis d'opposition en Afrique de l'Ouest? Nicolas Van de Walle (2006, pp. 77-92) pense qu'il y a une corrélation entre les deux mais que le lien causal est moins prégnant. Il conditionne la corrélation au niveau de la démocratisation dans le pays concerné. Ainsi, pour lui, la probabilité de fraude électorale dépend du niveau de démocratisation dans un pays, et celui-ci, à son tour, détermine la probabilité qu'une coalition de l'opposition aboutisse ou non à la victoire électorale (Van de Walle, 2006, p. 82).

Certes, le lien causal est moins clair, mais la corrélation est plus évidente que l'auteur ne veut l'admettre ou qu'il n'a pu la remarquer. Cet argument est basé sur l'assertion faite au chapitre précédent selon laquelle l'alternance n'est possible que dans un système bipartisan (Duverger, 1973, p. 334) ou bipolarisé (Quermonne, 1988, p. 14). Chacun de ces deux systèmes comprend une certaine notion de coalition. Le premier sous-entend l'existence de deux grandes coalitions plus ou

moins durables, tandis que la notion de coalition est presqu'explicite dans le second. Compris en ce sens, il est possible de démontrer, à partir des 18 expériences d'alternance au pouvoir « par les partis d'opposition » en Afrique entre 1990 et 2008 (voir tableaux 4.2 et A3 en annexe), que la formation de coalition est une condition nécessaire, quoique pas suffisante, pour la victoire électorale de l'opposition.

**Tableau 4.2**: Les victoires électorales de l'opposition en Afrique, 1990-2008

		ernance au pouvoi		Coalition		
No	Pays et année	Leader et parti sortant	Leader et parti gagnant	électorale?	parti	
1	Burundi : 1993	Pierre Buyoya : UPRONA <sup>112</sup>	Melchior Ndadaye : FRODEBU	Oui <sup>113</sup>	Multiple	
2	Cap-Vert : 1991	Aristide Pereira: PAICV	Antonio M. Monteiro : MpD	Non	Bipartisan	
3	Cap-Vert: 2001	Carlos Veiga : MpD	Pedro Pires : PAICV	Oui au J <sup>er</sup> tour	Bipartisan	
4	République centrafricaine : 1993	André Kolingba : RDC	Ange-Félix Patassé	Oui au 2 <sup>nd</sup> tour	Multiple	
5	Congo : 1992	Denis S. Nguesso: PCT	Pascal Lissouba: UPADS	Oui au 2 <sup>nd</sup> tour	Multiple	
6	Côte d'Ivoire	Robert Gueï	Laurent Gbagbo: FPI	Non	Multiple	
7	Ghana : 2000	John Atta Mills: NDC	John Kufuor : NPP	Non	Bipartisan	
8	Ghana : 2008	Akufo Ado : NPP	John Atta Mills: NDC	Non	Bipartisan	
9	G.Bissau : 2000	Malam Bacai Sanhá : PAIGC	Kumba Yala : PRS	Oui au 2 <sup>nd</sup> tour	Multiple	
10	Kenya : 2002	Uhuru Kenyatta : KANU	Mwai Kibaki : NARC	Oui	Multiple	
11	Madagascar: 1993	Didier Ratsiraka : MMSM	Albert Zafy: UNDD	Oui au 2 <sup>nd</sup> tour	Multiple	
12	Malawi : 1994	Hastings Banda: MCP	Bakili Muluzi : UDF	Non	Multiple	
13	Maurice: 1995	Anerood Jugnauth : MSM/MMM	Navinchandra Ramgoolam : PTM/MMM	Oui	Multiple	
14	Maurice: 2000	N. Ramgoolam : AS	A.Jugnauth : MSM/MMM	Oui	Multiple	

Se reporter à la liste des acronymes et abréviations pour les significations de ces sigles.

113 Dans les cas où le tour n'est pas précisé, comme ici, il s'agit de systèmes qui n'ont qu'un seul tour.

15	Maurice: 2005	Paul R. Bérenger:	Navinchandra	Oui	Multiple
		MMM/MSM	Ramgoolam: AS		
16	Sénégal: 2000	Abdou Diouf:	A. Wade: PDS	Oui au 2 <sup>nd</sup>	Multiple
		Parti socialiste		tour	
17	Sierra Leone: 2007	Solomon Berewa:	Ernest Bai	Non	Bipartisan
		SLPP	Koroma: APC		
18	Zambie: 1991	Kenneth Kaunda:	F. Chiluba:	Oui	Multiple
		UNIP	MMD		

Sources: Données compilées par l'auteur

Comme il est évident à la lecture du tableau 4.2 ci-dessus, tous les 18 cas d'alternance au pouvoir par un parti d'opposition advenus en Afrique entre 1990 et 2008 sont intervenus dans des systèmes bipartisans et/ou grâce à une coalition formée par un certain nombre de partis d'opposition. Les deux seules exceptions à cette affirmation sont la victoire électorale de Bakili Muluzi de l'UDF au Malawi en mai 1994, et celle de Laurent Gbagbo du FPI en Côte d'Ivoire en octobre 2000. Dans ce dernier cas, l'élection avait été boycottée par le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien parti au pouvoir, et le candidat populaire du Rassemblement des républicains (RDR), Alassane Ouattara, n'avait pas été autorisé par la junte au pouvoir (sous le Général Robert Guer) à contester le scrutin.

Quant au cas malawite, il convient de rappeler que le scrutin a été disputé entre trois principaux partis politiques et un quatrième parti « mineur ». 114 Les trois sont le Front démocratique uni (UDF) de Muluzi, qui l'a remporté avec 47% des voix ; le Parti du congrès malawite (MCP) du président sortant, Hastings Banda, qui s'est placé en deuxième position avec 33,45% des voix ; et l'Alliance pour la démocratie (AFORD), du syndicaliste Chakufwa Chihana, qui a reçu 19% des voix (Chirwa, 1994, p. 17; Posner, 1995, p. 130; Kalipeni, 1997, p. 159; Van Donge, 1995, p. 239). Ces résultats présentent un système plutôt « tripartite », donc multipartite, ce qui semble contredire notre argument à propos da la nécessité du bipartisme ou de la bipolarisation pour effectuer l'alternance.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> Le quatrième parti était le Malawi Democratic Party (MDP) de Kamlepo Kalua, qui n'a reçu que 0.5% des voix.

Il a déjà été reconnu que ce cas constitue, avec le cas ivoirien, un cas d'exception. Mais il peut tout à fait être expliqué et ce, par une rare « combinaison » d'au moins trois facteurs importants. Le premier est le mode de scrutin au Malawi, qui est pluralitaire à un seul tour. En d'autres mots, le gagnant n'a besoin que d'une majorité simple, ce qui explique la victoire du candidat de l'UDF avec moins de 50% des voix. Mais cela ne suffit pas pour expliquer la situation. Or, le chef de l'AFORD ayant été le premier acteur politique à exiger, publiquement et depuis 1992, l'établissement du multipartisme, et ayant été incarcéré pour cela, le parti a cru être en mesure de remporter le scrutin présidentiel vis-à-vis du MCP qui avait été au pouvoir pendant environ trois décennies et avait été décrié pour son autoritarisme, et de l'UDF dont le président et bon nombre des cadres étaient issus du MCP. Aussi, le leader de l'AFORD s'estimait le plus instruit et le plus « propre » des trois principaux candidats (Van Dijk, 1993; Posner, 1995, pp. 137-140; Van Donge, 1995, pp. 230-232, 236; Kalipeni, 1997, pp. 153-154). Mais malgré cela, les deux partis d'opposition, AFORD et UDF, se sont coalisés lors du référendum de 1993 et ont mené des négociations « futiles » pour le scrutin présidentiel (Posner, 1995, p. 139).

Le deuxième facteur, qui est peut-être le plus saillant, est le poids du « régionalisme » qui semble profondément caractériser le paysage politique malawite. Constitué de trois grandes régions, c'est-à-dire le Nord, le Centre et le Sud, les différentes échéances électorales qui ont eu lieu au Malawi depuis l'instauration du multipartisme, à commencer par le référendum de juin 1993, 115 ont montré que les Malawites tendent à voter pour les candidats de leur « région », ou le parti censé être le plus représentatif de celle-ci. Pourtant, le Nord, bastion électoral de l'AFORD, ne représente que 11% de l'électorat national, avec seulement cinq des 24 circonscriptions électorales, tandis que le MCP domine le

\_

<sup>115</sup> Le référendum avait pour objectif de maintenir ou abolir le système de parti unique, et le résultat a été pour l'abolition, d'où le rétablissement du multipartisme et l'élection présidentielle de mai 1994.

116 Il sied de souligner que le Democratic Progressive Party (DPP), créé par le Président Bingu wa Mutharika en 2005, juste après avoir remporté le scrutin de 2004 sous les couleurs de l'UDF, tente à transcendre les clivages régionaux (Dulani, 2008; Tsoka, 2009).

Centre, constituant environ 39% de l'électorat avec 9 des 24 circonscriptions, et l'UDF s'impose au Sud, plus peuplé avec environ 50% de l'électoral national et 10 des 24 circonscriptions électorales (Chirwa, 1994; Kalipeni, 1997; Tsoka, 2009, p. 2; Van Donge, 1995, pp. 237-238).

En plus de cela, le troisième facteur se trouve dans la possibilité de formation d'alliances « régionales ». De par leur passé au sein du MCP et la présence de quelques figures de la région centrale au sein de leur parti, les leaders de l'UDF pouvaient prétendre à avoir des sympathisants dans cette autre région centrale, la deuxième en importance électorale après la leur. Par contre, il devenait de plus en plus évident, à l'approche du scrutin présidentiel, que le candidat de l'AFORD éprouverait des difficultés pour bénéficier du soutien d'électeurs en dehors du Nord et que le parti au pouvoir devait se contenter des électeurs du Centre (Van Donge, 1995, p. 237).

Effectivement, les résultats des scrutins présidentiel et législatif de 1994 ont réfleté cette réalité et confirmé ces prédictions. Pour le premier qui nous intéresse ici, c'est-à-dire le présidentiel, l'UDF l'a remporté en gagnant 78% de toutes les voix exprimées dans son bastion du Sud, 27% des voix du Centre, et 4,5% des voix au Nord. L'AFORD n'a gagné que dans sa région du Nord, où il a recueilli environ 88% des voix (mais sur 11% seulement de l'électorat national), et seulement 7,5% et 5,23% des voix, respectivement, au Centre et au Sud, tandis que le candidat du parti sortant n'a brillé que dans son fief du Centre, où il a été crédité avec 64% des voix, en plus de 16% des voix au Sud et 7,30% des voix au Nord (Chirwa, 1994; Kalipeni, 1997, p. 159; Van Donge, 1995, pp. 239-242; Posner, 1995, p. 131). Voici ce qui explique ce cas exceptionnel et, à cause de cela, comment il n'invalide pas notre argumentation centrale.

Bien entendu, les victoires des candidats indépendants et celles qui résultent d'élections sans parti au pouvoir (c'est-à-dire après une période de transition dont les dirigeants n'ont pas pris part à l'élection en tant que candidats) sont exclues de ce calcul.

Il convient aussi d'ajouter que dans les pays où le système électoral est pluralitaire, où il n'y a donc pas de second tour, c'est dès le premier tour que l'opposition a formé une coalition. Etant donné que l'élection se gagne dans ces pays par une « simple majorité », la coalition d'opposition peut ne pas être une grande coalition. Par contre, dans les pays ayant un système majoritaire à deux tours, c'est souvent au second tour que les partis d'opposition se rallient au candidat de celui, parmi eux, qui a obtenu le plus grand nombre de votes au premier tour.

À titre d'exemple, lors des élections présidentielles d'octobre 1991 en Zambie, presque toutes les forces d'opposition ont formé une formidable coalition autour de Frederick Chiluba, le candidat du Mouvement pour la démocratie multipartite (MMD). C'est grâce à cette coalition que l'opposition a remporté les élections présidentielles contre Kenneth Kaunda et son Parti national indépendant uni (UNIP), l'ancien parti unique (Daloz, 1997; Burnell, 2001; Rakner, 2004).

Il en fut également du rôle de la Coalition arc-en-ciel dans la victoire historique de l'opposition kenyane aux élections présidentielles de décembre 2002 (Kagwanja, 2003, 2005; Närma, 2003; Maupeu, 2003), ainsi que du rôle de la Coalition Sopi dans la défaite d'Abdou Diouf, le candidat sortant du Parti socialiste (PS) au pouvoir, au second tour des élections présidentielles de mars 2000 au Sénégal (Coulibaly, 2003; Havard, 2004; Niang, 2005). De même, aucune des trois victoires de l'opposition enregistrées à Maurice n'a été remportée par un seul parti politique. Toutes ont été au compte de coalitions de partis d'opposition.

Ces exemples montrent bien l'impact positif de la formation de coalitions sur les chances de l'opposition d'effectuer l'alternance au pouvoir. Il est fort possible d'en déduire presqu'une impossibilité, pour les partis d'opposition des pays multipartistes, d'effectuer l'alternance sans se coaliser. L'exemple précité de l'élection présidentielle béninoise de mars 2006 illustre bien ce constat. Les résultats de l'élection présidentielle gabonaise d'août 2009 offrent un autre cas de figure. Le système électoral y étant pluralitaire, Ali Bongo, le candidat du Parti démocratique du Gabon (PDG, au pouvoir) l'a remportée avec seulement 41,5%, selon la

Commission électorale. Or ses deux plus grands adversaires ont obtenu, chacun, 25% des voix. Avec un total de 50% des voix (soit 8% de plus que celui du candidat du parti au pouvoir), une coalition entre ces deux personnalités aurait très vraisemblablement assuré la victoire à l'opposition.

Lors de nos enquêtes de terrain, nous posions aux militants et sympathisants des partis d'opposition la question suivante : « Selon vous, qu'est-ce qui explique la ténacité du régime au pouvoir et quelles sont les principales faiblesses de l'opposition? » Une réponse courante était de dire que le parti au pouvoir truque les élections. Mais beaucoup de militants béninois et guinéens ajoutaient la désunion des partis d'opposition et leur échec de former des coalitions électorales. Le manque d'unité était d'ailleurs la seule réponse pour certains. Bon nombre de personnes au Bénin ont régionalisé la réponse à la seconde partie de la question, blâmant la faiblesse de l'opposition sur le « manque d'attente entre les Sudistes », étant donné que les leaders de tous les principaux partis d'opposition sont du Sud du pays.

Il semblerait que la question régionale est très saillante au Bénin, où les Nordistes tendent souvent de s'unir autour du plus sérieux candidat de la région, tandis que le « Sud » déçoit « les siens ». Certains Sudistes votent souvent d'ailleurs pour les candidats du Nord. C'est ce constat qui fait dire à Dénis Amoussou-Yeye (2009a) que « le 'Nord' vote le sang alors que le 'Sud' est plus déterminé dans ses choix par des intérêts égoïstes. » Pour l'expliquer, il renvoie la situation à un supposé « sens communautaire plus développé au 'Nord' alors que le Sud, plus socialement évolué, donc plus individualiste, a plutôt une conscience de classe ou d'intérêts. »

Conscients de ce fait, les partis d'opposition guinéens ont tenté, à plusieurs reprises, de former des coalitions électorales contre le régime de Lansana Conté. Faye (2007, pp. 53-82) en recense au moins sept entre 1992 et 2006. Mais aucune de

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> Voir AFP, « La Cour constitutionnelle valide l'élection d'Ali Bongo, » 10 octobre 2009.

La question de coalition ne se pose pas vraiment au Ghana, car le système est bipartisan.

ces coalitions n'a réussi à se maintenir ou à présenter un candidat – de poids – unique. Pour un membre du Bureau politique national (BPN) de l'Union pour le progrès et le renouveau (UPR), les partis d'opposition guinéens n'ont jamais formé d'alliance, proprement dite, car toutes les expériences sont des groupements préélectoraux dont les membres ont leurs stratégies et leurs programmes particuliers. 119

Presque toutes les personnes que nous avons interviewées ont reconnu l'égoïsme des leaders d'opposition comme l'une des principales raisons de l'échec de ces tentatives. Quatre jeunes étudiants interviewés en groupe ciblés à l'Université de Conakry en janvier 2008 se sont dits déçus par les leaders de l'opposition. Deux d'entre eux avaient décidé de se désengager de leur parti (UFDG), tandis que deux autres n'avaient jamais appartenu à un parti politique. À notre question de savoir pourquoi ils avaient démissionné de leur parti ou n'adhéraient pas à un, ils ont répondu dans les propos suivants :

Moi, je me suis rendu compte que tous ces leaders sont les mêmes; ils veulent tous le pouvoir, aucun ne veut s'effacer pour l'autre, même si qu'il sait bien qu'il n'a aucune chance. C'est pourquoi ils ne s'entendent jamais entre eux. C'est la raison pour laquelle moi j'ai décidé de ne plus jamais les suivre. Maintenant, je m'occupe de mes études. [Lansana] Conté va s'en aller quand Dieu voudra, car ces opposants ne pourront jamais le battre s'ils ne se donnent pas la main (Entrevue le 6 janvier 2008).

Pour l'un des deux qui n'appartiennent pas à un parti : « Bon, pour moi, je pense qu'ils voudraient bien former une coalition ; ils l'ont tenté plusieurs fois [...]. Mais je pense que le problème est que chacun veut être le chef de la coalition, et c'est là le problème. Bon, à vrai dire, je comprends parfois, c'est la politique ; mais nous nous voudrions qu'ils mettent l'intérêt national avant leurs calculs politiciens. C'est vraiment dommage. »<sup>120</sup>

Mais un membre du BPN du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) soutient que l'infiltration des alliances par des partis satellitaires agissant au compte

Entretien a Conardy, ie o janvier 2000

Diao Kanté, membre du BPN de l'UPR, député à l'Assemblée nationale et au Parlement panafricain, entretien personnel à Midrand, Afrique du Sud, 25 juin 2007.
Entretien à Conakry, le 6 janvier 2008.

du régime au pouvoir aurait souvent joué contre les alliances. [2] Peu importe les raisons de cet échec et leur pertinence, la conclusion est que l'échec de former de coalitions a contribué à l'échec des tentatives des partis d'opposition visant à conquérir le pouvoir en Guinée.

Agissant dans la même logique, les quatre principaux partis d'opposition béninois – selon les résultats du premier tour du scrutin présidentiel de mars 2006<sup>122</sup> - ont signé, le 1<sup>er</sup> septembre 2009, un « Protocole d'Union ». L'objectif de cette alliance est d'élaborer une plateforme politique commune et de présenter « un candidat unique » aux élections présidentielles de 2011 ainsi qu'une liste unique de candidats pour les élections législatives de 2011 et au-delà (Brathier, 2009). 123 Mais si l'on se réfère à certains des facteurs relevés par Gamson (1961), Chertkoff (1966) et Lemieux (1998) comme des facteurs influant sur les comportements des acteurs d'une coalition, alors les possibilités de réussite de cette coalition de l'opposition béninoise ne sont pas évidentes. Tant les intérêts de ses membres et leurs supporteurs sont divergents, il est loin d'être certain qu'elle se maintiendra jusqu'en 2011 (voir Ahoyo, 2009; Amoussou-Yeye, 2009b; Brathier, 2009).

Un problème qui pourrait compromettre la réussite de cette coalition et qui n'est pas absent dans les calculs d'une grande partie de leaders de l'opposition au Bénin et en Guinée est la limite d'âge de 70 ans consacrée par les constitutions des deux pays pour les candidats à la présidence. 124 En effet, sachant qu'il atteindra la limite d'âge dans quelques années seulement, 125 des leaders insistent pour diriger la coalition car les autres pourront se présenter comme candidats à une élection ultérieure. Or, si les autres s'estiment plus présidentiables que le « vieux », ils ne seront pas disposés à

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> Dr Mohamed Diané, Secrétaire administratif du BPN du RPG, entretien personnel à Conakry, le 3 janvier 2008. 122 C'est-à-dire le PRD, le PSD, la RB et le MADEP.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> Voir également, « Présidentielles et législatives de 2011 : G4 et Force Clé signent un accord contre Yayi, » Le Matin (Cotonou), le 2 septembre 2009.

À noter que ce dispositif a été aboli dans la constitution guinéenne à la suite de la révision constitutionnelle de 2001, mais ceci n'en fait pas moins un problème avant cette révision. Le législateur ghanéen n'a pas prévu un tel mécanisme.

<sup>125</sup> Ceci est vrai, par exemple, dans le cas d'Adrien Houngbédji au Bénin, qui aura 67 ans en 2011 (car né en 1944), et donc ne pourra pas être candidat au-delà du scrutin de cette année là.

s'effacer pour lui, et ce dernier sera tenté de faire cavalier seul ou même de conjuguer avec le parti au pouvoir.

Mais ici encore, peu importe ce qu'adviendra de cette coalition, il demeure vrai que l'échec des partis d'opposition béninois et guinéens de s'unir dans le passé explique, au moins partiellement, leur échec à conquérir le pouvoir.

C'est vrai que la formation de coalitions n'est pas une condition suffisante pour effectuer l'alternance, ce qui réduit de la pertinence du lien causal entre cette stratégie et l'alternance au pouvoir. En effet, il est possible que le parti au pouvoir soit tellement solide et populaire que la coalition de l'opposition ne puisse pas le déloger. Les cas de l'ANC en Afrique du Sud et du BDP du Botswana illustrent bien ce scenario. Il est également possible que des régimes « autoritaires » anticipent la formation de la coalition de l'opposition par une opération de fraude massive afin de gagner le scrutin dès le premier tour (Van de Walle, 2006, p. 82). Mais il y a très peu d'exemples systématiques pour soutenir cette hypothèse. Il est d'ailleurs possible d'arguer qu'une véritable coalition des principaux partis de l'opposition peut avoir un effet dissuasif pouvant empêcher ou rendre difficile au parti au pouvoir de truquer le scrutin.

Cet argument est basé sur trois hypothèses. La première, basée sur les résultats de certains scrutins présidentiels (tels que ceux du Bénin (2006) et du Gabon (2009) mentionnés plus haut), est que la coalition entre les principaux partis de l'opposition rapproche leur quote-part à celle du parti au pouvoir, voire permettre de battre ce dernier. Le même argument est aussi valable pour les élections présidentielles de décembre 1993 en Guinée. Selon les résultats officiels de ce scrutin, Lansana Conté du parti au pouvoir a gagné ce scrutin, dès le premier tour, avec 51,70% des voix, contre 19,55% (RPG), 13,37% (UNR) et 11,86% (PRP) pour ses trois principaux adversaires (Faye, 2007). Ces derniers ont donc obtenu un total de 44,78% des voix.

La deuxième hypothèse est basée sur le taux de participation, qui n'a atteint les 90% dans aucun de ces scrutins. Il est supposé que la plupart de ceux qui se sont abstenus de voter dans ces scrutins étaient des militants de l'opposition qui ne

voudraient pas « gaspiller » leur vote pour un candidat qui n'a aucune chance réaliste de gagner, car l'opposition était dispersée. L'hypothèse est donc de postuler que la formation de coalitions peut avoir l'effet de mobiliser ces votes « perdus » en faveur de l'opposition. 126

Voyant une telle popularité de l'opposition, la troisième hypothèse est que le parti au pouvoir serait dissuadé de truquer le scrutin, ne serait-ce que par peur de troubles sociaux dans le pays. Ceci est d'autant plus probable qu'une véritable coalition des principaux partis de l'opposition est susceptible d'influencer les calculs des membres de la coalition gouvernementale qui ne voudraient pas rester dans « le mauvais camps de l'histoire » (Langston, 2006). Une évidence est que la plupart des gouvernements issus de la victoire de ce genre de coalitions comportent de nombreux éléments autrefois associés au régime défunt.

# 4.2.2. Boycottage des élections

Le boycottage des élections est une stratégie à laquelle font généralement recours les partis d'opposition en Afrique (Bratton, 1998, p. 61). Pour illustrer combien cette stratégie est employée par les partis d'opposition, Beaulieu (2004, p. 1, 2006, pp. 4-7) fait état de 66 cas d'élections boycottées par les partis d'opposition dans 44 pays à travers le monde entre 1990 et 2002. Ceci représente environ 16% de toutes les « élections nationales » tenues dans les « pays en voie de développement ». Lindberg tente de minimiser la fréquence de boycottages

-

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> Un étudiant de 24 ans en géologie nous a affirmé, à Cotonou en décembre 2007, qu'il avait voté pour le candidat du PRD au premier tour des élections présidentielles de mars 2006 au Bénin mais qu'il a voté pour Yayi Boni, le candidat indépendant, au second tour, malgré le fait que son candidat était le seul challengeur de Boni au second tour. Sa justification est qu'il voulait voter « utile », or il ne voyait pas son candidat remporter ce second tour sans le soutien des autres partis de l'opposition, ce qu'il n'avait pas obtenu.

Nous avons des réserves à propos de ces chiffres, car l'auteure ne précise pas dans sa méthodologie ce qu'elle entend par « élections nationales ». S'agit-il des scrutins « présidentiels » ou « législatifs » ou les deux ? Les données empiriques qu'elle fournit ne permettent pas non plus de dégager cette distinction. Ceci dit, qu'il s'agisse des deux ou d'un seul de ces types d'élection, ces chiffres montrent néanmoins jusqu'à quel point les partis d'opposition font recours à cette stratégie.

électoraux en Afrique subsaharienne, ou peut-être son argument est basé sur la contestation des résultats seulement. Il fournit néanmoins des données qui montrent qu'au moins un principal parti d'opposition a boycotté, respectivement, 34% et 29% des élections présidentielles et législatives ayant lieu dans la région entre 1989 et juin 2003 (Lindberg, 2006, pp. 150-151).

Cependant, comme d'autres sujets relatifs aux partis d'opposition, notamment en Afrique, seulement une poignée d'analystes s'y sont intéressés comme sujet d'étude scientifique ou ont rendu publics leurs travaux. Le mémoire de DEA de Jean-Aimé Ndjock, portant sur *Le boycott électoral en Afrique subsaharienne* et soutenu en 1999 à l'Institut d'Études Politiques de Lyon, peut être considéré comme un travail pionnier en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne. Il y a ensuite la thèse de doctorat d'Emily Ann Beaulieu traitant du même thème à l'échelle mondiale et soutenue en 2006 à l'Université de Californie, San Diego, en plus de ses autres travaux tirés de cette thèse (Beaulieu, 2004, 2006a, 2006b). Quelques travaux de Stephen Lindberg (2004a, 2004b, 2006), de Michael Bratton (1998), d'Andreas Schedler (2007) et le mémoire de Master d'Ian Smith, soutenu à l'Université de l'État de Géorgie en août 2009, s'ajoutent à cette liste somme toute modeste.

Il est question ici d'analyser ce phénomène comme stratégie des partis d'opposition en Afrique, en général, et dans les trois pays d'étude, en particulier. L'analyse se limitera aux élections présidentielles et législatives. Qu'est-ce qui pousse les partis d'opposition à privilégier cette stratégie, et quel rôle peut-elle jouer dans la réalisation de l'alternance au pouvoir? Mais avant cela, que signifie le phénomène de « boycottage électoral » en termes théoriques?

# 4.2.2.1. Explication du sens et des motifs du boycottage électoral

S'inspirant de Paul Bacot, Ndjock (1999, p. 8) définit le boycottage électoral comme « une forme d'abstention volontaire, collective et publiquement concertée. » Pour Beaulieu (2004, p. 1), il y a boycottage électoral « lors qu'un ou plusieurs

partis d'opposition refusent publiquement de participer à une élection en guise de protestation. »<sup>128</sup>

Insistant sur le caractère de « protestation, » cette dernière définition semble réduire le boycottage électoral à une stratégie de réaction, les partis d'opposition ne boycottant les scrutins que pour exprimer leur désaccord envers quelque chose qu'ils n'approuvent pas dans le processus électoral. S'il est vrai que ceci constitue la principale caractéristique, sinon cause des boycottages, il ne faut cependant pas faire abstraction des autres aspects ou motivations du boycottage, comme nous le verrons ci-dessous. Ainsi, Smith (2009, p. 4) élargit cette définition pour dire que le boycottage électoral est une « situation dans laquelle un parti politique renonce volontairement à son droit de contester un scrutin. »<sup>129</sup>

Là aussi, il faut noter que le terme « non participation *active* » (dans le texte original reproduit en note de bas de page) insinue non seulement le refus des partis protestataires de participer au vote, mais aussi qu'ils entreprennent des actions visant à empêcher les autres d'y participer. Or ceci n'est pas toujours le cas. Il arrive d'ailleurs souvent que les boycottages électoraux constituent une « non participation *passive*, » c'est-à-dire que les boycotteurs se contentent de bouder les élections sans rien faire à ceux qui décident autrement (Ndjock, 1999, p. 8).

Ainsi, s'inspirant de ces définitions, nous considérons le boycottage électoral simplement comme le refus d'un ou de plusieurs partis politiques de contester un scrutin électoral dont ils jugent le processus défavorable.

La définition étant ainsi claire, il faut maintenant s'attarder sur les raisons pour lesquelles des partis d'opposition décident de boycotter de scrutins présidentiels et/ou législatifs. La littérature existante relève deux principaux facteurs explicatifs de boycottages électoraux. Le premier est la perception que l'opposition se fait du niveau des anomalies ou du degré de l'injustice dans un processus électoral qu'elle

,

<sup>128</sup> Notre traduction de l'anglais.

Notre traduction de l'anglais. Dans les mots de l'auteur : « A situation in which a political party or faction that is legally allowed to contest in elections makes a decision to organize active non-participation in the elections by members and followers rather than contesting. »

risque, malgré sa popularité, de perdre en raison de ces anomalies attribuables au parti au pouvoir (Smith, 2009, p. 4, Beaulieu, 2006a, pp. 17-18). Ndjock (1999, p. 8) soutient que c'est en vue de « riposter » aux manœuvres de truquage « perpétrées par les tenants du pouvoir [que] les opposants africains ont trouvé la stratégie du boycott électoral. »

Lindberg établit une certaine corrélation entre le niveau de participation des principaux partis d'opposition africains dans un processus électoral et les perceptions de fraude électorale qu'ils ont du processus. Ainsi, plus l'opposition juge le processus comme étant truqué plus elle est inclinée à le boycotter (Lindberg, 2004a, pp. 9-10, 2004b, pp. 78-79, 2006, pp. 150-151).

Bratton (1998, p. 51, 61) préfère l'expliquer par un simple désaccord, entre le parti au pouvoir ou l'organe de gestion des élections et les partis d'opposition sur certaines règles du jeu. Il note, néanmoins, les accusations de fraude électorale comme la principale cause du boycottage des élections législatives d'avril 1997 au Mali par les deux principales alliances de l'opposition (Bratton, 1998, p. 59). Le but du boycottage dans ce cas est généralement d'obtenir de réformes nécessaires pouvant rendre le processus plus juste pour tous les acteurs.

L'autre explication du phénomène est de dire que le boycottage électoral est simplement une ruse qu'emploient les partis d'opposition pour masquer leur faiblesse et sauver la face, sachant qu'ils perdront la course de toutes les façons (Lindberg, 2004a, p. 9, 2004b, p. 66; Pastor, 1999, p. 1). Ainsi, Bratton (1998, p. 53) appelle à ce que l'on soit « alert to the possibility that a boycott, rather than reflecting a flawed electoral process, can be a ruse by opposition parties that have concluded that they stand no chance of winning. » L'objectif d'un tel stratagème de l'opposition serait non seulement de masquer ses propres faiblesses, mais aussi de tenter de discréditer le parti au pouvoir ou l'organe de gestion des élections (Lindberg, 2004a, p. 9).

Beaulieu tente de « réconcilier » ces deux variables explicatives en suggérant une typologie des boycottages électoraux. Elle préconise deux types de boycottage,

selon la dimension ou la grandeur des boycotteurs par rapport aux autres partis qui décident de participer au scrutin. Ainsi, elle identifie les « boycottages majeurs » et les « boycottages mineurs. » Par un boycottage « majeur » elle entend une situation où la plupart des principaux partis de l'opposition décident de ne pas participer au scrutin, ce qui fait des boycottages mineurs des actions de non participation décidées par des partis d'opposition de moindre envergure. Beaulieu range la première explication susmentionnée sous les boycottages majeurs, tandis que les boycottages mineurs seraient, selon elle, généralement motivés par des considérations particularistes des boycotteurs, des considérations souvent détachées d'une caractéristique quelconque du processus électoral (Beaulieu, 2006a, pp. 14-17, 28-35).

Mais ces deux explications ne doivent pas être juxtaposées de façon dichotomique. En effet, elles sont toutes deux reconnues par certains des auteurs précités (comme Bratton et Lindberg), quoiqu'ils semblent enclins vers une des deux. De même, la distinction n'est pas aussi nette entre les deux types qu'identifie Beaulieu et les caractéristiques sous-entendues dans les deux variables explicatives précitées. Comme nous le verrons ci-dessous, un ou plusieurs principaux partis politiques peuvent boycotter une élection pas nécessairement à cause des imperfections du processus, mais parce qu'ils ne pensent pas pouvoir la remporter vis-à-vis du parti au pouvoir, qui est néanmoins critiquable à certains égards. <sup>130</sup> D'ailleurs, il est contestable l'insinuation que les petits partis de l'opposition se défendent de participer au scrutin pour sauver la face. En effet, ce scénario est plus valable pour les grands partis, car ce sont eux qui ont une chance réelle de gagner les scrutins et donc un enjeu s'ils perdaient la face en raison de leur participation à un scrutin dont ils savent perdu d'avance.

Ceci étant, nous retenons que les boycottages peuvent être motivés par une préoccupation quant à la justesse du processus électoral, comme ils peuvent être des stratagèmes employés par les partis d'opposition. La décision de boycotter peut

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup> Cet aspect leur offrira un prétexte pour justifier le boycottage.

d'ailleurs être basée sur tous ces deux facteurs, si ce n'est pas souvent le cas. Car, bien souvent, les partis d'opposition africains participent à des élections dont ils sont conscients des imperfections du processus. Sinon pourquoi contestent-ils les résultats quand ils perdent? Et quand ils gagnent, est-ce que cela veut dire que le processus a été entièrement sain, qu'il n'y a pas eu de truquage ni de tentative de truquage par le parti au pouvoir? Ceci ne semble pas être soutenu par les faits empiriques.

De là se dégagent deux questions qui ne semblent pas avoir bénéficié de l'attention des auteurs précités. <sup>131</sup> La première question est de savoir pourquoi les partis d'opposition acceptent de participer à des scrutins « imparfaits » ? La seconde question est de savoir le niveau d'imperfection « raisonnable » du processus électoral qu'ils acceptent, franchir la barre duquel entraîne le boycottage ? Il est difficile de trouver une réponse « tranchante » à ces questions. L'analyse empirique des boycottages électoraux ayant lieu dans les trois pays d'études pourrait cependant contribuer à jeter un petit faisceau de lumière sur ces interrogations.

# 4.2.2.2. Boycottage électoral et alternance au pouvoir

Comme nous l'avons dit plus haut, le boycottage électoral est une stratégie qu'emploient souvent les partis d'opposition en Afrique. Il y a eu des cas de boycottage dans chacun des pays d'étude (voir tableau 4.3 ci-dessous). La question qu'on se pose ici est de savoir l'effet de cette stratégie ou le rôle qu'elle peut jouer dans la réalisation de l'alternance au pouvoir dans les pays d'étude.

Un consensus semble se dégager de la littérature existante selon lequel les boycottages auraient très peu d'effet immédiat en ce qui concerne l'alternance (Ndjock, 1999; Smith, 2009, p. 6). Une exception peut être faite dans le cas des menaces qui obligent le régime au pouvoir à entreprendre des réformes réclamées par l'opposition afin de rendre le processus électoral plus juste, et grâce auxquelles

Lindberg (2004a, pp. 8-9) pose les deux questions mais n'y répond pas vraiment.

l'opposition finit par participer. <sup>132</sup> Mais ceci est rare, ce qui signifie que les effets immédiats du boycottage électoral sont généralement vus en terme de coût et prix à payer afin d'obtenir des bénéfices à long terme.

**Tableau 4.3**: Les cas de boycottage des scrutins présidentiels et législatifs dans les trois

pays d'étude, 1990-2009

No	Pays	Principaux partis	Nature du scrutin	Raisons/prétextes
1	Ghana	NPP et trois des 6 partis ayant disputé le scrutin présidentiel du 3/11/92	Scrutin législatif du 29 décembre 1992	du boycottage  Irrégularités dans le processus du scrutin présidentiel et l'absence de réformes adéquates pour le scrutin législatif
2	Bénin	RB et PRD	Second tour du scrutin présidentiel de mars 2001	Irrégularités au premier tour et manque de réformes adéquates dans le processus du second tour
3	Guinée	Tous les principaux partis de l'opposition sauf l'UPR et l'UPG	Élections législatives de juin 2002	Processus jugé défaillant et manque de réformes adéquates avant le scrutin
4	Guinée	Tous les partis politiques de l'opposition, y compris l'UPR et l'UPG	Élections présidentielles de décembre 2003	Processus jugé défaillant et fait pour favoriser le candidat sortant du parti au pouvoir
5	Ghana	NPP (parti au pouvoir sortant)	Le vote du 2 <sup>nd</sup> tour du scrutin présidentiel de 2008 dans la localité de Tain en janvier 2009	Intimidation de leur militants par ceux du NDC (principal parti d'opposition) dans la localité

Sources : Études de cas et rapports de presse

Ici, l'on convient de dire qu'en boycottant un scrutin que le parti au pouvoir finit par disputer avec d'autres partis – car il y a souvent des partis qui se désolidarisent avec les autres et qui « boycottent le boycott » 133 –, les boycotteurs offrent une « victoire facile » au candidat du parti au pouvoir et/ou perdent des sièges au parlement, dans le cas des élections législatives (Ndjock, 1999, pp. 53-54). C'est

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> Ceci suppose que la menace du boycottage était motivée par la première variable explicative citée plus haut, c'est-à-dire les anomalies réelles ou anticipées dans le processus électoral, des imperfections que l'opposition considère être le principal facteur qui pourrait l'empêcher de gagner.
<sup>133</sup> L'expression est empruntée à Ndjock (1999, p. 53).

pour dire qu'il n'y a pas d'effet positif immédiat pour le boycottage électoral en faveur de l'opposition (Beaulieu, 2004, p. 9). Il peut d'ailleurs comporter de sérieux risques pour les boycotteurs dans la mesure où les boycottages successifs des élections par un parti peuvent lui faire perdre la sympathie d'un bon nombre de ses militants (Ndjock, 1999, p. 55; Staino, 2009). Ils peuvent également rendre difficile le maintien de la cohésion à long terme du parti, à moins que la décision de boycotter soit toujours une décision collective approuvée par tous les principaux leaders du parti.

Les exemples abondent quant aux coûts à court terme que les partis d'opposition paient parfois pour le boycottage électoral. Au Ghana, par exemple, le boycottage par le NPP et autres partis de l'opposition des élections parlementaires du 29 décembre 1992 a permis au NDC de remporter presque tous les sièges au Parlement, soit 189 sur 200. Pourtant, certains de ces sièges auraient pu être gagnés par l'opposition, notamment le NPP. En effet, son candidat venait juste d'obtenir 30% des voix au scrutin présidentiel du mois précédent (Jaffries et Thomas, 1993, p. 664; Boahen, 134 1995, p. 277; Lindberg, 2004b, pp. 82-83, 2006, p. 156).

L'opposition a justifié son action en citant des irrégularités et des cas de « fraudes massives » ayant émaillé le processus du scrutin présidentiel (New Patriotic Party, 1993; Oquaye, 1995, 259-275, 2004, pp. 513-532; Boahen, 1995, pp. 277-280; Lyons, 1997, 65-77). Mais les résultats immédiats escomptés par l'opposition n'ont jamais été obtenus. Car ils n'ont pas obtenu le principal objectif de leur action, c'est-à-dire le report du scrutin – afin d'assurer davantage de justice – sous la pression de la « communauté internationale » (Oquaye, 1995, pp. 259-275; Boahen, 1995, pp. 279), quoique leur absence à la première législature de l'ère

Le professeur Adu A. Boahen était le candidat du NPP au scrutin présidentiel du 3 novembre 1992. Son témoignage est donc d'une importance particulière, équivalent d'une interview personnelle, ce que nous n'avons pas pu obtenir lors de notre enquête de terrain au Ghana.

multipartite (4<sup>e</sup> république) ait réduit de la légitimité populaire de celle-ci (Jaffries et Thomas, 1993, p. 631). <sup>135</sup>

Comme il a déjà été noté plus haut, Soglo et Houngbédji ont décidé de boycotter le second tour du scrutin présidentiel de mars 2001 au Bénin, citant des anomalies dans le processus du premier tour et dans les préparatifs du second. Ce dernier fut donc un « match amical » entre Kérékou et Bruno Amoussou, le candidat du Parti social-démocrate (PSD) – arrivé quatrième au premier tour – et alors Ministre d'État dans le gouvernement sortant de son « rival » qui gagna le scrutin avec 83,64% (Marsaud, 2001; Bolle, 2009b, pp. 18-19). 136

C'est le même scénario qui s'est passé en Guinée lors des élections législatives de juin 2002 et présidentielles de décembre 2003. Tous les principaux partis de l'opposition ayant boycotté les premières, sauf l'Union pour le progrès et le renouveau (UPR) et l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG), le parti au pouvoir et ses alliés ont gagné 91 des 114 sièges à l'Assemblée nationale. Pire fut le résultat

\_

<sup>135</sup> Le boycottage par le NPP, alors au pouvoir, du vote du second tour du scrutin présidentiel de 2008 dans la localité de Tain (Région de Brong Ahafo, centre du pays) est tout un cas particulier. En effet, le candidat du NPP avait obtenu, au premier tour du 7 décembre, 49,13% des voix contre 47,92% pour son rival du NDC. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, il fallait un second tour entre les deux, qui eut lieu le 28 décembre. À l'issue de ce scrutin, le candidat du NDC obtint 50,13% des voix (représentant 4 501 466 de votes) contre 49,87% de voix (soit 4 478 441 de votes) pour le candidat du NPP. Cependant, les électeurs de la localité de Tain n'avaient pas pu voter ce jour-là pour de problèmes logistiques et les 53,000 électeurs qui y sont enregistrés étaient logiquement à même de changer la différence de 23,025 voix entre les deux candidats. Ainsi, la Commission électorale décida qu'ils votent le 2 janvier 2009 afin de trancher le résultat du scrutin. Mais étant donné que le NDC avait gagné au premier tour dans ce village et que son candidat parlementaire y avait également été élu, tout présageait sa victoire dans la localité, et donc au niveau national. Ainsi, le NPP insista pour que la Commission électorale reporte la tenue de ce scrutin jusqu'à ce qu'elle ait révisé les résultats que le parti contestait dans d'autres localités, une requête pour laquelle il n'a pas eu gain de cause, d'où le boycottage de ce scrutin que le NDC a fini par gagner. Le NDC a donc remporté le scrutin présidentiel avec 50,23% (Voir Kelly, 2009; Gyimah-Boadi, 2009; Zounmenou, 2009; Whitfield, 2009; Ansah-Addo, 2009; Bawah, 2009; ainsi que le site de la Commission électorale : www.ec.gov.gh ).

<sup>136</sup> La Cour Constitutionnelle béninoise, dans sa décision EL-P 01-049 du 15 mars 2001, reconnaît qu'il y a bel et bien eu des irrégularités dans le processus du premier tour du scrutin. Elle a toutefois rejeté la demande d'annulation du scrutin, présentée par Nicéphore Soglo, parce qu'elle avait déjà « examiné toutes les réclamations [du candidat] et statué sur les irrégularités relevées par elle-même [...], procédé aux annulations des voix au niveau de certains bureaux de vote [...], et sanctionné [les] irrégularités [qui ont] été établies. » Voir www.cour-constitutionnelle-benin.org/...decisions/ep010349.pdf [dernier accès: 30 septembre 2009].

du scrutin présidentiel du 21 décembre 2003, car Lansana Conté du parti au pouvoir fut « réélu » avec un score fantaisiste de 95,25% des voix (A. Camara, 2007, pp. 85-90; Zobgélémou, 2007, p. 19, 160).

S'agissant cependant des effets à long terme du boycottage électoral, la probabilité qu'il produise des gains pour l'opposition semble généralement positive (Smith, 2009, p. 8; Staino, 2009). Selon Beaulieu (2004, pp. 8-9, 2006, pp. 10-11, 21), le boycottage d'un scrutin en raison des irrégularités dans le processus électoral peut délégitimer le processus, et exposer devant les observateurs étrangers les pratiques frauduleuses du régime au pouvoir. Ces derniers pourraient exercer des pressions sur le régime au pouvoir, conduisant enfin à des réformes significatives à l'avenir.

Ainsi, mais sans le lier au boycottage des élections parlementaires de décembre 1992, Aubynn (2002), Bratton (1998, p. 60), Jeffries (1998), et Lyons (1997) notent que la qualité des scrutins présidentiel et législatif de 1996 au Ghana s'est beaucoup améliorée par rapport à ceux de 1992. Ils expliquent cela par le fait que le processus avait subi des réformes importantes, ce qui a valu l'appréciation de tous les observateurs et l'acceptation des résultats par l'opposition. Abondant dans le même sens mais élargissant le champ de la comparaison aux élections présidentielles de décembre 2000, Lindberg écrit :

Second elections in 1996 were irregular but not to the extent of affecting the outcome. All parties participated . . . and the outcome was eventually accepted by all major actors. The third consecutive elections, held in 2000, took place under a new inter-party agreement with party agents represented at each polling station. They were eventually the most free and fair, monitored primarily by 15,000 domestic election observers and all parties accepted the outcome immediately (Lindberg, 2006, p. 82).

Nonobstant ce qui précède, il n'est pas évident ni du cas ghanéen – tel qu'exposé plus haut – ni des cas d'autres pays africains que le boycottage électoral constitue une stratégie sûre pour effectuer l'alternance, ni même pour obtenir les réformes nécessaires pour la réaliser. En effet, deux conditions principales devraient être

réunies pour qu'il en soit ainsi. D'abord, il faut que le boycottage soit « complet », ou au moins suivi par tous les principaux partis de l'opposition. Il faut, ensuite, que les acteurs locaux et – surtout – internationaux devant lesquels l'on veut exposer l « 'illégitimité » du régime soient convaincus de ce jugement et prennent les mesures escomptées. Celles-ci pourraient consister, par exemple, dans le cas des acteurs locaux, en un soulèvement populaire. S'agissant des « bailleurs de fonds », ces mesures consisteraient en des actes de pression ou sanction contre le régime au pouvoir.

Mais l'efficacité, voire la probabilité que cette deuxième condition ait lieu, notamment en ce qui concerne l'action des acteurs internationaux, dépend de deux facteurs. D'une part, il y a des considérations géopolitiques et économiques qui peuvent empêcher certains de ces acteurs internationaux d'agir comme s'y attendent les boycotteurs. D'autre part, il y a l'importance qu'accorde le régime au pouvoir aux réactions de ces acteurs, ainsi que sa capacité de les contourner.

Les typologies de boycottages électoraux développées par Lindberg (2004a) et Beaulieu (2006) semblent très pertinentes dans l'explication de la première condition. Lindberg (2004a) parle de « boycottage partiel » et de « boycottage complet », correspondant, respectivement, aux « boycottages mineurs » et « boycottages majeurs » que préfère Beaulieu (2006). Les boycottages complets ou majeurs sont suivis par tous les principaux partis de l'opposition. Or, la désunion de l'opposition aidant, ce type de boycottage serait 5 à 15 fois moins fréquent que les boycottages partiels (Lindberg, 2004a, p. 9; Ndjock, 1999, p. 54).

En effet, comme nous l'avons vu plus haut, le mot d'ordre du boycottage des élections parlementaires de juin 2002 en Guinée n'a pas été suivi par deux grands partis de l'opposition, c'est-à-dire l'UPR et l'UPG. De même, Bruno Amoussou, le candidat du Parti social-démocrate (PSD) béninois a accepté de disputer le second tour du scrutin présidentiel de mars 2001 avec Kérékou (Marsaud, 2001).

L'autre condition ayant été suffisamment traitée au chapitre précédent, il suffit d'ajouter ici qu'elle dépend également de la première et que, dans les faits, elle n'a que rarement été satisfaite dans les pays d'étude, voire ailleurs dans le continent africain.

Personne ne tente d'établir une corrélation directe entre le boycottage électoral et l'alternance. Tous les auteurs précités se limitent, à juste titre, au lien entre le boycottage et les réformes politiques, sans insister sur la nature ou la profondeur de ces réformes, qui peuvent néanmoins aboutir à l'alternance. Mais pour approfondir l'analyse, nous avons jeté un regard sur un échantillon de pays africains où il y a eu alternance au pouvoir entre 1990 et 2008, ainsi que sur des pays où il n'y en a jamais eu durant cette période. Le but était d'observer, dans le cas du premier groupe de pays, la fréquence de boycottages électoraux avant l'alternance, et son absence dans le second groupe de pays, pour ainsi voir s'il y a une corrélation entre les deux.

La conclusion est qu'il n'y a presqu'aucune corrélation. Il y a eu, par exemple, alternance au pouvoir au Sénégal en mars 2000 entre le Parti socialiste (PS, sortant) et le Parti démocratique sénégalais (PDS), au Ghana en décembre 2000 entre le NDC (sortant) et le NPP, au Kenya en décembre 2002 entre la Kenya African National Union (KANU, sortant) et la National Rainbow Coalition (NARC) ainsi qu'en Sierra Leone en septembre 2007 entre le Sierra Leone People's Party (SLPP, sortant) et le All People's Party (APC). Il est vrai qu'il y a eu contestation ou boycottage d'élections antérieures dans certains de ces pays, mais il n'y avait eu, dans d'entre deux, de boycottage majeur élections aucun aux présidentielles précédant immédiatement celle qui s'est soldée par l'alternance (Sénégal, 1988; Ghana, 1992 (législatives), etc.).

Ce constat aurait pu établir une certaine relation entre le boycottage de la deuxième élection avant celle qui produit l'alternance et celle-ci, mais le cas des pays où il n'y a pas eu d'alternance ne le conforte pas. En effet, nombreux sont de pays dont les élections ont souvent été boycottées par les partis d'opposition sans que cela ne conduise à des réformes pouvant aboutir à l'alternance. Le Burkina Faso, le Cameroun, le Togo, l'Égypte et la Tunisie offrent des exemples éloquents à cet égard (Ndjock, 1999).

# 4.2.3. Techniques de campagne électorale

Il a été démontré plus haut que la fraude électorale peut constituer une entrave à l'opposition d'effectuer l'alternance au pouvoir. Il a été prouvé, toutefois, que la formation de coalitions électorales est une stratégie nécessaire pour atteindre cet objectif dans les systèmes politiques « multipartites ». Cela signifie que le principal parti d'opposition d'un système « bipartisan » a un avantage structurel pour effectuer l'alternance. Cependant, étant donné que cette condition n'est pas suffisante pour l'opposition d'atteindre son objectif de conquérir le pouvoir, il importe d'analyser les autres techniques électorales qu'ont utilisées des partis d'opposition et des candidats indépendants ayant réussi à conquérir le pouvoir dans les pays d'étude durant la période examinée. Il s'agit donc des expériences des candidats du NPP et du NDC aux élections présidentielles ghanéennes de 2000 et de 2008, respectivement, et des candidats béninois indépendants en 1996 (Kérékou) et 2006 (Yayi Boni).

Presque tous les analystes de l'élection présidentielle ghanéenne de décembre 2000 soutiennent que le NPP et son candidat, John Kufuor, ont su exploiter les faiblesses du NDC et qu'ils ont proposé un programme de société qui a pu convaincre une grande partie des électeurs. D'abord, pour ce qui concerne les faiblesses du parti au pouvoir, Paul Nugent (2001, pp. 412-413) note que la période de campagne électorale a coïncidé avec une crise économique (la chute des prix du cacao, la principale exportation du pays, et la hausse du prix de pétrole), ce qui aurait réduit les ressources disponibles au NDC pour la campagne, et les capacités du parti d'être aussi généreux dans l'offre des « dons électoraux » qu'il avait été dans le passé. Il y avait ensuite une crise interne, résultant de la perception de certains barons du parti que le choix de John Atta-Mills comme le candidat du parti n'avait pas été le résultat d'un processus démocratique et transparent. Certains

avaient donc quitté le parti ou ne se sont pas activés lors des campagnes électorales, comme il fallait (Gyimah-Boadi, 2001, 2007; Nugent, 2001, 2004; Van Walraven, 2002).

Il y eut, enfin, l'effet de complaisance envers les électeurs. Étant donné que le principal parti d'opposition, le NPP, souffrait de ses propres problèmes internes, <sup>137</sup> le parti au pouvoir s'estimait en droit de bénéficier de la confiance des électeurs avec un minimum d'efforts (Nugent, 2001). C'est d'ailleurs la principale explication, en plus du « désir des populations pour un changement, » que nous ont donné presque tous les leaders et militants du NDC lors de notre enquête de terrain.

Étant donné que le NDC a perdu le scrutin, ces explications laissent croire à un « vote sanction » contre le parti. Mais comme nous l'avons dit plus haut, la chute du parti au pouvoir en disgrâce ne signifie pas automatiquement la victoire de l'opposition. Comment alors expliquer la victoire du candidat de l'opposition à ce scrutin, aboutissant ainsi à la première alternance au pouvoir dans le pays depuis l'introduction du multipartisme? Il convient ici de rappeler deux postulats des théories du choix rationnel à propos des phénomènes de « vote sanction » et de « vote stratégique ».

L'hypothèse est que les électeurs mécontents de la performance de leur parti ou de leur candidat ou les électeurs qui sont déçus par ce dernier choisissent soit de voter pour un autre parti ou candidat, soit ils décident de s'abstenir de voter. Ainsi, l'électeur serait plus enclin à s'abstenir s'il ne voit pas une meilleure alternative (Aldrich, 1993), ou de voter pour un petit parti afin de réduire la majorité de son parti et ainsi marquer sa désapprobation (Bowler et Lanque, 1992). Dans le cadre d'un vote stratégique ou tactique, l'électeur déçu par son parti préférerait de voter pour son deuxième choix afin de ne pas « gaspiller » son vote (Riker et Ordeshook, 1968; Black, 1978; Cain, 1978).

Après avoir examiné la victoire du NPP ou la défaite du NDC – car c'est selon –

223

Notamment la contestation par certains membres du choix de John Kufuor, le candidat non charismatique du parti qui avait été, de surcroît, battu par Rawlings aux élections de 1996.

contre ces théories, Anebo (2001, p. 78) conclut que « les élections générales de 2000 au Ghana furent une occasion pour les électeurs mécontents et aliénés d'exprimer leur frustration et désapprobation pour le régime de NDC au pouvoir. Par conséquent, ces individus ont voté pour le principal parti d'opposition. » 138

Mais tout ceci n'explique que partiellement la victoire du NPP. Paul Nugent (2001, pp. 418-420) résume les stratégies du NPP en quatre principales mesures tactiques. D'abord, le parti n'a cessé de souligner l'ampleur de la crise économique, de l'attribuer au parti au pouvoir, et de dire aux électeurs que seul leur parti saura résoudre la crise grâce aux cadres compétents que compte le parti. La deuxième stratégie était de remettre en cause la probité morale des cadres du parti au pouvoir, rappelant aux électeurs que le parti sortant était au pouvoir depuis 1981 – incluant les années du régime militaire sous le PNDC – et non pas depuis 1992 comme prétendaient leurs homologues du parti au pouvoir. Ce faisant, les leaders du NPP amputaient au NDC tous les torts de la période révolutionnaire et utilisaient les allégations de corruption contre des cadres du NDC comme une contradiction aux prétentions de ces derniers à la probité morale.

La troisième stratégie fut de cibler les jeunes par des messages à dessin. Enfin, la quatrième stratégie a consisté en une campagne subtile contre les autres partis d'opposition, plus petits et moins efficaces. L'objectif de cette dernière stratégie était de convaincre les électeurs de l'opposition de ne pas « gaspiller » leurs votes sur ces petits partis s'ils voulaient l'alternance au pouvoir, car seul leur parti était à même de remporter le scrutin contre le parti au pouvoir.

Le retour aux affaires du NDC, à la suite des élections de 2008, peut être expliqué par des stratégies similaires, le parti ayant tiré les leçons des échéances précédentes, y compris son échec en 2004. En effet, le NDC a bien élu son candidat pour le scrutin présidentiel de 2008 à travers une élection primaire qu'il a organisée

<sup>138</sup> Notre traduction de l'anglais.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> Un rapport de la Banque mondiale, publié un mois avant le scrutin, confirma certaines de ces allégations, et dont le contenu fut vivement contesté par le parti au pouvoir. Voir « Confusion over dodgy World Bank document, » *The Chronicle*, 15 novembre 2000 (cité dans Nugent, 2001, p. 413, note 17).

dès décembre 2006, un an avant tous les autres partis politiques. Le NDC a également joué sur les allégations de corruption contre des membres du gouvernement sortant et les accusations faisant état de l'implication de certains d'entre eux dans des activités de trafic de drogue, notamment après l'incarcération, aux États-Unis en 2007, d'Eric Amoateng, député NPP pour trafic de drogue (Gyimah-Baodi, 2009, p. 140. Voir aussi Kelly, 2009; Whitfield, 2009; Zounmenou, 2009).

Au Bénin, le retour de Kérékou au pouvoir en 1996 est dû davantage à sa personnalité soit disant consensuelle et aux erreurs politiques commises par Soglo, le président sortant, qu'à une véritable stratégie électorale de sa part. Car il fut recherché par les mécontents du régime Soglo, sachant que seule une personnalité de sa carrure (un candidat du Nord, soutenu par des leaders du Sud) pouvait défaire Soglo après seulement un mandat de cinq ans (Mayrargue, 1996, pp. 127-129). Albert Bourgi saisit bien ces dynamiques dans sa contribution à un dossier spécial de *Jeune Afrique* consacré à cet évènement :

En réalité, l'échec du président sortant a davantage pris la forme d'un désaveu de méthodes personnelles de gouvernement qu'il n'a traduit la condamnation d'une politique économique et sociale. Nicéphore Soglo a été surtout la cible d'un cartel de mécontents dont la préoccupation principale était d'écarter un clan familial, de renverser celui qui, à ses yeux, avait rompu un pacte tacite scellé à l'issue de la conférence nationale. C'est précisément pour ne pas en voir respecté les termes, pour ne pas avoir pris la mesure des changements intervenus mis dans les rapports entre gouvernants et gouvernés, que Soglo a été sanctionné par le corps électoral et la majorité de la classe politique (Bourgi, 1996, p. 16; voir aussi Mayrargue, 1996; Houngnikpo, 2007).

Mais Yayi Boni semble être le véritable stratège parmi tous les vainqueurs qui

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> Voir « Prof. Mills Wins the Slot, » *NDC Frontline News*, no. 11, janvier 2007. Un cadre du parti nous a affirmé, à Accra, que l'objectif de la tenue de la primaire si tôt était d'empêcher que des mécontentements occasionnés par le scrutin n'influent sur la campagne électorale si elle était très proche de celle-ci. Et effectivement, la primaire du parti au pouvoir, auquel nous avons assistée à la fin de décembre 2007, a fait des mécontents parmi la haute hiérarchie du parti. Car sur les 17 prétendants à la candidature du parti, le candidat favori du président sortant n'a pas bénéficié de la confiance de la majorité des délégués-électeurs. Étant donné qu'il avait ses partisans, et il n'est pas exclu que certains de ces derniers aient voté en 2008 pour d'autres partis ou qu'ils aient décidé de ne pas voter.

nous intéressent ici. Bien entendu, son profil d'économiste et de technocrate expérimenté, d'« homme neuf »<sup>141</sup> – contrairement à ses adversaires de l'opposition –, et l'impression de « rassembleur » que conférait la diversité régionale, ethnique et religieuse de ses origines, <sup>142</sup> ont constitué pour lui des atouts majeurs. Le candidat a bien mis ces qualités à profit lors de la campagne électorale (Mayrargue, 2006; Loko, 2007). Mayrargue (2006) et Loko (2007) s'accordent pour dire que, contrairement aux autres candidats, y compris des ténors de l'opposition, la campagne de Boni s'est distinguée par un professionnalisme et une innovation sans précédents ni égalés dans l'usage des médias et des nouvelles technologies au Bénin. Cette approche aurait convaincu les jeunes des orientations « modernistes » du candidat qui, de surcroît, les ciblait en particulier. Un fait marquant de sa stratégie de campagne fut l'usage de la musique. Pour Mayrargue (2006, p. 160), « ce recours à la chanson n'est pas inédit mais la réalisation d'un CD et l'implication de nombreux chanteurs couvrant, par les rythmes et les diverses langues utilisées, pratiquement tout l'espace béninois, n'a pas eu d'équivalent dans cette campagne. »

La désunion des partis politiques et les querelles personnelles qui les traversaient aidant, les stratégies de campagne du candidat Boni se sont donc avérées fructueuses. Il a même bénéficié, au second tour, du soutien des principaux partis d'opposition contre celui, parmi eux, qui était venu en deuxième position au premier tour.

Ainsi, avant de finir, il convient de rappeler que le chapitre s'est attardé sur le rôle que jouent les stratégies des acteurs politiques en vue d'accéder ou de se

\_

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> S'il est vrai qu'être au pouvoir ou y avoir été a des nombreux avantages, il comporte également des inconvénients. En effet, il expose les tenants aux critiques des électeurs qui passent toutes les actions au crible et s'en font des idées souvent défavorables. Ainsi, la virginité politique comporte parfois l'avantage d'épargner le candidat de ces critiques.

<sup>142</sup> Comme un Barack Obama béninois, il est né à Tchaourou, au centre du Bénin, de parents

musulmans de deux groupes ethniques différents : un père Nago du centre du pays, et une mère Bariba, population implantée dans le nord du Pays. Chrétien lui-même, il a été élevé par un oncle catholique. Boni était aussi marié à une nièce de Mgr de Zouza qui avait présidé la Conférence nationale de février 1990 avant de devenir archevêque de Cotonou. Ce dernier est issu d'une grande famille de la région de Ouidah dans le sud du pays (voir Mayrargue, 2006, pp. 164-165; Loko, 2007, p. 18, 43).

maintenir au pouvoir. Avec une approche multidimensionnelle (normative, sociologique, juridique et stratégique), mais axée sur la théorie stratégique, les principales techniques – orthodoxes et non orthodoxes – qu'emploient les acteurs politiques afin d'atteindre cet objectif ont été identifiées et analysées. Il est ressorti de l'analyse que la fraude électorale est l'une des stratégies auxquelles ont recours les acteurs politiques, notamment ceux qui sont au pouvoir, lors des compétitions électorales.

Ceci étant, les stratégies qu'emploient les partis d'opposition jouent un rôle important dans le contournement des effets des stratégies des partis au pouvoir. L'expérience des partis d'opposition des trois pays d'étude a confirmé que l'échec des partis d'opposition béninois et guinéens à se coaliser autour d'un candidat « gagnant » expliquerait, au moins en partie, leur échec à réaliser l'alternance au pouvoir.

#### CONCLUSION

A PRÉSENTE étude a trouvé son impulsion dans un constat concernant l'alternance au pouvoir exécutif par les partis politiques de l'opposition en Afrique de l'Ouest. Le constat est que malgré la réintroduction du multipartisme dans la sous-région au début des années 1990 et nonobstant la nature relativement compétitive des élections présidentielles, la victoire des candidats présentés par les partis de l'opposition n'est pas fréquente à ces élections. Mais vu que certains partis d'opposition de la région ont bien réussi à conquérir le pouvoir exécutif, ce constat a dû être problématisé. Le questionnement conséquent de cette problématisation était donc de savoir comment expliquer la réussite de certains partis d'opposition dans la région et l'échec des autres dans leurs efforts de conquête du pouvoir d'État.

Pour répondre à cette question, nous avons réduit le champ d'étude à trois pays de la sous-région, en l'occurrence le Bénin, le Ghana et la Guinée. Nous avons ensuite procédé à une étude comparative entre les dynamiques politiques et les stratégies d'acteurs de ces trois pays entre janvier 1990 et décembre 2008. À l'issue de cette étude, un certain nombre de conclusions sont apparues évidentes.

Par contre, l'étude a abordé certaines questions de façon sommaire – car n'étant pas directement liées à la problématique – mais qui comportent des aspects intéressants méritant d'être analysés en profondeur. Certaines de ces questions sont pourtant moins étudiées et constituent donc des champs en jachère pour la discipline de science politique. Ainsi, en plus de relever ces conclusions, il sera également question d'identifier quelques pistes de réflexion pouvant constituer des projets de recherche future.

# L'importance d'une approche multidimensionnelle

Par approche multidimensionnelle est entendue ici une démarche analytique qui se sert des postulats de plusieurs écoles théoriques. La problématique de notre étude est complexe, car elle comporte plusieurs aspects dont l'analyse intégrée est nécessaire pour mieux l'expliquer et répondre à la question de recherche qui s'en est dégagée. L'élément ou l'acteur principal de la problématique étant les « partis politiques de l'opposition » et leurs stratégies de conquête du pouvoir, il a été nécessaire de retracer l'évolution de ces derniers pour ainsi analyser l'influence que leurs passés pourraient avoir sur eux dans la période sous examen. Cette démarche n'était possible que grâce à une approche historique.

Cette analyse historique a révélé que le multipartisme en Afrique de l'Ouest date des dernières années de l'ère coloniale, notamment après la Seconde Guerre mondiale. La création des partis politiques fut autorisée par les colons comme un moyen de répondre à certaines revendications des Africains qui demandaient davantage d'implication dans la gestion de leurs propres territoires. Ainsi, chacun du Bénin, du Ghana et de la Guinée a regagné son indépendance dans le cadre d'un dynamisme politique et d'un système multipartite. À partir de la seconde moitié des années 1960, cependant, le multipartisme y a donné lieu aux régimes de parti unique ou aux juntes militaires. Cette tendance a duré jusqu'à la fin de la Guerre froide en 1989 lorsque le multipartisme a été rétabli dans tous les trois pays. Certaines dynamiques sociopolitiques ont marqué les partis politiques dans les trois pays. Ainsi, le Ghana se trouve avec un système bipartisan, tandis que le Bénin et la Guinée ont une multitude de partis fragmentés.

Mais l'analyse historique ne rend pas compte de certaines structures ou mécanismes institutionnels et constitutionnels qui ont été mis sur place dans les trois pays ou adoptés au fil des temps, notamment leur rôle dans l'explication de la problématique de l'alternance au pouvoir. Par exemple, le législateur béninois autorise les candidatures indépendantes aux élections présidentielles. Ceci n'est pas

le cas ni au Ghana ni en Guinée. Mais ce dispositif constitutionnel s'est avéré, dans ce pays, un facteur qui réduit les chances des candidats des partis d'opposition à conquérir le pouvoir exécutif. En effet, les individus qui s'estiment « présidentiables » n'hésitent pas à se présenter aux élections présidentielles en dehors de tout cadre partisan sachant que les électeurs accordent davantage d'importance à la personne du candidat qu'à son parti, et étant donné que les partis politiques ne se tiennent pas souvent, dans la gestion de leurs affaires internes, aux principes de la démocratie. Il n'est donc pas fortuit que tous les leaders qui se sont succédés à la présidence du Bénin entre 1990 et 2008 aient été des candidats « indépendants, » quoique appuyés par de personnalités, de mouvements et même de partis politiques.

De même, la limitation du nombre des mandats présidentiels s'est avérée un important mécanisme qui facilite l'alternance au pouvoir en Afrique. L'évidence est que tous les chefs d'État africains ayant quitté le pouvoir depuis les indépendances jusqu'en décembre 2008 et suivant des élections l'ont fait après avoir « épuisé » tous leurs mandats constitutionnels, ou alors parce qu'ils dirigeaient un gouvernement de transition ne les autorisant pas d'être candidats. Il n'y a que 15 exceptions à cette affirmation (voir tableau A3 en annexe).

Pour démontrer davantage le lien entre ce dispositif constitutionnel et l'alternance au pouvoir exécutif en Afrique, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'alternance dans les onze pays africains dont la constitution ne prévoit pas une clause limitative des mandats présidentiels, ni dans les huit autres pays, y compris la Guinée, qui l'ont supprimée. 143

Par contre, le bipartisme au Ghana facilite l'alternance. Car ce système de parti signifie que deux principaux partis dominent dans le pays et ont plus ou moins le

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> Le Niger pourrait être considéré comme le neuvième pays ayant aboli ce dispositif, suivant l'adoption d'une nouvelle constitution en août 2009 qui ne le contient pas. Nous le maintenons cependant avec les 35 pays en raison de l'opposition locale, régionale et continentale à la « nouvelle constitution » (Ouazani, 2009, CEDEAO, 2009a,b), et surtout le coup d'Etat militaire ayant renversé le régime de Mamadou Tandja le 18 février 2010. Les auteurs de ce putsch ont depuis établi une commission chargée d'elaborer une nouvelle constitution qui pourrait bien rétablir la clause limitative des mandats présidentiels.

même poids politique. Il facilite l'alternance dans la mesure où les électeurs voulant un changement de régime ont généralement une alternative crédible et bien identifiée, contrairement à la situation dans un système marqué par la prolifération de petits partis politiques, comme au Bénin et en Guinée.

En fait, sur les 18 cas de réussite de l'alternance au pouvoir par un parti d'opposition en Afrique entre 1990 et 2008, cinq ont eu lieu dans des pays ayant un système bipartisan, en l'occurrence le Cap-Vert (1991, 2001), le Ghana (2000, 2008) et la Sierra Leone (2007). Les autres ont eu lieu dans des pays où l'opposition s'était coalisée pour « bipolariser » le système. Les deux seules exceptions à cette affirmation sont la victoire électorale de Bakili Muluzi au Malawi en 1994 et celle de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire en octobre 2000. Mais ces deux exceptions s'expliquent par les circonstances spéciales dans lesquelles les scrutins ont eu lieu. C'est pour dire que l'une de ces deux conditions, le bipartisme et la bipolarisation, est nécessaire, quoique pas suffisante, pour effectuer l'alternance, sauf en de rares cas d'exception.

La première de ces deux conditions relève du cadre institutionnel d'un système politique et dépend de certains processus sociopolitiques et historiques dans les pays concernés. Par contre, la bipolarisation relève des stratégies des acteurs politiques, d'où l'importance de la théorie stratégique pour compléter l'approche institutionnelle.

### Le rôle crucial des agents dans les changements politiques

L'environnement politique et institutionnel du jeu politique est une variable très importante dans l'explication des différents aspects des processus de démocratisation, y compris la problématique de l'alternance au pouvoir. La théorie institutionnelle en fait la principale variable indépendante dans l'explication de ces processus (March et Olsen, 1984, p. 738). Sa nouvelle variante (néoinstitutionnalisme) semble plus disposée à apprécier le rôle des motivations et des

calculs des acteurs tout en évitant ce que certains de ses adeptes considèrent être l'illusion de la rationalité parfaite des théoriciens du choix rationnel (Gazibo, 2002, pp. 139-160; 2005a, pp. 17-18).

Ceci dit, l'analyse approfondie montre que le traitement des stratégies des acteurs par les tenants de l'approche néo-institutionnelle est toujours subordonné aux règles institutionnelles qui sont censées les régir et les circonscrire. Or les acteurs circonscrits par les mêmes règles agissent parfois de manières différentes. Ce sont également les acteurs sociopolitiques qui définissent les règles. Ceci signifie qu'ils disposent, malgré les règles, d'une certaine marge de manœuvre, nécessitant ainsi de prendre en compte leur relative autonomie et le rôle crucial que jouent leurs stratégies dans les changements politiques.

Un exemple illustratif de ce constat est la bipolarisation du système politique grâce à la formation d'une coalition électorale par les principaux partis de l'opposition. La bipolarisation peut être un substitut au bipartisme comme condition nécessaire pour effectuer l'alternance entre deux partis politiques. C'est une action qui émane évidemment des stratégies et des calculs des acteurs politiques. Elle constitue d'ailleurs un moyen pour contourner le cadre institutionnel de fragmentation des partis d'opposition. Nous pouvons donc affirmer que l'échec des partis d'opposition béninois et guinéens à conquérir le pouvoir exécutif dans la période sous examen est dû, dans une grande mesure, à leur échec à effectivement adopter cette stratégie.

Mais les stratégies des acteurs politiques ne se limitent pas à celles qui visent la conquête du pouvoir, ce qui limiterait l'analyse aux partis d'opposition. Or ces derniers sont en compétition avec les partis au pouvoir, qui adoptent leurs propres stratégies en vue de s'y maintenir. Il s'avère que la fraude électorale est l'une des stratégies auxquelles ces derniers font souvent recours dans les pays démocratisant ou en transition démocratique, comme les trois pays-cas de la présente étude. La fraude se fait en des formes multiples et est employée à diverses étapes du jeu électoral. S'il est vrai que les partis au pouvoir ne sont pas les seuls à y faire recours,

ce sont eux qui l'emploient davantage et qui disposent, souvent, des moyens nécessaires pour en tirer le maximum de profits.

Parmi les cas de fraude électorale, on peut citer par exemple le découpage arbitraire des circonscriptions électorales (*gerrymandering*), les lois discriminatoires (visant l'exclusion de certains électeurs et/ou de certains candidats), la manipulation des listes électorales (comme le refus de recenser certains électeurs ou l'inscription d'électeurs fantômes), l'intimidation des candidats et/ou agents d'autres partis politiques, ainsi que le truquage ou la manipulation des résultats (Calingaert, 2006; Schedler, 2002; Socpa, 2000; Ninsin, 2006; Case, 2006; Zogbélémou, 2007). Mais il y a d'autres pratiques pouvant être assimilées à la fraude électorale si l'analyse est basée uniquement sur une approche normative. Mais celles-ci peuvent s'avérer normales dans des contextes particuliers, suivant une analyse sociologique et stratégique. Il a donc été nécessaire de soumettre ce genre de pratique à d'autres approches analytiques.

La « cooptation » – au sens péjoratif du terme – des membres de l'opposition par le régime au pouvoir est un exemple de ce type de pratiques. Elle est considérée par certains comme une stratégie de corruption de l'opposition (Schedler, 2002). Or, si le regard est porté uniquement sur l'acte de « cooptation », ou si le parti au pouvoir a employé d'autres moyens que matériels, comme la promesse d'un poste gouvernemental, cet acte peut être considéré comme une simple stratégie électorale et qui est normale. Et c'est ainsi que nous l'avons trouvée parfois dans les trois pays.

En effet, tout jeu compétitif qui se gagne avec le soutien des électeurs comporte la notion de cooptation qui se réalise en tentant de « convaincre » les électeurs à voter pour son camp. Et si l'alternance au pouvoir ou la défaite du régime au pouvoir s'accompagne souvent du ralliement de certains éléments du régime sortant à la cause des vainqueurs, qui auront été « convaincus » par ces derniers (Langston, 2006), il faut admettre que la cooptation des membres du camp adversaire est une stratégie inévitable dans les jeux compétitifs et qui n'est pas de l'apanage des partis au pouvoir seulement.

La nature orthodoxe ou non de la stratégie employée par les acteurs politiques importe peu pour la présente étude. Ceci relève davantage de la sphère normative. Ce qui importe ici, c'est de noter que ces stratégies jouent un rôle prépondérant dans la réalisation de l'alternance par les partis d'opposition ou le maintien du statut quo par les régimes au pouvoir.

## Implications générales pour l'Afrique

Au-delà des trois pays d'étude, nous nous sommes efforcé, tout au long de la présente étude, d'élargir les analyses à d'autres pays africains afin que nos variables explicatives puissent être vérifiées par le plus large possible d'exemples. Ainsi, nous avons démontré que les 18 cas d'alternance au pouvoir par un parti d'opposition que le continent africain – le Maghreb inclus – a connus entre janvier 1990 et décembre 2008 ont été enregistrés dans des pays bipartisans ou grâce à la formation de coalitions électorales par les principaux partis d'opposition. Il y a eu deux seules exceptions à cette règle et nous en avons expliqué les raisons.

Nous avons démontré aussi que la limitation du nombre des mandats présidentiels est une disposition importante qui facilite ou rend difficile l'alternance au pouvoir. Cette démonstration a été faite à l'échelle de tout le continent. Il faudrait, cependant, une étude systématique des stratégies employées par les partis d'opposition de tous les pays du continent – comme nous l'avons fait pour les trois pays d'étude – afin de pouvoir affirmer ces constats avec davantage d'autorité.

Mais si ces remarques montrent que l'opposition peine à atteindre son objectif de conquérir le pouvoir, il y a de fortes chances qu'elle tire les leçons de ces échecs et adopte des stratégies différentes dans l'avenir proche, des stratégies axées notamment sur la formation de coalitions électorales. Aussi, avec l'Union africaine (UA) et les organisations régionales africaines qui s'affirment de plus en plus pour le

respect, par les dirigeants en exercice, des règles constitutionnelles, <sup>144</sup> il y a lieu d'espérer que ces derniers respecteront davantage les clauses limitatives des mandats présidentiels et, ce faisant, rendront relativement facile l'alternance au pouvoir par l'opposition. Les partis d'opposition et les organisations de la société civile sont également susceptibles de conjuguer leurs efforts avec ceux des institutions panafricaines afin d'empêcher les tripatouillages constitutionnels par les leaders au pouvoir.

# Quelques pistes de réflexion et projets de recherche future

omme souligné ci-dessus, nous avons abordé un certain nombre de questions sans pour autant approfondir l'analyse de tous leurs aspects, car ces derniers ne sont pas directement liés à la problématique de l'étude. Or, certaines de ces questions ou leurs aspects non étudiés en profondeur méritent de l'être, ne serait-ce que pour le développement de la discipline. Ci-dessous, nous identifions deux de ces questions et tentons de poser quelques pistes de réflexion pouvant contribuer à l'élaboration de projets de recherche futurs.

## « Goût du pouvoir » et refus d'alternance

Le rôle crucial que jouent les acteurs individuels ou collectifs dans les changements politiques a été suffisamment mis en évidence dans la présente étude. Il a été surtout question de souligner l'importance des stratégies qu'emploient ces acteurs en vue de se maintenir au pouvoir ou d'y accéder. Mais une question dont

-

Par exemple, l'article 23(5) de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée à Addis Abeba en janvier 2007 considère comme changement anticonstitutionnel de gouvernement « tout amendement ou toute révision des Constitutions ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique. » Seulement, à la date du 31 décembre 2009, seuls trois États membres avaient ratifié la Charte, qui en a besoin pourtant de 15 pour être opérationnelle. Les efforts de la CEDEAO par rapport aux manœuvres de Mamadou Tandja au Niger constituent aussi une preuve de cet argument (voir Souaré, 2009b).

tous les aspects n'ont pas été suffisamment abordés est le rôle des individus au pouvoir qui facilitent ou bloquent le changement. En d'autres mots, il a été bien établi que la plupart des leaders africains étaient contraints, par une conjugaison de pressions locales et étrangères, à permettre un certain degré de libéralisation de leurs systèmes politiques au début des années 1990. Ce processus a débouché sur une véritable libéralisation, voire démocratisation, dans certains pays (comme au Bénin, au Ghana, et au Cap-Vert). Par contre, les leaders autoritaires d'autres pays (comme ceux de la Guinée, du Gabon, du Cameroun et du Burkina Faso) ont tangué et font quelques concessions sans vraiment céder.

Les concessions que certains de ces derniers ont fait seront plus tard récupérées à travers des tripatouillages constitutionnels, tels que ceux qui ont visé l'abolition des clauses limitatives des mandats présidentiels, introduites dans les constitutions de la plupart des pays africains au début des années 1990. Nous avons bien tenté d'expliquer pourquoi certains leaders ont réussi à outrepasser la pression et/ou à amender ainsi la constitution, tandis que d'autres ont échoué. Les facteurs explicatifs avancés sont à la fois locaux (faiblesse de l'opposition, par exemple) et étrangers (les considérations géostratégiques des grandes puissances dans un pays comme l'Égypte).

Mais des questions sont restées en suspens: pourquoi des leaders, comme Rawlings au Ghana, n'ont « pas tenté » de modifier la constitution pour se maintenir au pouvoir tandis que d'autres, comme le Guinéen Lansana Conté, l'ont fait, sachant que certains de ceux qui ne l'ont pas fait pouvaient bien se le permettre? Le cas de Mamadou Tandja au Niger ne se conforme d'ailleurs pas aux variables utilisées pour expliquer l'échec de Muluzi au Malawi (2002-03), de Chiluba en Zambie (2000-2001) et d'Obassanjo au Nigeria (2006) à se maintenir au pouvoir. En effet, Tandja a, en vue de se maintenir au pouvoir au-delà de son second et dernier mandat constitutionnel devant expirer le 22 décembre 2009, proposé de prolonger ce dernier de trois ans puis d'abolir la clause limitative dans la constitution.

Comme dans le cas de ces trois leaders, la tentative de Tandja a été efficacement opposée par la majorité écrasante des partis de l'opposition, des organisations de la société civile, de trois grandes institutions républicaines (le Parlement, la Cour constitutionnelle et la Commission électorale nationale), et des membres de la coalition dirigeante dont des ministres ont démissionné de son gouvernement. En plus, et ayant pris une allure régionale et continentale, la CEDEAO et l'UA se sont toutes deux opposées à cette tentative. La première a d'ailleurs menacé d'imposer des sanctions contre le Niger si Tandja procédait avec le référendum controversé qu'il avait décidé d'organiser le 22 octobre 2009 pour faire adopter une nouvelle constitution qui répondrait à son ambition. Le référendum aura lieu malgré toute cette opposition. Et la question est : pourquoi tout cela par quelqu'un qui aurait pu devenir une référence et une autorité morales dans son propre pays et dans la sousrégion, simplement pour se maintenir au pouvoir ? Certes, l'histoire postcoloniale de l'Afrique recèle plusieurs exemples de ce type de cas, mais les temps ont changé depuis quelques années et bon nombre de ses homologues - comme les trois cités plus haut – ont cédé devant moins de pressions.

Peut-être la réponse se trouve dans une analyse psychologique de la personnalité des leaders en question. Peut-être ceux qui ont quitté le pouvoir étaient-ils soumis à des pressions non apparentes? Une étude de David Owen (2009) tente une telle démarche. Selon cet auteur, l'expérience du pouvoir entraîne, chez un grand nombre de chefs d'État, des altérations psychologiques qui se traduisent par des illusions de grandeur et des attitudes narcissiques et irresponsables. Ces illusions constituent un « syndrome d'hubris » politique, qui fait que ces dirigeants estiment qu'ils savent toujours mieux que les autres et que les règles de moralité ne s'appliquent pas à eux. Mais il n'est pas seulement une question de longévité au pouvoir, et il y a d'autres qui ne sont pas affectés par ce « syndrome, » d'où la nécessité d'approfondir l'analyse sur cette question.

## Autoritarisme des partis d'opposition

L'autoritarisme des « partis au pouvoir » est copieusement étudié, et ceci est vrai qu'ils soient en Afrique ou ailleurs. Il est en fait l'objet de toute la littérature sur l'autoritarisme électoral (Schedler, 2006; Diamond, 2002), sur la politique du bigmanship et du patrimonialisme (Diamond, 2008; Bratton et Van de Walle, 1997), ainsi que sur les démocraties avec adjectifs (Collier et Levitsky, 1997; Zakaria, 1997; Hermet, 2009). Par contre, l'autoritarisme des « partis d'opposition » ou de leurs leaders ne semble pas avoir bénéficié du même intérêt des analystes.

Certes, nous avons démontré dans la présente étude que le manque de démocratie interne au sein des partis politiques de l'opposition est un des facteurs qui découragent certaines « personnalités gagnantes » de les intégrer. Celles-ci préfèrent donc se présenter aux différentes échéances électorales en dehors des cadres partisans, si cela est autorisé dans le pays concerné, comme au Bénin.

Mais le sujet recèle d'autres aspects importants qui ne sont pas directement liés à notre question de recherche. Par exemple, et ce fut d'ailleurs une question principale de notre problématique, il est évident que les partis d'opposition se battent pour arriver au pouvoir. Il est donc fort probable qu'une fois au pouvoir, ils transposeront les habitudes qu'ils pratiquaient dans l'opposition. Cet état des choses a des sérieuses implications pour la qualité de la démocratie, quoique d'un point de vue « normatif ». Mais comprendre cette dynamique pourrait aider à expliquer les pratiques ou tendances autoritaires de certains leaders « actuels » qui étaient pourtant des porte-flambeau du discours démocratique quand ils étaient dans l'opposition.

Les critiques envers le président sénégalais, Abdoulaye Wade (Niang, 2005; Coulibaly, 2003; Havard, 2004) illustrent bien ce constat. Mais ce que la plupart des « déçus » par ses « tendances autoritaires » ne considèrent pas dans leurs critiques est qu'il a crée son parti politique au début des années 1970 et qu'il en est demeuré président sans partage jusqu'à son accession au pouvoir en mars 2000. Il aura donc resté à la tête de son parti (1974-2000) plus longtemps qu'Abou Diouf à la tête du

Sénégal (1981-2000). Une étude systématique des « ténors » de l'opposition africaine pourrait bien démontrer une certaine généralisation de cette tendance « wadienne » et donc expliquer la continuité de l'autoritarisme dans certains pays malgré l'arrivée au pouvoir du leader d'un parti d'opposition qui était considéré comme « pro-démocratique ».

## **ANNEXES**

#### Ala.: Canevas I

Questionnaire pour les leaders des partis politiques des pays où il n'y a jamais eu d'alternance du parti au pouvoir par un parti de l'opposition (Bénin et Guinée)

PARTIE I : Personnes à interviewer ou sonder et moyens envisagés

Qui? Les leaders d'au moins les cinq principaux partis de l'opposition et/ou quelques hauts cadres et militants de ces partis.

Combien? Entre 20-40 personnes

Comment? Rencontres personnelles.

Personnes ou organismes intermédiaires (pour accéder aux personnes cibles)? Contacts directs, des parents et des amis en Guinée et amis et contacts officiels au Bénin.

## PARTI II: Exemple de questions

## a) Profil:

- 1- Nom au complet?
- 2- Groupe d'âge: 18-25; 26-35; 36-59; 60 ou plus
- 3- Sexe
- 4- Localisation (lieu de résidence)?
- 5- Parti d'affiliation?
- 6- Année de création de votre parti?
- 7- Statut au sein du parti (cadre avec un poste spécifique, militant et degré d'engagement)?
- 8- Depuis quand avez-vous ce statut?
- 9- Autre (s) statuts (ex. député, ministre, etc.)?
- 10- Depuis quand êtes-vous dans ce poste?
- 11- Rendez-vous un service, par le biais de ce poste, à votre parti ? Comment ?
- 12- Brièvement, quel est le programme politique de votre parti ? (N.B. pour les militants ou sympathisants : Qu'est-ce qui vous a convaincu d'adhérer à ce parti ?)
- 13- Depuis quand avez-vous ce programme?

- 14- S'il a subi un changement radical, quelle est la raison de ce changement?
- 15- Veuillez me parler succinctement de l'organisation interne de votre parti (N.B. pour les militants ou sympathisants: Que pensez-vous de la gouvernance interne de votre parti, est-ce qu'elle est transparente et démocratique? Comment/Pourquoi?)

## b) Questions sur l'organisation interne et stratégies du parti comme variables explicatives du statut d'opposition du parti

16- Selon vous, qu'est-ce qui explique la ténacité du régime de Lansana Conté (pour les partis de Guinée)? Comment expliquez-vous la réussite des candidats indépendants et votre échec de conquérir le pouvoir depuis 1991 (pour les partis du Bénin)?

- 17- Avez-vous tenté ou qu'est-ce que vous comptez faire pour entraîner un changement de parti au pouvoir ?
- 18- Quels sont les principaux problèmes auxquels vous êtes confrontés ?
- 19- Pensez-vous que votre parti a des chances pour gagner les élections législatives de 2008 et présidentielles de 2011 (tous les deux pays dans tous les deux cas)? Pourriez-vous élaborer sur votre réponse ?
- 20. a- Il est généralement pensé que la formation de coalitions électorales est une bonne stratégie pour les partis de l'opposition pour emporter les scrutins, avec un exemple pratique au Sénégal en mars 2000. Il est vrai que les partis d'opposition guinéens/béninois ont tenté cette stratégie à plusieurs reprises. Mais, selon vous, pourquoi cette stratégie semble avoir marché au Sénégal comme ailleurs (Kenya 2002, par exemple) et non pas en Guinée/Bénin?
- 20.b- Pourquoi les différentes coalitions que les partis de l'opposition ont créées depuis 1992 (Bénin)/1993 (Guinée) se sont presque toutes effondrées ? À qui la faute ?
- 21- Comment sont vos relations avec les autres partis politiques :

En Guinée/au Bénin?
Ailleurs dans la sous-région (veuillez préciser)?

Ailleurs au monde?

22- Quel bénéfice tirez-vous de ces liens?

## c) Questions de perceptions

23- Qu'entendez-vous des notions suivantes :

Démocratie?

Alternance démocratique?

- 24- Qualifieriez-vous le système politique actuel en Guinée/au Bénin comme démocratique ? Pourquoi ?
- 25- [Pour les Guinéens] : Considérez-vous l'arrivée de l'équipe Kouyaté, grâce au mouvement de protestation de janvier/février 2007, comme une véritable « alternance » selon votre définition d'alternance ? Pourquoi ?

## d) Divers

26- Voulez-vous me précisez d'autres choses importantes que j'aurais omises dans ce questionnaire ?

Merci de votre collaboration

**N.B.**: C'est une version modifiée de ce questionnaire que j'ai adoptée pour les leaders et militants des partis politiques de l'opposition au Ghana autre que le NPP au pouvoir.

#### A1b.: Canevas II

Questionnaire pour les membres des partis politiques au pouvoir (tous les trois pays)

## PARTIE I : Personnes à interviewer ou sonder et moyens envisagés

Qui? Des leaders et militants des partis au pouvoir ou qui y ont été

Combien? Environ 5 personnes par parti

Comment? Rencontres personnelles.

Personnes ou organismes intermédiaires (pour accéder aux personnes cibles)? Contacts directs (pour la Guinée), des amis et contacts officiels avec les organes des partis en question dans les autres pays.

## **PARTI II**: Exemple de questions

## a) Profil:

- 1- Nom au complet?
- 2- Groupe d'âge: 18-25; 26-35; 36-59; 60 ou plus
- 3- Sexe
- 4- Localisation (lieu de résidence)?
- 5- Parti d'affiliation?
- 6- Quelle est l'année de la création de ce parti?
- 7- Statut au sein du parti (cadre avec un poste spécifique, militant et degré d'engagement)?
- 8- Depuis quand avez-vous ce statut?
- 9- Autre (s) statuts (ex. député, ministre, etc.)?
- 10- Depuis quand êtes-vous dans ce poste?
- 11- Rendez-vous un service, par le biais de ce poste, à votre parti ? Comment ?
- 12- Brièvement, quel est le programme politique de votre parti (N.B. pour les militants ou sympathisants : Qu'est-ce qui vous a convaincu d'adhérer à ce parti ?)
- 13- Depuis quand avez-vous ce programme?
- 14- S'il a subi un changement radical, quelle est la raison de ce changement?

15- Veuillez me parler succinctement de l'organisation interne de votre parti (N.B. pour les militants ou sympathisants: Que pensez-vous de la gouvernance interne de votre parti, est-ce qu'elle est transparente et démocratique? Comment/Pourquoi?)

## b) Questions sur l'organisation interne et stratégies du parti comme variables explicatives

- 16- Selon vous, quels sont les facteurs qui expliquent vos succès électoraux depuis l'introduction du multipartisme dans le pays (Guinée seulement), jusqu'à votre départ du gouvernement (le NDC de J. J. Rawlings au Ghana)?
- 17- Selon vous, quelles sont les principales faiblesses des partis de l'opposition qui font qu'ils ne peuvent pas vous battre aux urnes ?
- 18- Quelles sont les liens entre vous et les partis de l'opposition ?

### c) Ouestions de perceptions

19- Qu'entendez-vous des notions suivantes : Démocratie ? Alternance démocratique?

- 20- Qualifieriez-vous le système politique dans votre pays comme démocratique ? Pourquoi/pourquoi pas ?
- 21- a. Comment qualifiez-vous la perception des partis de l'opposition de votre parti en tant que parti au pouvoir ?
- 21- b. Etes-vous d'accord avec ces perceptions? Pourquoi/pourquoi pas?
- \* <u>Uniquement pour les membres du NPP au pouvoir au Ghana</u>: Quand vous étiez dans l'opposition, vous accusiez souvent le parti au pouvoir de fraudes électorales et de ne pas être démocrate. Aujourd'hui, vous faites l'objet de presque les mêmes accusations. Pensez-vous que faire ces genres d'accusations est un « rite naturel » de l'opposition dans votre pays ou bien vous croyez que vous aviez raison et que les

### A1c.: Canevas III

Questionnaire pour les candidats indépendants (au Bénin seulement) et membres de la société civile (dans les trois pays)

**PARTIE I**: Personnes à interviewer ou sonder et moyens envisagés

Qui ? Candidats indépendants et membres de la société civile

**Combien ?** Environ 10-15 personnes par pays

**Comment?** Rencontres personnelles.

Personnes ou organismes intermédiaires (pour accéder aux personnes cibles)?

Contacts directs (pour la Guinée), des amis au Bénin et au Ghana ainsi qu'un contact officiel avec le Chef de la Cellule chargée de la Coopération Interparlementaire au Secrétariat Général de Assemblée Nationale du Bénin à Porto Novo, dont j'avais fait la connaissance au Parlement panafricain en octobre 2007.

## **PARTI II**: Exemple de questions

## a) **Profil**:

- 1- Nom au complet?
- 2- Groupe d'âge: 18-25; 26-35; 36-59; 60 ou plus
- 3- Localisation (lieu de résidence)?
- 4- Sexe ?
- 5- Organisme d'affiliation (veuillez répondre « indépendant » si vous n'avez aucune affiliation partisane ou formelle?
- 6- En quelle année est-il crée cet organisme?
- 7- Statut dans l'organisme?
- 8- Depuis quand avez-vous ce statut si vous n'êtes pas indépendant?
- 9- Autre (s) statuts (ex. député, ministre, etc.)?
- 10- Depuis quand êtes-vous dans ce poste?
- 11- Rendez-vous un service, par le biais de ce poste, à votre programme politique? Comment ?
  - b) Questions sur l'organisation interne et stratégies des personnalités comme variables explicatives
- 12- Selon vous, quels sont vos atouts en tant que candidat indépendant?

- 13- Quelles sont vos faiblesses?
- 14- Quels sont les liens entre vous et :
  - a) Les partis de l'opposition?
  - b) Le parti au pouvoir?
  - c) Les autres candidats indépendants?
- 15- Brièvement, quel est votre programme politique?
- 16- Depuis quand avez-vous ce programme? (N.B. pour les militants ou sympathisants de Yayi Boni au Bénin: Qu'est-ce qui vous a convaincu de soutenir une personnalité indépendante comme Boni?)
- 17- S'il a subi un changement radical, quelle est la raison de ce changement?
- 18- Veuillez me parler succinctement de vos stratégies d'organisation et de campagne ?

## c) Questions de perceptions

19- Ou'entendez-vous des notions suivantes :

Démocratie ? Alternance démocratique?

- 20- Qualifieriez-vous le système politique dans votre pays comme démocratique ? Pourquoi ?
- 21- Que pensez-vous du parti au pouvoir ? Pourquoi ?
- 22- Que pensez-vous des partis de l'opposition ? Pourquoi ?
- \* Uniquement pour les candidats indépendants

23- Pourquoi avez-vous choisi de vous présenter aux élections en dehors de tout cadre partisan ?
24- Comment êtes-vous perçu par : Le parti au pouvoir ? Les partis politiques ?
25- Partagez-vous leurs perceptions de vous ? Pourquoi ?
d) <b>Divers</b>
26- Voulez-vous me précisez d'autres choses importantes que j'aurais omises dans ce questionnaire ?
Merci de votre collaboration
Fait à

 Tableau A2

 Les principaux partis politiques dans les trois pays, leur historique et programme politiques

## 1. Bénin

Parti politique	Évolution historique	Programme politique	Remarques
Renaissance du Bénin (RB)	Ce parti a été créé en 1992 par Mme Rosine Soglo pour soutenir son mari qui avait été élu à la tête du pays, un an auparavant,	Libéral (centre gauche)	Les statuts du parti (manuscrit)
	comme candidat indépendant mais soutenu par un assemblage de personnalités et de mouvements politiques. Il devient automatiquement le parti au pouvoir. Son candidat s'est placé en l'ête position au l'ét tour du scrutin présidentiel de 1996 avec 47,51%, mais perdit le 2 <sup>nd</sup> tour qui fut remporté par Kérékou, indépendant, qui n'avait pourtant obtenu que 33,94% au premier tour. Dorénavant dans l'opposition, Soglo a obtenu la 2 <sup>e</sup> position en 2001 mais a désisté au 2 <sup>nd</sup> tour, tout comme Houngbédji du PRD, qui s'était placé en 3 <sup>e</sup> position. Frappé par la limite d'âge de 70 ans pour le scrutin de 2006, Soglo ne pouvait plus être candidat. Et le parti s'étant scindé entre deux fils de Soglo, celui qui a maintenu le nom et la grande majorité des militants du parti n'a bénéficié que de 8,4% des voix en 2006, occupant la 4 <sup>e</sup> position. À noter que les mésententes et la cacophonie qui semble caractériser le parti depuis 2006 n'augurent pas bien pour son avenir.		Entretiens avec des leaders et militants du parti
Parti du renouveau démocratique (PRD)	Créé en 1991, le président/candidat du parti, Adrien Houngbédji, s'est placé en 5° position avec seulement 4,54% des voix au 1° tour de l'élection présidentielle de mars 1991. Mais le parti a vite amélioré sa performance dès le scrutin législatif de 1995, en obtenant 18/83 sièges au Parlement, contre seulement 8/83 du PSD dont le candidat s'était pourtant placé en 4° position au scrutin présidentiel. Ainsi, aux scrutins présidentiels de mars 1996 et 2001, son candidat s'est positionné au 3° rang au 1° tour, et au 2° en 2006. Il perdit le 2 <sup>nd</sup> tour de ce demier scrutin en	Libéral (centre gauche)	Les statuts du parti (manuscrit)  Entretiens avec des leaders et militants du parti

faveur du candidat indépendant, Yayi Boni.	Créé en 1991 par d'anciens militants du Rassemblement de la Socialiste (gauche), Les statuts du parti (manuscrit)		du Mono (Rajemo) dont son président, Bruno Amoussou, fut le   l'Internationale socialiste   Entretiens avec des leaders et		en 1974. Son candidat, Amoussou, s'est placé en 4º position avec	5,77% des voix au 1 <sup>et</sup> tour du scrutin présidentiel de 1991. Il a	préservé cette position (4¢) en 1996 et 2001, mais s'est placé en	3° en 2006 avec 16,52% des voix. Vu le boycott du 2 <sup>nd</sup> tour du	scrutin présidentiel de 2001 par les candidats qui s'étaient placés	en 2º et 3º nositions. Amonisson confesta mais perdit ce scrutin en	
f	Parti social-	(CSC)		<u> </u>	· ·	χ.	d	<u>. E</u>	Ø	9	

# 2- Ghana

Parti politique	Évolution historique	Programme politique	Remarques
New Patriotic Party (NPP)	Fondé en 1992 dans sa forme actuelle, le parti trace ses origines à l'UGCC créée par Danqua au début des années 1950. Le parti a perdu le scrutin présidentiel de novembre 1992 mais a boycotté le législatif du mois suivant. Il dispute cependant les scrutins présidentiel et législatif de décembre 1996 mais il est demeuré minoritaire au Parlement jusqu'en 2000. Aux élections générales de décembre 2000, le parti gagne la présidence au 2 <sup>nd</sup> tour et s'impose au Parlement. Il fera la même chose en 2004, mais sera battu par le NDC aux élections générales de décembre 2008.	Le parti prône le libéralisme de marché mais a investi, pendant son exercice du pouvoir, dans des domaines sociaux comme l'éducation et la santé, proposant un régime d'assurance maladie étatique.	www.npp-ghana.org Entretiens avec plusieurs dirigeants et militants du parti
National Democratic Congress (NDC)	Officiellement créé en juillet 1992, le NDC est l'avatar du PNDC, la junte militaire qui dirigeait le pays depuis décembre 1980. Sous son président/fondateur et charismatique, John J. Rawlings, le parti gagne les élections générales de 1992 et 1996 et domine le Parlement jusqu'en 2000. Frappé par la limite des mandats présidentiels, Rawlings est remplacé à la présidence du parti par John Atta Mills qui fait perdre au parti les élections générales de décembre 2000 et entre dans l'opposition. Cependant, le parti revient au pouvoir, sous la direction de Mills, à la faveur de sa victoire aux élections générales de décembre 2008.	Issu d'une junte qui prônait la révolution au sens communiste du terme, le parti à un programme socialiste, et se dit un parti social-démocrate, respectant ou contraint de respecter le libéralisme de marché.  Membre de plein droit de l'Internationale socialiste, il prône le respect des valeurs	http://www.ndc.org.gh/ Entretiens avec plusieurs dirigeants et militants du parti

		traditionnelles du pays, et	
		entend préserver les	
		royaumes et cheftanats	
		(chieftency) traditionnels du	
		pays. Il bénéficie de la	
		sympathie d'une bonne	
		partie des membres du CPP.	
Convention	Le CPP est créé en 1949 avant l'indépendance du Ghana et conduit,	Dans ses statuts et selon les	
Deople's Darty	sous la direction de Kwame Nkrumah, le pays à l'indépendance en	dires de ses dirigeants et	http://conventionpeoplespa
reopic stanty	1957. Il devient parti unique de jure en 1964, mais le régime de	militants, le parti déclare, on	rty.org
(CFF)	Nkrumah est renverse dans un coup d'Etat militaire en fevrier 1966. Le	ne peut plus clair, que son	
	parti est donc dissous, mais se reconstitue apres sous des appellations et	idéologie est celle du	Entretiens avec plusieurs
	ues personnantes uniterentes qui rectament toutes i nertrage ue Nkrimah Pour cette raison ancine formation politique n'a été	Nkrumaisme, c'est-à-dire	dirigeants et militants du
	autorisée à adonter le nom après l'instauration du multipartisme en	l'héritage du premier	parti
		président du Ghana	
	incapables de s'entendre entre elles, se sont constituées en partis	indépendant. Il s'agit donc	
	politiques différents: PHP (People's Heritage Party), NIP (National	d'un socialisme basé sur une	
	Independence Party), PNC, etc. Cependant, survant un accord entre la	vision de l'État providence,	
	plupart de ces mouvements en 1997, ils se sont fusionnés dans le	assurant l'éducation de base	
	Convention Party (CP) fonde en aout 1998. Ils ne pouvaient utiliser le	gratuite pour tous, avec	
	symbolique nom de CPP, qu' a partir de 1999.	l'industrialisation comme	
		moteur du développement	
		qui doit émaner des efforts	
		des enfants du Ghana, et, sur	
		le plan politique, un	
		engagement ferme pour	
		l'unité africaine. Mais	
		contrairement à Nkrumah,	
		les dirigeants actuels sont	
		d'accord avec le principe du	
		multipartisme.	

## 3- Guinée

Parti politique	Évolution historique	Programme politique	Remarques
Parti de l'unité et	Créé en 1991 comme un avatar de la juste au pouvoir, le Comité transitoire de redressement national (CTRN), il a	Le parti se dit agir pour l'unité nationale, la paix et	Le parti est demeuré au pouvoir jusqu'à la mort de son
	remporté tous les scrutins présidentiels dès le premier tour avec 51,70 (1993); 56,1% (1998); et 95,25% (2003).	le développement socioéconomique du pays	président/fondateur Lansana Conté le 22 décembre 2008. Depuis, il
		et prône un libéralisme de marché.	s'est scindé en plusieurs partis.
			Entretiens avec des dirigeants et militants du parti
Rassemblement du peuple de Guinée	Premier parti d'opposition à se former après l'autorisation en 1991, ce parti avait existé dans la clandestinité ou à l'exil	Socialiste, le parti compte axer le développement du	www.rpgguinee.org
	pendant plusieurs années et sous des noms différents. Son président/fondateur, Alpha Condé, était opposant, depuis	pays sur l'agriculture pour assurer l'autosuffisance	Le RPG: La constance pour le changement (Conakry, RPG,
	Faris, au regime de PDG qui l'a condamne par contumace et il est resté en exil jusqu'en 1991. Il est arrivé en 2º position au	économique. Il est membre de plein droit de	2007). 145
	setutin presidentier de 1993 avec 19,53% des volx, et en 3 position au scrutin de 1998 avec 16,6% des voix, mais a	l'Internationale socialiste	Entretiens avec des dirigeants et
	boycotté, comme tous les autres principaux partis de l'opposition, le scrutin de 2003.		militants du parti
Union des forces	L'UFDG est fondé en septembre 1991 sous le nom de l'Union	Social-libéral, le parti	www.ufdg.org
démocratiques de	des forces démocratiques (UFD), qui adopte le nom actuel en	compte promouvoir le	:
Guinée (UFDG)	1997. Le parti ne participe a aucun scrutin presidentiei et demeure marginal jusou'en 2002. ouand y adhère M.	développement des	Entretiens avec des dirigeants et
	Mamadou Bah et en devient président. M. Bah avait créé, en	initastructures de base et une croissance économique	mintants du parti
	1991, l'Union pour la nouvelle Republique (UNK), qui arrivera en 3 <sup>e</sup> position au scrutin présidentiel de 1993. Il	équitable génératrice	
	fusionnera son parti avec le PRP pour créer, en 1998, l'UPR,	d'emplois et de revenus, et	
	et en est nommé président et candidat au scrutin de 1998 dont	de promouvoir le	

145 Ce document n'est pas sur le site web du parti.

base et à tous	r un http://www.l-upr.org/ l s bases Entretiens avec des dirigeants et cidu de son cent es n et de rivés.	wmme http://www.ufrguinee.org/ , social lience Entretiens avec des dirigeants et militants du parti de rale
développement des services sociaux de base et d'en assurer l'accès à tous	Le parti entend créer un État social-libéral. Il compte renforcer les bases de la société libérale, en permettant à l'individu d'exercer l'activité de son choix, et mettre l'accent sur l'amélioration des systèmes d'éducation et de la santé publics et privés.	Le parti se définit comme centriste, démocrate, social et fédérateur, d'obédience libérale en termes économiques. Il est membre observateur de l'Internationale libérale
il obtiendra la 2º position. Suite au différent survenu au sein de l'UPR sur la participation ou non du parti au scrutin législatif de 2002, il quitte le parti avec ses sympathisants pour adhérer à l'UFDG en octobre 2002, rendant ce parti un avatar de l'UFDG. M. Bah se retire de la présidence exécutive de l'UFDG en novembre 2007 pour donner la place à son actuel président, l'ancien premier ministre (2004-2006), Celou Dalein Diallo.	Ce parti est né en 1998 de la fusion du Parti du renouveau et du progrès (PRP) qu'il était depuis 1991, de l'UNR et du Rassemblement national pour le progrès (RNP). Il arrive, sous le nom de PRP, en 4º position au scrutin présidentiel de 1993 avec 11,85%, et en 2º position, sous le nom actuel, avec 24% des voix en 1998, mais a boycotté le scrutin de 2003. Il était le seul principal parti d'opposition représenté au Parlement entre 2002 et 2008, car les autres avaient boycotté le scrutin législatif de juin 2002. Son président/fondateur, Siradiou Diallo, est mort en mars 2004 pour être succédé, après une période d'incertitude sur l'avenir du parti, par l'actuel président, Ousman Bah. M. Diallo était connu comme un opposant farouche au régime de PDG et avait milité au sein de la plupart des mouvements d'opposition au parti unique, basés en France.	Créé en 1991, le parti est resté obscur et marginal dans le paysage national jusqu'à l'adhésion, en 2000, de l'ancien Premier ministre, Sidya Touré (1996-1999) qui en devient le Président. M. Touré avait fait la grande partie de sa carrière professionnelle dans la fonction publique ivoirienne, jusqu'à devenir directeur de cabinet du Premier ministre Alassane Ouattara de 1990 à 1993, avant de rejoindre la Guinée au début de 1994. Quoiqu'elle n'ait pas contesté une élection présidentielle dans la période sous examen, l'UFR semble bien implantée et populaire à travers le pays.
	Union pour le progrès et le renouveau (UPR)	Union des forces républicaines (UFR)

Tableau A3.: Les changements de leaders en Afrique, 1990-2008<sup>146</sup>

Date	Leader sortant	Nouveau leader	Mode de changement
		1-1	1- ALGÉRIE
Jan. 1992	Chadli Bendjedid	Mohamed Boudiaf	Putsch par les officiers supérieurs de l'armée afin d'empêcher l'arrivée au pouvoir du
	-		Front islamique du salut (FIS) qui avait remporté le scrutin législatif de 1991.
			Bendjedid est remplace par Boudiat.
Juin 1992	Mohamed Boudiaf	Ali Hussain Kafi	Assassinat de Boudiaf et la désignation, par l'armée, de Kafi pour diriger un
			gouvernement de transition dénommé Haut conseil de l'État (HCE)
Jan. 1994	Ali Hussain Kafi	Liamine Zéroual	Zéroual remplace Kafi comme président du HCE et donc d'Algérie
Avril 1999	Liamine Zéroual	Abdelaziz Bouteflika	Zéroual annonce sa démission et appelle aux élections anticipées qui sont remportées
			par Bouteflika en tant que candidat indépendant
		2- AFR	2- AFRIQUE DU SUD
Juin1999	Nelson Mandela	Thabo Mbeki	Non candidature volontaire du premier et l'élection du dernier du même parti
Sept. 2008	Thabo Mbeki	Khalema Mothlante	Démission du premier et nomination du demier par le parti puis par le Parlement.
•			Mothlante se retirera en avril 2009 après l'élection de Jacob Zuma, le candidat de
			l'ANC au pouvoir. Il devient le vice-président de ce demier
		Ė	3- BÉNIN
Mars 1991	Mathien Kérékon	Nicéphore Soglo	Défaite du premier et victoire électorale du demier comme candidat indépendant
Mars 1996	Mars 1996 Nicéphore Soglo	Mathieu Kérékou	Défaite du premier et victoire électorale du demier comme candidat indépendant

146 Vu sa situation politique particulière dans la période sous considération, la Somalie n'a pas été prise en compte dans ce tableau. Si le calcul dans les cas du Maroc et du Swaziland est basé sur les rois, mais sur les premiers ministres dans le cas du Royaume du Lesotho, c'est parce que le dernier est une monarchie constitutionnelle où le roi n'a aucun pouvoir exécutif, contrairement aux deux premiers. Il n'y a pas eu de changement de leader, durant la période qui nous intéresse, dans les 14 pays (Angola, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Érythrée, Gabon, Guinée-Équatoriale, Libye, Ouganda, RASD, Soudan, Swaziland, Tunisie et Zimbabwe) qui ne figurent pas dans le tableau. Nous sommes tout de même conscient de l'assassinat de Viera en Guinée-Bissau en mars 2009 et sa succession par un président intérimaire avant la tenue de nouvelles élections présidentielles en juillet ; de la mort d'Oumar Bongo au Gabon en juin 2009 et sa succession par son fils, Ali, après des élections; du renversement de Ravalomanana dans un coup d'État à Madagascar en mars 2009 ; de l'élection de Jacob Zumua en remplacement de Mothlante en Afrique du Sud en avril 2009 ; ainsi que de la démission de Mohamed Abdoulaziz en Mauritanie en avril 2009, son remplacement par un président intérimaire et son retour au pouvoir après des élections en

Mars 2006	Mathieu Kérékou	Boni Yayi	Non candidature contrainte du premier et victoire électorale du demier comme candidat indépendant
		4- B	4- BOTSWANA
Avril 1998	Quett Ketumile Masire	Festus Mogae	Alors vice-président, Mogae remplace Masire qui se retire volontairement
Avril 2008	Festus Mogae	Ian Khama	Mogae se retire volontairement et se fait remplacer par Khama
		5-1	5- BURUNDI
Juin 1993	Pierre Buyoya : UPRONA	Melchior Ndadaye: FRODEBU	Défaite du premier et victoire électorale du demier
Oct. 1993	Melchior Ndadaye	Cyprien Ntayramira	Le premier fut assassiné lors d'un putsch et le 2 <sup>nd</sup> fut nommé par le Parlement
Avril 1994	Cyprien Ntayramira	Sylvestre Ntibantunganya	Le premier fut tué dans un attentat avec le Président Habyarimana du Rwanda et le dernier désigné par le Parlement
Jüillet 1996	Sylvestre Ntibantunganya	Рієте Виуоуа	Le premier fut destitué par le second dans un coup d'État militaire
Avril 2003	Pierre Buyoya	Domitien Ndayizeye	Démission contrainte de Buyoya et désignation de son vice-président pour diriger un gouvernement intérimaire d'union nationale
Août 2005	Domitien Ndayizeye	Pierre Nkurunziza	Nkurunziza est élu par le Parlement. Ndayizeye n'était pas candidat
		<b>)</b> -9	6- CAP-VERT
Fév. 1991	Aristide Pereira : PAICV	Antonio M. Monteiro : MpD	Victoire électorale du 2 <sup>nd</sup> sur le premier
Fév. 2001	Antonio M. Monteiro : MpD	Pedro Pires : PAICV	Victoire électorale du 2 <sup>nd</sup> contre le candidat de MpD. Monteiro ne pouvait plus être candidat après deux mandats
		7- RÉPUBLIQU	7. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Sept. 1993	André Kolingba : RDC	Ange-Félix Patassé : MLPC	Défaite de Kolingba et victoire électorale de Patassé
Mars 2003	Ange-Félix Patassé	François Bozizié	Le 1er fut destitué par le 2nd dans un putsch à l'issue d'une guerre civile
		8-C	8- COMORES
March 1996	Said M. Djohar	Mohamed T. Abdoulkarim	Le 1 <sup>er</sup> fut initialement destitué par un coup d'État du mercenaire français, Bob Denard, en septembre 1995, mais est rétabli dans ses fonctions en janvier 1996 et le 2 <sup>nd</sup> est désigné par un comité militaire
Nov. 1998	Mohamed T. Abdoulkarim	Tadjidine Ben Said Massounde	Massunde est désigné comme président intérimaire suite au décès d'Abdoulkarim
Avril 1999	Tadjidine B. S. Massounde	Azali Assoumani	Coup d'État du col. Assoumani

Jan. 2002	Azali Assoumani	Hamada Madi	Après la démission d'Assoumani afin d'être candidat au scrutin présidentiel, en vertu d'un accord, Madi est désigné pour assurer l'intérim
Mai 2002	Hamada Madi	Azali Assoumani	Élection d'Assoumani. Madi n'était pas candidat
Mai 2006	Azali Assoumani	Ahmed A. M. Sambi	Élection de Sambi comme candidat indépendant. Assoumani n'était pas candidat
		9- CONGO (RÉPUBLIQUE DU)	
Août 1992	Denis S. Nguesso: PCT	Pascal Lissouba: UPADS	Victoire électorale du 2 <sup>nd</sup> sur le premier
Oct. 1997	Pascal Lissouba	Denis S. Nguesso	Le 2 <sup>nd</sup> fut renversé par le 1 <sup>er</sup> dans un putsch à l'issue d'une guerre civile
		10 - CONGO (RÉPUBI	10 - CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU)
Sept. 1997	Mobutu Sésé Seko	Laurent-Désiré Kabila	Le 1 <sup>er</sup> fut destitué par le 2 <sup>nd</sup> à l'issue d'une guerre civile
Jan. 2001	Laurent-Désiré Kabila	Joseph Kabila Kabange	Le 2 <sup>nd</sup> succède à son père assassiné
		11 - CĈ	11 - CÔTE D'IVOIRE
Déc. 1993	Félix Houphouët- Boigny	Henri Konan Bédié	Le 2 <sup>nd</sup> succède au 1 <sup>er</sup> , décédé, comme dauphin constitutionnel
Déc. 1999	Henri Konan Bédié	Robert Guëi	Le 2 <sup>nd</sup> succède au 1 <sup>et</sup> après avoir été destitué par des officiers militaires dans un putsch
Oct. 2000	Robert Gueï	Laurent Gbagbo: FPI	Défaite du 1 <sup>er</sup> et victoire électorale du 2 <sup>nd</sup>
		12 -	12 - DJIBOUTI
Mai 1999	Hassan G. Aptidon	Ismaïl Omar Guelleh	Démission volontaire du premier et élection du second.
		13-	13- ÉTHIOPIE
Mai 1991	Mengistu Haile Maryam	Mélès Zenawi	Le 2 <sup>nd</sup> fut désigné pour diriger un gouvernement intérimaire après la fuite du premier à la suite d'une guerre civile dont la principale faction était dirigée par Zenawi.
		14	- GAMBIE
Juillet 1994	Dawda Jawara	Yayah Jameh	Le 2 <sup>nd</sup> renverse le 1 <sup>er</sup> dans un coup d'État militaire
		15	15- GHANA
Déc. 2000	John J. Rawlings : NDC	John A. Kufuor : NPP	Victoire électorale du 2 <sup>nd</sup> contre le candidat du NDC. Rawlings ne pouvait plus être candidat après deux mandats
Déc. 2008	John A. Kufuor: NPP	John A. Mills: NDC	Victoire électorale de Mills contre le candidat du NPP. Kufuor ne pouvait plus être candidat après deux mandats
		16	- GUINÉE
Déc. 2008	Lansana Conté	Moussa « Dadis » Camara	Camara prend le pouvoir à la faveur d'un putsch après le décès de Conté
		17 - GU	17 - GUINÉE-BISSAU

Mai 1999	João B. Vieira	Malam Bacai Sanhá	Le 1 <sup>er</sup> fuit le pays après la défaite des forces qui lui étaient loyales dans une guerre civile et le 2 <sup>nd</sup> est désigné comme président intérimaire en sa qualité de président de l'Assemblée nationale
Fév. 2000	Malam Bacai Sanhá : PAIGC	Kumba Yala : PRS	Victoire électorale du second contre le premier
Sept. 2003	Kumba Yala	Henrique Rosa	Le 1 <sup>cr</sup> est renversé dans un putsch et le 2 <sup>nd</sup> est désigné pour diriger un gouvernement intérimaire devant organiser de nouvelles élections
Oct. 2005	Henrique Rosa	João B. Vieira	Vieira remporte les élections en tant que candidat indépendant. Rosa n'était pas candidat.
		18	18 - KENYA
Déc. 2002	Daniel A. Moi :	Mwai Kibaki : NARC	Le 2 <sup>nd</sup> remporte les élections contre le candidat de la KANU. Moi ne pouvait plus être candidat anrès deux mandats
	0.1224	- 61	19 - LESOTHO
Avril 1991	Justin M. Lekhanya	Elias P. Ramaema	Le 1 <sup>er</sup> est destitué dans un putsch et le 2 <sup>nd</sup> est porté au pouvoir par le comité militaire putschiste
Avril 1993	Elias P. Ramaema	Ntsu Mokhehle	Victoire électorale du parti de Mokhehle aux élections générales de mars 1993. Ramaema, qui démissionne après le scrutin, n'était pas candidat.
Mai 1998	Ntsu Mokhehle:	Bethuel Pakalitha Mosisili	Démission de Mokhehle et élection de Mosisili comme leader et candidat du parti au pouvoir aux élections générales que le parti remporte
		20	- LIBERIA
Août 1990	Samuel Doe	Amos Sawyer	Doe est assassiné par des rebelles au cour d'une guerre civile commencée en décembre 1989. Un gouvernement intérimaire d'union nationale (IGNU) est mis sur place sous la présidence de Sawyer
Mars 1994	Amos Sawyer	David Kpomakpor	IGNU est dissout et remplacé par un autre gouvernement transitoire dirigé par Kpomakpor.
Août 1995	David Kpomakpor	Wilton Sankawulo	Par un arrangement interne du gouvernement transitoire, le 2 <sup>nd</sup> remplace le 1 <sup>er</sup>
Août 1996	Wilton Sankawulo	Ruth Perry	Par un arrangement interne du gouvernement transitoire, Mme Perry remplace Sankawulo comme présidente intérimaire
Août 1997	Ruth Perry	Charles Taylor	Mme Perry est remplacée par Taylor après la victoire électorale de ce dernier. Elle n'était pas candidate.
Août 2003	Charles Taylor	Moses Zeh Blah	Taylor est contraint à la démission et l'exil dont les conditions étaient négociées avec la CEDEAO pour mettre fin à la guerre civile qui sévissait au pays depuis 1999. Son vice-président assure l'intérim
Oct. 2003	Moses Zeh Blah	Charles Gyude Bryant	Blah est remplacé par Bryant pour diriger un gouvernement transitoire devant organiser des nouvelles élections
Jan. 2006	Charles Gyude Bryant	Ellen Johnson Sirleaf	Bryant quitte le pouvoir après l'élection de Mme Sirleaf. Il n'avait pas le droit à se

			andonaton any diantions among about it is a recultat
		21 - M/	21 - MADAGASCAR
Mars 1993	Didier Ratsiraka : MMSM	Albert Zafy: UNDD	Victoire électorale du second sur le premier
Sept. 1996	Albert Zafy	Norbert Ratsirahonana	Zafy est démis de ses fonctions par la Cour constitutionnelle et Ratsirahonana, alors premier ministre, est désigné pour assurer l'intérim.
Fév. 1997	Norbert Ratsirahonana	Didier Ratsiraka : AREMA	Ratsiraka retourne au pouvoir après avoir remporté le second tour du scrutin présidentiel de novembre 1996. Ratsirahonana n'était pas candidat.
Déc. 2001	Didier Ratsiraka	Marc Ravolomanana	Le 2 <sup>nd</sup> remporte le 1 <sup>et</sup> tour du scrutin présidentiel de décembre 2001 mais pas de façon concluante, car il a obtenu moins de 50% des voix. Mais il s'autoproclame vainqueur
			du scrutin et prend le pouvoir par la force populaire. L'Union africaine considere sa prise du pouvoir comme un changement anticonstitutionnel de gouvernement et ne reconnaît pas son régime qu'après les élections législatives de décembre 2002.
		22-	22- MALAWI
Mai 1994	Hastings Banda: MCP	Bakili Muluzi : UDF	Muluzi bat Banda aux umes
Mai 2004	Bakili Muluzi	Bingu wa Mutharika	Le 2 <sup>nd</sup> est élu comme le candidat du UDF après que Muluzi ait épuisé ses deux
			mandats constitutionners
			23 - IVALI
Mars 1991	Moussa Traoré	Amadou T. Touré	Coup d'Etat de Touré et collègues contre Traoré
Mai 1992	Amadou T. Touré	Alpha O. Konaré	Élection de Konaré. Touré n'était pas candidat
Mai 2002	Alpha O. Konaré	Amadou T. Touré	Election de Touré en tant que candidat indépendant. Konaré n'était pas candidat, ayant émisé ses deux mandats constitutionnels
			24 - MAROC
Juil. 1999	Roi Hassan II	Roi Mohamed VI	Mohamed VI succède à son père le roi après la mort de ce dernier
		25	25 - ÎLE MAURICE
Déc. 1995	Anerood Jugnauth:	Navinchandra	Victoire électorale de la nouvelle coalition entre le Parti travailliste mauricien (PTM) de Navin et le MMM qui avait quitté le MSM dans la coalition dirigeante.
Sept. 2000	Navinchandra	Anerood Jugnauth:	Le MMM retoume au MSM et les deux forment une coalition qui remporte les
•	Ramgoolam: AS	MSM/MIMM	élections générales et signent un accord qui permet au leader du MSM de diriger le pays pendant les trois premières années de leur mandat de cino ans, pour laisser la
			place à son homologue du MMM pendant les deux dernières années du mandat
Sept. 2003	Anerood Jugnauth	Paul Raymond Bérenger	Jugnauth laisse la place à Bérenger en vertu de l'accord de la coalition
Juil. 2005	Paul Raymond	Navinchandra	La coalition Alliance sociale remporte les élections générales et Navin, le leader du
	Bérenger : MMM/MSM	Ramgoolam : AS	PTM, retourne à la primature

Août 2005Maaouya Ould TayaMars 2007Mohamed O. VallAoût 2008Sidi Cheick OuldAbdallahiDéc. 2004Joaquim ChissanoNov. 2004Samuel NujomaMars 1993Ali SaïbouJan. 1996Mahamane OusmaneAvril 1999Ibrahim MaïnassaraDéc. 1999WankéWankéWanké	d Taya Vall buld	Mohamed O. Vall Sidi Cheick Ould Abdallahi	Coup d'État du second qui destitue le premier
	Vall	Sidi Cheick Ould Abdallahi	
	buld		Élection du second lors du tout premier scrutin présidentiel multipartiste de l'histoire postcoloniale du pays. Vall n'était pas candidat
	sano	Mohamed Ould	Abdoulaziz renverse Abdallahi dans un putsch. Il se retirera en avril puis sera élu président en centembre 2009
	sano	Abdoulaziz 27 -	27 - MOZAMBIQUE
		Armando Guebuza	Guebuza est élu au scrutin présidentiel comme le candidat du parti au pouvoir, le Frelimo, après le désistement volontaire de Chissano de se porter candidat
			28 - NAMIBIE
	na	Hifikepunye Pohamba	Pohamba est élu comme le candidat du parti au pouvoir, la Swapo, Nujoma ayant épuisé tous ses mandats constitutionnels
			29 - NIGER
		Mahamane Ousmane	Ousmane remporte le premier scrutin présidentiel multipartiste après la transition. Saïbou n'était pas candidat selon les arrangements de la période de transition qu'il
	Smane	Ihrahim B Maïnassara	Ousmane est renversé dans un coup d'État de Maïnassara
	nassara	Daouda Malam Wanké	Maïnassara est assassiné par des hommes qui ne sont pas encore identifiés. Wanké
			prend le pouvoir et dirige un gouvernement de transition.
	E	Mamadou Tandja	Tandja remporte le scrutin présidentiel après la période de transition. Wanké n'était pas candidat
			30 - NIGERIA
Août 1993   Ibrahim Babangida	ngida	Ernest Shonekan	Babangida désigne son successeur pour diriger un gouvernement de transition puis démissionne
Nov. 1993 Ernest Shonekan	can	Sani Abacha	Shonekan est renversé dans un putsch opéré par Abacha
Juin 1998 Sani Abacha		Abdulsalami Abubakar	Après la mort subite d'Abacha, Abubacar est désigné pour diriger un gouvernement de transition
Mai 1999 Abdulsalami Abubakar		Olusegun Obasanjo	Obasanjo remporte les élections présidentielles. Abubakar n'était pas candidat
Mai 2007 Olusegun Obasanjo	ısanjo	Moussa O. Yar' Adua	Après avoir épuisé ses mandats constitutionnels, Yar'Adua remplace Obasanjo comme le candidat du parti au pouvoir et remporte le scrutin présidentiel dont le processus fut vivement critiqué par les opposants et les observateurs électoraux
			31 - RWANDA
Avril 1994 Juvénal Habyarimana	arimana	Pasteur Bizimugu	Habyarimana meurt dans un attentat d'avion, avec son homologue burundais, alors qu'ils revenaient de Tanzanie où il avait signé un accord pour mettre fin à la guerre civile qui sévissait dans son pays. Sa mort précipitera le génocide rwandais. Bizimugu

			dirige un gouvernement d'union nationale.
Mars 2000	Pasteur Bizimugu	Paul Kagame	Kagame, alors vice-président, remplace Bizimugu après la démission de ce demier
		32 - SA(	32 - SAO TOME ET PRINCIPE
Mars 1991	Manuel Pinto da Costa	Miguel Trovoada	Trovoada est élu à l'issu d'un scrutin dont il était le seul candidat après le désistement de ses deux rivaux. De Costa n'était pas candidat
Juil. 2001	Miguel Trovoada	Fradique de Menezes	Le 2nd est élu comme le candidat du parti au pouvoir, après que Trovoada ait épuisé ses mandats constitutionnels
	-		33 - SÉNÉGAL
Mars 2000	Abdou Diouf: PS	Abdoulaye Wade: PDS	Victoire électorale de Wade, à la tête d'une coalition de l'opposition au 2 <sup>nd</sup> tour, et la
			défaite de Diouf
		34	34 - SEYSCHELLES
Avril 2004	France-Albert René	James Alix Michel	Michel, alors vice-président et membre du parti au pouvoir, succède à René après la démission volontaire de ce dernier
		35	35 - SIERRA LEONE
Avril 1992	Joseph Momoh	Capt. Valentine Strasser	Momoh est renversé dans un putsch
Janvier 1996	Valentine Strasser	Gén. Julius Maada Bio	Strasser, est à son tour, destitué par un coup d'État opéré par le Général Bio.
Mars 1996	Julius Maada Bio	Ahmed Tejan Kabbah	Kabbah est élu à l'issu d'un scrutin présidentiel qu'a voulu le Général sous les auspices de la communauté internationale, notamment la CEDEAO. Bio n'était pas candidat
Mai 1997	Ahmed Tejan Kabbah	Johnny Paul Koroma	Kabbah est renversé par Koroma dans un putsch
Fév. 1998	Johnny Paul Koroma	Ahmed Tejan Kabbah	Kabbah est restitué dans son poste par les forces d'interposition ouest-africaines, ECOMOG.
Sept. 2007	Ahmed Tejan Kabbah : SLPP	Ernest Bai Koroma : APC	Koroma remporte le scrutin présidentiel devant le candidat du SLPP. Kabbah ne contestait pas, ayant déjà épuisé ses mandats constitutionnels
			36 - TANZANIE
Nov. 1995	Ali Hassan Mwinyi	Benjamin W. Mkapa	Après avoir exercé le pouvoir pendant deux mandats, Mwinyi se retire en faveur de Mkapa comme le candidat du parti au pouvoir, qui remporte le scrutin.
Déc. 2005	Benjamin W. Mkapa	Jakaya Kikwete	Kikwete est élu comme le candidat du parti au pouvoir. Mkapa avait effectué ses deux mandats.
			37 - TCHAD
Déc. 1990	Hissen Habré	Idriss Déby	Habré fuit le pays devant les troupes rebelles de Déby qui prend le pouvoir par la suite
		38 - TOGO	

Fév. [mai] 2005	Gnassingbé Eyadéma	Faure Gnassingbé	Faure succède à son père, décédé, par la désignation de l'armée, dans un premier temps, puis par élection disputée en mai, sous pression de la CEDEAO et de l'Union
			africaine
			39 - ZAMBIE
Nov. 1991	Kenneth	Frederick Chiluba: MMD	Frederick Chiluba: MMD   Chiluba bat Kaunda à la tête d'une coalition de l'opposition
	Kaunda-I INID		

A- Source: Données compilées par l'auteur.

N.B.: Les cas en gris représentent les cas de victoire de candidats des partis d'opposition, tandis que les dates en gras signifient la défaite électorale d'un leader sortant.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Adamon, Afize D., Le renouveau démocratique au Bénin : La Conférence Nationale des Forces Vives et la Période de Transition, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Adedeji, John L., «The Legacy of J. J. Rawlings in Ghanaian Politics, 1979-2000, » African Studies Quarterly, 5(2), 2001, sur www.africa.ufl.edu/asq/v5i2a1.htm (accès: 10 septembre 2009)
- Adejumobi, Said, Partis politiques en Afrique de l'Ouest: Le défi de la démocratisation dans les États fragiles, Stockholm, International IDEA, 2007.
- Afrifa, A. A., Ghana Coup: 24th February 1966, Londres, F. Cass, 1966.
- Agbobli, Atsutsé Kokouvi, Sylvanus Oylmpio: un destin tragique, Dakar, LivreSud, NEA Sénégal, 1992.
- Ahoyo, Jean-Roger, « Le bon choix [du candidat présidentiel de l'opposition] pour 2011, » La Nouvelle Tribune (Cotonou), le 26 juin 2009.
- Akindès, Francis, Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone, Paris, Karthala, 1996.
- Akpan, M. B., « Le Liberia et l'Éthiopie, 1884-1914 : la survie de deux États africains, » in A. Adu Boahen (dir.), Histoire générale de l'Afrique : vol. VII L'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935 [édition abrégée], Paris, UNESCO/Présence africaine, 1998, pp. 202-218.
- Aldrich, John, « Rational Choice and Turnout, » American Journal of Political Science, 37, 1993, pp. 246-278.
- Amoussou-Yeye, Dénis, « Tropisme vers les présidentiables du 'Nord', » La Nouvelle Tribune (Cotonou), le 9 juin 2009a.
- -----, « L'élection présidentielle de 2011 : Nécessité d'un choix raisonné pour l'opposition,» *La Nouvelle Tribune* (Cotonou), le 19 juin 2009b.
- Anderson, David and Emma Lochery, «Violence and Exodus in Kenya's Rift Valley, 2008:Predictable and Preventable? » Journal of Eastern African Studies, 2(2), 2008, pp. 328-343.
- Anebo, Felix K. G., « The Ghana 2000 Elections : Voter Choice and Electoral Decisions, » African Journal of Political Science, 6 (1), 2001, pp. 69-88.
- Annan, Kofi, «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, » Rapport du Secrétaire général de l'ONU, avril 1998.
- Ansah-Addo, Halifax, « NPP Withdraws [from the Tain vote], » *Daily Guide* (Accra), le 3 janvier 2009 sur www.dailyguideghana.com (dernier accès : le 3 janvier 2009).
- Assemblée nationale [française], « Audition du Président M. Pascal Lissouba, M. Yves Marcel Ibala, ancien ministre de la sécurité et M. Sylvestre M'Bou par MM. [Roland] Blum et [Pierre] Brana, » 28 avril 1999 à Londres, Rapport d'information

- no. 1859 sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental, Paris, Assemblée nationale, 11<sup>e</sup> législature, 1997-2002, pp. 270-282 au <a href="http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i1859-02.asp">http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i1859-02.asp</a> [accès: 8 août 2009].
- Atangana-Amougou, Jean-Louis, «Les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain, » au <a href="www.droitconstitutionnel.org/congresmtp/textes7/ATANGANA.pdf">www.droitconstitutionnel.org/congresmtp/textes7/ATANGANA.pdf</a> [accès: 12 février 2009].
- Attisso, Fulbert Sassou, La problématique de l'alternance politique au Togo, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Aubynn, Anthony Kwesi, « Behind the Transparent Ballot Box: The Significance of the 1990s Elections in Ghana », in Michael Cowen et Lisa Laasko (dirs.), *Multi-Party Elections in Africa*, Oxford et New York, James Currey et Palgrave, 2002, pp. 104-127.
- Avril, Pierre, Essais sur les partis politiques, Paris, Payot, 1990.
- Ayee, Joseph, R. A., «The December 1996 General Elections in Ghana, » *Electoral Studies*, 16 (3), 1997, pp. 416-427.
- -----, « The evolution of the New Patriotic Party in Ghana, » South African Journal of International Affairs, 15 (2), 2008, pp. 185-214.
- Ayittey, George, « La démocratie en Afrique précoloniale, » Afrique 2000 : Revue africaine de politique internationale, 2 (juillet-septembre 1990), pp. 39-75.
- Badie, Bertrand, Culture et politique, Paris, Economica, 1986.
- Bah, Mahmoud, Construire la Guinée après Sékou Touré, Paris, L'Harmattan, 1990.
- Bah, Amadou Oury, Bintou Keita et Benoît Lootvoet, « Les Guinéens de l'extérieur : rentrer au pays ? » *Politique africaine*, 89 (décembre 1989), pp. 22-37.
- Baker, Gideon., « The Taming of the Idea of Civil Society, » *Democratization*, 6 (3), 1999, pp. 1-29.
- Bako-Bako-Arifari, Nassirou, « Démocratie et logiques de terroir au Bénin, » *Politique africaine*, 59 (octobre 1995), pp. 7-24.
- Baldé, Abdallah, « Célébration du premier anniversaire de la radio commerciale Nostalgie Guinée, » 11 août 2007 au <u>www.guineenews.org</u> [dernier accès : 20 juillet 2009].
- Balme, Richard, « Au-delà du choix rationnel : des sciences sociales plus politiques ? » Sociologie et sociétés, 34 (1), 2002, pp. 101-112.
- Bangroura, Dominique, « De quel État et de quel régime politique parlons-nous ? » in Dominique Bangoura (dir.), Guinée : l'alternance politique à l'issue des élections présidentielles de décembre 2003, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 29-38.
- Bangoura, Dominique, Mohamed Tétémadi Bangoura et Moustapha Diop, «Introduction: un contexte de crise généralisée, » in Dominique Bangoura, Mohamed Tétémadi Bangoura et Moustapha Diop (dirs.), *Quelle transition politique pour la Guinée?* Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 9-27.
- Banégas, Richard, « Mobilisations sociales et oppositions sous Kérékou, » *Politique Africaine*, 59 (octobre 1995), pp. 25-44.

- -----, « Retour sur une transition modèle : les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise, » in Patrick Quantin et Jean-Pascal Daloz (dirs.), *Transitions démocratiques africaines. Dynamiques et contraintes, 1990-1994*, Paris, Karthala, 1997, pp. 23-95.
- ----, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin, » *Politique africaine*, 69 (mars 1998), pp. 75-87.
- Basedau, Matthias, « Do Party Systems Matter for Democracy? » in Matthias Basedau, Gero Erdmann et Andreas Mehler (dirs.), *Votes, Money and Violence: Political Parties and Elections in Sub-Saharan Africa*, Uppsala: Nordic Africa Institute, 2007, pp. 105-143.
- Baudais, Virginie et Grégory Chauzal, «Les partis politiques et l'indépendance partisane d'Amadou Toumani Touré », *Politique africaine*, 104 (décembre 2006), pp. 61-80.
- Bawah, Eric, « Who Will Be Président : Nana Or Mills ? » *Daily Guide* (Accra), le 3 janvier 2009 sur www.dailyguideghana.com (dernier accès : le 3 janvier 2009).
- Bayart, Jean-François, « La problématique de la démocratie en Afrique noire : 'La Baule,' et puis après ? » *Politique africaine*, 43 (Octobre 1991), pp. 5-20.
- -----, L'État en Afrique : La politique du ventre, Paris, Fayard, 1989.
- Bayart, Jean-François, Stephen Ellis et Béatrice Hibou, La criminalisation de l'État en Afrique, Bruxelles, Editions Complexe, 1997.
- Beaulieu, Emily Ann, *Protesting the Contest: Election Boycotts around the World,* 1992-2002, Thèse de doctorat en Science politique, Université de Californie, San Diego, 2006.
- -----, *Domestic and International Determinants of Election Boycotts*, manuscrit, 2004, sur www.yale.edu/macmillan/newdemocracies/beaulieu.pdf (20 septembre 2009).
- Beber, Bernd et Alexandra Scacco, What the Numbers Say: A Digit-Based Test for Election Fraud Using New Data from Nigeria, Communication présentée a la conférence annuelle de American Political Science Association, Boston, août 2008.
- Beetham, David, « Conditions for Democratic Consolidation », Review of African Political Economy, 21 (60), 1994, pp. 157-172.
- Benda, Julien, La grande épreuve des démocraties, New York, Éditions de la Maison française, 1943.
- Benoit, Kenneth, « Duverger's Law and Study of Electoral Systems, » French Politics, 4 (2006), pp. 69-83.
- Berg, Bruce L., Qualitative Research Methods for the Social Sciences, Boston, Allyn and Bacon, 1989.
- Bernd, Beber et Alexandra Scacco, « What the Numbers Say: A Digit-Based Test for Election Fraud Using New Data from Nigeria, » Communication présentée à la conférence annuelle de American Political Science Association, Boston, MA, 28–31 août 2008.
- Bidima, Jean-Godefroy, La palabre: Une juridiction de la parole, Paris, Michalon, 1997.

- Bienen, Henry, « Public Order and the Military in Africa: Mutinies in Kenya, Uganda, and Tanganyika, » in Henry Bienen (dir.), *The Military Intervenes: Case Studies in Political Development*, New York, Russell Sage Foundation, 1968.
- Bienen, Henry et Nicolas Van de Walle, «Time and power in Africa» American Political Science Review, 93 (1), 1989, pp. 19-34.
- Birmingham, David, Makers of the twentieth century: Kwmae Krumah, Londres, Sphere Books, 1990.
- Birnbaum, Pierre et Jean Leca, Sur l'individualisme, Paris, Presses de la FNSP, 1986.
- Black, Jerome H. « The Multicandidate Calculus of Voting: Application to Canadian Federal Elections, » *American Journal of Political Science*, 22 (3), 1978, pp. 609–638.
- Blais, André, « Mode de scrutin et système de partis : Les deux tours dans une perspective comparative, » in Annie Laurent, Pascale Delfosse et André-Paul Frognier (dirs.), Les systèmes électoraux : permanences et innovations, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 47-70.
- Blais, André et K. Carty, «The Impact of Electoral Formulae on the Creation of Majority Governments, » *Electoral Studies*, 6 (3), 1987, pp. 209-218.
- Blondel, Jean, « Plaidoyer pour une conception œcuménique de l'analyse politique comparée, » Revue Internationale de Politique Comparée, 1 (1), 1994, pp. 5-18.
- Boafo-Arthur, Kwame, « Political Parties and Democratic Sustainability in Ghana, 1992-2000, » in M. A. Mohamed Salih (dir.), *African Political Parties: Evolution, Institutionalisation and Governance*, Londres, Pluto Press, 2003, pp. 207-238.
- Boahen, A. Adu, « La politique et le nationalisme en Afrique occidentale, 1919-1935, » in A. Adu Boahen (dir.), *Histoire générale de l'Afrique : vol. VII L'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935* [édition abrégée], Paris, UNESCO/Présence africaine, 1998, pp. 427-441.
- -----, « A Note on the Ghanaian Elections [of 1992], » *African Affairs*, 94 (375), 1995, pp. 277-280.
- Bobbio, Norberto, *Libéralisme et démocratie* [traduit de l'italien par Nicola Giovannini], Paris, Cerf, 1996.
- Böke, Gerhard, « Intentions et réalités de la conditionnalité politique. L'expérience de la coopération allemande en Afrique (1990-1994) », in Jean-Pascal Daloz et Patrick Quantin (dirs.), *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes* (1990-1994), Paris, Karthala, 1997, pp. 217-242.
- Bolle, Stephane, Obligations constitutionnelles et légales des gouvernants et autres responsables politiques nationaux: Gouvernement, Assemblée nationale et institutions de l'État, Communication présentée à la « Conférence internationale : Les défis de l'alternance démocratique, » Cotonou, 23 au 25 février 2009a.
- -----, « Les cours constitutionnelles et les crises : Les juridictions constitutionnelles africaines et les crises électorales, » Communication présentée au5ème Congrès de l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français, Cotonou, 22-28 juin 2009b.

- Bollen, Kenneth A. et Robert W. Jackman, «Economic and Non-Economic Determinants of Political Democracy in the 1960s, » Research in Political Sociology, 1 (1985), 27-48.
- Borella, François, « Existe-t-il une nouvelle approche dans l'étude des partis politiques ? » in Dominique Andolfatto, Fabienne Greffet et Laurent Olivier (dirs.), Les partis politiques : quelles perspectives ? Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 71-79.
- Boudon, Raymond, «Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique?» Sociologie et sociétés, 34 (1), 2002, pp. 9-34.
- Bourgi, Albert, « [Bénin :] Une victoire de la démocratie, » *Jeune Afrique*, 1838, du 27 mars au 2 avril 1996, p. 16.
- Bourmaud, Daniel, La politique en Afrique, Paris, Montchrestien, 1997.
- Bourmaud, Daniel et Patrick Quantin, «Le modèle et ses doubles, les conférences nationales en Afrique noire (1990-1991», in Yves Mény (dir.), Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 165-184.
- -----, « [Les chemins de la démocratie.] Avant-propos, » *Politique africaine*, 43 (octobre 1991), pp. 3-4.
- Bowler, Shaun et David J. Lanoue, « Stragetic and Protest Voting for Third Parties : The Case of the Canadian NDP, » *Western Political Quarterly*, 45, 1992, pp. 485-500.
- Brathier, Léon, « Bénin : Protocole G4 Force clé et candidature unique, » L'Autre Quotidien (Cotonou), le 7 septembre 2009.
- Bratton, Michael, « Second Elections in Africa, » *Journal of Democracy*, 9(3), 1998, pp. 51-66.
- Bratton, Michael et Nicolas Van de Walle, « Popular Protest and Political Reform in Africa,» *Comparative Politics*, 24 (4), 1992, pp. 419-442.
- -----, Democratic Experiments in Africa: Régime transitions in comparative perspective, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- Bratton, Michael, « The 'Alternation Effect' In Africa, » *Journal of Democracy*, 15 (4), 2004, pp. 147-158.
- Bréchon, Pierre, Les partis politiques, Paris, Montchrestien, 1999.
- Bretton, Henry, L., The Rise and Fall of Kwame Nkrumah, Londres, Pall Mall, 1967.
- Brown, Stephen, «Foreign Aid and Democracy Promotion: Lessons from Africa, » European Journal of Development Research, 17 (2), 2005, pp. 179-198.
- Buijtenhuijs, Robert, « Les partis politiques africains ont-ils des projets de société ? L'exemple du Tchad, » *Politique africaine*, 56 (décembre1994), pp. 119-135.
- Burton, Michael et John Higley, « The Study of Political Elite Transformations », Revue Internationale de Sociologie International Review of Sociology, 11 (2), 2001, pp. 181-199.
- Cabanis, André et Michel Louis Martin, « La pérennisation du chef de l'État : l'enjeu actuel dans les constitutions d'Afrique francophone,» in *Mélanges en l'honneur de Slobodan Milacic*, Bruxelles, Bruylant, 2007, p. 349-380.
- Cain, Bruce E., « Strategic Voting in Britain, » American Journal of Political Science, 22 (3), 1978, pp. 639-655.

- Calingaert, Daniel, « Election Rigging and How To Fight It, » *Journal of Democracy*, 17 (3), 2006, pp. 138-151.
- Camara, Mamady, *Histoire du Syndicalisme en Guinée*, Conakry, Les Éditions de Kaloum, 2007.
- Camara, Abdoulaye Youlaké, « Le rôle et le comportement des partis politiques dans la perspective du changement, » in Dominique Bangoura, Mohamed Tétémadi Bangoura et Moustapha Diop (dirs.), Enjeux et défis démocratiques en Guinée (février 2007 décembre 2010), Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 85-90.
- Camara, Mohamed Saliou, His Master's Voice: Mass Communication and Single Party Politics in Guinea under Sekou Toure, Trenton et Asmara, Africa World Press, 2005.
- Cambell, John, « Clarification et réponse aux critiques, » *Sociologie et sociétés*, 34 (1), 2002, pp. 169-173.
- Cammack, Paul, David Pool et William Tordoff, *Third World Politics: A Comparative Introduction*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1993.
- Caplow, Theodore, *Deux contre un : Les coalitions dans les triades*, trad. de P. Cep, Paris, Armand Colin, 1971.
- Carbone, Giovanni M., « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains : entre modèle et recherches empiriques, » *Politique africaine*, 104 (décembre 2006), pp. 18-37.
- Carey, Sabine C., « A Comparative Analysis of Political Parties in Kenya, Zambia and the Democratic Republic of Congo, » *Democratization*, 9 (3), 2002, pp. 53-71.
- Carothers, Thomas, « Democracy without Illusions, » Foreign Affairs, 76 (1), 1997, pp. 85-99.
- Case, William, «Manipulative Skills: How Do Rulers Control the Electoral Arena?» in Andreas Schedler (dir.), *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publisher, 2006, pp. 95-112.
- Casper, Gretchen, « The Benefits of Difficult Transitions, » Democratization, 7 (3), 2000, pp. 46-62.
- CEDEAO, « Les dirigeants de la CEDEAO demandent une suspension des élections législatives au Niger et une nouvelle transition en Guinée, » Communiqué no. 111/2009, Abuja, 17 octobre 2009a.
- CEDEAO, « ECOWAS Suspends Niger membership of the Organisation, » Communiqué no. 113/2009, Abuja, 21 octobre 2009b.
- Chambers, Paul, « Guinée : le prix d'une stabilité à court terme, » *Politique africaine*, 94 (juin 2004), pp. 128-148.
- Charles, Bernard, « Un parti politique africain : le Parti Démocratique de Guinée, » Revue française de science politique, 12(2), 1962, pp. 312-359.
- -----, La République de Guinée, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1972.
- Chertkoff, Jerome M., « The effects of probability of future success on coalition formation, » *Journal of Experimental Social Psychology*, 2 (3), 1966, pp. 265-277.

- Chinsinga, Blessings, « Lack of alternative leadership in democratic Malawi: Some reflections ahead of the 2004 general elections, » *Nordic Journal of African Studies*, 12 (1), 2003, pp. 1-22.
- Chirwa, Wiseman Chijere, « Elections in Malawi : The périls of regionalism, » Southern Africa Report, 10 (2), décembre 1994, p. 17.
- Clark, John F., « Introduction, » in John F. Clark et David E. Gardinier (dirs.), *Political Reform in Francophone Africa*, Boulder, Co. et Oxford, Westview Press, 1997, pp. 1-5.
- -----, «The Challenge of Political Reform in Sub-Saharan Africa: A Theoritical Overview, » in John F. Clark et David E. Gardinier (dirs.), *Political Reform in Francophone Africa*, Boulder, Co. et Oxford, Westview Press, 1997, pp. 23-41.
- Cohen, Jean A. et Andrew Arato, Civil Society and Political Theory, Cambridge, MIT Press, 1992.
- Collier, David et Steven Levitsky, *Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research*, Working Paper 230 (Notre Dame, IN: Helen Kellogg, Institute for International Studies), 1996.
- Collier, David et Steven Levitsky, «Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research », World Politics, 49 (3), 1997, pp. 430-450.
- Compagnon, Daniel, « Pour une analyse multidimensionnelle du processus électoral africain : historicité, comparaison et institutionnalisation », in Patrick Quantin (dir.), *Voter en Afrique : Comparaisons et différenciations*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 53-65.
- Conac, Gérard, « Les processus de démocratisation en Afrique, » in Gérard Conac (dir.), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, pp. 11-42.
- Coulibaly, Abdou Latif, Wade, un opposant au pouvoir, l'alternance piégée ? Paris, La Sentinelle, 2003.
- Coulibaly, Massa et Amadou Diarra, « Démocratie et légitimation du marché : Rapport d'enquête Afrobaromètre au Mali, décembre 2002, » *Afrobaromater Working Paper*, no. 34 (2004) sur <u>www.Afrobarometer.org</u>
- Cox, Gary W., Making Votes Count: Strategic Coordination in the World's Electoral Systems, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- Cranston, Maurice, Freedom, a new analysis, Londres, Longmans, Green, 1953.
- Creevy, Lucy, Paul Ngoma et Richard Vengroff, « Party Politics and Different Paths to Democratic Transitions: A Comparison of Benin and Senegal », *Party Politics*, 11 (4), 2005, pp. 471-493.
- Crozier, Michel et Erhard Friedberg, L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective, Paris, Éditions du Seuil, 1977.
- Dahl, Robert, *Dilemmas of Pluralist Democracy: Autonomy vs. Control*, New Heaven, Yale University Press, 1982.
- Daloz, Jean-Pascal, « 'Can we eat democracy?': Perceptions de la 'démocratisation' dans un quartier populaire de Lusaka, » in Jean-Pascal Daloz et Patrick Quantin (dirs.), *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, pp. 243-262.

- -----, « L'itinéraire du pionnier : sur l'évolution politique béninoise, » *Politique africaine*, 46 (juin 1992), pp. 132-137.
- Davidson, Basil, West Africa before Colonial Era: A history to 1850, Londres, Addison Wesley Longman Ltd. 1998.
- Decalo, Samuel, « Military coups and military regimes in Africa, » *Journal of Modern African Studies*, 11(1), 1973, pp. 105-127.
- -----, «Bénin: First of the New Democracies, » in John F. Clark et David E. Gardinier (dirs.), *Political Reform in Francophone Africa*, Boulder, Co. et Oxford, Westview Press, 1997, pp. 43-61.
- -----, « The Process, Prospects and Constraints of Democratization in Africa, » *African Affairs*, 91 (362), 1992, pp. 7-35.
- Decraene, Philippe, Le panafricanisme, Paris, Presses universitaires de France, 1964.
- Delamou, Alexandre, Les 32 jours de grève générale en Guinée: Le film des évènements, Conakry et Paris, L'Harmattan, 2007.
- Delfosse, Pascale, « Le changement de mode de scrutin en Belgique, » in Annie Laurent, Pascale Delfosse et André-Paul Frognier (dirs.), Les systèmes électoraux : permanences et innovations, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 151-184.
- Denzin, Norman K. et Yvonna S. Lincoln (dirs.), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, CA, Sage, 1994.
- Dépelteau, François, La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats, Bruxelles et Québec, De Boeck Université et Les Presses de l'Université Laval, 2000.
- Dersso, Solomon Ayele, «The 2007 Post-election Crisis in Kenya as a Crisis of State Institutions, » *African Renaissance*, 5 (3-4), 2008, pp. 21-30.
- Devey, Muriel, La Guinée, Paris, Karthala, 1997.
- Diallo, Boubacar Yacine, Guinée: D'un régime à l'autre, Conakry, Éditions Arc-enciel, 1997.
- Diamond, Larry, *Developing Democracy: Toward Consolidation*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1999.
- -----, « The State of Democracy in Africa, » Communication présentée à la conférence sur *Democratization in Africa: What Progress toward Institutionalization?* Ghana Centre for Democratic Development, Accra, 4-6 Octobre 2007.
- -----, « Rethinking Civil Society: Toward Democratic Consolidation, » *Journal of Democracy*, 5 (3), 1994, pp. 5-17.
- -----, «Thinking About Hybrid Regimes, » *Journal of Democracy*, 13(2), 2002, pp. 21-35.
- Diop, El Hadji Omar, Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire, Paris, Publibook, 2006.
- Diouf, Mamadou, « Assimilation coloniale et identités religieuses de la civilité des originaires des Quatre Communes (Sénégal), » Revue canadienne d'études africaines, 34(3), 2000, pp. 565-587.
- Dissou, Machioudi, Le Bénin et l'épreuve démocratique : Leçons des élections de 1991 à 2001, Paris, L'Harmattan, 2002.

- Djogbénou, Joseph, «Le renforcement de la presse béninoise : L'urgence d'une réforme de la législation actuellement en vigueur, » in *Médias, communication et parlement* [au Bénin], Cotonou, Union des professionnels des médias du Bénin et Friedrich Ebert Stiftung, 2007, pp 32-37.
- Doorenspleet, Renske, « Reassessing the Three Waves of Democratization », World Politics, 52 (3), 2000, pp. 384-406.
- Dossou, Robert, «Le Bénin: du monolithisme à la démocratie pluraliste, » in Gérard Conac (dir.), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, pp. 179-197.
- Dowd, Robert A. et Michael Diressen, « Ethnically Dominated Party Systems and the Quality of Democracy: Evidence from Sub-Saharan Africa, » Rapport Afrobaromètre, Papier no. 92, 2008, sur www.afrobarometer.org
- Ducatenzeiler, Graciela, « Nouvelles approches à l'étude de la consolidation démocratique, » Revue internationale de politique comparée, 8 (2), 2001, pp. 191-198.
- Dulani, Boniface, «Consolidating Malawi's Democracy: An analysis of the 2004 Malawi general elections, » in Korwa G. Adar, Abdallah Hamdok et Joram Rukambe (dirs.), *Electoral Process and the Prospects for Democracy Consolidation*, Pretoria, Africa Institute of South Africa, 2008, pp. 71-92.
- Duverger, Maurice, Les partis politiques, Paris, Alman Colin, 1951 [1973].
- Eisenstadt, Todd « Eddies in the Third Wave: Protracted Transitions and Theories of Democratization, » *Democratization*, 7 (3), 2000, pp. 3-24.
- Elbadawi, Ibrahim et Nicholas Sambanis, « Why Are There So Many Civil Wars in Africa? Understanding and Preventing Violent Conflict, » *Journal of African Economies*, 9 (3), (2000), pp. 244-269.
- Erdmann, Gero, « Party Research: Western Bias and the 'African Labyrinth' », in Matthias Basedau, Gero Erdmann et Andreas Mehler (dirs.), *Votes, Money and Violence: Political Parties and Elections in Sub-Saharan Africa*, Scottsville, University of KwaZulu-Natal Press, 2007, pp. 34-64.
- Ethier, Diane, « Des relations entre libéralisation économique, transition démocratique et consolidation démocratique, » *Revue internationale de politique comparée*, 8 (2), 2001, pp. 269-283.
- Fall, Ibrahima, « Esquisse d'une théorie de la transition : du monopartisme au multipartisme en Afrique, » in Gérard Conac (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris*, Economica, 1993, pp. 42-53.
- Fatton, Jr., Robert, «Liberial Democracy in Africa, » *Political Science Quarterly*, 105 (3), 1990, pp. 455-473
- Faye, O. Tity, *Guinée: Chronique d'une démocratie annoncée*, Canada, Trafford, 2007. Fédération Internationale des Journalistes, « La FIJ se réjouit de l'attribution des premiers agréments à trois radios privées en Guinée, » juillet 2006, au www.ifjafrique.org [dernier accès : 20 juillet 2009].
- Ferejohn, John et Debra Satz, « Unification, Universalism, and Rational Choice Theory, » *Critical Review*, 9 (1-2), 1995, pp. 71-84.

- Finer, Samuel E., *The Man on Horseback: The Role of the Military in Politics*, Londres, Pall Mall Press, 1962.
- Fiorina, Morris P, «Rational Choice, Empirical Contribution and the Scientific Enterprise, » *Critical Review*, 9 (1-2), 1995, pp. 85-94.
- First, Ruth, The Barrel of a Gun: Political Power in Africa and the Coup d'État, Londres, Allen Lane, 1970.
- Fortin, Marie-Fabienne, Le processus de la recherche: de la conception à la réalisation, Ville Mont-Royal, Décarie Éditeur, 1996.
- Fouda, Vincent Sosthène « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes, » Les Cahiers du journalisme, 19, 2009, pp. 202-211.
- Francis, David J., *Uniting Africa: Building Regional Peace and Security Systems*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2006.
- Frère, Marie-Soleil, Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger, Paris, Karthala, 2000.
- Friday, Kevin S., «The Elephant, Umbrella, and Quarrelling Cocks: Disaggregating Partisanship in Ghana's Fourth Republic, » *African Affairs*, 106 (423), 2007, pp. 281-305.
- Friedberg, Erhard, « En lisant Hall et Taylor : néo-institutionnalisme et ordres locaux, » Revue française de science politique, 48 (3-4), 1998, pp. 507-514.
- Frognier, André-Paul et Anne-Sylvie Berck, « Les systèmes électoraux : types et effets politiques, » in Laurent, Annie, Pascale Delfosse et André-Paul Frognier (dirs.), Les systèmes électoraux : permanences et innovations, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 25-46.
- Gabby, Qanawu, « 'Ayekoo' Danquah-Busia Club, » *The Statesman* (Accra), 23 juillet 2007 au <a href="http://www.thestatesmanonline.com/pages/columns\_details.php?cid=161&aid=38">http://www.thestatesmanonline.com/pages/columns\_details.php?cid=161&aid=38</a> (15 décembre 2009).
- Gamson, William A., « A Theory of Coalition Formation, » *American Sociological Review*, 26 (3), 1961, pp. 373-382.
- Garber, Larry et Glenn Cowan, « The Virtues of Parallel Vote Tabulations, » *Journal of Democracy*, 4 (2), 1993, pp. 95-107.
- Gardinier, David, « Gabon: Limited Reform and Régime Survival, » in John F. Clark et David E. Gardinier (dirs.), *Political Reform in Francophone Africa*, Boulder, Co. et Oxford, Westview Press, 1997, pp. 145-161.
- Gazibo, Mamoudou, Les paradoxes de la démocratisation en Afrique: Analyse institutionnelle et stratégique, Montréal, PUM, 2005a.
- -----, «Foreign Aid and Democratization: Benin and Niger Compared,» *African Studies Review*, 48 (3), 2005b, pp. 67-87.
- -----, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation,» *Politique et Sociétés*, 21 (3), 2002, pp. 139-160.
- ----, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006a.

- -----, « Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique, » *Politique africaine*, 104 (décembre 2006b), pp. 5-17.
- Gazibo, Mamoudou et Jane Jenson, La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques, Montréal, PUM, 2004.
- Gbado, Béatrice Lalinon, Bénin: Passage d'un régime autoritaire à un État de droit mai 1985-février 1990, Cotonou, Ruisseaux d'Afrique, 1996.
- -----, Bénin: la période transitoire février 1990–avril 1991, Cotonou, Ruisseaux d'Afrique, 1998.
- Ghana Centre for Democratic Development (CDD-Ghana), « Abuse of Incumbency, State, Administrative Resources, and Political Corruption in Election 2004, » [trois parties], Accra, *CDD-Ghana Briefing Paper*, 6 (4-7), septembre, octobre et décembre 2004 sur www.cddghana.org.
- Gilles, L., « Les institutions de Bretton Woods en République de Guinée, » *Politique africaine*, 36 (décembre 1989), pp. 71-83.
- Githongo, John, « Kenya Riding the Tiger, » *Journal of Eastern African Studies*, 2 (2), 2008, pp. 359–367.
- Giugni, Marco et Florence Passy, « Entre post-nationalisme et néo-institutionnalisme : La structuration des débats publics en Suisse dans le domaine de l'immigration et des relations ethniques, » Swiss Political Science Review, 8 (2), 2002, pp. 21-52.
- Glesne, Corrine, Becoming qualitative researchers: An introduction, New York, Longman, 2005.
- Goffman, Erving, «On Fieldwork, » [transcribed and edited by Lyn Lofland], *Journal of Contemporary Ethnography*, 18 (2), 1989, pp. 123–132.
- Goldsmith, Arthur A., «Predatory versus Developmental Rule in Africa, » *Democratization*, 11 (3), 2004, pp. 88–110.
- -----, « Donors, Dictators and Democrats in Africa, » *Journal of Modern African Studies*, 39 (3), 2001, pp. 411-436.
- Green, Donald P. et Ian Shapiro, « Pathologies Revisited : Reflections on our Critics, » *Critical Review*, 9 (1-2), 1995, pp. 235-276.
- -----, Pathologies of Rational Choice Theory: A Critique of Applications in Political Science, New Haven, Yale University Press, 1994.
- Gros, Jean-Germain, « Introduction: Understanding Democratization, » in Jean-Germain Gros (dir.), *Democratization in Late Twentieth-Century Africa: Coping with Uncertainty*, Westport, Greenwood Press, 1998, pp. 1-20.
- Gueye, M. et Adu Boahen, « Initiatives et résistances africaines en Afrique occidentale de 1880 à 1914, » in Adu Boahen (dir.), *Histoire générale de l'Afrique Vol. VII : L'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935*, Paris, UNESCO/ Edicef/ Présence Africaine, 1989.
- Guilhot, Nicolas et Philippe Schmitter, « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des 'democratization studies', » Revue française de science politique, 50 (4-5), 2000, pp. 615-631.
- Gyimah-Boadi, Emmanuel, « Another Step Forward for Ghana, » *Journal of Democracy*, 20 (2), 2009, pp. 138-152.

- -----, « A Peaceful Turnover in Ghana, » Journal of Democracy, 12 (2), 2001, pp. 103-117.
- -----, « Political Parties, Elections and Patronage: Random Thoughts on Neo-Patrimonialism and African Democratization, » in Matthias Basedau, Gero Erdmann et Andreas Mehler (dirs.), *Votes, Money and Violence: Political Parties and Elections in Sub-Saharan Africa*, Scottsville, University of KwaZulu-Natal Press, 2007, pp. 21-33.
- -----, Democratic Reform in Africa: The Quality of Progress, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 2004.
- Haeringer, Guillaume, « Sur la coopération dans les jeux non coopératifs, » Revue d'économie industrielle, 103 (1), 2003, pp. 175-190.
- Hall, Peter A., « Aligning Ontology and Methodology and Comparative Research, » in James Mahoney et Dietrich Rueschemeyer (dirs.), *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, New York, Cambridge University Press, 2003.
- Hall, Peter A. et Rosemary Taylor, «La science politique et les trois néoinstitutionnalismes, » Revue française de science politique, 47 (3-4), 1997, pp. 469-496.
- Harris, Joseph E., « La diaspora africaine dans l'Ancien et le Nouveau Monde, » in Bethwell A. Ogot (dir.), *Histoire générale de l'Afrique : vol. V L'Afrique du XVI*<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle [édition abrégée], Paris, UNESCO/Présence africaine, 1998, pp. 102-119.
- Hartlyn, Jonathan et Jennifer McCoy, «Observer Paradoxes: How to Assess Electoral Manipulation, » in Andreas Schedler (dir.), *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 2006, pp. 41-56.
- Havard, Jean-François, « De la victoire du 'sopi' à la tentation du 'nopi' ? 'Gouvernement de l'alternance' et liberté d'expression des médias au Sénégal, » *Politique Africaine*, 96 (décembre 2004), pp. 22-38.
- Hearne, Julie, «Foreign aid, democratisation, and civil society in Africa: a study of South Africa, Ghana, and Uganda, » *Discussion Paper* no. 368, Brighton, Institute for Development Studies, 1999.
- Heilbrunn, John R., « Togo: The National Conference and Stalled Reform, » in John F. Clark et David E. Gardinier (dirs.), *Political Reform in Francophone Africa*, Boulder, Co. et Oxford, Westview Press, 1997, pp. 225-245.
- Herbst, Jeffrey, «Review: Political Liberalization in Africa after Ten Years,» *Comparative Politics*, 33 (3), 2001, pp. 357-375.
- Hermet, Guy, « Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique latine/Europe de l'Est, » Revue internationale de politique comparée, 8 (2), 2001, pp. 285-304.
- -----, Exporter la démocratie ? Paris, Les Presses de Sciences-Po, 2009.
- Hermet, Guy, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philipe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 2005.

- Higley, John et Jan Pakulski, «Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale, » Revue française de science politique, 50 (4-5), 2000, pp. 657-678.
- Hodgkin, Thomas L., African Political Parties: An Introductory Guide, Harmondsworth (RU), Penguin, 1961.
- Holden, Barry, The Nature of Democracy, Londres, Thomas Nelson & Son, 1974.
- Holo, Théodore, La Constitution, garante de l'alternance démocratique, Communication présentée à la « Conférence internationale : Les défis de l'alternance démocratique, » Cotonou, 23 au 25 février 2009.
- Hook, Steven, W. « Building democracy through foreign aid: the limitations of United States political conditionalities, » *Democratization*, 5 (3), 1998, pp. 156-180.
- Horn, Julie et Jean-François Payette, Guide de méthodologie en science politique à l'usage des étudiants de cycles supérieurs, Montréal, Centre Paulo-Freire, 2007.
- Houngbédji, Adrien, Il n'y a de richesse que d'hommes, Montréal, l'Archipel, 2005.
- Houngnikpo, Mathurin, «Benin's Ongoing Struggle for Democracy,» West Africa Review, 10 (2007) sur <a href="www.westafricareview.com/issue10/houngnikpo.html">www.westafricareview.com/issue10/houngnikpo.html</a> (dernier accès: le 20 septembre 2009).
- Hughes, Arnold et Roy May, «The Politics of Succession in Black Africa, » *Third World Quarterly*, 10 (1), 1988, pp. 1-22.
- Huntington, Samuel P., The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century, Norman, University of Oklahoma Press, 1991.
- Igué, John, « Place et rôle de la société civile dans la construction de la paix et de la démocratie, » communication présentée au Forum des partis politiques, des médias et de la société civile en Afrique de l'Ouest, Cotonou, 28 juin 1<sup>er</sup> juillet 2005, Actes du forum, novembre 2005.
- Ihonvbere, Julius, «Organized labor and the struggle for democracy in Nigeria, » *African Studies Review*, 40 (3), 1997, pp. 77-110.
- Immarigeon, Jean-Philippe, Autopsie de la fraude électorale, Paris, Stock, 2000.
- Inikori, J. E., «L'Afrique dans l'histoire du monde: la traite des esclaves et l'émergence d'un ordre économique dans l'Atlantique, » in Bethwell A. Ogot (dir.), Histoire générale de l'Afrique: vol. V L'Afrique du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle [édition abrégée], Paris, UNESCO/Présence africaine, 1998, pp. 81-101.
- International Crisis Group, « Guinée: Incertitudes autour d'une fin de règne, » *Rapport Afrique* N°74, 19 décembre 2003.
- International IDEA, Electoral Management Design: The International IDEA Handbook, Stockholm, International IDEA, 2006.
- Jeanjean, Maurice, Sékou Touré: Un totalitarisme africain, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Jeffries, Richard, « The Ghanaian Elections of 1996 : Towards the Consolidation of Democracy? » *African Affairs*, 97(387), 1998, pp. 189-208.
- Jeffries, Richard et Clare Thomas, « The Ghanaian Elections of 1992, » *African Affairs*, 92(368), 1993, pp. 331-366.
- Jockers, Heinz, Dirk Kohnert et Paul Nugent, « The Successful Ghana Election of 2008: A Convenient Myth? Ethnicity in Ghana's elections revisited, » MPRA (Munich

- Personal RePEc Archive), Papier no. 16167, juin 2009, sur <a href="http://mpra.ub.unimuenchen.de/16167/">http://mpra.ub.unimuenchen.de/16167/</a>
- Johnson, Thomas H., Robert O. Slater et Pat McGowan, « Explaining African Military Coups d'État, 1960-1982, » *American Political Science Review*, 78(3), 1984, pp. 622-640.
- Joseph, Richard, « Democratization in Africa After 1989: Comparative and Theoritical Perspectives, » *Comparative Politics*, 29 (3), 1997, pp. 363-382.
- -----, «Challenges of a 'frontier' Region, » [in Progress and Retreat in Africa], *Journal of Democracy*, 19(2), 2008, pp.94-108.
- Kaba, Lansiné, Lettre à un ami sur la politique et le bon usage du pouvoir, Paris, Présence africaine, 1995.
- -----, Le « non » de la Guinée à De Gaulle, Dakar, Éditions Chaka, 1990.
- Kagwanja, Peter Mwangi, « 'Power to Uhuru': Youth Identity and Generational Politics in Kenya's 2002 Elections, » *African Affairs*, 105 (418), 2005, p. 51-75.
- Kaiser, Paul J. et F. Wafula Okumu, «The Challenges of Democratic Transition in East Africa, » in Paul J. Kaiser et F. Wafula Okumu (dirs.), *Democratic Transitions in East Africa*, Aldershot, Ashgate, 2004, pp. 1-12.
- Kalipeni, Ezekiel, «Regional Polarisation in Voting Pattern: Malawi's 1994 Elections, » African Journal of Political Science/Revue africaine de science politique, 2 (1), 1997, pp. 152-167.
- Kasfir, Nelson, « Civil Society, the State and Democracy in Africa, » *The Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, 36 (2), 1998, pp. 123-149.
- Kasoma, Francis P., «The Role of the Independent Media in Africa's Change to Democracy, » *Media, Culture & Society*, 17(4), 1995, pp. 537-555.
- Katz, Richard, Democracy and Elections, New York, Oxford University Press, 1997.
- Kéita, Sidiki Kobélé, *Des complots contre la Guinée de Sékou Touré, 1958-1984*, Conakry, La Classiques guinéens, 2002.
- Kelley, Stanley, Jr. « The Promise and Limitations of Rational Choice Theory, » *Critical Review*, 9 (1-2), 1995, pp. 95-106.
- Kelly, Bob, « The Ghanaian Election of 2008, » Review of African Political Economy, 36 (121), 2009, pp. 441-450.
- Kessé, Adophe Blé, Les Sorbonnes à Abidjan : archéologie de la reconstruction sociale du politique, Thèse de doctorat en science politique, Montréal, UQAM, 2009.
- Ki-Zerbo, Joseph, Histoire de l'Afrique Noire: D'Hier à Demain, Paris, Hatier, 1978.
- Kipré, Pierre, Le congrès de Bamako ou la naissance du RDA, Dakar, Éditions Chaka, 1989.
- Kokoroko, Dodzi, « Les élections disputées : réussites et échecs, » *Pouvoirs*, 2 (129), 2009, pp. 115-125.
- Koné, Amadou, Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne, Paris, Karthala, 2003.
- Kougniazondé, Christophe, «Historique des partis politiques au Bénin des indépendances à nos jours, » in Jan Niklas Engels, Alexander Stroh, et Léonard

- Wantchékon (dirs.), Le fonctionnement des partis politiques au Bénin, Cotonou, Éditions COPEF/ Friedrich Ebert Stiftung, 2008, pp. 23-51.
- Lafargue, Jérôme, Contestations démocratiques en Afrique sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie, Paris, Karthala, 1996.
- Laitin, David, « Réponse aux commentaires pour le numéro sur le choix rationnel, » Sociologie et sociétés, 34 (1), 2002, pp. 155-1163.
- Langston, Joy, « Elite Ruptures : When Do Ruling Parties Split ? » in Andreas Schedler (dir.) *Electoral Authoritarianism : The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 2006, pp. 57-75.
- Laurent, Annie, Pascale Delfosse et André-Paul Frognier, « Introduction » in Annie Laurent, Pascale Delfosse et André-Paul Frognier (dirs.), Les systèmes électoraux : permanences et innovations, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 11-21.
- Lavroff, Dimitri-George, Les partis politiques en Afrique noire, PUF, 1970.
- Lecours, André, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité?» *Politique et Société*, 21 (3), 2002, pp. 3-19.
- Legros, Robert, L'avènement de la démocratie, Paris, Bernard Grasset, 1999.
- Lehoucq, Fabrice, « Electoral Fraud : Causes, Types, and Consequences, » *Annual Review of political Science*, 6 (2003), pp. 233-256.
- Lemieux, Vincent, Les coalitions: Liens, transactions et contrôles, Paris, PUF, 1998.
- Lemieux, Vincent, Les partis politiques et leur transformation : Le dilemme de la participation, Saint-Nicolas, PUL, 2005.
- Le Roy, Etienne, « Mali: la Troisième République face à la méfiance des ruraux, » *Politique africaine*, 46 (juin 1992), pp. 138-142.
- Le Vine, Victor T., «The politics of Presidential Succession,» *Africa Report*, 28, (1983), pp. 22-26.
- -----, « Independent Africa in Trouble, » *Transaction*, 4(8), juillet-août. 1967, pp. 53 62.
- -----, « The Fall and Rise of Constitutionalism in West Africa, » *Journal of Modern African Studies*, 35 (2), 1997, pp. 181-206.
- Lewin, André, La Guinée, Paris, PUF, 1984.
- Lijphart, Arend, «[Proportional Representation:] Double-Checking the Evidence, » *Journal of Democracy*, 2 (3), 1991, pp. 42-48.
- -----, Electoral Systems and Party Systems, Oxford, Oxford University Press, 1994.
- Lindberg, Steffan I., « When Do Opposition Parties Boycott Elections? » Communication présentée a la conférence internationale : Democratization by Elections? The Dynamics of Electoral Authoritarianism, CIDE, Mexique, 2-3 avril 2004a.
- -----, « The Democratic Qualities of Competitive Elections : Participation, Competition and Legitimacy in Africa, » *Commonwealth & Comparative Politics*, 42(1), 2004b, pp. 61-105.
- -----, « Tragic Protest : Why Do Opposition Parties Boycott Elections ? » in Andreas Schedler (dir.), *Electoral Authoritarianism : The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 2006, pp. 149-163.

- Lindberg, Steffan I. et Minion K. C. Morrison, « Explaining Voter Alignment in Africa: Core and Swing Voters in Ghana, » *Journal of Modern African Studies*, 43 (4), 2005, pp. 565-586.
- Linz, Juan et Alfred Stepan, Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe, Baltimore/Londres, Johns Hopkins University Press, 1996.
- Lipset, Seymour Martin, «The Indispensability of Political Parties,» *Journal of Democracy*, 11 (1), 2000, pp. 48-55.
- Lisette, Gabriel, Le combat du Rassemblement démocratique africain pour la décolonisation pacifique de l'Afrique noire, Paris, Présence Africaine, 1983.
- Loada, Augustin, « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone, » *Revue Electronique Afrilex*, 03/2003, pp. 139-174.
- Logan, Carolyn, « Rejecting the Disloyal Opposition? The Trust Gap in Mass Attitudes Toward Ruling and Opposition Parties in Africa, » *Papier Afrobaromètre* 94 (février 2008), sur www.Afrobarometer.org
- Logan, Carolyn, Thomas P. Wolf et Robert Sentamu, « Kenyans and Democracy: What Do They Really Want From It Anyway? » *Papier Afrobaromètre* 70 (2007) sur www.Afrobarometer.org
- Lohmann, Susanne, « The Poverty of Green and Shapiro, » *Critical Review*, 9 (1-2), 1995, pp. 127-154.
- Loko, Edouard, Boni Yayi : « L'intrus » qui connaissait la maison Voici comment il a gagné les élections, Cotonou, Éditions Tunde, 2007.
- Lyons, Terrence, «[The Ghanaian Elections of 1996:] A Major Step Forward, » *Journal of Democracy*, 8(2), juin 1997, pp. 65-77.
- Mace, Gordon, Guide d'élaboration d'un projet de recherche, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988.
- McGovern, Mike, « [Guinée :] Janvier 2007 Sékou Touré est mort, » *Politique africaine* 107 (octobre 2007), pp. 125-145.
- McGowan, Pat et Thomas H. Johnson, «African Military Coups d'État and Underdevelopment: A Quantitative Historical Analysis, » *Journal of Modern African Studies*, 22(4), 1984, pp. 633-666.
- McMahon, Edward R. « Catching the Third Wave of Democratization? Debating Political Party Effectiveness in Africa since 1980, » *African and Asian Studies*, 3 (3-4), 2004, pp. 295-320.
- Mahiou, Ahmed, L'avènement du parti unique en Afrique noire, l'expérience des États d'expression française, Paris, LGDJ, 1969.
- Mair, Peter, « Le changement des systèmes de partis, » Revue internationale de politique comparée, 14 (2), 2007, pp. 243-261.
- Maltz, Gideon « The Case for Presidential Term Limits, » *Journal of Democracy*, 18 (1), 2007, pp. 128–42.
- March, James G. et Johan P. Olsen, « The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life, » *American Political Science Review*, 78 (3), 1984, pp. 734-749.

- Marsden, David, « Pour un individualisme méthodologique à composante sociale et à rationalité limitée, » *Sociologie et sociétés*, 34 (1), 2002, pp. 113-116.
- Marsaud, Olivia, « Elections béninoises [de 2001]: match amical après deux forfaits, » *Afrik.com*, le 22 mars 2001 sur <u>www.afrik.com/article2455.html</u> (dernier accès: 20 septembre 2009).
- Martin, Pierre, Les systèmes électoraux et les modes de scrutin, Paris, Montchrestien, 3<sup>e</sup> éd., 2006.
- Martin, Daniel-Constant, «Le multipartisme, pour quoi faire? Les limites du débat politique: Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zimbabwe, » *Politique africaine*, 46 (octobre 1991), pp. 21-30.
- Massicotte, Louis, André Blais et Antoine Yoshinaka, Establishing the Rules of the Game: Election Laws in Democracies, Toronto, Buffalo et Londres, Toronto University Press, 2004.
- Matip, Nicole Florence et Konstantia Koutouki, « Cameroun: Une analyse juridique de la mutation constitutionnelle camerounaise du 10 avril 2008, » *Situation Report*, Pretoria, Institut d'études de sécurité, 2009.
- Maupeu, Hervé, « Kenya : les élections de la transition, » *Politique africaine*, 89, (mars 2003), pp. 149-167.
- Mayrargue, Cédric, « Le Caméléon est remonté en haut de l'arbre : le retour au pouvoir de M. Kérékou au Bénin, » *Politique africaine*, 62 (juin 1996), pp. 124-131.
- Mayrargue, Cédric, « Yayi Boni, un président inattendu? Construction de la figure du candidat et dynamiques électorales au Bénin, » *Politique africaine*, 102 (juin 2006), pp. 155-172.
- Mazrui, Ali A., On Heroes and Uhuru-Worship in Independent Africa, Londres, Longman, 1967.
- -----, Violence and Thought: Essays on Social Tensions in Africa, Londres, Longman, 1969.
- -----, The African Condition, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.
- Mazur, Allan, « A nonrational approach to theories of conflict and coalitions, » *Journal of Conflict Resolution*, 12 (2), 1968, pp. 196-205.
- Mbaku, John Mukum, « Constitutional Engineering and the Transition to Democracy in Post-Cold War Africa, » *The Independent Review*, 2 (4), 1998, pp. 501-517.
- Mbembe, Achille, De la postcolonie: Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine, Paris, Karthala, 2000.
- Meadwell, Hudson, « La théorie du choix rationnel et ses critiques, » Sociologie et sociétés, 34 (1), 2002), pp. 117-124.
- Mearsheimer, John J. et Stephen M. Walt, « The Israel Lobby », London Review of Books, 28 (6), 2006, sur <a href="www.lrb.co.uk/v28/n06/print/mear01\_.html">www.lrb.co.uk/v28/n06/print/mear01\_.html</a>.
- -----, Le lobby pro-israélien et la politique étrangère américaine, Paris, La Découverte, 2007.
- Médard, Jean-François, « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire, » *Politique Africaine*, 43 (octobre 1991), pp. 92-104.

- Mehler, Andreas, « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu, » in Jean-Pascal Daloz et Patrick Quantin (dirs.), *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, pp. 95-138.
- Mény, Yves, Politique comparée Les démocraties : Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Paris, Montchrestien, 1991.
- Merton, Robert. K., Marjorie Fiske et Patricia L. Kendall, *The focused interview: A manual of problems and procedures*, New York, Free Press, 1990.
- Monga, Célestin, « Civil Society and Democratisation in Francophone Africa, » *Journal of Modern African Studies*, 33(3), 1995, pp. 359-379.
- Morris, P. Fiorina, «Rational Choice, Empirical Contributions, and the Scientific Entreprise,» *Critical Review*, 9 (1-2), 1995, pp. 85-94.
- Moss, Todd J., «US Policy and Democratisation in Africa: The Limits of Liberal Universalism, » *Journal of Modern African Studies*, 33 (2), 1995, pp. 189-209.
- Moussa, Zio, *Presse et démocratie en Afrique*, communication présentée à la conférence du Centre de recherche et d'action pour la paix (CERAP), Abidjan, 1 avril 2005.
- Mozaffar, Shaheen et James R. Scarritt, « The Puzzle of African Party Systems, » *Party Politics*, 11 (4), 2005, pp. 399-421.
- Mpumlwana, Thoko, *The Electoral Process and the Democratic Changeover of Political Power between Parties*, Communication présentée à la «Conférence internationale: Les défis de l'alternance démocratique en Afrique, » Cotonou, 23 au 25 février 2009.
- Mugisha, Anne, «Change in Uganda: Museveni's Machinations, » *Journal of Democracy*, 15 (2), 2004, pp. 140-144.
- Muhumuza, William, « From Fundamental Change to No Change: The NRM and democratization in Uganda, » *IFRA Les Cahiers*, 41 (2008), pp. 21-42.
- Munck, Gerardo L., «Drawing Boundaries: How to Craft Intermediate Regime Categories, » in Andreas Schedler (dir.), *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publisher, 2006, pp. 27-40.
- -----, Measuring Democracy: A Bridge between Scholarship and Politics, Baltimore, John Hopkins University Press, 2009.
- Murithi, Tim, « The Structural Violence of Elections: Reflections on the Post-Electoral Crisis in Kenya, » *African Renaissance*, 5 (3-4), 2008, pp. 11-20.
- Närman, Anders, « Elections in Kenya, » Review of African Political Economy, 30 (96), 2003, pp. 343-350.
- Ndiaye, Tidiane Dali, « Le parti politique en Afrique : Mission, » Ethiopiques : Revue socialiste de culture négro-africaine [l'actuelle Revue négro-africaine de littérature et de philosophie], 1 (1), 1975, au <a href="http://www.refer.sn/ethiopiques/article.php3?id">http://www.refer.sn/ethiopiques/article.php3?id</a> article=241 [dernier accès : 4 avril 2009].
- Ndjock, Jean-Aimé, Le boycott électoral en Afrique subsaharienne, Mémoire de DEA en Science politique, Lyon, Institut d'études politiques, 1999.

- Neto, Octavio Amorin and Gary W. Cox, « Electoral Institutions, Cleavage Structures, and the Number of Parties, » *American Journal of Political Science*, 41 (1), 1997, pp. 149-174.
- Newbury, Catharine, «Introduction: Paradoxes of democratization in Africa, » *African Studies Review*, 37(1), 1994, pp. 1-8.
- New Patriotic Party, The Stolen Verdict, Accra, NPP, 1993.
- Niang, Mody, Me Wade et l'alternance : le rêve brisé du sopi, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Ninsin, Kwame A., « Introduction : The Contradictions and Ironies of Elections in Africa, » *Africa Development*, XXXI (3), 2006, pp. 1-10.
- Norris, Pippa et Robert Mattes, « Does Ethnicity Determine Support for the Governing Party? » Afrobaromètre Working Paper, no. 26 (mars 2003), sur www.Afrobarometer.org
- Noudjenoume, Philippe, La démocratie au Bénin, 1988-1993: Bilan et Perspectives, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Nugent, Paul, « Les élections ghanéennes de 2004 : Anatomie d'un système bipartite, » *Politique africaine*, 97 (mars 1997), pp. 133-150.
- Nugent, Paul, « Winners, Losers, and also Rans; Money, Moral Authority and Voting Patterns in the Ghana 2000 Elections, » *African Affairs*, 100 (2001), pp. 405-428.
- Nwokedi, Emeka, «External Factors and Internal Dynamics of Démocratisation in Nigeria: The first phase», in in Jean-Pascal Daloz et Patrick Quantin (dirs.), *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, pp. 193-216.
- Ocitti, Jimmy, *Media and Democracy in Africa: Mutual Political Bedfellows or Implacable Arch-Foes*, Cambridge, Weatherhead Center for International Affairs, Harvard University, 1999.
- O'Donnell, Guillermo & Philippe Schmitter, *Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions About Uncertain Democraties*, Baltimore, MD.: John Hopkins University Press, 1986.
- Offerlé, Michel, Les partis politiques, Paris, PUF, 1997.
- Ogbondah, Chris, « Democratization and the Media in West Africa: An Analysis of Recent Constitutional and Legislative Reforms for Press Freedom in Ghana and Nigeria, » West Africa Review, 6 (2004), pp. 1-36.
- Okamba, E., « Le processus d'acculturation en Afrique : les vertus de la palabre locale au service de l'entreprise, » *Cahier des Sciences Humaines*, 30(4), 1994, pp. 731-748.
- Okuku, Juma Anthony, Beyond 'Third-Term' Politics: Constitutional amendments and Museveni's quest for life presidency in Uganda, Occasional Paper no. 48, Pretoria, Institute for Global Dialogue, 2005.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre, «L'économie morale de la corruption en Afrique, » *Politique africaine*, 63 (octobre 1996), pp. 97-116.
- Olodo, Kochikpa et Damase Sossou, « Militantisme et identification ethnique au Bénin, » in Jan Niklas Engels, Alexander Stroh, et Léonard Wantchékon (dirs.), Le

- fonctionnement des partis politiques au Bénin, Cotonou, Éditions COPEF/ Friedrich Ebert Stiftung, 2008, pp. 109-121.
- Olsen, Gorm Rye, « Europe and the Promotion of Democracy in Post Cold War Africa: How Serious is Europe and For What Reason? » *African Affairs*, 97 (388), 1998, pp. 343-367.
- Oquaye, Mike, « The Ghanaian Elections of 1992 A Dissenting View [from that of Jeffries & Thomas], » *African Affairs*, 94 (375), avril 1995, pp. 259-275.
- Oquaye, Mike, Politics in Ghana, 1982-1992: Rawlings, Revolution and Populist Democracy, Accra, Tornado Publications, 2004.
- Osei, Anja, « La connexion entre les partis et les élections en Afrique : le cas ghanéen, » *Politique africaine*, 104 (décembre 2006), pp. 38-60.
- Otayek, René, « 'Vu d'Afrique' : Société civile et démocratie : de l'utilité du regard decentré,» Revue Internationale de Politique Comparée, 9(2), 2002, pp. 193-212.
- Ottaway, Marina, « From Political Opening to Democratization? » in Marina Ottaway (dir.), *Democracy in Africa: The Hard Road Ahead*, Boulder, Lynne Rienner, 1997, pp. 1-15.
- -----, Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism, Washington, DC., Carnegie Endowment for International Peace, 2003.
- Owona, Kisito, «L'universel démocratique n'est pas un rêve totalitaire occidental, » *Revue du Mauss*, 25 (2005), pp. 380-388.
- Owen, David, In Sickness and in Power: Illness in Heads of Government During the Last 100 Years, Londres, Methuen et New York, Praeger, 2008.
- Owusu, Maxwell, Uses and Abuses of Political Power: A Case Study of Continuity and Change in the Politics of Ghana, Accra, Ghana University Press, 2006.
- Ouazani, Cherif, « Jusqu'où ira Tandja? » Jeune Afrique, 2526 du 7 au 13 juin 2009.
- Pabanel, Jean-Pierre, Les coups d'État militaires en Afrique noire, Paris, L'Harmattan, 1984.
- Pastor, Robert, « The Role of Electoral Administration in Democratic Transitions : Implications for Policy and Research, » *Democratization*, 6(4), 1999, pp. 1-27.
- -----, « Mediating Elections, » Journal of Democracy, 9 (1), 1998, pp. 154-163).
- Perret, Thierry, Afrique, voyage en démocratie. Les années cha cha, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Perrot, Sandrine, Y a-t-il une vie après le pouvoir? Le devenir des anciens chefs d'État africains, Bordeaux, CEAN, 1996.
- Popper, Karl, La logique de la découverte scientifique, Paris, Payot, 1973.
- Posner, Daniel N. et Daniel J. Young, «The Institutionalization of Political Power in Africa, » *Journal of Democracy*, 18 (3), 2007, pp. 126-140.
- Posner, Daniel N., « Malawi's New Dawn, » *Journal of Democracy*, 6 (1), 1995, pp. 131-145.
- Prinz, Manfred, « Un entretien avec Soulaymane Séga Ndiaye 'Les Français ont évité la cohabitation entre sujets français et originaires . . . ' » Ethiopiques : Revue négro-africaine de littérature et de philosophie, n°50-51, nouvelles série, 5 (3-4), 1988, au

- http://www.refer.sn/ethiopiques/article.php3?id article=1016 [dernier accès: 30 mars 2009].
- Przeworski, Adam and Fernando Limongi, « Political regimes and economic growth, » *Journal of Economic Perspectives*, 7 (3), 1993, pp. 51–69.
- Quade, Quentin L., « PR and Democratic Statecraft, » *Journal of Democracy*, 2 (3), 1991, pp. 36-41.
- Quantin, Patrick, « Introduction », in Jean-Pascal Daloz et Patrick Quantin (dirs.), Transitions démocratiques africaines, Paris, Karthala, 1997, pp. 7-21.
- -----, « Voter en Afrique: quels paradigmes pour quelles comparaisons? » in Patrick Quantin (dir.), *Voter en Afrique: Comparaisons et différenciations*. Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 11-29.
- -----, « Les élections en Afrique : entre rejet et institutionnalisation » *Polis* 9, Numéro spécial, 2001/2002, pp. 1-14. <a href="http://www.polis.Sciencespobordeaux.fr/vol9ns/article1.html">http://www.polis.Sciencespobordeaux.fr/vol9ns/article1.html</a>
- Quermonne, Jean-Louis, L'alternance au pouvoir, Paris, PUF, 1988.
- Quivy, Raymond et L. Van Campenhoudt, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, 1988.
- Rae, Douglas W., *The Political Consequences of Electoral Laws*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1967.
- Ragin, Charles, *The Comparative Method, Berkeley*, University of California Press, 1987.
- Randall, Vicky et Lars Svåsand, « Political Parties and Democratic Consolidation in Africa, » *Democratization*, 9 (3), 2002, pp. 30-52.
- Rassemblement du peuple de Guinée, *La constance pour le changement*, [manuscrit], Conakry, RPG, 2007.
- (de) Raulin, Arnaud et Eloi Diarra, « La transition démocratique en Guinée, » in Gérard Conac (dir.), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, pp. 311-329.
- Revel, Jean-François, Comment les démocraties finissent, Paris, Bernard Grasset, 1983.
- Riker, William H., «The Two-Party System and Duverger's Law: An Essay on the History of Political Science, » *American Political Science Review*, 76 (4), 1982, pp. 753-766.
- Riker, William H., *The Theory of Political Coalitions*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1962.
- Riker, William H. et Peter C. Ordeshook, « A Theory of the Calculus of Voting, » *American Political Science Review*, 62 (1), 1968, pp. 25-42.
- Robinson, Mark, « Aid, democracy, and political conditionality in sub-Saharan Africa, » *European Journal of Development Research*, 5 (1), 1993, pp. 85-99.
- Rooney, David, Nkrumah, l'homme qui croyait à l'Afrique, Paris, Jeune Afrique Livres, 1990.
- Ruano, Mauricio, Crises des transitions démocratiques en Amérique latine : le cas du Salvador, Thèse de doctorat en science politique, Montréal, UQAM, 2004.

- Salih, Mohamed M. A., « Introduction: The Evolution of African Political Parties, » in Mohamed M. A. Salih (dir.), *African Political Parties: Evolution, Institutionalisation and Governance, Londres, Pluto Press, 2003, pp. 1-33.*
- Sandbrook, Richard, « Economic Liberalization versus Political Democratization: A Social-Democratic Resolution? » Revue Canadienne des Études Africaines, 31 (3), 1997, pp. 482-516.
- Sartori, Giovani, « Bien comparer, mal comparer, » Revue Internationale de Politique Comparée, 1 (1), 1994, pp. 19-36.
- -----, *Théorie de la démocratie*, [traduction de Christiane Hurtig], Paris, Armand Colin, 1973.
- Schachter-Morgenthau, Ruth, Le multipartisme en Afrique de l'Ouest francophone jusqu'aux indépendances : la période nationaliste, Paris, L'Harmattan, 1998.
- ----, « Single-Party Systems in West Africa, » American Political Science Review, 55 (2), 1961, pp. 294-307.
- Schofield, Norman, « Rational Choice and Political Economy, » *Critical Review*, 9 (1-2), 1995, pp. 189-212.
- Schmitter, Philippe C. et Terry Lynn Karl, «What Democracy is . . . and is not, » *Journal of Democracy*, 2 (3), 1991, pp. 75-88.
- Schwartz, Jacques, « [Guinée après Sékou Touré,] L'ajustement au quotidien, » *Politique africaine*, 36 (décembre 1989), pp. 84-96.
- Schwelb, Egon, « The Republican Constitution of Ghana, » *The American Journal of Comparitive Law*, 9(4), 1960, pp. 634-656.
- Seely, Jennifer C., «The presidential election in Benin, March 2006,» *Electoral Studies*, 26 (2007), pp. 196-200.
- Seiler, Daniel-Louis, Les partis politiques, Paris, Armand Colin, 2000.
- Sen, Amartya, La démocratie des autres : Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident, Paris, Éditions Payot, 2005.
- Sharp, Jeremy M., « Egypt-United States Relations, » Rapport présenté à la division des Affaires étrangères, défense et commerce du Congrès américain, 15 juin 2005, Congressional Research Service Issue Brief for Congress, code no. IB93087.
- Shedler, Andreas, « The Menu of Manipulation, » *Journal of Democracy*, 13(2), juin 2002, pp. 36-50.
- Sindjoun, Luc, « Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la paraconstitution, » Revue canadienne de science politique, 40(2), 2007, pp. 465-485.
- -----, « Le champ social camerounais: désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État, » *Politique africaine*, 62 (juin1996), pp. 57-67.
- Sirowy, Larry et Alex Inkeles, «The Effects of Democracy on Economic Growth and Inequality: A review, » *Studies in Comparative International Development*, 25 (1), 1990, pp. 126-157.
- Sklar, Richard L., «Democracy in Africa, » *African Studies Review*, 26 (sep./déc.), 1983, pp. 11-24.

- Smith, Michael R., « Les problèmes attribués à la théorie du choix rationnel, » *Sociologie et sociétés*, 34 (1), 2002, pp. 87-99.
- Smith, Ian O., *Election Boycotts and Régime Survival*, Mémoire de Master en Sciences sociales, Athènes, l'Université de l'État de Géorgie, 2009.
- Socpa, Antoine, « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun, » Cahiers d'Études africaines, 157, XL-1 (2000), pp. 91-108.
- Souaré, Issaka K., « Explaining the Decembre 2008 Military Coup d'État in Guinea, » *Conflict Trends*, 1/2009a, pp. 27-33.
- -----, The AU and the Challenge of Unconstitutional Changes of Government in Africa, Pretoria, Institut d'études de sécurité, 2009b (Papier no. 197).
- -----, « Egypt : The Political Process between 'Opening up' and 'Control', » *Situation Report* (Pretoria, Institut d'études de sécurité), 23 juin 2008a.
- -----, « Introduction: Electoral Violence and Post-Electoral Arrangements in Africa, » *African Renaissance*, 5 (3-4), 2008b, pp. 5-10.
- -----, Regard critique sur l'intégration africaine : Comment relever les défis, Pretoria, Institute d'études de sécurité, 2007a (Papier no. 140).
- -----, Guerres civiles et coups d'État en Afrique de l'Ouest : Comprendre les causes et identifier des solutions possibles, Paris, L'Harmattan, 2007b.
- -----, Western Sahara: Is there light at the end of the tunnel? Pretoria, Institut d'études de sécurité, 2007c (Papier no. 155).
- Souaré, Issaka K. et Paul-Simon Handy, Bons coups, mauvais coups? Les errements d'une transition qui peut encore réussir en Guinée, Pretoria, Institut d'études de sécurité, 2009 (Papier no. 195).
- Soumah, Maligui, Guinée: La démocratie sans le peuple, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Southall, Roger et Geoffrey Wood, « Local government and the return to multi-partyism in Kenya, » *African Affairs*, 95 (381), 1996, pp. 501-527.
- Steinmo, Sven, Kathleen Thelen et Franc Longstreeth (dirs.), Structuring Politics, Historical Institutionalism in Comparative Analysis, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- Staino, Sara, « Role of election boycotts in a democracy, » ACE Electoral Knowledge Network, 2009, sur <a href="www.aceproject.org/electoral-advice/archive/questions/replie">www.aceproject.org/electoral-advice/archive/questions/replie</a> [dernier accès: 4 septembre 2009].
- Stewart, David W. et Prem N. Shamdasani, Focus groups: Theory and practice, Newbury Park, CA, Sage, 1990.
- Storm, Lise, «An Elemental Definition of Democracy and its Advantages for Comparing Political Regime Types, » *Democratization*, 15 (2), 2008, pp. 215-229.
- Stroh, Alexander, « Dynamiques et constantes du système de partis béninois, » in Jan Niklas Engels, Alexander Stroh, et Léonard Wantchékon (dirs.), *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou, Éditions COPEF/ Friedrich Ebert Stiftung, 2008, pp. 52-80.
- Suret-Canale, Jean et A. Adu Boahen, « [La lutte pour la souveraineté politique, de 1945 aux indépendances] : L'Afrique occidentale, » in Ali Mazrui et Christophe Wondji

- (dirs.), *Histoire générale de l'Afrique : vol. VIII L'Afrique depuis 1935* [édition abrégée], Paris, UNESCO/Présence africaine, 1998, pp. 123-138.
- Sylla, Lancine, *Tribalisme et parti unique en Afrique noire*, Abidjan, Presse de la fondation nationale de science politique, 1977.
- Sylla, Fodé Tass, Guinée: du 22 décembre 2006 au 26 février 2007 cette fois, c'est parti! Paris et Conakry, L'Harmattan, 2008.
- Takougang, Joseph, « Cameroon: Biya and Incremental Reform, » in John F. Clark et David E. Gardinier (dirs.), *Political Reform in Francophone Africa*, Boulder, Co. et Oxford, Westview Press, 1997, pp. 162-181.
- Tettey, Wisdom J., «The media and democratization in Africa: Contributions, constraints and concerns of the private press, » *Media, Culture & Society*, 23(1), 2001, pp. 5-31.
- Thelen, Kathleen et Sven Steinmo, «Historical Institutionalism in Comparative Politics,» in Sven Steinmo, Katheleen Thelen et Frank Longstreth (dirs.), Structuring Politics: Historical Institutionalism in Comparative Analysis, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, pp. 1-32.
- Thériault, Joseph Yvon, «La société civile est-elle démocratique ?» in Gérard Boismenu, Pierre Hamel et Georges Labica (dirs.), Les formes modernes de la démocratie, Montréal, L'Harmattan et Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, pp. 57-79.
- -----, La société civile ou la chimère insaisissable: Essai de sociologie politique, Montréal, Les Éditions Québec/Amérique, 1985.
- Thiriot, Céline, « La consolidation des régimes post-transition en Afrique : Le rôle des commissions électorales nationales, » in Patrick Quantin (dir.), *Voter en Afrique : Comparaisons et différenciations*, Paris, l'Harmattan, 2004, pp. 129-147.
- -----, « Le rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique: éléments de réflexion à partir du cas du Mali, » Revue Internationale de Politique Comparée, 9(2), 2002, pp. 277-295.
- Tine, M. Alioune, *Société civile et alternance démocratique en Afrique*, Communication présentée à la « Conférence internationale : Les défis de l'alternance démocratique, » Cotonou, 23 au 25 février 2009.
- Tocqueville, Alexis de, De la démocratie en Amérique, Paris, Flammarion, 1981.
- Touraine, Alain, Qu'est-ce que la démocratie? Paris, Fayard, 1994.
- Topol, Yves, « [Guinée après Sékou Touré,] Réajuster l'économie : premier bilan des reformes, » *Politique africaine*, 36 (décembre 1989), pp. 56-70.
- Traoré, Aminata, Le viol de l'imaginaire, Paris, Fayard/Éditions Actes Sud, 2002.
- Tshiyembe, Mwayila, État multinational et démocratie africaine: sociologie de la renaissance politique, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Tsoka, Maxton Grant, « A Country Turning Blue ?: Political Party Support and the End of Regionalism in Malawi, » *Afrobarometer Briefing Paper* 75, novembre 2009.
- Udogu, E. Ike (dir.), Democracy and Democratization in Africa: Toward the 21st Century, Leiden, E. J. Brill, 1997.

- Van Cranenburgh, Oda, « Power and Competition: The Institutional Context of African Multi-Party Politics, » in M. A. Mohamed Salih (dir.), *African Political Parties: Evolution, Institutionalism and Governance*, Londres et Sterling, Pluto Press, 2003, pp. 188-206.
- Van de Walle, Nicolas, « Tipping Games : When Do Opposition Parties Coalesce? » in Andreas Schedler (dir.) *Electoral Authoritarianism : The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 2006, pp. 77-92.
- -----, « Presidentialism and Clientalism in Africa's Emerging Party Systems » in Patrick Quantin (dir.), *Voter en Afrique : Comparaisons et différenciations*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 105-128.
- Van Dijk, R. A., « La guérisseuse du docteur Banda au Malawi, » *Politique africaine*, 52 (décembre 1993), pp. 145-150.
- Van Donge, Jan Kees, «Kamuzu's Legacy: The Democratization of Malawi Or Searching for the Rules of the Game in African Politics, » *African Affairs*, 94 (375), 1995, pp. 227-257.
- Vansina, Jan, « Mouvements de population et émergence de nouvelles formes sociopolitiques en Afrique », in Bethwell A. Ogot (dir.), *Histoire générale de l'Afrique : vol. V L'Afrique du XVII*<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle [édition abrégée], Paris, UNESCO/Présence africaine, 1989, pp. 62-80.
- Van Walraven, Klaas, «The End of an Era: The Ghanaian Elections of December 2000, » *Journal of Contemporary African Studies*, 20 (2), 2002, pp. 183-202.
- Verlet, Martin, « Le Ghana sous Rawlings : ajustement et pouvoir, » *Politique africaine*, 64 (décembre 1996), pp. 89-100.
- Villalón, Leonardo A., « Democratizing a 'quasi' democracy: The Senegalese Elections of 1993, » *African Affairs*, 93 (371), avril 1994, pp. 163-193.
- Wantchekon, Leonard, « Clientelism and Voting Behaviour : Evidence from a Field Experiment in Benin, » World Politics, 55 (3), 2003, pp. 399-422.
- Wantchékon, Leonard et Gwendolyn Taylor, « Political Rights versus Public Goods: Uncovering the Determinants of Satisfaction with Democracy in Africa, » Papier Afrobaromètre 80 (2007), sur <a href="https://www.Afrobarometer.org">www.Afrobarometer.org</a>
- Weber, Max, Economie et société, Paris, Plon, 1971.
- Webster, Edward, «Syndicats et Partis politiques en Afrique: Nouvelles Alliances, Stratégies et nouveaux Partenariats, » Friedrich-Ebert-Stiftung/ La Coopération Syndicale Internationale, *Document d'information* N° 3/2008, sur <a href="https://www.fes.de/gewerkschaften">www.fes.de/gewerkschaften</a>
- Whitfield, Lindsay, « 'Change for a Better Ghana': Party Competition, Institutionalization and Alternation in Ghana's 2008 Elections, » *African Affairs*, 108 (433), 2009, pp. 621-641.
- Widner, Jennifer A., «Political Reform in Anglophone and Francophone African Countries,» in Jennifer A. Widner (dir.), *Economic Change and Political Liberalization in Sub-Saharan Africa*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1994.

- Wiseman, John A., «Democracy and the new political pluralism in Africa: Causes, consequences and significance, » *Third World Quarterly*, 14 (3), 1993, pp. 439-449.
- Wolfinger, Nicholas, « On writing fieldnotes: collection strategies and background expectancies, » *Qualitative Research*, 2(1), 2002, pp. 85-95.
- Young, Crawford, «The Third Wave of Democratization in Africa: Ambiguties and Contradictions, » in Richard Joseph (dir.), *State, Conflict, and Democratization in Africa*, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 1999, pp. 15-38.
- Zakaria, Fareed, «The Rise of Illiberal Democracy,» Foreign Affairs, novembre-décembre 1997.
- Zogbélémou, Togba, Elections en Guinée: Technologie électorale et imbroglio juridique, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Zounmenou, David, « Ghana's 2008 election : towards a consolidated democracy ? » *Situation Report*, 27 juillet 2009, Pretoria, Institut d'études de sécurité.